

ASPECTS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La situation économique de la population en âge d'activité et à l'âge de la retraite

Rapport de recherche n° 4/22



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Bundesamt für Sozialversicherungen BSV
Office fédéral des assurances sociales OFAS

L'Office fédéral des assurances sociales publie dans sa série « Aspects de la sécurité sociale » des travaux conceptuels et des rapports de recherche ou d'évaluation sur des sujets d'actualité dans le domaine de la sécurité sociale pour les rendre accessibles au grand public et stimuler la discussion. Les conclusions et les recommandations présentées par les auteurs ne reflètent pas forcément l'opinion de l'Office fédéral des assurances sociales.

Auteurs: Prof. Philippe Wanner, Roxane Gerber
Université de Genève
Uni Mail
CH-1211 Genève 4
Tél. +41 (0)22 379 89 32
Courriel: Philippe.Wanner@unige.ch
Internet: www.unige.ch/sciences-societe/ideso/

Renseignements: Office fédéral des assurances sociales
Effingerstrasse 20 / CH-3003 Berne

Gisela Hochuli
Tel. +41 (0)58 464 06 53
Courriel: Gisela.Hochuli@bsv.admin.ch

Anja Roth
Tel. +41 (0)58 481 70 62
Courriel: Anja.Roth@bsv.admin.ch

ISSN: 1663-4659 (rapport électronique)
1663-4667 (version imprimée)

Copyright: Office fédéral des assurances sociales, CH-3003 Berne
Reproduction d'extraits autorisée – excepté à des fins commerciales – avec mention de la source; copie à l'Office fédéral des assurances sociales.

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch

Numéro de commande: 318.010.4/22F

La situation économique de la population en âge d'activité et à l'âge de la retraite

Philippe Wanner

Roxane Gerber

Institut de démographie et socioéconomie, Université de Genève¹

Genève, le 10 octobre 2021

¹ Les auteurs remercient Gisela Hochuli et Anja Roth (OFAS) pour l'encadrement du projet, ainsi que les membres du groupe d'encadrement constitué par l'OFAS.

Avant-propos de l'Office fédéral des assurances sociales

Grâce à une collaboration avec onze cantons et l'Office fédéral de la statistique, l'OFAS a pu établir une vue d'ensemble actualisée de la situation économique de la population suisse, notamment des groupes particulièrement vulnérables. Cette base de données unique, appelée [WiSiER](#) (**W**irtschaftlichen **S**ituation von **P**ersonen im **E**rwerbs- und **R**entenalter), renseigne sur la situation économique des personnes en âge d'activité et à l'âge de la retraite. Elle contient les données fiscales harmonisées des années 2011 à 2015 concernant 4,5 millions de personnes, soit 53 % de la population, et couvre les trois régions linguistiques de la Suisse. L'appariement de ces données fiscales avec d'autres données permet d'effectuer des analyses plus larges et plus approfondies, en particulier en ce qui concerne la composition des ménages, les structures familiales et l'importance relative des différentes sources de revenu et de fortune.

Il est également possible de comparer les résultats des études récentes avec ceux d'études plus anciennes de l'OFAS, fondées sur les données fiscales de 2003. Néanmoins, certaines limitations doivent être prises en compte : d'une part, la population était alors nettement moins importante, et d'autre part, cette méthode permet uniquement d'analyser la situation économique des contribuables individuels et non celle des ménages composés de plusieurs sujets fiscaux. La comparaison révèle une certaine amélioration chez les personnes à l'âge de la retraite, à l'exception des hommes non mariés. En effet, le revenu annuel médian de ces derniers (adapté au renchérissement) est resté constant entre 2003 et 2015, alors que celui des contribuables mariés et des femmes non mariées a légèrement augmenté. Cette évolution a eu pour conséquence que chez les retraités non mariés, les hommes et les femmes se trouvent désormais dans une situation similaire. On observe également une augmentation de l'activité lucrative chez les jeunes retraités.

L'avantage de cette nouvelle base de données réside dans le fait qu'elle permet également d'analyser la situation économique des ménages. Les données disponibles dans WiSiER montrent par exemple, si l'on considère les ménages plutôt que les sujets fiscaux, que la part des ménages disposant de ressources financières faibles ou très faibles (soit correspondant à respectivement 60 et 50 % du revenu équivalent médian) a diminué de 1,3 point de pourcentage pour atteindre 16,8 %. Cela s'explique par le fait que de nombreux ménages sont composés de plusieurs sujets fiscaux (généralement des couples non mariés) et que le faible revenu de l'un d'entre eux peut être compensé par le revenu plus élevé de l'autre. C'est notamment le cas des personnes qui élèvent seules leurs enfants et vivent avec leur partenaire : un quart des femmes non mariées avec enfant(s) vivent en couple, contre trois quarts pour les hommes.

Malgré le changement de perspective, les résultats de 2015 montrent eux aussi que ce sont le plus souvent les ménages monoparentaux dirigés par des femmes (35 %) qui disposent de ressources financières faibles à très faibles, suivis des personnes vivant seules (22 %), des ménages monoparentaux dirigés par des hommes (17 %), des couples avec enfants (15 %) puis des couples sans enfants (9 %).

L'analyse révèle en outre que près d'un quart des ménages constitués de personnes en âge de travailler ont vu leur situation financière s'améliorer entre 2012 et 2015. On n'observe une diminution des ressources financières que dans un ménage sur dix. L'évolution de la situation financière varie selon le type de ménage, mais dans l'ensemble, les revenus ont tendance à augmenter. Le revenu des personnes à l'âge de la retraite, quant à lui, n'a guère changé durant cette période.

L'analyse des prestations complémentaires (PC) montre que ces aides permettent à de nombreux ménages de toucher un revenu proche de la limite de 38 080 francs (60 % du revenu équivalent médian). Elles représentent environ un tiers du revenu total des bénéficiaires ; pour les prestations de l'aide sociale, cette proportion atteint parfois 90 %. Ce sont avant tout les personnes seules et les ménages monoparentaux en âge de travailler qui touchent des prestations de l'aide sociale, alors que les bénéficiaires des PC sont principalement des personnes à la retraite vivant seules. Les rentes de veuf ou de veuve et d'invalidité, elles aussi, contribuent fortement à éviter que des ménages se retrouvent dans une situation financière (très) défavorable.

Ces résultats mettent une fois de plus en évidence la situation difficile des personnes seules et des ménages monoparentaux, en particulier des femmes qui élèvent seules leurs enfants. L'encouragement de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, l'intégration sur le marché de l'emploi et l'investissement dans la formation demeurent des conditions essentielles pour améliorer la situation financière des personnes vivant seules et des ménages monoparentaux. Ces efforts doivent aussi être entrepris pour d'autres groupes ne disposant que de faibles ou de très faibles moyens financiers, tels une partie des indépendants, des migrants et des agriculteurs.

L'étude fournit une base de données solide permettant d'évaluer les succès et les défis de la politique sociale actuelle. Elle est complétée par trois autres projets de recherche, qui s'intéressent de plus près à la situation des bénéficiaires de rentes de survivants, des familles et des ménages monoparentaux ainsi que des personnes atteignant l'âge de la retraite.

Ces études ont toutes recours à la nouvelle base de données WiSiER. Je souhaite donc profiter de cette occasion pour remercier les cantons qui ont mis à disposition leurs données fiscales pour différents projets de recherche. Sans eux, il n'aurait pas été possible de constituer et d'exploiter cette base de données.

Stéphane Rossini

Directeur

Vorwort des Bundesamtes für Sozialversicherungen

Dank der Zusammenarbeit mit elf Kantonen und dem Bundesamt für Statistik kann das BSV eine aktualisierte Übersicht der wirtschaftlichen Situation der Bevölkerung und besonders vulnerabler Gruppen in der Schweiz vorlegen. Der einzigartige Datensatz zur **wirtschaftlichen Situation** von Personen im Erwerbs- und Rentenalter ([WiSiER](#)) basiert auf harmonisierten Steuerdaten aus den Jahren 2011 bis 2015 und erfasst insgesamt 4.5 Mio. Personen. Er deckt drei Sprachregionen und 53% der Schweizer Wohnbevölkerung ab. Die Verknüpfung der Steuerdaten mit weiteren Datenquellen ermöglicht eine Ausweitung und Vertiefung der Analysen, insbesondere bezüglich der Haushaltszusammensetzung, der familiären Beziehungsstrukturen und der relativen Bedeutung unterschiedlicher Einkommens- und Vermögensquellen.

Die aktuellen Studienergebnisse können unter Berücksichtigung bestimmter Einschränkungen auch mit den Ergebnissen aus früheren Studien des BSV mit Steuerdaten von 2003 verglichen werden. Dabei ist insbesondere zu beachten, dass die Population deutlich geringer war und nur die wirtschaftliche Situation von Steuersubjekten, nicht aber von Haushalten mit mehreren Steuersubjekten untersucht werden konnte. Bei diesem Vergleich zeigt sich eine relative Verbesserung der Personen im Rentenalter. Eine Ausnahme bilden unverheiratete Männer im Rentenalter. Ihr teuerungsbereinigtes medianes Jahreseinkommen ist zwischen 2003 und 2015 konstant geblieben, während das von verheirateten Steuersubjekten und unverheirateten Frauen im Rentenalter etwas angestiegen ist. Diese Entwicklung hat dazu geführt, dass sich die Situation von unverheirateten Männern im Rentenalter derer von unverheirateten Frauen im Rentenalter nun angeglichen hat. Auch die Erwerbstätigkeit der jüngeren Rentner und Rentnerinnen hat zugenommen.

Der besondere Vorteil des neuen Datensatzes ist, dass die Analyse der wirtschaftlichen Situation auch aus Haushaltsperspektive erfolgen kann. Die in WiSiER verfügbaren Angaben zeigen zum Beispiel, dass der Anteil der Haushalte mit geringen und sehr geringen finanziellen Mitteln (60 % und 50 % des Medianäquivalenzeinkommens) um 1,3 Prozentpunkte auf 16,8 Prozent sinkt, wenn man die Haushalte anstatt die Steuersubjekte betrachtet. Grund dafür ist, dass in zahlreichen Haushalten mehrere Steuersubjekte (meist unverheiratete Paare) zusammenwohnen und ein tiefes Einkommen eines Steuersubjekts potentiell durch ein höheres Einkommen eines anderen Steuersubjekts ausgeglichen werden kann. Dies gilt auch für Alleinerziehende, die mit einem Partner oder einer Partnerin zusammenleben. So lebt ein Viertel der unverheirateten weiblichen Steuersubjekte (drei Viertel der männlichen) mit Kind(ern) in einem Paarhaushalt.

Trotz der Haushaltsbetrachtung zeigen auch die Ergebnisse von 2015, dass von Frauen geführte Einelternhaushalte mit 35 Prozent am häufigsten nur über geringe und sehr geringe finanzielle Mittel verfügen, gefolgt von Einpersonenhaushalten (22 %), von Männern geführte Einelternhaushalte (17 %), Paaren mit Kindern (15 %) und Paaren ohne Kinder (9 %).

Die Analyse der Entwicklungen zwischen 2012 und 2015 zeigt, dass sich die finanzielle Situation bei rund einem Viertel der Haushalte im Erwerbsalter verbessert hat. Nur bei jedem zehnten Haushalt ist eine Verringerung der finanziellen Mittel festzustellen. Die finanzielle Mobilität variiert zwischen den Haushaltstypen, es dominiert aber die Mobilität nach oben. Bei Personen im Rentenalter verändert sich die Einkommenslage in diesem Zeitraum kaum.

Eine Analyse der Ergänzungsleistungen (EL) macht deutlich, dass diese Leistungen zahlreichen Haushalten ein Einkommen in der Nähe des Grenzwerts von 38'080 Franken (60 % des Medianäquivalenzeinkommens) ermöglicht. Bei Bezügerinnen und Bezüger von EL beträgt der Anteil der EL am Gesamteinkommen rund ein Drittel, bei der Sozialhilfe können es bis zu 90 Prozent sein. Sozialhilfeleistungen betreffen in erster Linie Einzelpersonen- und Einelternhaushalte im Erwerbsalter, während Ergänzungsleistungen im Wesentlichen von Einzelpersonenhaushalten im Rentenalter bezogen werden. Die Witwen- und Invalidenrenten tragen erheblich dazu bei, Haushaltssituationen mit geringen und sehr geringen finanziellen Mitteln zu vermeiden.

Die vorliegenden Studienergebnisse verweisen erneut auf die schwierige Situation von Eineltern- und Einzelpersonenhaushalten, insbesondere von alleinerziehenden Frauen. Die Förderung der Vereinbarkeit von Erwerbsarbeit und Familie, die Integration in den Arbeitsmarkt und die Investition in Bildung bleiben wesentliche Voraussetzungen, um die finanzielle Situation von Eineltern- und Einzelpersonenhaushalten zu verbessern. Diese Bestrebungen gelten auch für weitere Gruppen, die nur über geringe oder sehr geringe Mittel verfügen, wie ein Teil der Selbstständigerwerbenden und der Migrantinnen und Migranten sowie der Landwirtinnen und Landwirte.

Die Studie liefert eine solide Datenbasis für die Beurteilung der Erfolge und der Herausforderungen der aktuellen Sozialpolitik. Sie wird ergänzt durch drei weitere Forschungsprojekte, mit denen die Situation von Personen mit einer Hinterlassenenrente, Familien- und Einelternhaushalten sowie Personen im Übertritt in eine Altersrente vertieft untersucht werden.

Alle genannten Forschungsprojekte verwenden den neuen Datensatz WiSiER. An dieser Stelle geht deshalb ein Dank an die Kantone, die Steuerdaten für diese und weitere Forschungsprojekte zur Verfügung gestellt haben. Ohne sie wäre der Aufbau der Datengrundlage WiSiER und deren Nutzung nicht möglich gewesen.

Stéphane Rossini

Direktor

Premessa dell'Ufficio federale delle assicurazioni sociali

Grazie alla collaborazione con 11 Cantoni e con l'Ufficio federale di statistica, l'Ufficio federale delle assicurazioni sociali (UFAS) può fornire un quadro aggiornato della situazione economica della popolazione e dei gruppi particolarmente vulnerabili in Svizzera. Unico nel suo genere, il set di dati sulla situazione economica delle persone in età attiva e in età pensionabile (**Wirtschaftliche Situation von Personen im Erwerbs- und Rentenalter** [[WiSiER](#)]) si basa su dati fiscali armonizzati degli anni 2011–2015. Complessivamente, comprende 4,5 milioni di persone e copre dunque il 53 per cento della popolazione residente svizzera nonché le tre principali regioni linguistiche. Il collegamento dei dati fiscali con altre fonti di dati permette di ampliare e approfondire le analisi, in particolare per quanto riguarda la composizione familiare e delle economie domestiche nonché l'importanza relativa delle diverse fonti di reddito e di sostanza.

Tenendo conto di determinati limiti, i risultati del presente studio possono anche essere confrontati con quelli di studi precedenti dell'UFAS in cui sono stati utilizzati dati fiscali del 2003. Va considerato in particolare che la popolazione era nettamente inferiore e che poteva essere analizzata soltanto la situazione economica dei soggetti fiscali, ma non quella delle economie domestiche con più soggetti fiscali. Da questo confronto risulta un miglioramento relativo della situazione delle persone in età pensionabile, fatta eccezione per gli uomini non sposati: tra il 2003 e il 2015 il loro reddito annuo mediano al netto del rincarò è rimasto costante, mentre quello dei soggetti fiscali sposati e delle donne non sposate è lievemente aumentato, cosicché la situazione degli uomini non sposati è diventata simile a quella delle donne non sposate. Anche i tassi di attività dei giovani pensionati sono aumentati.

Il particolare vantaggio del nuovo set di dati consiste nel fatto che la situazione economica può essere analizzata anche dalla prospettiva delle economie domestiche. I dati disponibili in WiSiER mostrano per esempio che, tenendo conto delle economie domestiche anziché dei soggetti fiscali, la quota delle economie domestiche con risorse finanziarie modeste o molto modeste (60 % e 50 % del reddito equivalente mediano) diminuisce di 1,3 punti percentuali, passando al 16,8 per cento. Il motivo è che numerose economie domestiche sono composte da più soggetti fiscali (perlopiù coppie non sposate) e un basso reddito di un soggetto fiscale può essere potenzialmente compensato da un reddito più elevato di un altro soggetto fiscale. Questo vale anche per i genitori soli che vivono con un/una partner: un quarto dei soggetti fiscali femminili non sposati (tre quarti di quelli maschili) vive con uno o più figli in un'economia domestica costituita da una coppia.

Pur avendo preso in considerazione l'economia domestica, i risultati del 2015 mostrano che il 35 per cento delle economie domestiche monoparentali con a capo una donna dispone soltanto di risorse finanziarie modeste o molto modeste, contro il 17 per cento di quelle con a capo un uomo, il 22 per cento delle economie domestiche composte da una sola persona, il 15 per cento delle coppie con uno o più figli e il 9 per cento delle coppie senza figli.

Dall'analisi dell'evoluzione della situazione finanziaria tra il 2012 e il 2015 emerge che quest'ultima è migliorata per circa un quarto delle economie domestiche composte da persone in età attiva. Soltanto in un'economia domestica su dieci si osserva una riduzione delle risorse finanziarie. La mobilità finanziaria varia a seconda del tipo di economia domestica, ma prevale quella ascendente. Per le persone in età pensionabile, la situazione reddituale è rimasta pressoché invariata nel periodo in questione.

Un'analisi delle prestazioni complementari (PC) mostra chiaramente che queste prestazioni permettono a numerose economie domestiche di disporre di un reddito vicino alla soglia di 38 080 franchi (60 % del reddito equivalente mediano). Per i beneficiari di PC, la quota delle PC rispetto al reddito complessivo è di circa un terzo; per i beneficiari dell'aiuto sociale, può ammontare fino al 90 per cento. Le prestazioni dell'aiuto sociale riguardano principalmente le economie domestiche composte da una sola persona e quelle monoparentali in età attiva, mentre le PC essenzialmente i pensionati che vivono da soli. Le rendite vedovili e d'invalidità contribuiscono significativamente a evitare che le economie domestiche si ritrovino con risorse finanziarie modeste o molto modeste.

I risultati del presente studio sottolineano ancora una volta la difficile situazione delle economie domestiche composte da una sola persona e di quelle monoparentali, in particolare delle madri sole. La promozione della conciliabilità tra famiglia e lavoro, l'integrazione nel mercato del lavoro e l'investimento nella formazione rimangono condizioni fondamentali per migliorare la situazione finanziaria delle economie domestiche composte da una sola persona e di quelle monoparentali. Questi presupposti si applicano anche ad altri gruppi con risorse finanziarie modeste o molto modeste, come una parte dei lavoratori indipendenti, dei migranti e degli agricoltori.

Lo studio fornisce una solida base di informazioni per valutare i successi e le sfide dell'attuale politica sociale. Sarà completato da tre progetti di ricerca che esaminano in modo approfondito la situazione dei beneficiari di una rendita per superstiti, delle economie domestiche familiari e monoparentali nonché delle persone nella fase di transizione dal mondo del lavoro al pensionamento.

Per tutti i progetti di ricerca menzionati è stato utilizzato il nuovo set di dati WiSiER. Un doveroso ringraziamento va quindi ai Cantoni che hanno fornito i dati fiscali per questi e altri progetti di ricerca. Senza di loro, lo sviluppo della base di dati WiSiER e il suo utilizzo non sarebbero stati possibili.

Stéphane Rossini

Direttore

Foreword by the Federal Social Insurance Office

Thanks to a collaboration with eleven cantons and the Federal Statistical Office, the FSIO is now able to present an up-to-date overview of the economic situation of the Swiss population and of particularly vulnerable groups. The unique WiSiER [**W**irtschaftlichen **S**ituation von **P**ersonen im **E**rwerbs- und **R**entenalter] ([WiSiER](#)) database, which was created to facilitate analyses of the economic well-being of the working- and retirement-age population, uses harmonised tax data from the years 2011 to 2015 relating to a total of 4.5 million people. It covers three language regions and 53 % of Switzerland's resident population. Linking this tax information with other data sources makes it possible to expand and deepen the resulting analyses, with particular reference to household composition, family relationship structures and the relative significance of different sources of income and wealth.

After taking certain limitations into account, the results of the current study can also be compared with the results of earlier FSIO studies based on tax data from 2003. It is important to bear in mind that the population was significantly smaller then, and that the earlier studies only investigated the economic situation of individual taxpayers, rather than households containing several taxpayers. This comparison reveals a relative improvement for people of pension age. Unmarried men of pension age constitute an exception. Their inflation-adjusted median annual income remained constant between 2003 and 2015, whereas that of married taxpayers and unmarried women of pension age rose slightly. This trend has resulted in the situation of unmarried men of pension age having now converged with that of unmarried women of pension age. There has also been an increase in younger pensioners in gainful employment.

The particular advantage of this new database is that it enables the economic situation to be analysed on the basis of households as well as individuals. The information available in WiSiER, for example, shows that the proportion of households with low or very low income (60 % and 50 % of the median equivalised income) falls by 1.3 percentage points to 16.8 % if household data rather than taxpayer data is taken as the basis. This is because many households contain several taxpayers (mostly unmarried couples) living together, and the low income of one taxpayer can potentially be balanced out by the higher income of another taxpayer. This also applies to single parents living with a partner. A quarter of unmarried female (and three-quarters of unmarried male) taxpayers are living with their child(ren) in a couple family.

Even when household composition is taken into account, the results for 2015 also show that single-parent households headed by women are the most likely to have low or very low income (35 %), followed by single-person households (22 %) single-parent households headed by men (17 %), couples with children (15 %) and couples without children (9 %).

Analysis of the trends between 2012 and 2015 indicates that approximately a quarter of working-age households saw their financial circumstances improve. Only one household in ten experienced a decline in financial resources. Financial mobility varies according to type of household, but was mostly upwards. During the above period, people of retirement age saw hardly any change in income.

An analysis of supplementary benefits (EL/PC) makes it clear that these benefits enable numerous households to achieve an income roughly similar to the threshold value of CHF 38,080 (60 % of the median equivalised income). For claimants of supplementary benefits, these benefits account for about a third of their total income, while for social assistance claimants, the latter benefit can be as

much as 90 % of total income. Social assistance payments are made mainly to single-person and single-parent households of working age, whereas supplementary benefits are generally paid to single-person households of retirement age. Widows' pensions and disability pensions play a significant role in avoiding situations where households have low or very low income.

The findings of the present study point once again to the challenging circumstances faced by single-parent and single-person households, particularly those where women are bringing up children on their own. Making it easier to combine gainful employment with family responsibilities, facilitating people's integration into the workforce, and investing in training all remain key requirements for improving the financial situation of single-parent and single-person households. These efforts also apply to other groups with low or very low income, such as a proportion of self-employed workers, migrants and farmers.

The study provides a solid set of data for evaluating the successes and challenges of current social policy. It is complemented by three other research projects that investigate in more detail the situation of people in receipt of a survivor's pension, as well as family and single-parent households, and persons on the point of drawing a retirement pension.

All the research projects mentioned make use of the new WiSiER database. Thanks are therefore due to the cantons that have made their tax data available for this and other research projects. Without their cooperation, it would not have been possible to set up and utilise the WiSiER database.

Stéphane Rossini

Director

Table des matières

Liste des figures	III
Liste des tableaux	VII
Abréviations	XI
Définitions	XIII
Résumé	XV
Zusammenfassung	XXIII
Riassunto	XXXI
Summary	XXXIX
1. Introduction	1
2. Données, concepts et méthodes	3
2.1 Données	3
2.2 Concepts	3
2.3 Méthodes: chapitre 3, analyse comparative 2003-2015	11
2.4 Méthodes : chapitre 4, analyse de la situation des ménages en 2015	14
2.5 Méthodes : chapitre 5, comparaison des données 2012 et 2015	18
3 Comparaison 2003-2015	23
3.1 Préambule: des contextes en mutation	23
3.2 Le revenu des contribuables	26
3.3 Tendances concernant les inégalités des revenus	33
3.4 Contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel	35
3.5 L'activité professionnelle après l'âge de la retraite	39
3.6 La fortune des contribuables	40
3.7 Synthèse	41
4. La situation économique des ménages en 2015	45
4.1 Un tour d'horizon de la situation des ménages	45
4.2 Les déterminants de la situation financière	53
4.3 La situation des ménages bénéficiant de prestations du 1 ^{er} pilier et de l'aide sociale	80
4.4 La fortune des ménages	86
4.5 Synthèse	94
4.6 Comparaison des chapitres 3 et 4	97

5. Evolution de la situation financière entre 2012-2015	107
5.1 Introduction	107
5.2 Aperçu de la mobilité financière des personnes rencontrées en 2012 et 2015	107
5.3 Analyse détaillée d'hypothèses sur la mobilité financière	123
5.4 Les déterminants financiers de la mobilité financière	137
5.5 Synthèse	144
6. Conclusions	147
Références	155
Annexe 1 : Résultats de différentes analyses pour 4 cantons (Chapitre 3)	159
Annexe 2 : Modèles de régression du chapitre 4	161
Annexe 3 : Revenu équivalent médian des hommes et des femmes vivant dans un ménage individuel, selon l'âge et l'état civil (Chapitre 4)	166
Annexe 4 : Distribution du revenu des personnes vivant seules, selon l'état civil et le sexe. Personnes en âge d'activité (Chapitre 4)	167
Annexe 5 : Distribution du revenu annuel des couples avec ou sans enfant(s), selon le nombre d'enfants (Chapitre 4)	168
Annexe 6 : Fortune nette (Chapitre 4)	169
Annexe 7 : Questions de recherche traitées à la section 5.3	170
Annexe 8 : Modèles de régression du chapitre 5	172

Liste des figures

Figure 1: Distribution du revenu professionnel (selon CI) des femmes ayant eu une première naissance entre 1990 et 1999	10
Figure 2 : Répartition du revenu équivalent et de la fortune brute dans les cantons (médiane, quartiles et déciles), 2015 (en francs)	14
Figure 3: Structure par sexe et âge de l'échantillon retenu (en bleu) au chapitre 5 et de la population totale de la Suisse (en gris), 2012-2015 (pour 100'000)	20
Figure 4: Niveau de formation. Population de 25-64 ans vivant en Suisse, 2003 et 2015 (en %)	24
Figure 5: Distribution de la population suisse selon l'état civil et la classe d'âge, 2003 et 2015 (en %)	26
Figure 6: Comparaison des profils par âge pour les faibles et très faibles ressources financières, selon le type de contribuables et le groupe d'âge, 2003 (à gauche) et 2015 (à droite) (en %)	31
Figure 7: Contributions des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen, selon la catégorie d'âge, 2003 et 2015 (en %)	36
Figure 8: Contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen, selon le type de contribuables et la catégorie d'âge. Contribuables présentant de faibles ressources financières, 2003 et 2015 (en %)	37
Figure 9: Contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen, selon le type de contribuables et la catégorie d'âge. Contribuables présentant de très faibles ressources financières, 2003 et 2015 (en %)	38
Figure 10: Proportion de contribuables disposant d'un revenu de l'activité, selon le type de contribuables et l'âge, 2003 et 2015 (en %)	39
Figure 11 : Niveau des ressources financières selon le type de ménages et la catégorie d'âge. Ensemble des ménages, 2015 (en %)	48
Figure 12: Distribution du revenu annuel des personnes vivant seules, selon le sexe et la catégorie d'âge, 2015 (en pour mille)	50
Figure 13: Contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen. Ménages actifs, mixtes et retraités, 2015 (en %)	52
Figure 14: Niveau des ressources financières et contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen selon le type de ménage. Ménages de moins de 25 ans, 2015 (en %)	53
Figure 15 : Niveau des ressources financières selon le groupe d'âge. Ensemble des ménages, 2015 (en %)	55
Figure 16: Contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen, 2015 (en milliers de francs). Ensemble des ménages.	56
Figure 17 : Proportion de personnes présentant des faibles et très faibles ressources financières, selon le groupe d'âge. Hommes et femmes vivant seuls ou en ménage monoparental, 2015 (en %)	57

Figure 18: Niveau des ressources financières selon le sexe, et la situation familiale. Ensemble des ménages, 2015 (en %)	58
Figure 19: Revenu équivalent médian, 1 ^{er} et 3 ^e quartile, et 1 ^{er} et 9 ^e décile, selon le sexe et le groupe d'âge. Ménages individuels et monoparentaux, 2015 (en francs)	59
Figure 20: Distribution du revenu équivalent des ménages monoparentaux, selon le sexe du parent, 2015 (pour 1000 personnes)	60
Figure 21: Niveau des ressources financières selon l'état civil, et la situation familiale, personnes en âge d'activité 2015 (en %)	61
Figure 22: Niveau des ressources financières selon le nombre d'enfants. Couples d'âge actif, tout état civil, 2015 (en %)	62
Figure 23: Distribution du revenu équivalent des couples d'âge actif, selon le nombre de personnes dans le ménage, 2015 (pour 1000 personnes).	63
Figure 24: Niveau des ressources financières selon l'âge du plus jeune enfant. Ménages monoparentaux selon le sexe et couples mariés avec enfant(s), 2015 (en %)	65
Figure 25: Revenu équivalent médian, 1 ^{er} et 3 ^e quartile, et 1 ^{er} et 9 ^e décile, selon l'âge du plus jeune enfant. Ménages monoparentaux selon le sexe et couples mariés, 2015 (en francs)	66
Figure 26: Distribution du revenu professionnel des ménages monoparentaux, selon le sexe du parent et l'âge du plus jeune enfant, 2015 (en francs)	66
Figure 27: Revenu professionnel masculin et féminin médian (en francs, échelle de gauche), et part du revenu féminin (en % du revenu professionnel total, échelle de droite), selon le groupe d'âge. Couples mariés et non mariés, avec ou sans enfant, 2015	69
Figure 28: Niveau des ressources financières selon le lieu de naissance, la catégorie d'âge et le type de ménage, 2015 (en %)	70
Figure 29: Niveau des ressources financières selon la nationalité. Ménages actifs, 2015 (en %)	72
Figure 30: Niveau des ressources financières et contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen selon le type d'activité professionnelle. Ménages actifs, 2015 (en %)	74
Figure 31 : Niveau des ressources financières et contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen selon le niveau de formation le plus élevé du ménage, Ménages actifs uniquement, 2015 (en %)	76
Figure 32 : Niveau des ressources financières et contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen selon la profession exercée. Personnes actives uniquement, 2015 (en %)	77
Figure 33 : Niveau des ressources financières et contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen selon le secteur d'activité, 2015. Personnes actives uniquement (en %)	79
Figure 34: Niveau des ressources financières (en %) et contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen (en francs) des ménages bénéficiant d'une prestation de l'aide sociale, 2015 (en %)	81
Figure 35 : Niveau des ressources financières et contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen des ménages bénéficiant d'une rente AI. Ménages en âge actif, 2015 (en %)	83

Figure 36: Niveau des ressources financières et contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen des ménages bénéficiant d'une rente de veufs, de veuves ou d'orphelins. Ménages en âge actif, 2015 (en %)	84
Figure 37 : Niveau des ressources financières des ménages bénéficiant de prestations complémentaires. Ménages retraités ou mixtes (avec enfant(s) de moins de 25 ans), 2015 (en %)	85
Figure 38 : Fortune médiane brute et nette selon le groupe d'âge. Ensemble des ménages, 2015 (en francs)	87
Figure 39: Fortune nette médiane, selon le type de ménages et le groupe d'âge, 2015 (en francs)	88
Figure 40: Contribution des éléments de la fortune, selon le type de ménage. Ensemble des ménages, 2015 (en milliers de francs, valeurs moyennes)	89
Figure 41: Fortune brute et nette médiane selon le niveau du revenu, 2015 (en milliers de francs)	90
Figure 42 : Proportion de ménages dont les liquidités ne permettent pas de faire face à trois mois et 12 mois de dépenses, selon le type de ménages et le groupe d'âge. Ensemble des ménages, 2015 (en %)	91
Figure 43 : Proportion des ménages présentant une fortune immobilière selon le type de ménages et le groupe d'âge. Ensemble des ménages, 2015 (en %)	92
Figure 44 : Proportion de ménages endettés selon le type de ménages et le groupe d'âge. Ensemble des ménages, 2015 (en %)	93
Figure 45: proportion de ménages endettés selon le statut de propriété et le groupe d'âge. Ensemble des ménages, 2015 (en %)	94
Figure 46 : Comparaison des résultats obtenus concernant les faibles ressources financières, selon l'approche. Personnes vivant seules, 2015 (en %)	105
Figure 47: Proportion de personnes vivant seules observant une détérioration ou une amélioration de leur situation financière, selon le sexe et le groupe d'âge, entre 2012 et 2015 (en %)	113
Figure 48: Proportion de personnes vivant en couple sans enfant observant une détérioration ou une amélioration de leur situation financière, selon le sexe et le groupe d'âge, entre 2012 et 2015 (en %)	115
Figure 49 : Proportion de personnes d'âge actif vivant en couple avec enfant(s) observant une détérioration ou une amélioration de leur situation financière, selon le groupe d'âge, le nombre d'enfants dans le ménage et l'âge du plus jeune enfant, entre 2012 et 2015 (en %)	117
Figure 50: Proportion de personnes vivant en ménage monoparental d'âge actif observant une détérioration ou une amélioration de leur situation financière, selon le sexe, le groupe d'âge, le nombre d'enfants dans le ménage et l'âge du plus jeune enfant, entre 2012 et 2015 (en %)	119
Figure 51: Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015, selon le type de ménage. Ménages en âge actif. Modèle 1	125
Figure 52: Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 (mobilité ascendante) ou de la rejoindre (mobilité descendante), pour les personnes vivant seules en 2012 et 2015. Personnes d'âge actif (25-59 ans), selon le sexe. Modèle 2	126

- Figure 53: Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 (mobilité ascendante) ou de la rejoindre (mobilité descendante), pour les personnes vivant à la tête d'un ménage monoparental en 2012 et 2015. Personnes d'âge actif. Modèle 3 127
- Figure 54 : Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 (mobilité ascendante) ou de la rejoindre (mobilité descendante), pour les personnes ne vivant pas en couple en 2012 et 2015, selon le nombre d'enfants dans le ménage en 2012. Personnes d'âge actif. Modèle 4 129
- Figure 55 : Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 (mobilité ascendante) ou de la rejoindre (mobilité descendante), pour les personnes vivant en couple, selon le groupe d'âge. Personnes en âge d'activité. Modèle 5 131
- Figure 56: Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 (mobilité ascendante) ou de la rejoindre (mobilité descendante), pour les personnes vivant en couple, en fonction de l'arrivée ou du départ d'enfants. Personnes en âge d'activité. Modèle 6 133
- Figure 57: Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 (mobilité ascendante) ou de la rejoindre (mobilité descendante), en fonction de la nationalité et du lieu de naissance. Personnes en âge d'activité. Modèle 1 134
- Figure 58 : Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 (mobilité ascendante) ou de la rejoindre (mobilité descendante), en fonction de la durée de présence en Suisse. Personnes en âge d'activité. Modèle 7 135
- Figure 59 : Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 (mobilité ascendante) ou de la rejoindre (mobilité descendante), en fonction du comportement de la mère sur le marché du travail après la naissance du premier enfant. Modèle 8 136
- Figure 60: Evolution du revenu équivalent médian entre 2012 et 2015, selon la catégorie d'âge et l'évolution vis-à-vis du seuil de 60% (en francs) 142
- Figure 61: Apport des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen des actifs et des retraités, selon l'évolution de la situation financière entre 2012 et 2015 (en milliers de francs) 143

Liste des tableaux

Tableau 1 : Cohérence entre ménages (selon STATPOP) et contribuables (selon les registres fiscaux)	4
Tableau 2: Composition du revenu équivalent et sources des données financières	6
Tableau 3: Résumé des différentes catégories définies dans le texte	7
Tableau 4: Médiane calculée du revenu équivalent et valeur des seuils utilisés suivant le chapitre, 2003, 2012 et 2015 (en francs)	9
Tableau 5: Distribution des ménages retenus au chapitre 4, selon le type, le niveau de formation et l'âge du membre du ménage le plus âgé, 2015	16
Tableau 6: Distribution des ménages retenus au chapitre 4, selon le type et la catégorie d'âge, 2015	17
Tableau 7: Personnes retenues au chapitre 5, selon le type de ménage auxquelles elles appartiennent	19
Tableau 8 : Structure par âge de la population, 2003 et 2015	25
Tableau 9 : Revenu annuel médian, 1er et 3e quartile, 2003 et 2015 (et évolution), selon le type de contribuables et la catégorie d'âge	27
Tableau 10: Proportion de contribuables sous les seuils de faibles et très faibles ressources financières, selon le type de contribuables et la catégorie d'âge, 2003 et 2015 (en %)	28
Tableau 11: Proportion de contribuables (tous âges confondus) sous les seuils de faibles et très faibles ressources financières, selon le type de contribuables et la présence ou non d'enfants, 2003 et 2015 (en %)	29
Tableau 12: Estimation du nombre de contribuables au-dessous du seuil de faibles ressources financières pour l'ensemble de la Suisse, 2003 et 2015	30
Tableau 13: Proportion de contribuables présentant des ressources financières élevées, selon le type de contribuables et la catégorie d'âge, 2003 et 2015 (en %)	33
Tableau 14: Coefficients de Gini calculés sur le revenu annuel, le revenu du travail et les rentes, selon le type de contribuables et la catégorie d'âge, 2003 et 2015	34
Tableau 15: Revenu annuel moyen et sources de revenus. Contribuables retraités, 1976, 2003 et 2015 (en %)	37
Tableau 16: Fortune brute et nette médiane, 1er et 3e quartile, selon le type de contribuables et la catégorie d'âge, 2003 et 2015 (en francs)	40
Tableau 17: Résumé des différents indicateurs pour l'ensemble des ménages pris en compte, 2015 (en francs)	46
Tableau 18: Niveau des ressources financières selon le type de ménage, 2015 (en %)	47
Tableau 19 : Proportion de ménages présentant de faibles ou très faibles ressources financières, selon le modèle d'activité féminine, 2015. Femmes actives avant la naissance de l'enfant	67

Tableau 20: Revenu professionnel médian des hommes classés selon le type d'imposition et la nationalité/ le lieu de naissance, 2015 (en francs)	73
Tableau 21: Effectifs des ménages bénéficiant de différents instruments de la sécurité sociale, selon le type de ménage, 2015	80
Tableau 22: Type de ménage dans lequel l'individu vit, en fonction de son statut de contribuable, en 2015	98
Tableau 23: Situation financière des personnes vivant seules, selon le concept de contribuable (vertical) ou de ménage (horizontal). Hommes et femmes contribuables non mariés en 2015	100
Tableau 24: Situation financière des hommes et femmes mariés, selon le concept de contribuable (vertical) ou de ménage (horizontal). Contribuables mariés sans enfant en 2015	101
Tableau 25 : Situation financière des hommes et femmes avec enfant(s), selon le concept de contribuable (vertical) ou de ménage (horizontal). Contribuables non mariés avec enfant(s) en 2015	103
Tableau 26: Situation financière des couples mariés, selon le concept de contribuable (vertical) ou de ménage (horizontal). Contribuables mariés avec enfant(s) en 2015	104
Tableau 27: Evolution de la situation financière des personnes, entre 2012 et 2015 (en %)	108
Tableau 28: Evolution de la situation financière des personnes vivant seule d'âge actif (25-59 ans en 2012), entre 2012 et 2015 (en %)	110
Tableau 29: Evolution de la situation financière des personnes vivant seules en âge de la retraite, entre 2012 et 2015 (en %)	112
Tableau 30 : Evolution de la situation financière des personnes vivant en couple sans enfant, selon la catégorie d'âge, entre 2012 et 2015 (en%)	114
Tableau 31: Evolution de la situation financière des personnes vivant en couple avec enfant(s) (couple d'âge actif), entre 2012 et 2015 (en %)	116
Tableau 32 : Evolution de la situation financière des personnes vivant en ménage monoparental d'âge actif, entre 2012 et 2015 (en %)	118
Tableau 33: Conséquences sur les niveaux de ressources financières de différents changements familiaux observés entre 2012 et 2015. Personnes âgées de 25 à 59 ans.	120
Tableau 34 : Conséquences sur les niveaux de ressources financières de différents changements familiaux observés entre 2012 et 2015. Personnes âgées de 65 ans et plus.	123
Tableau 35: Conséquences sur les niveaux de ressources financières de différents changements professionnels observés entre 2012 et 2015, selon le type de ménages en 2012. Personnes âgées de 25 à 59 ans en 2012	140
Tableau 36 : Comparaison de la situation financière en 2012 et 2015 pour les personnes âgées de 60 à 64 ans ayant transité à la retraite, selon le type de ménages en 2012	141
Tableau 37: Revenu annuel médian, 1er et 3e quartile, 2003 et 2015 (et évolution), selon le type de contribuables et la catégorie d'âge	159
Tableau 38 : Proportion de contribuables présentant des ressources financières élevées, selon le type de contribuables et la catégorie d'âge, 2003 et 2015 (en %)	159

Tableau 39 : Fortune brute et nette médiane, 1er et 3e quartile, selon le type de contribuables et la catégorie d'âge, 2003 et 2015 (en francs) 160

Abréviations

AELE	Association européenne de libre-échange
ASAL (SIPAC)	Auszahlungssystem der Arbeitslosenkassen (Système informatique de paiement des caisses de chômage)
AI	Assurance-invalidité
API	Allocation pour impotent
AVAM (PLASTA)	Informationssystem für die Arbeitsvermittlung und die Arbeitsmarktstatistik (Système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail)
AV	Assurance vieillesse
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AS	Assurance survivants
CdC	Centrale suisse de compensation
CI	Comptes individuels (registres du 1 ^{er} pilier)
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
ESPA	Enquête suisse sur la population active
ESPOP	Statistique de l'état annuel de la population (remplacé par STATPOP dès 2011)
IPC	Indice des prix à la consommation
ISCO	Nomenclature suisse des professions
KOF	Centre de recherches conjoncturelles
LPP	Loi sur la prévoyance professionnelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
PC	Prestations complémentaires
SILC	Enquête sur les revenus et les conditions de vie
STATPOP	Statistique de la population et des ménages
UE	Union européenne
WiSiER	Wirtschaftliche Situation von Personen im Erwerbs- und Rentenalter (pool de données administratives et fiscales)

Définitions

Capacité financière : La capacité financière est définie comme étant les revenus annuels après prise en compte d'une partie (5%) de la fortune détenue sous la forme de titres ou capitaux (fortune rapidement mobilisable). Cette prise en compte permet d'éviter de considérer comme à risque de précarité des personnes détenant des biens mobiliers mais qui, pour une raison ou une autre, présentent peu de revenus durant une année.

Contribuables : Le contribuable désigne soit une personne seule (avec ou sans enfants) soit un couple marié (avec ou sans enfants). Un couple marié représente donc un seul contribuable. On distingue les contribuables d'âge actif (contribuables actifs, hommes 25-64 ans, femmes 25-63 ans) et ceux d'âge de la retraite (contribuables retraités). Pour les données de 2003, les contribuables actives de sexe féminin étaient âgées entre 25 et 62 ans. Pour les contribuables formés d'un couple, l'âge de l'aîné est déterminant.

Faibles ressources financières : Le seuil de faibles ressources financières correspond à 60% du revenu équivalent médian. Un ménage dans une situation de faibles ressources financières est défini dans ce texte comme étant un ménage dont le revenu équivalent est supérieur ou égal à 50% mais inférieur à 60% du revenu équivalent médian.

Fortune : La fortune **brute** se réfère à la somme des actifs (bâtiments, biens-fonds, titres et autres placements de capitaux, assurances vie). La fortune **nette** est obtenue en déduisant de la fortune brute les dettes commerciales ou privées.

Catégorie d'âge : On utilisera systématiquement le terme de catégorie d'âge pour se référer aux actifs et aux retraités. Le terme « actif » indique donc des personnes d'âge actif, et ne fait pas référence au statut sur le marché du travail. Le terme « mixte » fait référence aux ménages comprenant à la fois des personnes actives et retraitées.

Ménages actifs : Les ménages actifs (ou en âge d'activité) sont définis comme étant ceux constitués uniquement de personnes en âge d'exercer une activité (n'ayant pas atteint l'âge de la retraite ordinaire).

Ménages binationaux : Les ménages binationaux désignent des ménages composés de personnes présentant des nationalités différentes.

Ménages internationaux : Les ménages internationaux désignent des ménages constitués à la fois d'au moins une personne née en Suisse et d'une personne née à l'étranger.

Ménages mixtes : Les ménages mixtes sont définis comme étant ceux constitués d'au moins une personne en âge d'exercer une activité et d'une personne en âge de la retraite. Un ménage composé de deux conjoints retraités et d'un enfant, un ménage monoparental dont le parent est âgé de 65 ans et plus, ou un ménage composé d'un couple dont un membre seulement a atteint l'âge de la retraite sont ainsi des ménages mixtes.

Ménages monoparentaux : Les ménages monoparentaux sont définis comme étant ceux constitués, selon la statistique STATPOP, d'un parent et d'au moins un enfant âgé de moins de 25 ans. En cas de garde partagée, le lieu de domicile de l'enfant, tel que figurant dans le registre des habitants, fait foi. Au chapitre 3, les enfants des contribuables sont identifiés selon les informations figurant dans le registre fiscal.

Ménages retraités : Les ménages retraités (ou en âge de la retraite) sont définis comme étant ceux en âge de retraite ordinaire (64+ pour les femmes/65+ pour les hommes).

Revenus du 1^{er} pilier : Les revenus – ou contributions – du 1^{er} pilier incluent les rentes invalidité et de veuvage pour les personnes en âge d'activité, et les rentes vieillesse pour celles ayant atteint l'âge de la retraite (ou anticipé le versement de la rente). Les prestations complémentaires et les allocations pour impotents sont d'autres revenus du 1^{er} pilier.

Ressources financières élevées : Le seuil de ressources financières élevées correspond à 180% du revenu équivalent médian. Un ménage dont le revenu équivalent égale ou dépasse ce seuil est considéré comme un ménage aux ressources élevées (situation financière aisée).

Ressources financières médianes : Les ressources financières sont dites médianes lorsque le contribuable/le ménage dispose d'un revenu équivalent égal ou supérieur à 60% mais inférieur à 180% du revenu équivalent médian de l'ensemble de la population. On distingue parfois la situation médiane inférieure (de 60% à moins de 100% du revenu équivalent médian) et la situation médiane supérieure (de 100% à moins de 180% du revenu équivalent médian).

Revenu équivalent : Le revenu équivalent est calculé à partir de la capacité financière, divisée par un coefficient reflétant le nombre de personnes dans le ménage / par contribuable. La signification du revenu équivalent est expliquée à la section 2.2.

Revenu annuel : Le revenu annuel est défini par la somme des revenus de l'activité professionnelle (incluant les revenus de l'administration de sociétés et les revenus agricoles), des rentes perçues (1^{er}, 2^e/3^e piliers), des autres revenus (aide sociale, contributions d'entretiens, etc.), ainsi que des revenus de la fortune mobilière et immobilière.

Très faibles ressources financières : Le seuil de très faibles ressources financières est de 50% du revenu équivalent médian. Un ménage dont le revenu équivalent est inférieur à 50% du revenu équivalent médian est considéré être dans une situation de très faibles ressources financières.

(Très) faibles ressources financières : Un ménage dans une situation de (très) faibles ressources financières est défini comme étant un ménage dont le revenu équivalent est inférieur à 60% du revenu médian. Ce groupe comprend les ménages en situation de faibles ressources et ceux en situation de très faibles ressources.

Type de contribuables : Le terme type de contribuables se réfère aux trois grands groupes d'analyse (hommes non mariés, femmes non mariées, couples mariés).

Vulnérabilité : Une situation de vulnérabilité s'observe lorsque le ménage présente un revenu équivalent supérieur à 60% du revenu équivalent médian, mais qui passerait au-dessous de ce seuil en cas de perte de 20% du revenu professionnel. Une situation de vulnérabilité ne concerne que les ménages bénéficiant du revenu de l'activité professionnelle.

Résumé

Ce rapport dresse un panorama général de la situation financière des résidents de la Suisse, à l'aide des données fiscales de 11 cantons, complétées par des données de registres et d'enquêtes. La mise en relation de ces données fournit des informations non seulement sur le revenu et la fortune, mais également sur certaines prestations sociales non incluses dans les données fiscales ainsi que sur la composition des ménages. Des instruments de mesure de la situation économique sont utilisés pour décrire cette situation et identifier des groupes à risques. Ces instruments comparent le revenu des ménages ou des contribuables à différents seuils, estimés à partir du revenu équivalent médian de l'ensemble des ménages ou des contribuables.

Comparaison de la situation des contribuables en 2003 et en 2015

Après une introduction générale et une description des données et des méthodes utilisées, le chapitre 3 compare la situation financière des contribuables résidant en Suisse à deux périodes distinctes (2003 et 2015). Des indicateurs, tableaux et graphiques qui avaient été calculés à partir des données fiscales de 2003 (Wanner et Gabadinho, 2008) ont été mis à jour. Même si la population prise en compte n'est pas la même (l'étude couvre 11 cantons suisses, contre 5 seulement pour les données de 2003), cette comparaison fournit une tendance générale concernant la situation financière des contribuables sur plus d'une décennie. Il importe cependant de noter que la notion de contribuable rend parfois difficile l'interprétation des résultats. En effet, un contribuable peut correspondre à une personne non mariée ou à un couple marié, avec ou sans enfant mineur ; cette notion ne fournit aucune information sur la composition du ménage (plusieurs contribuables peuvent former un seul ménage, notamment les couples vivant en concubinage) et donc sur ses différentes sources de revenus.

Entre 2003 et 2015, le revenu nominal médian de tous les types de contribuables en âge d'activité et à l'âge de la retraite a légèrement augmenté, en raison à la fois de l'inflation, d'une meilleure rémunération professionnelle d'une population de plus en plus qualifiée ainsi que de l'augmentation des prestations du 2^e pilier chez les retraités². Malgré ces changements, les schémas observés dans les données de 2003 sont généralement confirmés pour 2015. Cependant, quelques évolutions spécifiques ressortent, liées notamment au contexte sociodémographique en mutation, avec le vieillissement de la population, une migration nette élevée et des immigrants mieux qualifiés, la transformation des modes de vie familiale (baisse de la proportion des personnes mariées) et l'accroissement de l'activité professionnelle des femmes.

Le revenu nominal médian de la plupart des types de contribuables a augmenté entre 2003 et 2015³. On observe toutefois des différences marquées entre les contribuables actifs⁴ et retraités ainsi qu'entre les hommes et les femmes. Après prise en compte de l'influence de l'inflation, le revenu médian des contribuables retraités a augmenté de 1,1 % en termes réels chez les hommes non mariés et jusqu'à 9,2 % chez les femmes non mariées entre 2003 et 2015. La hausse a été moins marquée chez les contribuables en âge d'activité, et ce pour chaque type de contribuable. Alors que

² Les retraités (ou personnes ayant atteint l'âge de la retraite) sont définis comme les personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite (64 ans et plus pour les femmes/65 ans et plus pour les hommes).

³ L'indice des prix à la consommation a augmenté de 4,6 % entre 2003 et 2015.

⁴ Le terme « actif » désigne les personnes en âge d'activité, indépendamment de leur statut sur le marché du travail.

le revenu médian des femmes non mariées et des couples mariés en âge de travailler a encore augmenté, en tenant compte du renchérissement, respectivement de 1,6 % et de 7,1 %, on observe une baisse de 3,9 % chez les hommes non mariés en âge d'activité. Entre 2003 et 2015, divers changements structurels ont notamment entraîné une hausse de la part des personnes retraitées et de celle des personnes seules, groupes qui disposent en moyenne d'un revenu plus faible. En raison de ces changements structurels, le revenu médian de tous les types de contribuables diminue, en tenant compte du renchérissement, de 4,2 %, même si le revenu médian a augmenté dans tous les groupes, sauf chez les hommes seuls en âge d'activité.

La part des contribuables disposant de faibles ou très faibles ressources financières (moins de 60 % du revenu équivalent médian) a augmenté de 15,5 % à 18,1 %, ce qui pourrait être l'indication d'une distribution légèrement plus inégale des revenus. Chez les contribuables en âge d'activité, cette proportion est passée de 15,5 % à 19,2 %, alors qu'elle est restée relativement stable chez les contribuables ayant atteint l'âge de la retraite (de 15,4 % à 15,2 %).

En observant en détail la situation des contribuables retraités, on parvient aux constatations suivantes : chez les couples mariés, la part des contribuables disposant de faibles ou très faibles ressources financières a baissé de 1,1 point de pourcentage (de 10,3 % à 9,2 %), et chez les femmes non mariées, elle n'a pratiquement pas diminué depuis 2003 (- 0,4 point de pourcentage, de 20 % à 19,6 %). Parmi les hommes non mariés, en revanche, cette proportion a augmenté de 2,6 points de pourcentage et atteint même 20 % chez les « jeunes retraités » (65-74 ans). Cette détérioration relative de la situation économique des hommes non mariés a considérablement réduit les inégalités entre hommes et femmes après l'âge de la retraite. Ces tendances doivent toutefois être considérées avec prudence, car utiliser la notion de contribuable présente quelques limites. Une hypothèse, qui ne peut pas être vérifiée faute de données sur le sujet en 2003, est que la répartition des avoirs du 2^e pilier entre conjoints en cas de divorce entrée en vigueur en 2000 conduit à des évolutions différentes de la situation financière des hommes et femmes à l'âge de la retraite entre 2003 et 2015.

Il convient de relever que la participation grandissante des femmes au marché du travail a amélioré leur situation financière durant la vie active. Cela se reflète aussi dans la composition du revenu : par rapport à 2003, la part relative du revenu provenant de l'activité professionnelle a augmenté, alors que celle des revenus du 1^{er} pilier (rentes AI principalement) a diminué.

En outre, une augmentation des taux d'activité des nouveaux retraités est observée : ainsi, durant l'année de leur 66^e anniversaire, 35 % des hommes non mariés et 45 % des hommes mariés bénéficient en 2015 d'un revenu issu d'une activité lucrative, des chiffres qui étaient de 30 % et 34 % respectivement en 2003. Pour les femmes âgées de 65 ans, les taux sont passés de 16 % à 27 % (femmes mariées) et de 23 % à 30 % (femmes non mariées). Le modèle d'activité professionnelle en période de post-retraite restait cependant majoritairement une activité à temps partiel, avec une rémunération généralement inférieure à la franchise de 16 800 francs à partir de laquelle les cotisations AVS sont prélevées.

Concernant le niveau de fortune des contribuables, les limites de la comparaison des données entre 2003 et 2015 ne permettent pas de mettre à jour des changements significatifs. L'écart entre les contribuables en âge d'activité et ceux à l'âge de la retraite reste très important, ces derniers disposant d'un patrimoine beaucoup plus élevé⁵. Les actifs sont par ailleurs plus souvent concernés

⁵ Il importe cependant de noter que les avoirs du 2^e pilier et du pilier 3a ne sont pas pris en compte, car non imposables.

par un éventuel endettement, souvent lié à la propriété immobilière. Par contre, les revenus de la fortune ont fortement diminué, en lien avec l'évolution des taux d'intérêt observée entre 2003 et 2015.

Situation des ménages en 2015

Une deuxième série d'analyses s'intéresse à la situation financière de 2015 en tenant compte de la composition du ménage (chapitre 4). La notion de ménage diffère de celle de contribuable qui est utilisée pour la première partie. Le ménage regroupe les personnes partageant un même logement, selon le critère du domicile légal. Considérer le ménage permet d'analyser la situation de ces contribuables en tenant compte de l'éventuel revenu du partenaire.

La part des ménages disposant de faibles ou très faibles ressources est de 16,8 % en 2015, soit 1,3 point de moins que ce qu'indique l'analyse des contribuables. L'écart s'explique notamment par le fait que de nombreux ménages sont composés de plusieurs contribuables. Le revenu équivalent médian des ménages est, en 2015, de 63 470 francs, dont deux tiers sont issus de l'activité professionnelle. Cependant, d'importantes différences s'observent en fonction de la catégorie d'âge : alors que chez les actifs, la quasi-totalité du revenu (85 %) provient de l'activité professionnelle, les rentes du 1^{er} pilier sont le principal apport financier à l'âge de la retraite (43 % du revenu provient du 1^{er} pilier, incluant les prestations complémentaires et les allocations pour impotents).

On observe des écarts importants entre les différents types de ménages. D'après le revenu équivalent médian, les ménages monoparentaux dirigés par une femme présentent un taux de faibles ou très faibles ressources financières égal à 35 %, contre 17 % pour ceux dirigés par un homme et 15 % pour les couples avec enfant(s). En outre, 22 % de l'ensemble des ménages monoparentaux, 6 % des ménages composés de partenaires enregistrés et 9 % de l'ensemble des couples sans enfant se situent en dessous du seuil de faibles ressources financières.

Le risque de très faibles ressources financières (< 50 % du revenu équivalent médian) est quasiment identique pour les ménages en âge d'activité et ceux ayant atteint l'âge de retraite (respectivement 9 % et 8 %). Quant au risque de faibles ou de très faibles ressources financières (< 60 % du revenu équivalent médian), il est de 15 % pour les ménages en âge d'activité et de 22 % pour ceux à l'âge de la retraite. Ainsi, la part des ménages situés entre les seuils de 50 % et 60 % (faibles ressources) est deux fois plus élevée chez les retraités que chez les actifs (14 % contre 6 %). L'explication est liée à la concentration de ménages retraités ne disposant que du 1^{er} pilier et des prestations complémentaires, qui se situent ainsi juste au-dessous du seuil de 60 % (soit 38 080 francs pour une personne seule). Ainsi, l'analyse au niveau des ménages contredit le résultat observé au niveau des contribuables, qui montrait une moins bonne situation des actifs (19,2 %) comparativement aux retraités (15,2 %). Cela s'explique en particulier par le fait que le seuil de 60 % correspond à 36 670 francs pour les contribuables, mais à 38 080 francs pour les ménages ; or, un grand nombre de ménages retraités ont un revenu équivalent situé entre ces deux montants. D'une manière générale, une approche fondée sur les ménages devrait être privilégiée, car elle paraît mieux refléter la réalité.

Différents facteurs sociodémographiques interviennent sur la situation financière des ménages. L'âge et la carrière professionnelle jouent un rôle essentiel. Alors que la situation financière des personnes actives s'améliore au fil de leur parcours professionnel, leur revenu diminue ensuite nettement lorsqu'elles atteignent l'âge de la retraite et cessent leur activité lucrative. Dans les

ménages individuels ou monoparentaux, les femmes présentent quant à elles une situation plus défavorable, en moyenne, que les hommes. L'état civil intervient également : au sein des ménages individuels, les veufs présentent une situation plus favorable que les divorcés. Ainsi, parmi les femmes vivant seules, 16 % des veuves et 23 % des divorcées présentent un revenu inférieur au seuil de 60 % du revenu équivalent médian. En outre, un nombre élevé d'enfants précarise les ménages, surtout si ces enfants ont moins de 15 ans. Pour donner un exemple, 54 % des ménages monoparentaux féminins dont l'enfant le plus jeune a moins de 5 ans sont concernés par de faibles ou très faibles ressources financières, contre 17 % lorsque l'enfant est âgé de 20 ans ou plus. Une interruption de l'activité lucrative après la naissance du premier enfant peut avoir des conséquences à long terme sur la situation économique d'une femme. Ainsi, 34,1 % des femmes ayant interrompu leur activité pendant plus de 10 ans se retrouvent avec de faibles ressources financières 15 à 20 ans plus tard, si elles élèvent seules leurs enfants à ce moment-là. Chez les femmes qui élèvent seules leurs enfants, mais continuent à travailler au même taux d'occupation ou se contentent de réduire ce dernier pendant 0 à 4 ans, cette part est environ deux fois moins importante, avec respectivement 16,2 % et 17,6 %. La situation des femmes vivant en couple 15 à 20 ans après la naissance de leur premier enfant ne varie pas significativement selon qu'elles ont ou non interrompu ou réduit leur activité lucrative.

De même, les caractéristiques professionnelles et de formation jouent également un rôle, avec un effet protecteur de la formation tertiaire comparativement à une formation secondaire, alors que les professions de l'agriculture, des services et les professions élémentaires présentent les taux les plus élevés de personnes disposant de faibles ou très faibles ressources financières. La situation financière diffère également en fonction du type d'activité professionnelle : les ménages exerçant une activité indépendante présentant une proportion accrue de faibles ou très faibles ressources financières (39 %) en comparaison des ménages salariés (11 %). Enfin, l'origine et la nationalité sont également des déterminants de la situation financière : la moitié des personnes originaires d'un pays hors de l'Europe disposent de faibles ou très faibles ressources financières. Chacune de ces variables s'avère agir sur la situation financière des ménages, même après prise en compte d'autres facteurs d'influence par des modèles multivariés.

Alors que sur le plan financier, les ménages composés de personnes en âge d'activité touchant l'aide sociale et les ménages de retraités disposant de prestations complémentaires se situent en dessous du seuil de 60 %, les bénéficiaires d'une rente de veuvage ou d'invalidité en âge d'activité sont généralement dans une situation financière médiane (entre 60 % et 180 % du revenu équivalent médian). Pour les bénéficiaires de l'aide sociale et des prestations complémentaires, ces prestations représentent une part importante du revenu (entre 76 % et 89 % selon le type de ménage pour l'aide sociale, entre 26 % et 33 % pour les PC). Les prestations de l'aide sociale concernent principalement des personnes seules et des ménages monoparentaux, tandis que les prestations complémentaires sont essentiellement octroyées aux personnes retraitées vivant seules.

La fortune brute et nette des ménages de retraités est plus importante que celle des actifs⁶ : la fortune brute médiane atteint ainsi 450 000 francs pour les ménages composés de personnes de 65 à 69 ans, alors qu'elle ne dépasse pas 175 000 francs pour ceux composés de personnes de 40 à 45 ans. Le niveau de fortune augmente régulièrement avec l'âge, avec un saut important au moment de la retraite, probablement expliqué par la perception de prestations en capital. La fortune

⁶ Ici aussi, il importe de noter que les avoirs du 2^e pilier et du pilier 3a ne sont pas pris en compte, car non imposables.

se répartit principalement entre les titres et placements en capitaux et la fortune immobilière. Les autres éléments de la fortune présentent une importance marginale. En outre, la fortune, mais aussi l'endettement, présentent une corrélation positive avec le niveau des revenus. Si l'on considère la capacité des ménages, en cas de perte de gain, à vivre de leurs économies (titres et capital) tout en restant au-dessus du seuil de 60 % du revenu équivalent médian durant 3 ou 12 mois, on constate que les personnes âgées y parviennent mieux que les plus jeunes et que les couples avec ou sans enfants s'en sortent mieux que les personnes seules et les ménages monoparentaux. Par exemple, chez les 25 à 29 ans, 38 % des ménages composés d'un couple sans enfant et 90 % des ménages monoparentaux ne parviennent pas à se maintenir au-dessus de ce seuil en vivant de leurs économies pendant trois mois.

Comparaison méthodologique des deux approches

Des contradictions apparaissent entre l'analyse des contribuables (chapitre 3) et celle des ménages (chapitre 4), liées aux approches différentes, mais aussi au fait que l'analyse qui a été conduite au niveau des contribuables ne tient pas compte de l'aide sociale.

L'analyse de la situation financière des contribuables non mariés n'est pas pertinente si ces derniers vivent en couple ou en ménage monoparental, puisque le revenu des autres membres du ménage n'est pas pris en compte. Or, 29 % des contribuables masculins non mariés (et 23 % des contribuables féminins) vivent dans un ménage composé d'un couple. Quant aux contribuables de sexe masculin non mariés vivant avec un ou des enfants, ils sont dans 75 % des cas en ménage formé d'un couple (femmes : 25 %). Il résulte alors de nombreuses divergences dans les résultats obtenus en fonction de l'approche adoptée. Ces divergences incitent à privilégier les approches par ménages afin d'éviter des interprétations incorrectes.

Mobilité financière entre 2012 et 2015

La troisième série d'analyses (chapitre 5) effectuée dans cette étude compare les années 2012 et 2015 en vue d'identifier les facteurs en lien avec une mobilité financière ascendante, définie comme le dépassement du seuil correspondant à une situation de faibles ou très faibles ressources financières, ainsi que la mobilité descendante, qui représente le cheminement inverse. L'analyse porte sur les personnes pour lesquelles des informations financières relatives à leur ménage sont disponibles pour les deux années sous étude, c'est-à-dire les personnes pour qui nous disposons d'informations fiscales en 2012 et 2015. Dans une première étape, l'évolution de la situation financière entre 2012 et 2015 est présentée sous la forme de matrices, lesquelles montrent que la situation des ménages s'améliore dans environ un cas sur quatre, passant d'une situation de faibles ou très faibles ressources à une situation de ressources médianes (entre 60 % et 180 % du revenu équivalent médian) : plus précisément, 22 % des personnes présentant de très faibles ressources financières en 2012, et 34 % de celles présentant de faibles ressources, ont dépassé le seuil de 60 % du revenu équivalent médian en 2015. La situation inverse s'observe aussi, mais d'une manière moins fréquente (11 % pour les personnes présentant des ressources situées entre 60 % et 100 % du revenu médian). Cette mobilité est plus importante chez les personnes en âge d'exercer une activité comparativement aux retraités, et varie en fonction du type de ménage. Parmi les retraités, seuls 7,9 % des couples sans enfant avec de très faibles ressources financières et 16,4 % des couples sans enfants avec de faibles ressources financières ont dépassé le seuil de 60 % entre 2012 et 2015.

Une deuxième étape analyse les facteurs associés à l'amélioration de la situation financière pour les personnes présentant de faibles ou très faibles ressources en 2012. Des analyses de régression

montrent notamment que la composition du ménage intervient étroitement sur la mobilité financière.

En ce qui concerne les personnes vivant seules, la mise en couple permet plus souvent aux femmes qu'aux hommes de sortir d'une situation défavorable.

Par ailleurs, dans les ménages monoparentaux, le fait que la personne à la tête du ménage soit un homme favorise une mobilité ascendante. La mobilité ascendante augmente également lorsque les enfants sont âgés de 15 ans ou plus, ou lorsqu'ils quittent le ménage.

Le nombre d'enfants et leur âge sont également des facteurs importants associés à la mobilité financière dans des ménages composés d'un couple. Le fait que les enfants gagnent en autonomie conduit à une plus forte mobilité ascendante, car les parents peuvent améliorer leur situation financière par une meilleure intégration au marché du travail ou bénéficier d'un apport de revenus des enfants. De même, la naissance d'un enfant ou le fait que les enfants quittent la maison sont des facteurs qui peuvent entraver ou favoriser cette mobilité ascendante.

L'âge de la personne considérée intervient également, dans le sens d'une mobilité ascendante et descendante plus élevée pour les personnes jeunes, en comparaison de celles en fin de vie active.

L'origine nationale joue également un rôle, puisque les personnes étrangères ou nées à l'étranger, hors UE/AELE, sont plus souvent susceptibles d'observer une mobilité descendante et moins susceptibles de vivre une mobilité ascendante, comparativement aux personnes d'origine suisse ou de l'UE/AELE.

Finalement, des événements de la vie professionnelle peuvent également modifier la situation des hommes et des femmes. Par exemple, l'accès à une rente du 1^{er} pilier pour des personnes en âge d'activité conduit, dans un cas sur deux, à la sortie d'une situation de faibles ou très faibles ressources financières. Un autre exemple intéressant est celui du passage d'un statut de salarié à un statut d'indépendant : il va de pair avec une mobilité ascendante dans 26 % des cas, alors qu'il s'accompagne d'une mobilité descendante avec la même fréquence.

Conclusions

En conclusion, cette étude mobilise de riches données statistiques pour dresser un tour d'horizon de la situation économique des actifs et des retraités. Par rapport à la publication précédente (Wanner et Gabadinho, 2008), de nombreux points ont pu être précisés, notamment en procédant à une analyse au niveau des ménages. Par le recours aux registres statistiques, la base de données WiSiER⁷ permet une meilleure compréhension de la structure du ménage qu'en utilisant uniquement les données des contribuables. Les données WiSiER incluent également des informations sur l'aide sociale, qui permettent de mieux appréhender la situation financière d'une population précarisée. Malgré certaines limites telles que l'exclusion de différents groupes de contribuables (imposition à la source ou aux dépenses) et l'absence d'informations sur des transferts financiers informels (entre parents et enfants, notamment) et des avoirs des 2^e et du 3^e piliers, les données utilisées apportent une contribution importante à la compréhension de la situation économique des ménages.

Les groupes à risque de précarité (il s'agit là surtout des ménages monoparentaux dirigés par une femme ainsi que des personnes vivant seules [2015] ou des contribuables non mariés [2003]) restent

⁷ [Base de données relative à la Situation économique des personnes en âge d'activité et à l'âge de la retraite \(WiSiER\)](#)

identiques à ceux ayant été identifiés il y a 15 ans. D'autres groupes apparaissent dans des situations financières difficiles, en particulier certains ménages de migrants, les agriculteurs et certains indépendants.

La nouvelle analyse longitudinale de 2012 à 2015 indique que la situation économique des ménages, notamment ceux composés de personnes en âge d'activité, est parfois susceptible d'évoluer positivement lorsque la situation professionnelle ou la structure du ménage change. Par contre, la naissance d'un enfant ou la vie avec des enfants (en bas âge) peuvent restreindre les possibilités d'amélioration de la situation économique.

Les résultats obtenus constitueront une base utile pour la discussion de politiques sociales adaptées à la situation économique des ménages. L'intégration au marché du travail et la conciliation entre vie familiale et professionnelle permettent de mieux éviter ou surmonter les situations financières difficiles (en cas de faibles ou de très faibles ressources).

En outre, la présente étude met en évidence la nécessité de mener d'autres travaux de recherche, notamment sur certains groupes qui mériteraient une attention particulière (ménages monoparentaux, familles avec plusieurs enfants, indépendants, employés du secteur de l'agriculture, ou personnes d'origine étrangère, par exemple). La conclusion à cette étude esquisse d'ailleurs différentes pistes de réflexion ainsi que de possibles thèmes à approfondir.

Zusammenfassung

Der vorliegende Bericht liefert eine Übersicht über die finanzielle Situation der Wohnbevölkerung der Schweiz. Er stützt sich dabei auf die Steuerdaten aus elf Kantonen, ergänzt durch Register- und Erhebungsdaten. Die Verknüpfung dieser Daten gibt nicht nur Aufschluss über die Einkommens- und Vermögensverhältnisse, sondern auch über einige in den Steuerdaten nicht enthaltene Sozialleistungen und die Haushaltszusammensetzung. Mithilfe geeigneter Messinstrumente werden die wirtschaftliche Situation beschrieben und Risikogruppen identifiziert. Diese Instrumente vergleichen die Einkommen der Haushalte oder der Steuersubjekte anhand verschiedener Grenzwerte, die aufgrund des Medianäquivalenzeinkommens aller Haushalte oder Steuersubjekte geschätzt wurden.

Vergleich der Situation der Steuersubjekte 2003 und 2015

Nach einer allgemeinen Einführung und einer Beschreibung der Daten und Methoden wird im 3. Kapitel die finanzielle Situation der Steuersubjekte mit Wohnsitz in der Schweiz zu zwei Beobachtungszeitpunkten verglichen (2003 und 2015). Die anhand von Steuerdaten des Jahres 2003 berechneten Indikatoren, Tabellen und Grafiken (Wanner und Gabadinho, 2008) wurden aktualisiert. Auch wenn die Referenzbevölkerung nicht dieselbe ist (die vorliegende Studie berücksichtigt Daten aus elf Schweizer Kantonen, während es 2003 nur fünf waren), lässt der Vergleich einen allgemeinen Trend bei der finanziellen Situation der Steuersubjekte über einen Zeitraum von mehr als zehn Jahren erkennen. Bisweilen erschwert die Kategorie «Steuersubjekte» allerdings die Interpretation der Ergebnisse: Ein Steuersubjekt ist entweder eine unverheiratete Einzelperson oder ein Ehepaar (mit oder ohne minderjährige Kinder). Die Kategorie «Steuersubjekt» sagt nichts über die Zusammensetzung der Haushalte (mehrere Steuersubjekte, insbesondere Konkubinatspaare, können zusammen einen einzigen Haushalt bilden) und somit nichts über die einzelnen Einkommensquellen dieser Haushalte aus.

Von 2003 bis 2015 nahm das nominale Medianeinkommen über alle Typen von Steuersubjekten im Erwerbs- und im Rentenalter zu, was auf die Teuerung, auf höhere Löhne einer immer besser qualifizierten Bevölkerung und die gestiegenen Leistungen für Rentnerinnen und Rentner in der 2. Säule zurückzuführen ist. Für das Jahr 2015 sind trotz dieser Veränderungen insgesamt dieselben Muster in den Daten wie für 2003 erkennbar. Dennoch sind einige spezielle Entwicklungen zu beobachten, insbesondere in Bezug auf die sich wandelnden soziodemografischen Verhältnisse wie die Alterung der Bevölkerung, die hohe Nettoeinwanderung und besser qualifizierte Migrantinnen und Migranten, die veränderten Lebensformen (geringerer Anteil verheirateter Personen) sowie die höhere Erwerbsquote der Frauen.

Das nominale Medianeinkommen der meisten Typen von Steuersubjekten stieg zwischen 2003 und 2015 teuerungsbereinigt an.⁸ Es zeigen sich aber markante Unterschiede zwischen Steuersubjekten im Erwerbs- und im Rentenalter, sowie zwischen Frauen und Männern. Teuerungsbereinigt hat das Medianeinkommen von Steuersubjekten im Rentenalter zwischen 2003 und 2015 real um 1,1 % (unverheiratete Männer) bis 9,2 % (unverheiratete Frauen) zugenommen. Bei Steuersubjekten im Erwerbsalter war der Anstieg für jeden Typ weniger ausgeprägt. Während es bei unverheirateten Frauen und verheirateten Paaren im Erwerbsalter teuerungsbereinigt noch zu einem Anstieg von

⁸ Der Konsumentenpreisindex hat zwischen 2003 und 2015 um 4,6 % zugenommen.

1,6 % bzw. 7,1 % kam, zeigt sich bei den unverheirateten Männern im Erwerbsalter ein Rückgang von 3,9 %. Diverse strukturelle Veränderungen führten zwischen 2003 und 2015 unter anderem zu einem Anstieg der Anteile von Personen im Rentenalter und von alleinstehenden Personen, Gruppen, die durchschnittlich über tiefere Einkommen verfügen. Diese strukturellen Veränderungen führen dazu, dass das Medianeinkommen über alle Steuersubjekte hinweg teuerungsbereinigt um 4,2 % sinkt, auch wenn das Medianeinkommen in allen Gruppen ausser bei den alleinstehenden Männern im Erwerbsalter zugenommen hat.

Der Anteil der Steuersubjekte mit geringen und sehr geringen finanziellen Mitteln (weniger als 60 % des Medianäquivalenzeinkommens) ist von 15,5 % auf 18,1 % gestiegen, was ein Hinweis auf eine leicht höhere Einkommensungleichheit sein könnte. Bei Steuersubjekten im Erwerbsalter hat dieser Anteil von 15,5 % auf 19,2 % zugenommen, während er bei Steuersubjekten im Rentenalter relativ stabil geblieben ist (15,4 % bzw. 15,2 %).

Bei Steuersubjekten im Rentenalter sieht die Situation im Detail wie folgt aus: Bei verheirateten Paaren ist eine Abnahme des Anteils mit geringen und sehr geringen finanziellen Mitteln um - 1,1 Prozentpunkte (von 10,3 % auf 9,2 %) festzustellen. Der Anteil der unverheirateten Frauen mit geringen und sehr geringen finanziellen Mitteln hat sich seit 2003 mit -0,4 Prozentpunkten kaum verbessert (Rückgang von 20 % auf 19,6 %). Bei den unverheirateten Männern hat der Anteil mit geringen und sehr geringen finanziellen Mitteln dagegen um + 2,6 Prozentpunkte zugenommen und weist bei den «Jungrentnern» (65-74 Jahre) bis zu 20 % auf. Die relative Verschlechterung der wirtschaftlichen Situation von unverheirateten Männern hat dazu geführt, dass sich die finanziellen Ungleichheiten zwischen Männern und Frauen nach Erreichen des Rentenalters deutlich verringert haben. Diese Trends sind aufgrund von Einschränkungen bei der Kategorie «Steuersubjekt» mit Vorsicht zu interpretieren. Eine wegen fehlenden Daten für das Jahr 2003 nicht verifizierbare Hypothese ist, dass die im Jahr 2000 eingeführte Aufteilung des BVG-Guthabens unter den Ehepartnern im Scheidungsfall zwischen 2003 und 2015 zu einer unterschiedlichen Entwicklung der finanziellen Situation von Männern und Frauen im Rentenalter geführt hat.

Hervorzuheben ist, dass die wachsende Erwerbsbeteiligung von Frauen deren finanzielle Situation in der Erwerbsphase verbessert hat. Dies widerspiegelt sich auch in der Zusammensetzung des Gesamteinkommens, welches gegenüber 2003 einen höheren Anteil von Einkommen aus Erwerbstätigkeit und einen geringeren Anteil von Einkommen aus der 1. Säule (insbesondere der IV-Renten) aufweist.

Festzustellen ist auch eine Erhöhung der Erwerbsquote bei den frisch Pensionierten: 2015 verfügten 35 % der unverheirateten und 45 % der verheirateten Männer im 66. Altersjahr über ein Erwerbseinkommen – 2003 lagen diese Anteile bei 30 % bzw. 34 %. Bei den 65-jährigen Frauen stiegen die Anteile von 16 % auf 27 % (verheiratete Frauen) bzw. von 23 % auf 30 % (unverheiratete Frauen). Wer nach der Pensionierung weiterhin eine Erwerbstätigkeit ausübte, arbeitete mehrheitlich Teilzeit mit einem jährlichen Einkommen, das in der Regel unter dem Freibetrag von 16 800 Franken lag, ab dem AHV-Beiträge zu entrichten wären.

In Bezug auf die Vermögensverhältnisse der Steuersubjekte können aufgrund der begrenzten Vergleichbarkeit der Daten zwischen 2003 und 2015 keine wesentlichen Veränderungen ermittelt werden. Die Unterschiede zwischen den Steuersubjekten im Erwerbs- und jenen im Rentenalter sind

weiterhin sehr gross. Letztere verfügen über deutlich höhere Vermögen.⁹ Denen Vermögenswerten steht im Übrigen öfter eine mögliche Verschuldung gegenüber, meist im Zusammenhang mit Immobilienbesitz. Die Vermögenserträge sind hingegen stark zurückgegangen, was auf die Zinsentwicklung zwischen 2003 und 2015 zurückzuführen ist.

Situation der Haushalte 2015

In einer zweiten Analysereihe befasst sich die Studie mit der finanziellen Situation im Jahr 2015 unter Berücksichtigung der Haushaltszusammensetzung (4. Kapitel). Die Kategorie «Haushalt» unterscheidet sich von der Kategorie «Steuersubjekt», die im ersten Teil verwendet wird. Ein Haushalt umfasst alle Personen, die gemäss dem Kriterium des rechtlichen Wohnsitzes in derselben Wohnung leben. Die Betrachtung auf Haushaltsebene ermöglicht es, die Situation dieser Steuersubjekte unter Berücksichtigung eines allfälligen Erwerbseinkommens des Partners oder der Partnerin zu analysieren.

Der Anteil der Haushalte mit geringen und sehr geringen finanziellen Mitteln liegt 2015 bei 16,8 %, das heisst 1,3 Prozentpunkte tiefer als in der Analyse der Steuersubjekte. Der Unterschied lässt sich namentlich durch die Tatsache erklären, dass zahlreiche Haushalte mehrere Steuersubjekte umfassen. Das Medianäquivalenzeinkommen der Haushalte beträgt 2015 insgesamt 63 470 Franken, wovon zwei Drittel aus einer Erwerbstätigkeit stammen. Je nach Alterskategorie bestehen jedoch grosse Unterschiede: Während bei Personen im Erwerbsalter fast das gesamte Einkommen (85 %) aus einer Erwerbstätigkeit stammt, bildet bei Personen im Rentenalter das Einkommen aus der 1. Säule die Haupteinnahmequelle (43 % des Einkommens stammen aus der 1. Säule, inkl. Ergänzungsleistungen und Hilflosenentschädigungen).

Die Situation unterscheidet sich stark zwischen den verschiedenen Haushaltstypen. Gemessen am Medianäquivalenzeinkommen verfügen 35 % der von einer Frau geführten Einelternhaushalte über geringe und sehr geringe finanzielle Mittel, während es bei den von einem Mann geführten Einelternhaushalten 17 % und bei Paaren mit Kind(ern) rund 15 % sind. Bei Einpersonenhaushalten liegen 22 %, bei eingetragenen Partnerschaften 6 % und bei Paaren ohne Kinder 9 % unter dem Grenzwert für geringe finanzielle Mittel.

Das Risiko sehr geringer finanzieller Mittel (< 50 % des Medianäquivalenzeinkommens) ist für Haushalte im Erwerbs- und jene im Rentenalter mit 9 % und 8 % praktisch identisch. Das Risiko geringer und sehr geringer finanzieller Mittel (< 60 % des Medianäquivalenzeinkommens) beträgt bei Haushalten im Erwerbsalter 15 % und bei Personen im Rentenalter 22 %. Damit ist der Anteil der Haushalte, die zwischen den Grenzwerten von 50 % und 60 % (geringe Mittel) liegen, bei Personen im Rentenalter (14 %) mehr als doppelt so hoch wie bei Personen im Erwerbsalter (6 %). Grund dafür ist eine Konzentration von Haushalten im Rentenalter, die lediglich über Leistungen aus der 1. Säule und Ergänzungsleistungen verfügen und damit knapp unter dem Grenzwert von 60 % (d. h. von 38 080 Franken für eine Einzelperson) liegen. Die Analyse auf Ebene Haushalt deckt sich also nicht mit dem Ergebnis auf Ebene Steuersubjekt, wo die Situation der Steuersubjekte im Erwerbsalter (19.2 %) im Vergleich zu jenen im Rentenalter (15.2 %) schlechter ausfällt. Dies ist insbesondere darauf zurückzuführen, dass der Grenzwert von 60 % auf Ebene Steuersubjekt bei 36 670 Franken liegt, auf Ebene Haushalt bei 38 080 Franken, und es eine grosse Anzahl Haushalte im Rentenalter

⁹ Zu beachten ist jedoch, dass die Guthaben in der 2. Säule und der Säule 3a nicht berücksichtigt wurden, da sie nicht der Steuer unterliegen.

mit einem Äquivalenzeinkommen zwischen diesen Grenzwerten gibt. Grundsätzlich ist ein auf den Haushalten basierender Ansatz zu bevorzugen, weil er die Realität besser abbildet.

Bei der finanziellen Situation der Haushalte kommen verschiedene soziodemografische Faktoren zum Tragen. Das Alter und die Erwerbskarriere spielen eine wesentliche Rolle. Während sich im Verlauf der beruflichen Tätigkeit mit zunehmendem Alter die finanzielle Situation verbessert, sinkt das Einkommen deutlich, wenn mit Erreichen des Rentenalters die Erwerbstätigkeit aufgegeben wird. Bei Einpersonen- und Einelternhaushalten befinden sich Frauen im Durchschnitt in einer schlechteren Situation als Männer. Auch der Zivilstand spielt eine Rolle: Bei Einpersonenhaushalten ist die Situation der Verwitweten besser als jene der Geschiedenen. Von den weiblichen Einpersonenhaushalten verfügen beispielsweise 16 % der Witwen und 23 % der Geschiedenen über ein Einkommen unter dem Grenzwert von 60 % des Medianäquivalenzeinkommens. Auch kinderreiche Haushalte haben eine erhöhte Wahrscheinlichkeit, sich in einer prekären Situation zu befinden, insbesondere, wenn die Kinder jünger als 15 Jahre alt sind. So verfügen zum Beispiel 54 % der von einer Frau geführten Einelternhaushalte, in denen das jüngste Kind jünger als 5 Jahre alt ist, über geringe und sehr geringe finanzielle Mittel. Ist das Kind 20 Jahre alt oder älter, sind es noch 17 %. Erwerbsunterbrüche nach der Geburt eines ersten Kindes können sich langfristig auf die wirtschaftliche Situation von Frauen auswirken. So verfügen 34,1 % der Frauen mit einem Erwerbsunterbruch von mehr als 10 Jahren 15 bis 20 Jahre später über geringe finanzielle Mittel, wenn sie zu dem Zeitpunkt alleinerziehend sind. Bei alleinerziehenden Frauen ohne Anpassung der Erwerbstätigkeit oder mit einer Reduktion der Erwerbstätigkeit während 0-4 Jahren ist der Anteil mit 16,2 % bzw. 17,6 % circa halb so hoch. Bei Frauen, die 15 bis 20 Jahre nach der Geburt des ersten Kindes in einem Paarhaushalt wohnen, ist die Situation jener, die ihre Erwerbstätigkeit unterbrochen oder reduziert haben nicht signifikant unterschiedlich von jenen, die ihre Erwerbstätigkeit nicht angepasst haben.

Berufsspezifische und bildungsbezogene Faktoren spielen ebenfalls eine Rolle, wobei das Risiko bei einer Ausbildung auf Tertiärstufe im Vergleich zu einer Ausbildung auf Sekundarstufe geringer ist. Fachkräfte in der Landwirtschaft, im Dienstleistungssektor sowie Hilfsarbeitskräfte machen den höchsten Anteil der Personen mit geringen und sehr geringen finanziellen Mitteln aus. Die finanzielle Situation variiert auch nach Art der Erwerbstätigkeit: Haushalte von Selbstständigerwerbenden verfügen viel eher über geringe und sehr geringe finanzielle Mittel (39 %) als Haushalte von Arbeitnehmenden (11 %). Schliesslich sind für die finanzielle Situation auch die Herkunft und die Staatsangehörigkeit von Bedeutung: So verfügt die Hälfte der Personen, die aus einem nicht europäischen Land stammen, über geringe und sehr geringe finanzielle Mittel. Es zeigt sich, dass jede dieser Variablen einen Einfluss auf die finanzielle Situation der Haushalte hat, selbst wenn andere Einflussfaktoren in multivariaten Schätzungen kontrolliert werden.

Während die finanzielle Situation von Haushalten im Erwerbsalter mit Sozialhilfebezug oder von Haushalten im Rentenalter mit Ergänzungsleistungen eher unter dem Grenzwert von 60 % liegt, befindet sich die finanzielle Situation von Personen im Erwerbsalter, die eine Witwen- oder Witwerrente beziehungsweise eine Invalidenrente erhalten, in der Regel im medianen Bereich (zwischen 60 % und 180 % des Medianäquivalenzeinkommens). Für Bezügerinnen und Bezüger von Sozialhilfe und Ergänzungsleistungen machen diese Leistungen einen Grossteil ihres Einkommens aus (je nach Haushaltstyp zwischen 76 % und 89 % bei der Sozialhilfe und zwischen 26 % und 33 % bei den EL). Sozialhilfeleistungen betreffen in erster Linie Einpersonen- und Einelternhaushalte, während Ergänzungsleistungen im Wesentlichen von Einpersonenhaushalten im Rentenalter bezogen werden.

Das Brutto- und Nettovermögen der Haushalte im Rentenalter ist höher als jenes der Haushalte im Erwerbsalter¹⁰: Das mediane Bruttovermögen beträgt bei Haushalten mit Personen im Alter von 65 bis 69 Jahren bis zu 450 000 Franken, während es in Haushalten mit Personen im Alter von 40 bis 44 Jahren bei höchstens 175 000 Franken liegt. Das Vermögen nimmt im Verlauf des Alters zu und steigt zum Zeitpunkt der Pensionierung sprunghaft, was wahrscheinlich auf den Bezug von Kapitalleistungen zurückzuführen ist. Das Vermögen besteht im Wesentlichen aus Wertschriften, Kapitalanlagen und Immobilienvermögen. Die weiteren Vermögensbestandteile sind von geringer Bedeutung. Ausserdem ist das Vermögen, aber auch die Verschuldung, positiv mit dem Einkommensniveau korreliert. Betrachtet man die Kapazität von Haushalten, bei Erwerbsausfall mit Erspartem (Wertpapieren und Kapital) während drei Monaten respektive 12 Monaten über dem Grenzwert von 60 % des Medianäquivalenzeinkommens leben zu können, zeigt sich Folgendes: Älteren Personen gelingt es besser als Jüngeren, und Paarhaushalten mit und ohne Kinder gelingt es besser als Einpersonen- und Einelternhaushalten. Beispielsweise ist es in der Altersgruppe der 25-29-Jährigen für 38 % der Paarhaushalte ohne Kinder und für 90 % der Einelternhaushalte nicht möglich, sich mit Ersparnissen während drei Monaten über dem Grenzwert für geringe finanzielle Mittel zu halten.

Methodischer Vergleich der beiden Ansätze

Die Diskrepanzen zwischen der Analyse der Steuersubjekte (3. Kapitel) und jener der Haushalte (4. Kapitel) sind auf die unterschiedlichen Ansätze zurückzuführen, aber auch auf die Tatsache, dass die Analyse auf der Ebene der Steuersubjekte die Sozialhilfe nicht einschliesst.

Die Analyse der finanziellen Situation unverheirateter Steuersubjekte ist unvollständig, wenn diese in einem Paar- oder Einelternhaushalt leben, weil das Einkommen der anderen Haushaltsmitglieder nicht mitberücksichtigt wird. 29 % der unverheirateten männlichen Steuersubjekte (23 % der weiblichen) leben in einem Paarhaushalt. Und 75 % der unverheirateten männlichen Steuersubjekte (25 % der weiblichen), die mit Kind(ern) im gleichen Haushalt leben, leben in einem Paarhaushalt. Deshalb divergieren die Ergebnisse je nach angewandtem Ansatz stark. Um fehlerhafte Interpretationen zu vermeiden, ist folglich der Ansatz auf der Ebene der Haushalte vorzuziehen.

Finanzielle Mobilität zwischen 2012 bis 2015

In einer dritten Analysereihe (5. Kapitel) vergleicht die Studie die Jahre 2012 und 2015, um die Faktoren im Zusammenhang mit einer finanziellen Mobilität nach oben (Aufstieg über den Grenzwert für geringe finanzielle Mittel) und der gegenläufigen Mobilität nach unten zu eruieren. Die Analyse umfasst Personen, bei denen für beide Betrachtungsjahre finanzielle Angaben zum Haushalt vorliegen, das heisst jene Personen, für die Steuerdaten für 2012 und 2015 verfügbar sind. In einem ersten Schritt wird die Entwicklung der finanziellen Situation zwischen 2012 und 2015 in Matrizen abgebildet. Ausdiesem geht hervor, dass sich die Situation bei rund einem Viertel der Haushalte von einer Situation mit geringen und sehr geringen finanziellen Mitteln zu einer Situation im medianen Bereich (zwischen 60 % und 180 % des Medianäquivalenzeinkommens) verbessert. Konkret überschreiten 22 % der Personen, die 2012 über sehr geringe finanzielle Mittel verfügten, und 34 % der Personen, die über geringe Mittel verfügten, im Jahr 2015 den Grenzwert von 60 % des

¹⁰ Auch hier ist zu beachten, dass die Guthaben in der 2. Säule und der Säule 3a nicht berücksichtigt wurden, da sie nicht der Steuer unterliegen.

Medianäquivalenzeinkommens. Auch die entgegengesetzte Entwicklung kann festgestellt werden, allerdings weniger häufig, nämlich bei 11 % der Personen, die 2012 über Mittel zwischen 60 % und 100 % des Medianäquivalenzeinkommens verfügten. Die Mobilität ist bei Personen im Erwerbsalter stärker ausgeprägt als bei Personen im Rentenalter und variiert je nach Haushaltstyp. Bei Personen im Rentenalter verändert sich die Einkommenslage im Verlauf der drei Jahre kaum. Im Rentenalter überschreiten nur 7,9 % der Paare ohne Kinder mit sehr geringen finanziellen Mitteln und 16,4 % der Paare ohne Kinder mit geringen finanziellen Mitteln zwischen dem Jahr 2012 und 2015 den Grenzwert von 60 % des Medianäquivalenzeinkommens.

In einem zweiten Schritt werden die Faktoren im Hinblick auf eine Verbesserung der finanziellen Situation bei Personen, die 2012 über geringe und sehr geringe finanzielle Mittel verfügten, analysiert. Mithilfe von Regressionsanalysen wird gezeigt, dass insbesondere die Haushaltszusammensetzung sich unmittelbar auf die finanzielle Mobilität auswirkt.

Bei Einpersonenhaushalten können alleinlebende Frauen im Gegensatz zu alleinlebenden Männern eher ihre prekäre Situation überwinden, wenn sie in einen Paarhaushalt eintreten.

Bei Einelternhaushalten haben Männer die höhere Mobilität nach oben. Die Mobilität nach oben ist auch höher, wenn die Kinder 15 Jahre alt oder älter sind oder wenn diese den Haushalt verlassen.

Das Alter und die Zahl der Kinder sind auch bei Paarhaushalten wichtige Faktoren, die sich auf die finanzielle Mobilität auswirken. Die zunehmende Selbstständigkeit der Kinder führt zu einer höheren Mobilität nach oben, weil die Eltern ihre finanzielle Situation durch eine stärkere Arbeitsmarktintegration verbessern können oder weil Kinder einen Beitrag ans Haushaltseinkommen leisten. Die Geburt eines Kindes oder der Auszug von Kindern kann folglich die finanzielle Mobilität nach oben eines Haushalts einschränken oder fördern.

Das Alter spielt ebenfalls eine Rolle: Bei jungen Personen ist die Mobilität nach oben oder nach unten ausgeprägter als bei Personen gegen Ende des Erwerbsalters.

Auch die Herkunft hat einen Einfluss: Ausländische oder im Ausland geborene Personen (ohne EU/EFTA) erleben im Vergleich zu Personen aus der Schweiz oder einem EU/EFTA-Land eher eine Mobilität nach unten und seltener eine Mobilität nach oben.

Schliesslich können sich verschiedene Ereignisse in der Erwerbsbiografie auf die Situation von Frauen und Männern auswirken. Beispielsweise eröffnet der Bezug einer Rente aus der 1. Säule bei 50 % der Personen im Erwerbsalter einen Ausweg aus einer Situation mit geringen und sehr geringen finanziellen Mitteln. Ein interessantes Beispiel ist auch der Wechsel von einer unselbstständigen zu einer selbstständigen Erwerbstätigkeit: Sie geht in 26 % der Fälle mit einer Mobilität nach oben und ebenso häufig mit einer Mobilität nach unten einher.

Schlussfolgerungen

Die Studie bietet anhand zahlreicher statistischer Daten einen Gesamtüberblick über die wirtschaftliche Situation von Personen im Erwerbs- und im Rentenalter. Im Vergleich zur früheren Studie (Wanner und Gabadinho, 2008) konnten etliche Aspekte durch die Betrachtung auf Haushaltsebene präzisiert werden. Dank der Verknüpfung mit statistischen Registern ermöglicht der Datensatz WiSiER¹¹ ein besseres Verständnis der Haushaltszusammensetzung, als dies auf Basis der

¹¹ [Datensatz zur wirtschaftlichen Situation von Personen im Erwerbs- und Rentenalter](#)

Daten von Steuersubjekten der Fall ist. Der Datensatz WiSiER beinhaltet ausserdem Informationen zur Sozialhilfe, so dass die finanzielle Situation von Personen, die in prekären Verhältnissen leben, besser erfasst werden kann. Trotz gewisser Einschränkungen – Ausschluss einzelner Kategorien von Steuerpflichtigen (Quellen- oder Pauschalbesteuerte) und fehlende Angaben zu informellen Zahlungen (insbesondere zwischen Eltern und Kindern) und zu Guthaben in der 2. und 3. Säule – tragen die verwendeten Daten wesentlich zum Verständnis der wirtschaftlichen Situation der Haushalte bei.

Die von Prekaritätsrisiken betroffenen Gruppen, das sind vor allem von Frauen geführte Einelternhaushalte und Einpersonenhaushalte (2015), respektive unverheiratete Steuersubjekte (2003), sind dieselben wie vor 15 Jahren. Weitere Gruppen leben in eher schwierigen finanziellen Verhältnissen, insbesondere einige Haushalte von Migrantinnen und Migranten, Landwirtinnen und Landwirten sowie ein Teil der Selbstständigerwerbenden.

Die neuere Längsschnittanalyse 2012 -2015 zeigt, dass sich die wirtschaftliche Situation der Haushalte, insbesondere jene von Personen im Erwerbsalter, positiv entwickeln kann, sobald sich die Erwerbssituation oder die Haushaltsstruktur ändert. Die Geburt eines Kindes oder das Zusammenleben mit (jüngeren) Kindern hingegen schränken die Möglichkeiten zur Verbesserung der wirtschaftlichen Situation ein.

Die Ergebnisse der Studie sind eine solide Grundlage für die sozialpolitische Debatte über die wirtschaftliche Situation der Haushalte. Die Integration in den Arbeitsmarkt und die Vereinbarkeit von Erwerbsarbeit und Familie verbessern die Möglichkeiten, um finanzielle Situationen von geringen und sehr geringen finanziellen Mitteln vermeiden oder überwinden zu können.

Die vorliegende Studie zeigt zudem Bedarf an weiteren Forschungsarbeiten, namentlich zu einzelnen Gruppen, die besondere Aufmerksamkeit verdienen (z. B. Einelternhaushalte, Familien mit mehreren Kindern, Selbstständigerwerbende, Fachkräfte in der Landwirtschaft oder Personen ausländischer Herkunft). In den Schlussfolgerungen nennt die Studie verschiedene Ansätze für weiterführende Diskussionen und vertiefende Forschungsthemen.

Riassunto

Il presente rapporto traccia una panoramica generale della situazione finanziaria delle persone residenti in Svizzera sulla base dei dati fiscali di 11 Cantoni, completati da dati di registri e di indagini. Il confronto tra questi dati fornisce informazioni non soltanto sul reddito e sulla sostanza, ma anche su determinate prestazioni sociali non incluse nei dati fiscali nonché sulla composizione delle economie domestiche. Per descrivere la situazione economica e individuare i gruppi a rischio sono utilizzati strumenti di misurazione che mettono in relazione il reddito delle economie domestiche o dei contribuenti con diverse soglie, determinate a partire dal reddito equivalente mediano dell'insieme delle economie domestiche o dei contribuenti.

Confronto della situazione dei contribuenti tra il 2003 e il 2015

Dopo un'introduzione generale e una descrizione dei dati e dei metodi utilizzati, il capitolo 3 confronta la situazione finanziaria dei contribuenti residenti in Svizzera del 2003 con quella del 2015. Gli indicatori, le tabelle e i grafici ottenuti in base ai dati fiscali del 2003 (Wanner e Gabadinho 2008) sono stati aggiornati. Anche se la popolazione presa in considerazione non è la stessa (lo studio copre 11 Cantoni, a fronte di soltanto 5 per i dati del 2003), il confronto fornisce una tendenza generale riguardo alla situazione finanziaria dei contribuenti su oltre un decennio. Tuttavia, occorre sottolineare che la nozione di contribuente rende talvolta difficile l'interpretazione dei risultati. Infatti, un contribuente può essere una persona non sposata o una coppia sposata, con o senza figli minorenni. Una tale definizione non fornisce informazioni né sulla composizione delle economie domestiche (diversi contribuenti, in particolare le coppie di concubini, possono comporre un'unica economia domestica) né sulle loro diverse fonti di reddito.

Tra il 2003 e il 2015 il reddito nominale mediano di tutti i tipi di contribuenti in età attiva e in età pensionabile è lievemente aumentato in seguito all'inflazione, a una migliore remunerazione professionale di una popolazione sempre più qualificata e all'aumento delle prestazioni del 2° pilastro versate ai pensionati¹². Nonostante questi cambiamenti, gli schemi osservati nei dati del 2003 si sono confermati in generale per quelli del 2015. Tuttavia, spiccano alcuni sviluppi specifici, legati in particolare al cambiamento del contesto sociodemografico, con l'invecchiamento della popolazione, una migrazione netta elevata e la migliore qualificazione degli immigrati, la trasformazione delle forme di vita familiare (calo della quota delle persone sposate) e l'incremento dell'attività professionale delle donne.

Tra il 2003 e il 2015 il reddito nominale mediano della maggior parte dei tipi di contribuenti è aumentato¹³. Si osservano tuttavia notevoli differenze tra contribuenti attivi¹⁴ e pensionati nonché tra uomini e donne. Tenendo conto dell'inflazione, tra il 2003 e il 2015 il reddito mediano dei contribuenti pensionati è aumentato dell'1,1 per cento in termini reali tra gli uomini non sposati e fino al 9,2 per cento tra le donne non sposate. L'incremento è stato meno netto tra i contribuenti in età attiva, a prescindere dal tipo di contribuente: se, al netto del rincaro, il reddito mediano delle donne non sposate e delle coppie sposate è ulteriormente aumentato, rispettivamente dell'1,6 e del

¹² I pensionati (o persone in età pensionabile) sono definiti come le persone che hanno raggiunto l'età ordinaria di pensionamento (64 anni e oltre per le donne/65 anni e oltre per gli uomini).

¹³ Tra il 2003 e il 2015 l'indice dei prezzi al consumo è aumentato del 4,6 %.

¹⁴ Il termine «attivi» designa le persone in età attiva, indipendentemente dal loro statuto sul mercato del lavoro.

7,1 per cento, tra gli uomini non sposati è diminuito del 3,9 per cento. Tra il 2003 e il 2015 diversi cambiamenti strutturali hanno portato in particolare a un incremento della quota di pensionati e di persone sole, gruppi che dispongono in media di un reddito più basso. A causa di questi cambiamenti strutturali, al netto del rincaro il reddito mediano di tutti i tipi di contribuenti è diminuito del 4,2 per cento, anche se è aumentato in tutti i gruppi, tranne tra gli uomini soli in età attiva.

La quota dei contribuenti con risorse finanziarie modeste o molto modeste (inferiori al 60 % del reddito equivalente mediano) è aumentata dal 15,5 al 18,1 per cento, il che potrebbe indicare una distribuzione dei redditi leggermente più disuguale. Tra i contribuenti in età attiva, questa quota ha registrato un incremento dal 15,5 al 19,2 per cento, mentre è rimasta relativamente stabile tra i contribuenti in età pensionabile (dal 15,4 al 15,2 %).

Osservando nel dettaglio la situazione dei contribuenti pensionati si constata quanto segue: tra le coppie sposate la quota dei contribuenti con risorse finanziarie modeste o molto modeste è diminuita di 1,1 punti percentuali (dal 10,3 al 9,2 %) e tra le donne non sposate non è praticamente diminuita dal 2003 (-0,4 punti percentuali, dal 20 al 19,6 %). Tra gli uomini non sposati, invece, è aumentata di 2,6 punti percentuali raggiungendo addirittura il 20 per cento tra i «giovani pensionati» (65–74 anni). Questo relativo peggioramento della situazione economica degli uomini non sposati ha ridotto significativamente le disparità tra uomini e donne dopo il raggiungimento dell'età di pensionamento. Tuttavia, queste tendenze vanno considerate con prudenza, poiché l'utilizzo della nozione di contribuente ha i suoi limiti. Un'ipotesi, non verificabile vista la mancanza di dati in merito nel 2003, è che in seguito alla regolamentazione della ripartizione degli averi del 2° pilastro tra coniugi in caso di divorzio entrata in vigore nel 2000, tra il 2003 e il 2015 la situazione finanziaria degli uomini pensionati si sia evoluta diversamente rispetto a quella delle donne pensionate.

È opportuno rilevare che la crescente partecipazione delle donne al mercato del lavoro ha migliorato la loro situazione finanziaria durante la vita attiva. Questo si riflette anche nella composizione del reddito: rispetto al 2003, la quota relativa del reddito proveniente dall'attività lucrativa è aumentata, mentre quella dei redditi del 1° pilastro (principalmente rendite AI) è diminuita.

Inoltre, si rileva un incremento dei tassi di attività dei nuovi pensionati: nel 2015, nell'anno del loro 66° compleanno, il 35 per cento degli uomini non sposati e il 45 per cento di quelli sposati percepivano un reddito proveniente dall'attività lucrativa, contro rispettivamente il 30 e il 34 per cento nel 2003. Per le donne di 65 anni, i tassi sono passati dal 16 al 27 per cento (per quelle sposate) e dal 23 al 30 per cento (per quelle non sposate). Nella maggior parte dei casi, il modello di attività professionale durante il pensionamento rimaneva tuttavia un'attività a tempo parziale, con una retribuzione generalmente inferiore alla franchigia di 16 800 franchi, importo a partire dal quale sono riscossi i contributi AVS.

Riguardo al livello della sostanza dei contribuenti, i limiti del confronto tra i dati del 2003 e quelli del 2015 non permettono di rilevare cambiamenti determinanti. La differenza tra i contribuenti in età attiva e quelli in età pensionabile rimane molto importante: questi ultimi dispongono infatti di una sostanza molto più elevata¹⁵. Inoltre, gli attivi devono più frequentemente far fronte a un eventuale indebitamento, spesso legato alla proprietà immobiliare. Per contro, i redditi provenienti dalla

¹⁵ Occorre tuttavia tener presente che gli averi del 2° pilastro e del pilastro 3a non sono presi in considerazione, poiché non imponibili.

sostanza sono fortemente diminuiti in seguito all'evoluzione dei tassi d'interesse osservata tra il 2003 e il 2015.

Situazione delle economie domestiche nel 2015

Una seconda serie di analisi tratta la situazione finanziaria del 2015 tenendo conto della composizione delle economie domestiche (cap. 4). La nozione di economia domestica differisce da quella di contribuente utilizzata per la prima parte dello studio. L'economia domestica include le persone che condividono lo stesso alloggio, secondo il criterio del domicilio legale. Prendere in considerazione l'economia domestica permette di analizzare la situazione di questi contribuenti tenendo conto dell'eventuale reddito del partner.

Nel 2015 la quota delle economie domestiche con risorse modeste o molto modeste era del 16,8 per cento, ovvero 1,3 punti percentuali in meno rispetto a quanto emerso dall'analisi dei contribuenti. La differenza è riconducibile in particolare al fatto che numerose economie domestiche sono composte da più contribuenti. Nel 2015 il reddito equivalente mediano delle economie domestiche ammontava a 63 470 franchi, di cui due terzi provenienti dall'attività lucrativa. Tuttavia, si constatano differenze importanti in funzione della fascia d'età: se per le persone attive quasi tutto il reddito (85 %) proviene dall'attività lucrativa, durante il pensionamento le rendite del 1° pilastro sono il principale apporto finanziario (ossia il 43 %, inclusi gli assegni per grandi invalidi e le prestazioni complementari [PC]).

Si rilevano differenze significative tra i diversi tipi di economie domestiche. Sulla base del reddito equivalente mediano, il 35 per cento delle economie domestiche monoparentali con a capo una donna dispone di risorse finanziarie modeste o molto modeste, contro il 17 per cento di quelle con a capo un uomo e il 15 per cento delle coppie con uno o più figli. Inoltre, il 22 per cento di tutte le economie domestiche monoparentali, il 6 per cento delle economie domestiche composte da partner registrati e il 9 per cento di tutte le coppie senza figli sono al di sotto della soglia corrispondente a una situazione di risorse finanziarie modeste.

Il rischio di avere risorse finanziarie molto modeste (ossia inferiori al 50 % del reddito equivalente mediano) è pressoché identico per le economie domestiche di persone in età attiva (9 %) e per quelle di persone in età pensionabile (8 %). Per quanto riguarda il rischio di avere risorse finanziarie modeste o molto modeste (ossia inferiori al 60 % del reddito equivalente mediano), è del 15 per cento per le economie domestiche di persone in età attiva e del 22 per cento per quelle di persone in età pensionabile. La quota delle economie domestiche che si trovano tra le soglie del 50 e del 60 per cento (risorse modeste) è così due volte più elevata tra i pensionati che tra gli attivi (14 % contro 6 %). Questo è riconducibile alla concentrazione delle economie domestiche di pensionati che dispongono soltanto del 1° pilastro e delle PC e che sono quindi appena al di sotto della soglia del 60 per cento (pari a 38 080 fr. per una persona sola). L'analisi delle economie domestiche è dunque in contraddizione con il risultato emerso da quella dei contribuenti, secondo cui la situazione degli attivi (19,2 %) era peggiore rispetto a quella dei pensionati (15,2 %). Questo è dovuto in particolare al fatto che la soglia del 60 per cento corrisponde a 36 670 franchi per i contribuenti, ma a 38 080 franchi per le economie domestiche e che molte economie domestiche di pensionati hanno un reddito equivalente compreso tra questi due importi. In generale, andrebbe privilegiato un approccio basato sulle economie domestiche, poiché sembra riflettere meglio la realtà.

Diversi fattori sociodemografici influenzano la situazione finanziaria delle economie domestiche. L'età e la carriera professionale svolgono un ruolo fondamentale. Se la situazione finanziaria delle

persone attive migliora nel corso della loro vita lavorativa, il loro reddito diminuisce significativamente quando raggiungono l'età di pensionamento e cessano di esercitare un'attività lucrativa. Nelle economie domestiche individuali o monoparentali, sono le donne a presentare, in media, una situazione peggiore rispetto agli uomini. Anche lo stato civile ha una certa influenza: per quanto concerne le economie domestiche individuali, le persone vedove vantano una situazione migliore rispetto a quelle divorziate. Tra le donne sole, infatti, il 16 per cento delle vedove e il 23 per cento delle divorziate presentano un reddito inferiore al 60 per cento del reddito equivalente mediano. Inoltre, un elevato numero di figli precarizza le economie domestiche, soprattutto se questi hanno meno di 15 anni. Ad esempio, il 54 per cento delle economie domestiche monoparentali con a capo una donna il cui figlio più piccolo ha meno di 5 anni dispone di risorse finanziarie modeste o molto modeste, contro il 17 per cento di quelle il cui figlio ha almeno 20 anni. L'interruzione dell'attività lucrativa dopo la nascita del primo figlio può avere conseguenze a lungo termine sulla situazione economica delle donne: il 34,1 per cento delle donne che crescono da sole i propri figli e interrompono la loro attività lucrativa per oltre dieci anni si ritrova con risorse finanziarie modeste 15-20 anni dopo. Tra le donne che crescono da sole i propri figli, ma continuano a lavorare allo stesso grado d'occupazione o decidono di ridurlo per al massimo quattro anni, la percentuale è di circa la metà (rispettivamente 16,2 e 17,6 %). La situazione delle donne che vivono in coppia 15-20 anni dopo la nascita del primo figlio non varia in modo significativo a seconda che abbiano o meno interrotto o ridotto la loro attività lucrativa.

Anche le caratteristiche professionali e di formazione sono importanti: una formazione di livello terziario offre una migliore protezione rispetto a una di livello secondario, mentre nelle professioni elementari, del settore agricolo e dei servizi si registrano i tassi più elevati di persone con risorse finanziarie modeste o molto modeste. La situazione finanziaria varia anche in funzione del tipo di attività lucrativa esercitata: nelle economie domestiche in cui viene svolta un'attività indipendente la percentuale di persone con risorse finanziarie modeste o molto modeste è più elevata (39 %) rispetto alle economie domestiche in cui viene svolta un'attività salariata (11 %). Infine, l'origine e la cittadinanza sono anch'esse elementi determinanti per la situazione finanziaria: la metà delle persone provenienti da un Paese extraeuropeo dispone di risorse finanziarie modeste o molto modeste. Ciascuna delle variabili menzionate incide sulla situazione finanziaria delle economie domestiche, anche dopo aver preso in considerazione altri fattori d'influenza tramite modelli multivariati.

Mentre sul piano finanziario le economie domestiche di persone attive che ricorrono all'aiuto sociale e quelle di pensionati che percepiscono PC sono al di sotto della soglia del 60 per cento, i beneficiari di una rendita vedovile o d'invalidità in età attiva si trovano generalmente in una situazione mediana (tra il 60 e il 180 % del reddito equivalente mediano). Per i beneficiari dell'aiuto sociale e delle PC, queste prestazioni rappresentano una parte importante del reddito (tra il 76 e l'89 %, a seconda del tipo di economia domestica, per l'aiuto sociale; tra il 26 e il 33 % per le PC). Le prestazioni dell'aiuto sociale riguardano principalmente le persone sole e le economie domestiche monoparentali, mentre le PC essenzialmente le persone pensionate che vivono da sole.

Le economie domestiche di pensionati dispongono di una sostanza lorda e netta maggiore rispetto a quelle di persone attive¹⁶: ad esempio, la sostanza lorda mediana raggiunge i 450 000 franchi nelle

¹⁶ Anche in questo caso occorre tener presente che gli averi del 2° pilastro e del pilastro 3a non sono presi in considerazione, poiché non imponibili.

economie domestiche di persone tra i 65 e i 69 anni, mentre non supera i 175 000 franchi nelle economie domestiche di persone tra i 40 e i 45 anni. Il livello della sostanza aumenta regolarmente col passare degli anni, con un balzo significativo al momento del pensionamento, riconducibile probabilmente alla riscossione di prestazioni in capitale. La sostanza si divide essenzialmente tra titoli, investimenti in capitale e sostanza immobiliare. Le altre componenti della sostanza hanno un ruolo marginale. Inoltre, sia la sostanza che l'indebitamento sono correlati positivamente con il livello dei redditi. In caso di perdita di guadagno, se si considera la capacità delle economie domestiche di vivere dei propri risparmi (titoli e capitale) rimanendo nel contempo al di sopra della soglia del 60 per cento del reddito equivalente mediano per 3 o 12 mesi, gli anziani fanno meglio dei giovani e le coppie con o senza figli se la cavano meglio rispetto alle persone sole e alle economie domestiche monoparentali. Ad esempio, tra i giovani di età compresa tra i 25 e i 29 anni, il 38 per cento delle economie domestiche di coppie senza figli e il 90 per cento delle economie domestiche monoparentali non riescono a rimanere al di sopra di questa soglia, se vivono dei loro risparmi per tre mesi.

Confronto metodologico tra i due approcci

Dal confronto tra l'analisi dei contribuenti (cap. 3) e quella delle economie domestiche (cap. 4) emergono contraddizioni legate non solo alla diversità degli approcci, ma anche al fatto che nel primo caso non si è tenuto conto dell'aiuto sociale.

L'analisi della situazione finanziaria dei contribuenti non sposati non è pertinente se questi ultimi vivono in coppia o in un'economia domestica monoparentale, poiché il reddito degli altri membri dell'economia domestica non è preso in considerazione. Al riguardo, va sottolineato che il 29 per cento dei contribuenti di sesso maschile non sposati (e il 23 % dei contribuenti di sesso femminile) vive in un'economia domestica costituita da una coppia. Quanto ai contribuenti di sesso maschile non sposati che vivono con uno o più figli, il 75 per cento vive in un'economia domestica costituita da una coppia (25 % per le donne). Dai risultati ottenuti emergono dunque molte discordanze in funzione dell'approccio scelto, che porterebbero a preferire gli approcci basati sulle economie domestiche per evitare interpretazioni errate.

Mobilità finanziaria tra il 2012 e il 2015

La terza serie di analisi effettuata nel quadro del presente studio (cap. 5) mette a confronto gli anni 2012 e 2015 per individuare i fattori legati a una mobilità finanziaria ascendente, definita come il superamento della soglia corrispondente a una situazione di risorse finanziarie modeste o molto modeste, nonché alla mobilità discendente, ossia il percorso inverso. L'analisi si concentra sulle persone per le quali le informazioni finanziarie relative alla loro economia domestica sono disponibili per i due anni oggetto dello studio, vale a dire le persone per le quali si dispone dei dati fiscali sia per il 2012 che per il 2015. In una prima tappa, l'evoluzione della situazione finanziaria tra il 2012 e il 2015 è presentata sotto forma di matrici, dalle quali risulta che in circa un caso su quattro le economie domestiche sono passate da una situazione di risorse finanziarie modeste o molto modeste a una situazione di risorse mediane (tra il 60 e il 180 % del reddito equivalente mediano). Più precisamente, il 22 per cento delle persone con risorse finanziarie molto modeste nel 2012 e il 34 per cento di quelle con risorse modeste hanno superato la soglia del 60 per cento del reddito equivalente mediano nel 2015. Si constata anche la situazione inversa, ma in misura meno frequente (per l'11 % delle persone con risorse comprese tra il 60 e il 100 % del reddito equivalente mediano). Questa mobilità è più importante tra le persone in età attiva rispetto ai pensionati e varia in funzione

del tipo di economia domestica. Tra i pensionati, soltanto il 7,9 per cento delle coppie senza figli con risorse finanziarie molto modeste e il 16,4 per cento delle coppie senza figli con risorse finanziarie modeste hanno superato la soglia del 60 per cento tra il 2012 e il 2015.

In una seconda tappa vengono analizzati i fattori associati al miglioramento della situazione finanziaria per le persone che nel 2012 disponevano di risorse modeste o molto modeste. Le analisi di regressione eseguite mostrano in particolare che la composizione dell'economia domestica ha una forte incidenza sulla mobilità finanziaria.

Per quanto riguarda le persone che vivono da sole, iniziare una vita di coppia permette alle donne di uscire da una situazione sfavorevole più spesso rispetto agli uomini.

Inoltre, nelle economie domestiche monoparentali il fatto che la persona che ne è a capo sia un uomo favorisce una mobilità ascendente. La mobilità ascendente aumenta pure quando i figli hanno almeno 15 anni o lasciano l'economia domestica.

Anche il numero di figli e la loro età sono importanti fattori associati alla mobilità finanziaria nelle economie domestiche costituite da una coppia. Il fatto che i figli acquisiscano autonomia porta a una maggiore mobilità ascendente, in quanto i genitori possono migliorare la loro situazione finanziaria grazie a una maggiore integrazione nel mercato del lavoro o beneficiare di un apporto di redditi da parte dei figli. Analogamente, la nascita di un figlio o il fatto che i figli lascino l'economia domestica sono fattori che possono ostacolare o favorire questa mobilità ascendente.

Pure l'età delle persone svolge un certo ruolo: la mobilità (ascendente e discendente) è più alta tra i giovani che tra le persone prossime al pensionamento.

Anche la cittadinanza è importante, poiché le persone straniere o nate all'estero, al di fuori dell'UE/AELS, hanno maggiori probabilità di sperimentare una mobilità discendente e meno probabilità di sperimentarne una ascendente rispetto alle persone di cittadinanza svizzera o di un Paese dell'UE/AELS.

Infine, anche determinati eventi della vita professionale possono modificare la situazione degli uomini e delle donne. Ad esempio, per quanto riguarda le persone in età attiva l'accesso a una rendita del 1° pilastro permette, in un caso su due, di uscire da una situazione di risorse finanziarie modeste o molto modeste. Un altro esempio interessante è il passaggio dallo statuto di salariato a quello d'indipendente, che va di pari passo con una mobilità ascendente nel 26 per cento dei casi e con la stessa frequenza a una mobilità discendente.

Conclusioni

In conclusione, il presente studio utilizza una vasta gamma di dati statistici per fornire una panoramica della situazione economica delle persone attive e dei pensionati. Rispetto alla pubblicazione precedente (Wanner e Gabadinho 2008), è stato possibile precisare numerosi punti, soprattutto procedendo a un'analisi delle economie domestiche. Utilizzando i registri statistici, il set di dati WiSiER¹⁷ consente una migliore comprensione della struttura delle economie domestiche rispetto all'approccio che considera soltanto i dati dei contribuenti. I dati WiSiER includono anche informazioni sull'aiuto sociale, che permettono di conoscere meglio la situazione finanziaria delle persone in condizioni di precarietà. Nonostante l'esistenza di determinati limiti quali l'esclusione di

¹⁷ [Set di dati relativo alla situazione economica delle persone in età attiva e in età pensionabile \(WiSiER\)](#).

diversi gruppi di contribuenti (imposizione alla fonte o secondo il dispendio) e l'assenza di informazioni su trasferimenti finanziari informali (in particolare tra genitori e figli) e sugli averi del 2° e del 3° pilastro, i dati utilizzati contribuiscono in misura importante alla comprensione della situazione economica delle economie domestiche.

I gruppi a rischio di precarietà (soprattutto le economie domestiche monoparentali con a capo una donna e le persone che vivono da sole [2015] o i contribuenti non sposati [2003]) restano identici a quelli individuati 15 anni fa. Altri gruppi si trovano in situazioni finanziarie difficili, soprattutto talune economie domestiche di migranti, gli agricoltori e determinate categorie di lavoratori indipendenti.

La nuova analisi longitudinale dal 2012 al 2015 indica che la situazione economica delle economie domestiche, in particolare quelle di persone in età attiva, può evolversi positivamente in caso di cambiamento della situazione professionale o della struttura dell'economia domestica. Per contro, la nascita di un figlio o la convivenza con figli (in tenera età) possono limitare le possibilità di migliorare la situazione economica.

I risultati ottenuti costituiranno una base utile per la discussione di politiche sociali adeguate alla situazione economica delle economie domestiche. L'integrazione nel mercato del lavoro e la conciliabilità tra famiglia e lavoro permettono di evitare o superare meglio situazioni finanziarie difficili (in caso di risorse modeste o molto modeste).

Inoltre, il presente studio evidenzia la necessità di svolgere altri lavori di ricerca, soprattutto su certi gruppi che meriterebbero un'attenzione particolare (p. es. economie domestiche monoparentali, famiglie con più figli, lavoratori indipendenti, salariati del settore agricolo o persone di origine straniera). La conclusione di questo studio delinea anche vari spunti di riflessione e possibili temi da approfondire.

Summary

This report provides a general overview of the financial situation of Swiss inhabitants based on tax data from 11 cantons, supplemented by data from registers and surveys. Inclusion of these sources means that, as well as providing information on income and wealth, the data covers certain social benefits that are not included in the tax data, plus the composition of households. Tools that measure economic situation are used to describe the situation and identify risk groups. These tools compare the income of households or taxpayers at different thresholds, estimated on the basis of the median equivalised income of all households or taxpayers.

Comparison of the situation of taxpayers in 2003 and in 2015

Following a general introduction and a description of the data and the methods used, chapter 3 compares the financial situation of taxpayers living in Switzerland in two different periods (2003 and 2015). The indicators, tables and charts calculated on the basis of the 2003 tax data (Wanner and Gabadinho, 2008) have been updated. Even though the population covered is not the same (the report covers 11 Swiss cantons while the 2003 data only cover 5), the comparison shows a general trend in the financial situation of taxpayers over more than a decade. Nevertheless, it should be noted that the definition of a taxpayer sometimes makes it difficult to interpret the results. A taxpayer may be either an unmarried person or a married couple, with or without children classified as minors. This definition does not provide any information on the composition of the household (there may be several taxpayers in a single household, especially in the case of co-habiting unmarried couples) and consequently on the various sources of income.

The nominal median income of all categories of taxpayer of working and retirement age increased slightly between 2003 and 2015 due to inflation, better remuneration as a result of the increasingly skilled workforce and the rise in 2nd pillar benefits for pensioners¹⁸. Despite these changes, the patterns observed in the 2003 data were generally confirmed in 2015. Nevertheless, some specific changes are evident. These are mainly linked to the changing socio-demographic context: the ageing population, high net migration and better qualified immigrants, the transformation of family lifestyles (reduction in the proportion of married people) and the increase in the number of working women.

The nominal median income of the majority of taxpayer categories increased between 2003 and 2015¹⁹. However, there are significant differences between working taxpayers²⁰ and retired taxpayers as well as between men and women. After inflation has been factored, the median income of retired taxpayers increased by 1.1% in real terms for unmarried men and by up to 9.2% for unmarried women between 2003 and 2015. The increase was less significant for taxpayers of working age, across all categories of taxpayer. Whereas for unmarried women and married couples of working age the median income recorded a further rise – taking account of increases in the cost of living – of 1.6% and 7.1%, respectively, there was a decline of 3.9% for unmarried men of working age. Between 2003 and 2015, various structural changes resulted, notably, in an increase in the

¹⁸ Pensioners (or people of retirement age) are defined as people who have reached the regular retirement age (64 years or above for women/65 years or above for men).

¹⁹ The consumer price index increased by 4.6% between 2003 and 2015.

²⁰ "Working" refers to people of working age, regardless of their labour market status.

proportion of retirees and persons living alone, two groups which have a lower level of income on average. Given these structural shifts and after factoring in the increases in the cost of living, the median income of all categories of taxpayer declined by 4.2%, even though median income increased for all groups with the exception of working-age men living alone.

The proportion of taxpayers with low or very low income (less than 60% of the median equivalised income) increased from 15.5% to 18.1%. This could indicate a slightly less equitable income distribution. Among working-age taxpayers, the proportion increased from 15.5% to 19.2%, whereas it remained relatively stable among retirement-age taxpayers (change from 15.4% to 15.2%).

A detailed look at the situation of retirement-age taxpayers leads to the following conclusions: among married couples, the proportion of taxpayers with low or very low level income decreased by 1.1 percentage point (from 10.3% to 9.2%), while among unmarried women there was virtually no reduction from 2003 (-0.4 percentage point from 20% to 19.6%). Among unmarried men, by contrast, the proportion increased by 2.6 percentage points, even reaching 20% among “younger pensioners” (age 65–74). This relative deterioration in the economic situation of unmarried men has reduced the inequality between men and women after retirement age considerably. However, these trends should be interpreted with caution because of the limitations of using the concept of taxpayers. One hypothesis, which cannot be verified due the lack of relevant data for 2003, is that the distribution of 2nd pillar assets between spouses in the event of divorce, which came into effect in 2000, resulted in different trends in the financial situation of men and women of retirement age between 2003 and 2015.

It should be noted that the growing participation of women in the labour market has improved their financial situation during their working lives. This is also reflected in the structure of income: compared with 2003, the relative proportion of income coming from work has increased, while the proportion of pillar 1 income (mainly disability pensions) has decreased.

In addition, there was an increase in employment rates among persons who had recently retired: in 2015, 35% of unmarried men and 45% of married men had income from gainful employment in the year in which they turned 66, compared with 30% and 34% respectively in 2003. For women aged 65, the rates increased from 16% to 27% (married women) and from 23% to 30% (unmarried women). However, among retirement-age people, the most common model remained part-time work, with remuneration generally below the CHF 16,800 threshold for the payment of OASI contributions.

Looking at taxpayers' wealth, the restricted comparability of the 2003 and 2015 data prevents the identification of significant changes. The gap between working-age taxpayers and those of retirement age is still very wide and the latter group has far higher assets²¹. Moreover, the working-age population is more likely to have debts, often linked to property. By contrast, there was a substantial reduction in income from assets in parallel with the development of interest rates between 2003 and 2015.

²¹ It should be noted, however, that 2nd and 3rd pillar assets have not been taken into account because they are not taxable.

Situation of households in 2015

A second series of analyses looks at the financial situation in 2015, taking household composition into account (chapter 4). The definition of a household differs from the definition of taxpayers used in the first section. A household comprises all people sharing the same accommodation, based on the legal domicile criterion. Looking at households permits an analysis of the situation of these taxpayers, taking into account any income of their partner.

The percentage of households with a low or very low income amounts to 16.8% for 2015, i.e. 1.3 percentage points less than the percentage derived from the analysis of taxpayers. This discrepancy is explained in particular by the fact that many households have several taxpayers. The median equivalised income of households was CHF 63,470 in 2015, with two-thirds of this coming from gainful employment. However, there are some significant differences based on age: for people of working age, almost all income (85%) comes from gainful employment, whereas pillar 1 pensions are the principal source of income for those of retirement age (43% of income comes from the 1st pillar, including supplementary benefits and helplessness allowances).

Major differences can be seen between different types of household. Based on median equivalised income, 35% of single-parent families headed by a woman have a low or very low income, compared with 17% of single-parent families headed by a man and 15% of couples with one or more children. Furthermore, 22% of all single-parent families, 6% of households comprising registered partnerships and 9% of all couples with no children are below the low income threshold.

The risk of having a very low income (<50% of the median equivalised income) is virtually identical for working-age and retirement-age households (9% and 8% respectively). The risk of having a low or very low income (<60% of the median equivalised income) is 15% for working-age households and 22% for retirement-age households. Therefore, the proportion of households between the 50% and 60% thresholds (low income) is twice as high for pensioners as for those of working age (14% versus 6%). The reason for this is linked to the concentration of retirement-age households receiving only a first pillar pension plus supplementary benefits that are therefore just below the 60% threshold (i.e. CHF 38,080 for a single person). Consequently, analysis at household level contradicts the findings of the analysis of taxpayers, which indicated that the working-age population (19.2%) was less well off compared with pensioners (15.2%). This is explained, in particular, by the fact that the 60% threshold is CHF 36,670 for taxpayers but CHF 38,080 for households; however, a large number of retirement-age households have an equivalised income between these two amounts. As general rule, an approach based on households should be given preference because it appears to be a better reflection of reality.

The financial situation of households is influenced by a variety of socio-demographic factors. Age and career play a key role. While the financial situation of working-age people improves during the course of their career, their net income declines once they reach retirement age and stop working. Looking at single-person or single-parent households, on average the situation of women is worse than that of men. Marital status is another factor: within single-person households, the situation of widows/widowers is better than that of people who are divorced. Accordingly, looking at women living alone, the income of 16% of widows and 23% of divorcees is less than 60% of the median equivalised income. Moreover, the risk of being in a more precarious financial situation is increased by having a large number of children, especially if they are under 15. For example, 54% of single-parent households headed by a woman where the youngest child is under the age of 5 have a low or very low income, compared with 17% where the child is 20 or older. Stopping working after the birth

of their first child can have long-term consequences for the financial situation of women. Consequently, 34.1% of women who gave up working for more than 10 years find they have a low income 15–20 years later if they are bringing up their children on their own at that point. Looking at single mothers who continue to work without reducing their working hours or who reduce their working hours for 0–4 years, the percentage roughly halves to 16.2% and 17.6% respectively. There is no significant change in the situation of women living with their partner 15 to 20 years after the birth of their first child depending on whether or not they stopped working or reduced their working hours.

Occupation and education also play a part, with tertiary education providing some protection, compared with secondary education, while there is a higher rate of people with a low or very low income among those employed in agriculture, the service sector and low-skilled jobs. Financial situation is also affected by the type of work: the self-employed account for a higher proportion of low or very low income households (39%) compared with those in paid employment (11%). Finally, origin and nationality are further determinants of financial situation: half of people originating from a non-European country have a low or very low income. Each of these variables impacts the financial situation of households, even after taking other influencing factors into account in multi-variable models.

In terms of finances, while working-age households drawing social assistance and retirement-age households receiving supplementary benefits are below the 60% threshold, the financial situation of working-age recipients of a widow's/widower's pension or disability pension is generally in line with the median (between 60% and 180% of the median equivalised income). In the case of recipients of social assistance and 1st pillar supplementary benefits, these benefits make up a significant proportion of their income (between 76% and 89% in the case of social assistance, depending on the type of household, and between 20% and 33% in the case of supplementary benefits). Recipients of social assistance are mainly single persons and single-parent families, while supplementary benefits are mainly granted to pensioners living alone.

The gross and net assets of retirement-age households are higher than those of the working-age population²²: the gross median is thus CHF 450,000 for households comprising people aged 65–69 and not above CHF 175,000 for households composed of persons aged between 40 and 45. Assets generally increase with age, with a large hike at retirement. This is probably explained by people drawing lump-sum payments. Assets are divided principally between securities and capital investments, and property. The significance of other asset classes is marginal. In addition, there is a positive correlation between both assets and debt and income level. Taking into account the ability of households to live off their savings (securities and capital) in the event of a loss of income, while remaining above the threshold of 60% of the median equivalised income for 3 or 12 months, it appears that older people do better than younger people and that couples with or without children do better than single people and single-parent families. For example, looking at the 25 to 29 year-old age group, 38% of households comprising a couple without children and 90% of single-parent families cannot maintain their situation above this threshold by living off their savings for three months.

²² Here too it should be noted, however, that 2nd and 3rd pillar assets have not been taken into account because they are not taxable.

Methodological comparison of the two approaches

There are contradictions between the analysis of taxpayers (chapter 3) and the analysis of households (chapter 4). These are due to the different approaches and to the fact that the analysis at taxpayer level does not include social assistance.

The analysis of the financial situation of unmarried taxpayers is not pertinent if they live as a couple or in a single-parent family because the income of other members of the household is not taken into account. However, 29% of unmarried male taxpayers (and 23% of female taxpayers) live in a household comprising a couple. Moreover, 75% of unmarried male taxpayers living with one or more children live in a household comprising a couple (women: 25%). There are therefore many discrepancies between the results obtained, depending on the approach used. These discrepancies suggest that household-based approaches should be used in order to avoid incorrect interpretations.

Financial mobility between 2012 and 2015

The third series of analyses (chapter 5) in this study compares 2012 and 2015 in order to identify the factors relating to upward economic mobility, defined as moving above the low or very low income threshold, and downward economic mobility, which is a movement in the opposite direction. The analysis covers persons for whom financial information relative to their household is available for the two years analysed, in other words, persons for whom we have tax data for 2012 and 2015. As the first step, the change in financial situation between 2012 and 2015 is presented using matrices. These show that in this period the situation of approximately one in four households improved, moving from a low or very low income situation to a situation in line with the median (between 60% and 180% of the median equivalised income). More accurately, 22% of persons on a very low income in 2012 and 34% of those on a low income were above the 60% threshold in 2015. The opposite direction is also observed, but in fewer cases (11% of persons with incomes between 60% and 100% of the median). This mobility is higher for people of working age than for pensioners and varies by type of household. Looking at pensioners, only 7.9% of couples without children in the very low income bracket and 16.4% of couples without children in the low income bracket moved above the 60% threshold between 2012 and 2015.

A second step analyses the factors associated with an improvement in the financial situation of persons who had a low or very low income in 2012. Regression analyses show, in particular, that there are close links between household composition and financial mobility.

Looking at persons living alone, becoming a couple more often enables women than men to move out of an unfavourable situation.

Moreover, in single-parent households, upward mobility tends to be higher if the head of the household is male. Upward mobility also increases if children are 15 or older or when they leave the household.

The number of children and their ages are other important factors affecting economic mobility of households composed of a couple. Upward mobility increases as children become more independent because parents can improve their financial situation as a result of better integration into the labour market or benefit from income contributed by their children. Similarly, upward mobility can be hampered or boosted by the birth of a child or by children leaving home.

The age of the person considered also has an influence in that upward and downward mobility are higher for young people than for those at the end of their working lives.

National origin also plays a part, since downward mobility is more often observed among foreign nationals or those born abroad (outside the EU/EFTA), while they are less likely to experience upward mobility – compared with persons from Switzerland or the EU/EFTA.

Finally, changes in working life can also alter the situation of both men and women. For example, in one in two cases, drawing a 1st pillar pension enables working-age adults to move out of a low or very low income situation. Another interesting example is moving from paid employment to self-employment: this goes hand in hand with upward mobility in 26% of cases and to downward mobility in an equal proportion of cases.

Conclusions

To conclude, this study utilises a wealth of statistical data to outline the economic situation of working-age people and pensioners. Compared with the previous publication (Wanner and Gabardine, 2008), it was possible to look in more detail at many aspects, especially by undertaking an analysis at the level of households. By using data from statistical registers, the WiSiER²³ database allows a better understanding of household structure compared with the exclusive use of data on taxpayers. The WiSiER data also include information on social assistance, allowing a better understanding of the financial situation of people in a precarious financial situation. Despite certain limits such as the exclusion of various groups of taxpayers (withholding tax and taxes on spending) and the absence of information on informal financial transfers (particularly between parents and children) and on 2nd and 3rd pillar assets, the data used make a substantial contribution to understanding the economic situation of households.

Groups potentially exposed to the risk of precarity (primarily single-parent families headed by a woman and people living alone [2015] or unmarried taxpayers [2003]) remain identical to those identified 15 years ago. Further groups are identified as being in a difficult financial situation, notably certain households composed of migrants, agricultural workers and certain groups of self-employed persons.

The new longitudinal analysis of the period 2012 to 2015 indicates that the economic situation of households, especially those composed of working-age people, can develop positively when the professional situation or structure of the household changes. By contrast, the birth of a child or living with (young) children can restrict the ability to improve the household's economic situation.

The results obtained will provide a useful basis for the social policy debate around the economic situation of households. Integration into the labour market and the compatibility of working and family life improve the ability to avoid or overcome difficult financial situations (in the event of a low or very low income).

Moreover, the present study demonstrates the need for further research, especially on groups deserving special attention (for example, single-parent families, families with several children, the self-employed, agricultural employees and persons of foreign origin). The conclusion to this study also outlines different lines of thought as well as possibilities for further research.

²³ [Database created to facilitate analyses of the economic well-being of the working- and retirement-age population in Switzerland \(WiSiER\)](#)

1. Introduction²⁴

La situation économique des ménages fait l'objet de nombreuses études en lien avec le risque de précarité. Ces études reposent le plus souvent sur des enquêtes (l'enquête SILC en Suisse) ou des données des registres (telles que les statistiques de l'aide sociale). L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), de son côté, a mis en avant depuis deux décennies l'intérêt d'utiliser des données fiscales pour l'analyse de la situation économique des contribuables. Ces données fournissent une image quasi-exhaustive de la situation économique, en y intégrant des informations sur les différentes sources de revenus et sur la fortune.

Une première étude de l'OFAS portant sur la situation économique de la population suisse avait été publiée en 2008 (Wanner et Gabadinho, 2008) sur des données fiscales datant de 2003. D'autres études portant sur des sous-populations avaient été réalisées plus tard. Douze ans après, il a paru opportun de refaire certaines analyses à partir de données similaires. Ainsi, l'OFAS a acquis des données fiscales de 11 cantons, préparé les données dans le cadre du projet « Wirtschaftliche Situation von Personen im Erwerbs- und Rentenalter » (WiSiER, cf. Wanner, 2019), et déjà conduit quelques analyses à l'aide de ces informations (Guggisberg et Liechti, 2019, Rudin et al., 2019, Guggisberg et al., 2020). Ce rapport utilise ces données pour remettre à jour les analyses effectuées en 2008 et prolonger et approfondir ces analyses par d'autres approches.

Les spécificités des données et la diversité des analyses imposent l'utilisation de concepts précis et de définitions strictes. Ces concepts et les définitions sont parfois contrintuitifs (notamment lorsque l'on parle de « contribuables », une définition administrative qui ne correspond pas à la notion de « ménage »), mais les données ne permettent pas d'aller dans d'autres directions. Le rapport utilise également différentes unités d'analyses (personnes, contribuables, ménages), ce qui conduit parfois à des résultats pouvant varier suivant l'unité choisie. Dans ce contexte, il est important de présenter précisément les différents concepts utilisés, ce qui est fait dans le chapitre suivant.

L'étude repose sur deux piliers méthodologiques qui sont d'une part le calcul de seuils permettant de qualifier la situation des ménages et des contribuables et, d'autre part, la contribution des différentes sources constitutives des revenus. Le calcul des seuils suit le principe de la mesure de la pauvreté relative, définie par la position du contribuable ou du ménage par rapport au revenu équivalent médian de l'ensemble de la population. Les sources de revenus (travail, rentes, revenus de la fortune, etc.) ainsi que l'analyse de la fortune permettent d'interpréter les résultats obtenus. Les différentes approches sont décrites de manière détaillée au chapitre 2.

La première série d'analyses (chapitre 3) compare la situation économique des contribuables en 2015 avec celle mesurée douze ans plus tôt. Les comparaisons portent sur des groupes définis selon le type de contribuables, le sexe et la catégorie d'âge. Les données individuelles de 2003 ayant été détruites pour des raisons liées à la protection des données, il n'est pas possible de comparer la situation d'un même contribuable en 2003 et 2015. Cependant, il est possible de comparer, par exemple, le groupe des contribuables mariés en âge de la retraite en 2003 avec celui des contribuables mariés du même âge en 2015.

La deuxième série d'analyses (chapitre 4) informe sur la situation économique des ménages en 2015. Contrairement aux analyses effectuées en 2003, nous disposons pour 2015 de la composition des ménages (cf. chapitre 2), qui permet de s'affranchir de quelques biais et limites des analyses portant

²⁴ Dans ce texte, le masculin est utilisé de manière générique pour désigner à la fois les hommes et les femmes.

sur les contribuables. Dans ce chapitre, nous décrivons la situation économique des ménages, puis nous détaillons les facteurs démographiques et familiaux qui influencent cette situation. D'autres sections portent sur la fortune et l'endettement, ainsi que sur l'impact des instruments de la sécurité sociale (PC, rentes du 1^{er} pilier, aide sociale) sur la situation économique des ménages.

Nous disposons en outre de données sur les caractéristiques socioprofessionnelles pour un échantillon de personnes ayant été interrogées par les relevés structurels (des enquêtes effectuées à la fin de chaque année auprès d'environ 200 000 personnes âgées de 15 ans et plus). En mettant ensemble ces informations, nous disposons d'une estimation précise de la situation des personnes – et non plus des ménages – classées selon certaines caractéristiques socioéconomiques.

Le chapitre 4 s'achève par une comparaison des résultats obtenus pour l'année 2015 en fonction du critère retenu – contribuable ou ménage –, afin de mettre en évidence l'impact du choix de la méthode sur les résultats.

La dernière série d'analyses (chapitre 5) s'intéresse à la mobilité financière observée entre 2012 et 2015 et plus. Cette mobilité est mesurée par des matrices de transition d'un état à l'autre, les états étant définis par la position du revenu par rapport au revenu équivalent médian. Nous nous intéressons en particulier aux facteurs expliquant le passage d'une situation de (très) faibles ressources financières à une situation de ressources médianes, et vice-versa. Des régressions logistiques sont construites en vue de vérifier certaines hypothèses issues des analyses descriptives. La contribution respective des différentes sources de revenus dans ces transitions est également explorée.

Une conclusion discute finalement les principaux résultats et certains de leurs impacts pour la politique sociale.

2. Données, concepts et méthodes

2.1 Données

Les données utilisées dans ce rapport sont issues de la statistique WiSiER (Wanner, 2019). Cette statistique intègre des informations fiscales de 2011 à 2015, des données de registres administratifs et des enquêtes. Les informations fiscales font référence aux déclarations d'impôts issues de 11 cantons.²⁵

A partir de ces données, trois extractions ont été faites répondant aux spécificités de chaque chapitre. Le chapitre 3 repose sur la notion de contribuable, c'est-à-dire une personne physique remplissant une déclaration fiscale individuelle. Cette personne peut être un individu ou un couple marié avec ou sans enfants. Pour cette partie, les données ont donc été organisées de manière à privilégier le concept de contribuable. Le nombre de contribuables retenus en 2015 est de 2 004 191.

Le chapitre 4 utilise pour sa part le concept du ménage, c'est-à-dire une communauté de personnes partageant le même logement, selon le critère du domicile légal. Une extraction des données reposant sur ce concept a donc été effectuée pour 2015. L'analyse porte sur 1 435 431 ménages pour lesquels la structure familiale est connue avec précision.

Le chapitre 5 utilise pour sa part la notion de personne. Celle-ci est analysée en 2012 et 2015, et donc doit être présente dans la population d'un des 11 cantons durant ces deux périodes pour être incluse dans l'analyse. Nous avons tenu compte de ces contraintes pour extraire de la statistique WiSiER des données longitudinales portant sur 1 946 958 personnes.

2.2 Concepts

2.2.1 Ménages et contribuables

Les notions de ménage et de contribuable étant utilisées successivement, il importe de présenter les divergences entre ces deux concepts. Les contribuables sont identifiés à partir des registres fiscaux. Ce sont des personnes âgées de 18 ans et plus ou des couples mariés, avec ou sans enfant mineur. Les ménages quant à eux sont une unité d'analyse définie par la statistique suisse. La statistique de la population (STATPOP) indique depuis 2012 quelles sont les personnes qui vivent dans un même logement, ce qui constitue la définition du ménage. Elle informe également sur certains liens familiaux entre les membres du ménage²⁶. Une procédure que nous avons développée, reposant sur ces liens familiaux et sur les caractéristiques démographiques des membres du ménage permet d'identifier certains types de ménages (Wanner, 2019). Est possible notamment l'identification des couples mariés (ou en partenariat enregistré) avec ou sans enfant(s), des ménages monoparentaux, des familles recomposées et des personnes vivant seules. Pour les autres configurations familiales,

²⁵ Berne, Lucerne, Nidwald, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Saint-Gall, Argovie, Tessin, Valais, Neuchâtel, Genève.

²⁶ Pour les personnes ayant vécu un événement d'état civil en Suisse, le conjoint marié ou en partenariat enregistré et les enfants (respectivement les parents) peuvent être identifiés.

des hypothèses doivent être émises sur les liens conjugaux : c'est le cas par exemple d'un couple non marié sans enfant, qui ne peut pas être strictement distingué d'un ménage de colocataires²⁷.

Le Tableau 1 illustre les écarts entre les notions de ménages et de contribuables. Ces écarts concernent principalement les couples non mariés (qui forment un ménage, mais sont constitués de deux contribuables) et les personnes/couples avec enfant(s) majeur(s) (qui remplissent une déclaration fiscale de manière autonome). Les ménages avec des enfants de 18 ans et plus sont aussi impactés au niveau de la comparabilité des résultats. Ces écarts doivent être conservés en tête lors de l'analyse comparative des chapitres 3 et 4.

Tableau 1 : Cohérence entre ménages (selon STATPOP) et contribuables (selon les registres fiscaux)

Ménage (STATPOP)	Contribuable (registres fiscaux)
Personne vivant seule	1 contribuable
Couple sans enfant (marié)	1 contribuable
Couple sans enfant (non marié)	2 contribuables
Ménage monoparental avec enfant(s) jusqu'à 18 ans	1 contribuable
Ménage monoparental avec enfant(s) de 18 ans et plus	2+ contribuables
Couple marié avec enfant(s) jusqu'à 18 ans	1 contribuable
Couple marié avec enfant(s) de 18 ans et plus	2+ contribuables
Couple non marié avec enfant(s) jusqu'à 18 ans	2 contribuables
Couple non marié avec enfant(s) de 18 ans et plus	3+ contribuables

Source : Propre calcul

2.2.2 Revenus

Cette étude appréhende la situation financière des contribuables et des ménages en utilisant les différentes rubriques fiscales et d'autres sources de revenus non imposables. Le détail des éléments constitutifs du revenu est présenté au Tableau 2. Le **revenu annuel** inclut le revenu net de l'activité professionnelle (salariée ou indépendante), les rentes des 1^{er} et 2^e piliers, plus rarement les rentes de 3^e piliers (par exemple des rentes viagères), divers transferts (assurance chômage, pensions alimentaires reçues), les prestations complémentaires et allocations pour impotents du 1^{er} pilier, l'aide sociale cantonale²⁸ et le revenu de la fortune (mobilière ou immobilière). Pour les rentes du 2^e pilier, qui sont parfois soumises à des dispositions provisoires (cf. Wanner, 2019, p.20), les montants ont été corrigés, afin de tenir compte de la rente effectivement versée au contribuable. La même correction a été effectuée pour les rentes du 3^e pilier. Les prestations en capital n'ont pas été prises en compte car elles sont disponibles pour un nombre limité de cantons et uniquement pour l'année du versement. Une fois le versement effectué, ces prestations apparaissent cependant dans la fortune.

La **capacité financière du ménage** tient également compte d'une partie (5%) de la fortune rapidement mobilisable (sous forme de titres ou placements en capitaux), ceci afin d'éviter de

²⁷ La différence d'âges observée entre deux personnes vivant dans le même ménage est l'indicateur utilisé pour distinguer des potentiels couples et des colocataires (Wanner, 2019). Un écart de 10 ans entre les conjoints a été considéré. Cette limite est bien sûr arbitraire et ne reflète pas la réalité, mais permet d'éviter de classer comme couples non mariés des éventuels ménages monoparentaux.

²⁸ L'aide sociale cantonale n'a pas été prise en compte au chapitre 3, afin de garantir la comparabilité avec les données 2003.

considérer comme à risque de précarité des personnes détenant des biens mobiliers mais qui, pour une raison ou une autre, présentent de faibles revenus durant une année. Le **revenu équivalent** est calculé à partir de la capacité financière, divisée par un coefficient reflétant le nombre de personnes par contribuable (chapitre 3) ou dans le ménage (chapitre 4).

Le mode de calcul du coefficient varie entre les différents chapitres. Pour le chapitre comparant la situation financière en 2003 et 2015, nous avons repris les coefficients utilisés lors des analyses sur les données de 2003 (1 pour la première personne – contribuable principal – et 0,5 pour les personnes supplémentaires).²⁹ Pour les chapitres faisant référence à la situation en 2012 et 2015, les coefficients sont de 1 pour le premier membre du ménage, de 0,5 pour chaque membre adulte supplémentaire et de 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans.

La **fortune brute** (somme des actifs déclarés à l'administration fiscale) se compose des titres et valeurs sous la forme de capitaux, de différents biens mobiliers et des immeubles. Pour les immeubles, la valeur fiscale a été corrigée en tenant compte des règles élaborées par la Conférence suisse des impôts.³⁰ La **fortune nette** est obtenue en déduisant les dettes de la fortune brute. Il convient de noter que les avoirs de la prévoyance professionnelle n'étant pas déclarés fiscalement, ils ne sont pas pris en compte dans la fortune.

²⁹ Cf. Wanner et Gabadinho (2008). Il s'agissait de l'échelle OCDE modifiée et adaptée en tenant compte du fait que l'âge des enfants n'était pas connu avec précision (l'échelle OCDE modifiée attribuait un coefficient de 0,3 aux enfants âgés de moins de 14 ans).

³⁰

https://www.steuerkonferenz.ch/downloads/Dokumente/Kreisschreiben/Kreisschreiben_22_Repartitionsfaktoren_F_20200826.pdf (consulté le 26.12.2020).

Tableau 2: Composition du revenu équivalent et sources des données financières

	Type de revenus	Source	Disponibilité	
			2011-2015	2003
	Revenu de l'activité professionnelle (des membres du ménage/contribuable)	Registres fiscaux		
+	Rentes du 1 ^{er} pilier	Registres fiscaux + CdC	¹ oui	oui
+	Rentes des 2 ^e et 3 ^e piliers	Registres fiscaux	oui	oui
+	Allocations pour impotents	Registres de la CdC	oui	oui
+	Prestations complémentaires	Registres de la CdC	oui	oui
+	Aide sociale cantonale (sous condition de ressources)	Statistique de l'aide sociale	oui	non
+	Autres prestations sociales (chômage, etc.)	Registres fiscaux + AVAM/ASAL	² oui	oui
+	Autres revenus divers (y compris transferts entre ménages, revenus de successions non partagées, etc.)	Registres fiscaux	oui	oui
+	Revenus de la fortune (sans la valeur locative)	Registres fiscaux	³ oui	oui
=	Revenu annuel du ménage/contribuable			
+	Part de la fortune rapidement mobilisable	Registres fiscaux	⁴ oui	oui
=	Capacité financière du ménage/contribuable			
÷	Coefficient reflétant le nombre de membres du ménage	STATPOP	⁵ selon STATPOP	selon registre fiscal
=	Revenu équivalent (pour une personne)			

Source : Tiré de Wanner (2019).

¹ Les registres de la CdC fournissent le type de rente du 1^{er} pilier. ² Le registre AVAM/ASAL fournit le type de prestations.

³ Selon la définition de l'OFS, le revenu brut du ménage ne comprend pas les loyers fictifs (valeur locative).

⁴ 5% de la fortune disponible sous la forme de titres et capitaux est prise en compte.

⁵ Conformément aux normes de l'OCDE reprises par l'OFS, le revenu équivalent personnel est calculé à partir du revenu du ménage en tenant compte d'un poids de 1,0 à la personne la plus âgée du ménage, de 0,5 à chaque autre membre âgé de 14 ans et plus et de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans.³¹ Le nombre de personnes vivant dans le ménage fourni par STATPOP est utilisé. Pour la comparaison entre 2003 et 2015, les normes de 2003 (1,0 pour la personne la plus âgée et 0,5 pour chaque membre complémentaire) ont été utilisées.

2.2.3 Seuils

L'étude repose sur différents seuils qui sont calculés sur le revenu équivalent médian équivalent de l'ensemble des ménages (ou des contribuables). A partir de ce revenu, le seuil de « faibles ressources financières » est équivalent à 60% du revenu équivalent médian. Celui de « très faibles ressources financières » représente 50% du revenu équivalent médian. Le seuil de « ressources financières élevées » représente pour sa part 180% du revenu équivalent médian (Tableau 3).

Ces seuils fournissent une indication sur la position du ménage ou du contribuable comparativement à la distribution du revenu dans la population. Les personnes au-dessous des seuils se caractérisent par un revenu qui s'écarte sensiblement de la médiane. Cependant, le fait de figurer sous un seuil de

³¹ OFS, Revenu disponible équivalent, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/mesure-bien-etre/tous-indicateurs/economie/revenu-disponible.html> (consulté le 14.10.2020).

(très) faibles ressources financières ne donne pas d'indication sur le fait de pouvoir ou ne pas pouvoir faire face aux besoins vitaux. Il s'agit donc d'une catégorisation des ménages ou des contribuables en fonction de leur position **relative** dans la distribution du revenu des ménages ou contribuables. Cette approche est souvent utilisée dans les pays industrialisés, notamment par Eurostat, pour l'identification des groupes concernés par la pauvreté.

L'utilisation de seuils définis par rapport au revenu équivalent médian est justifiée par le fait que les données fiscales, alors qu'elles décrivent précisément les revenus, ne fournissent pas d'informations sur les ressources nécessaires pour répondre aux besoins vitaux. Pour cette raison, le calcul d'un seuil absolu de pauvreté pour l'ensemble des ménages ou des contribuables est peu pertinent, car chaque ménage ou contribuable présente ses propres besoins. Les seuils relatifs, pour leur part, indiquent une position du ménage ou du contribuable par rapport à la distribution des revenus, indépendamment du montant nécessaire pour ne pas être dans une situation de pauvreté. Le calcul de ces seuils permet aussi la comparaison de la situation entre deux périodes. Bien que plus abstraits, ces seuils paraissent mieux adaptés aux données disponibles et c'est pourquoi ils sont systématiquement utilisés à partir des données fiscales.

Tableau 3: Résumé des différentes catégories définies dans le texte

Catégorie	Définition (revenu équivalent)	Remarque
Très faibles ressources financières	< 50% du revenu médian	
(Très) faibles ressources financières	< 60% du revenu médian	Dans le texte, on parle également de situation « précaire ». Dans certains tableaux, la sous-catégorie allant de 50% à < 60% du revenu médian est indiquée pour les distinguer de la catégorie des très faibles ressources.
Vulnérabilité	Supérieur ou égal à 60% du revenu médian, mais inférieur à 60% dans le cas d'une réduction de 20% du revenu professionnel	
Situation médiane	60% à < 180% du revenu médian	On parle également de situation financière médiane inférieure et supérieure pour distinguer les ménages au-dessous (de 60% à < 100%) et au-dessus (de 100% à < 180%) du revenu médian.
Ressources financières élevées	>= 180% du revenu médian	Dans le texte, on parle également de situation financière « aisée ».

Outre les seuils, une catégorie fait référence à la notion de vulnérabilité. Cette notion concerne uniquement les ménages ou contribuables disposant d'un revenu professionnel. Pour ces ménages, nous avons recalculé le revenu qui résulterait d'une baisse du revenu professionnel de 20%. Cette diminution correspond à celle anticipée en cas de chômage. Une telle diminution peut aussi correspondre à une baisse des revenus liés à l'exercice d'une activité indépendante, comme cela a pu par exemple être le cas parmi certains groupes professionnels au moment des semi-confinements dus au COVID-19. Sont considérés comme « vulnérables » les ménages dont le revenu équivalent est situé au-dessus du seuil de faibles ressources financières (60%) mais qui, en cas de baisse du revenu

de l'activité, passeraient au-dessous. Bien que cette catégorie soit construite sur une base arbitraire, elle permet de montrer une éventuelle dépendance financière, dans certains groupes, par rapport à la situation professionnelle.

Finalement, les personnes qui ne se retrouvent dans aucune catégorie mentionnée précédemment sont considérées appartenir à la catégorie dite « médiane ». On fait parfois dans le texte référence à la situation médiane inférieure (de 60% à 100% du revenu équivalent médian) et la situation médiane supérieure (de 100 à 180% du revenu équivalent médian).

Les seuils varient en fonction des concepts utilisés. Ils sont résumés au Tableau 4 pour quelques configurations familiales. Dans ce tableau, nous présentons d'abord la médiane du revenu équivalent médian, c'est-à-dire pour une personne. C'est la médiane calculée à partir de l'ensemble des contribuables ou ménages. Puis, nous présentons quels sont les seuils pour quelques configurations familiales, calculés à partir de la médiane du revenu équivalent.³²

Pour un contribuable non marié (sans enfant), le seuil mensuel de faibles ressources financières (60% du revenu équivalent médian) est passé de 2550 francs à 3060 francs entre 2003 et 2015, soit un accroissement de 20%, qui s'explique en partie par la spécialisation de l'économie, conduisant à la rapide progression des emplois hautement qualifiés et fortement rémunérés. A titre comparatif, durant la période 2003-2015, l'indice des prix à la consommation en Suisse (IPC) a augmenté de 4,6%³³ et l'indice des salaires nominaux de 14%.³⁴

Pour les ménages, la valeur mensuelle calculée pour un ménage individuel en 2015 est de 3170 francs. Le revenu équivalent médian est en effet plus élevé pour les ménages (63 460 francs) comparativement à celui des contribuables (61 120 francs), puisque des ménages peuvent être composés de plusieurs contribuables. Pour cette raison, les seuils sont également plus élevés. Lorsque l'on considère les personnes identifiées en 2012 et 2015 uniquement (chapitre 5), le seuil calculé pour cet échantillon est plus élevé (3290 francs en 2012 et 3340 francs en 2015). Cela s'explique par le fait que les personnes les plus mobiles, d'un point de vue résidentiel, ont dû être exclues de l'analyse. Ces personnes sont plutôt jeunes et présentent une situation économique moins favorable que celles qui ont pu être identifiées à la fois dans les données en 2012 et 2015.

Selon le CSIAS (2020) le seuil de pauvreté de l'OFS est fixé à 2293 francs pour une personne sans prise en compte de l'assurance maladie. Il s'agit d'un seuil de pauvreté absolu, qui ne peut pas être comparé avec les seuils relatifs.

³² Ces seuils, calculés à partir du revenu équivalent médian de l'ensemble de l'échantillon, diffèrent des valeurs médianes présentées au Tableau 9, qui seront calculées sur les contribuables répartis en fonction de leur situation de vie.

³³ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.20944317.html>

³⁴ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail/evolution-salaires.html>

Tableau 4: Médiane calculée du revenu équivalent et valeur des seuils utilisés suivant le chapitre, 2003, 2012 et 2015 (en francs)

	Personne seule (coefficient 1.0)		Couple marié sans enfant (coefficient 1.5)		Couple marié, 2 enfants >= 14 ans (coefficient 2.5)		Ménage monoparental, 2 enfants >= 14 ans (coefficient 2.0)	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Médiane¹								
Ch.3: Contribuables								
2003	51000	4250						
2015	61120	5090						
Ch.4: Ménages								
2015	63470	5290						
Ch.5: Ménages								
2012	65710	5480						
2015	66700	5560						
Seuil de 50%								
Ch.3: Contribuables								
2003	25500	2130	38250	3190	63750	5310	51000	4250
2015	30560	2550	45840	3820	76400	6370	61120	5090
Ch.4: Ménages								
2015	31730	2640	47600	3970	79330	6610	63460	5290
Ch.5: Ménages								
2012	32860	2740	49290	4110	82150	6850	65710	5480
2015	33350	2780	50030	4170	83380	6950	66700	5560
Seuil de 60%								
Ch.3: Contribuables								
2003	30600	2550	45900	3830	76500	6380	61200	5100
2015	36670	3060	55010	4580	91680	7640	73340	6110
Ch.4: Ménages								
2015	38080	3170	57120	4760	95200	7930	76160	6350
Ch.5: Ménages								
2012	39430	3290	59150	4930	98580	8220	65710	5480
2015	40020	3340	60030	5000	100050	8340	80040	6670
Seuil de 180%								
Ch.3: Contribuables								
2003	91800	7650	137700	11480	229500	19130	183600	15300
2015	110020	9170	165030	13750	275050	22920	220040	18340
Ch.4: Ménages								
2015	114230	9520	171350	14280	285580	23800	228460	19040
Ch.5: Ménages								
2012	118280	9860	177420	14790	295700	24640	65710	5480
2015	120060	10010	180090	15010	300150	25010	240120	20010

Source : WiSiER (2015) et registres fiscaux (2003). Les montants sont arrondis à la dizaine de francs. Les montants sont recalculés en tenant compte des coefficients d'équivalence appliqués aux chapitres 3 (1 pour la première personne, 0,5 pour les personnes supplémentaires), respectivement 4 et 5 (1 pour la première personne, 0,5 pour chaque personne supplémentaire âgée de 14 ans et plus et 0,3 pour chaque personne supplémentaire âgée de moins de 14 ans). Les montants sont arrondis à la dizaine de francs près. ¹ La médiane présentée ici est la valeur réelle calculée à partir du revenu équivalent, en prenant en compte l'ensemble des configurations familiales, mais ramené au revenu d'une personne (après division par le coefficient d'équivalence). La médiane réelle n'a pas été calculée pour les différents types de ménages.

2.2.4. Les ruptures professionnelles chez les mères

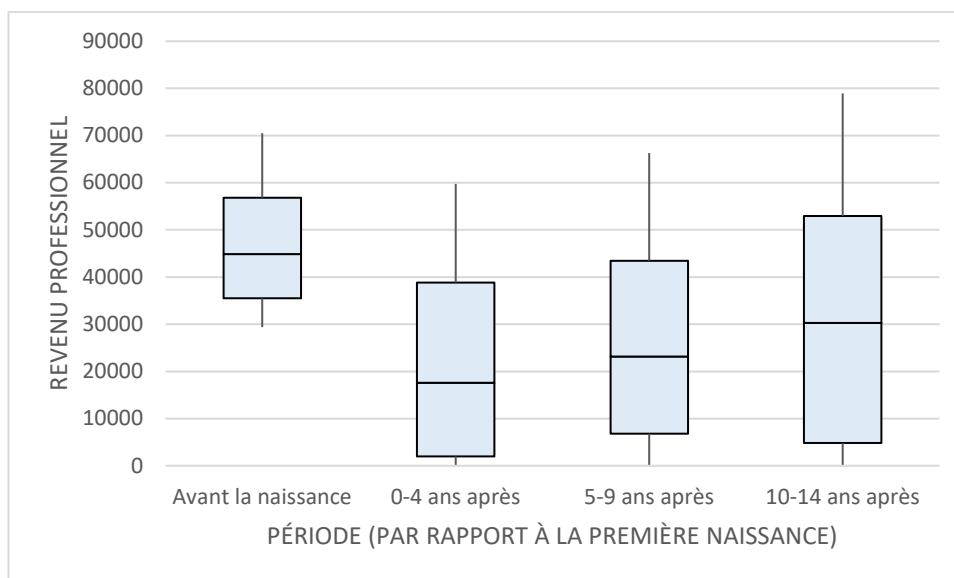
Les données WiSiER documentent, dans une certaine mesure, le profil de revenu des personnes durant la période 1982 à 2016. Les comptes individuels enregistrent en effet les revenus soumis à

cotisation pour chaque personne exerçant une activité rémunérée en Suisse.³⁵ A partir de ces informations qui permettent le calcul des rentes individuelles, le parcours professionnel peut être estimé et des éventuelles ruptures dans les revenus peuvent être identifiées. Par rupture, on entend une baisse significative du revenu de l'activité (indépendante ou salariée), quelle que soit la cause.

Nous avons documenté les ruptures professionnelles pour les femmes ayant eu un premier enfant durant la période 1990-1999 et étant actives avant la naissance de cet enfant.³⁶ En l'absence d'information sur le taux d'activité, nous avons retenu les femmes dont la rémunération dépasse 24 000 francs durant au moins une année au cours de la période quinquennale qui précède la naissance, une valeur arbitraire pour définir les femmes actives avant la naissance du premier enfant. La sélection de ces femmes permet éviter d'interpréter des trajectoires professionnelles marquées par une insertion sur le marché du travail en même temps ou après la naissance.

Le choix de la période pour laquelle les naissances sont identifiées permet de disposer d'informations sur la situation professionnelle durant les cinq années qui précèdent la naissance et sur les 15 années qui la suivent. La rupture professionnelle (cessation de l'activité ou baisse de l'activité) est estimée en comparant les revenus professionnels avant et après la naissance. Pour la période qui suit la naissance, nous tenons compte de périodes quinquennales en vue d'identifier des retours en activité.

Figure 1: Distribution du revenu professionnel (selon CI) des femmes ayant eu une première naissance entre 1990 et 1999



Source : WiSiER. Données des comptes individuels. Sont retenues les femmes pour lesquelles la naissance d'un enfant est attestée par STATPOP. Cet enfant doit être vivant en Suisse au 31.12.2015, ceci afin de disposer de l'information sur la date de naissance. Seuls les premiers enfants sont pris en compte.

³⁵ Voir description sur le site de la CdC. <https://www.zas.admin.ch/zas/fr/home/services-en-ligne/particuliers/extrait-du-compte-individuel.html>

³⁶ Le choix du premier enfant s'explique par le fait que son arrivée est susceptible de modifier fondamentalement la participation professionnelle des femmes actives avec la naissance de celui-ci. Ces femmes peuvent bien sûr avoir d'autres enfants par la suite.

D'un point de vue descriptif, on constate que le revenu professionnel diminue, comparativement au revenu qui précède la naissance, pour chacune des périodes quinquennales suivantes. La médiane passe ainsi de 45 500 francs (avant la naissance) à 27 700 francs (5 années suivant la naissance), avant d'augmenter légèrement pour les périodes qui suivent (31 600 et 32 700 francs). Une plus forte dispersion du revenu de l'activité s'observe après la naissance, observable par l'écart interquartiles, lequel passe de 22 000 francs avant la naissance à 41 600 francs pour les années qui suivent, puis à respectivement 42 400 francs et 55 500 francs pour les périodes suivantes. Cet intervalle indique des situations professionnelles très diverses pour les femmes, et fait probablement référence à la diversité des parcours familiaux, notamment en ce qui concerne le nombre d'enfants et le calendrier des naissances³⁷.

A l'échelle individuelle, une multitude de situations peuvent être observées. Nous les avons regroupées en sept modalités ou schémas : une cessation de l'activité sur une durée de 0 à 4 ans (n=8822), de 5 à 9 ans (n=7398) ou de 10 à 14 ans (n=19181) respectivement ; une baisse de l'activité sur une durée de 0 à 4 ans (n=27097)³⁸, de 5 à 9 ans (n=8214) ou de 10 à 14 ans respectivement (n=8160) ; aucune baisse de l'activité professionnelle (n=16491).³⁹ Selon les données disponibles, il ne semble pas que le revenu qui précède la naissance influence le statut après la naissance : en effet, la distribution des revenus ne montre pas des différences importantes d'un schéma à l'autre (la médiane du revenu annuel soumis à cotisation annuel précédant la naissance varie entre 41 300 francs pour les femmes cessant une activité pour une période de 0 à 4 ans à 48 400 francs pour celles diminuant leur activité pour 0 à 4 ans, les autres catégories présentant un revenu compris entre ces deux valeurs).

Appliquée à l'échantillon des ménages, cette approche permet de comparer la situation financière des ménages, en 2015, en tenant compte du parcours professionnel des femmes (voir section 4.2.5).

2.3 Méthodes: chapitre 3, analyse comparative 2003-2015

Le chapitre 3 compare la situation financière des contribuables en 2003 et 2015. A cette fin, la notion de contribuable est utilisée. En effet, aucune information sur les ménages n'est disponible en 2003. Les données WiSiER ont donc dû être arrangées de manière à privilégier cette notion. Compte tenu des divergences entre contribuables et ménages (cf. Tableau 1), les résultats chiffrés du chapitre 3 diffèrent des chapitres 4 et 5, par exemple en ce qui concerne le revenu.

Afin de garantir la comparabilité entre 2003 et 2015, quelques aménagements sont nécessaires. Seuls les contribuables domiciliés dans le canton de fiscalité ont été retenus. L'année de naissance du

³⁷ Voir par exemple Kleven, Landais, Sogard (2020) pour une application au Danemark.

³⁸ L'évolution des revenus professionnels ne permet pas de déterminer exactement quelle est la réduction de l'activité, en termes de nombre d'heures hebdomadaires. Faute de données plus précises, nous sommes contraints à utiliser le revenu comme indicateur – imparfait – de la participation au marché du travail. Ici, toute réduction du revenu de l'activité professionnelle est considérée comme une baisse de la participation professionnelle. Dans trois-quarts des cas, cette réduction (au cours des 5 années suivant la naissance) est de plus de 23%, en valeur médiane elle atteint 44%. Durant cette même période, le revenu professionnel des femmes n'ayant pas observé de réduction a augmenté de 16%.

³⁹ Compte tenu de l'absence d'information sur le taux d'activité, une baisse de l'activité est considérée comme reflétant une situation où, après la naissance, le revenu de l'activité diminue ; une cessation de l'activité est considérée telle quelle lorsque le revenu annuel de l'activité, après la naissance, ne dépasse pas 2000 francs.

contribuable principal étant manquante dans le registre fiscal valaisan et celle du conjoint dans différents registres (LU, BS, SG, VS), cette information a été reprise de la statistique STATPOP. Finalement, les contribuables présentant un revenu annuel nul (voire négatif) ont été retirés de l'analyse, comme ce fut le cas en 2003. Au total, 3,9% des contribuables (78 000) n'ont pas déclaré de revenu en 2015. Quelque 36,4% (24 000 contribuables) de ceux-ci sont bénéficiaires de l'aide sociale⁴⁰. Le solde est composé de contribuables plutôt jeunes et non mariés, dont la déclaration ne fournit pas d'informations sur les revenus. Il pourrait s'agir d'étudiant-e-s vivant chez leurs parents ou dépendant du revenu parental.⁴¹ Finalement, les contribuables imposés à la source ou bénéficiant d'un forfait fiscal (imposition à la dépense) n'ont pas été inclus. L'imposition à la source concerne essentiellement des personnes de nationalité étrangère non titulaires d'un permis d'établissement (permis C). Fin 2015, cette population représentait 9,3% de la population de la Suisse.

Conformément à ce qui a été fait il y a douze ans, les analyses se réfèrent uniquement aux contribuables âgés de 25 ans et plus, ce choix méthodologique s'expliquant par le fait qu'avant 25 ans, beaucoup de contribuables dépendent financièrement de leurs parents. Dans le cas d'un couple marié, le conjoint le plus âgé fait référence. L'âge est aussi utilisé pour répartir les contribuables en fonction de la classe d'âge (actif versus retraité). Sont considérés comme étant retraités les contribuables masculins âgés de 65 ans et plus et féminins de 64 ans et plus. Pour les couples mariés, sont considérés comme retraités les contribuables dont au moins un des conjoints a atteint l'âge de la retraite.

En 2003, l'âge légal de la retraite des femmes était de 63 ans. Les analyses avaient été conduites en considérant comme actives les femmes âgées de 62 ans et moins, et comme retraitées celles âgées de 63 ans et plus. L'augmentation de l'âge à la retraite des femmes, de 63 à 64 ans en 2005, nécessite de devoir modifier l'âge du seuil. Même si elle diminue légèrement la comparabilité des données pour les femmes âgées de 63 ans révolus (retraitées en 2003 et actives en 2015), cette modification est nécessaire. Dans le cas contraire, les résultats pour les retraitées en 2015 seraient influencés par la présence de femmes en âge d'activité, et peu comparables avec 2003.

Les indicateurs financiers ont été construits pour 2015 d'une manière analogue qu'en 2003 (cf. Tableau 2). En 2003, outre les revenus soumis à taxation, le revenu annuel incluait les allocations pour impotents et les prestations complémentaires du 1^{er} pilier. L'aide sociale n'était pas incluse. Afin de disposer d'un revenu comparable, les montants de l'aide sociale, qui figurent dans WiSiER, n'ont pas été pris en compte.

Une autre adaptation a été effectuée, relative à la valeur locative, qui avait été prise en compte en 2003 mais qui a été exclue du revenu annuel dans les données WiSiER. Afin de permettre une comparaison sur les mêmes critères, la valeur locative a été réintégrée dans le chapitre 3.

Comme il a été dit précédemment (section 2.2), la fortune immobilière est corrigée en tenant compte du facteur de correction proposé par la Conférence suisse des impôts. Entre 2003 et 2015, le facteur correctif est passé de 2,15 à 1,45 pour le canton du Valais. Cette adaptation traduit des pratiques d'estimation fiscales des immeubles valaisans désormais plus cohérentes avec l'ensemble de la Suisse. Alors qu'en 2003 le canton du Valais pratiquait une estimation fiscale des biens

⁴⁰ Ces contribuables seront pris en compte au chapitre 4, qui porte sur la situation économique des ménages en 2015 et qui inclut dans le revenu des ménages l'aide sociale.

⁴¹ A partir de l'âge de 18 ans, une personne est un contribuable quelle que soit sa situation familiale.

immobiliers plutôt avantageuse pour les contribuables, la situation a été partiellement corrigée en 2015. Prendre en compte un facteur de correction de 1,45 permet donc de disposer d'une information sur la fortune immobilière des contribuables comparable entre les deux périodes.

Comparabilité des données 2003 et 2015

En 2003, nous disposions d'informations fiscales pour les cantons d'Argovie, de Neuchâtel, de Saint-Gall, du Valais et de Zurich. Pour Argovie, les données de la commune d'Aarau étaient manquantes, car gérées séparément.⁴² Pour Zurich, les informations se référaient à 24 communes de taille variable, représentant 105 000 contribuables âgés de 25 ans et plus.⁴³

Ces cinq cantons avaient été jugés représentatifs de la Suisse, même s'ils ne couvraient pas la diversité linguistique ou régionale du pays. Avec onze cantons désormais disponibles, non seulement cette diversité linguistique est mieux couverte, mais l'échantillon de contribuables est accru de deux-tiers. Il est cependant important que les informations de 2003 et de 2015 soient comparables d'un point de vue de leur représentativité.

Nous avons analysé pour l'année 2015 quelques indicateurs financiers pour quatre des cinq cantons qui avaient été inclus douze ans plus tôt (AG, SG, VS, NE) et pour les sept nouveaux cantons (BE, LU, NW, BS, BL, GE, TI - Figure 2). Le revenu équivalent des contribuables est de 61 320 francs pour les quatre cantons de 2015 et de 61 000 francs pour les sept autres cantons.⁴⁴ Si ces valeurs médianes sont comparables, la dispersion est plus importante dans les cantons non inclus en 2003 comparativement aux cantons inclus. Concernant la distribution de la fortune brute, celle-ci est sensiblement plus élevée dans les quatre cantons inclus dans l'analyse 2003 que dans les sept autres cantons (172 900 vs 89 500 francs), ce qui est plus problématique.

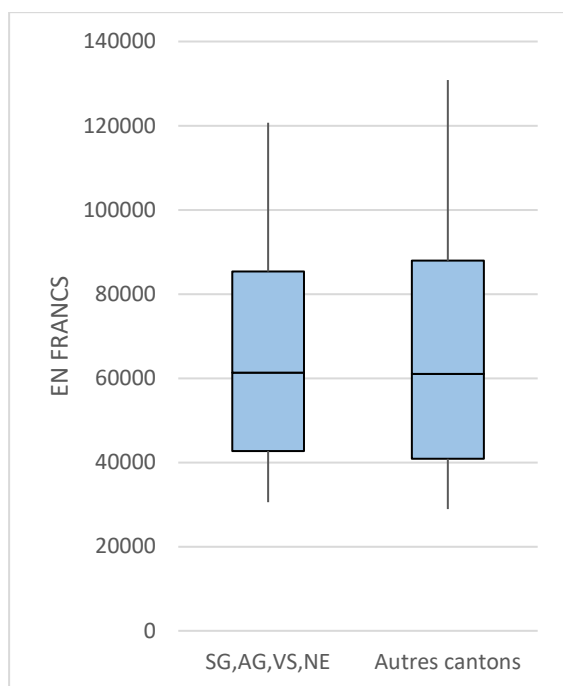
⁴² C'est aussi le cas pour les données 2015.

⁴³ La majorité des Zurichois inclus dans l'analyse vivaient dans les communes de Winterthur, d'Adliswil et de Kloten.

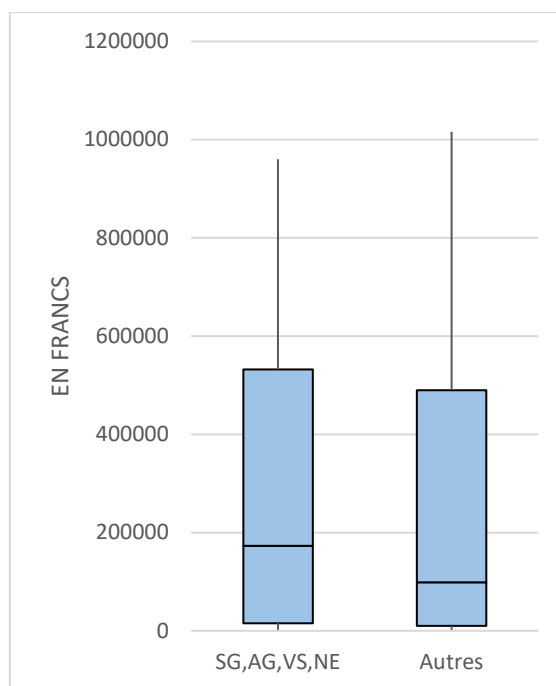
⁴⁴ Un résultat similaire s'observe à partir d'une analyse des revenus soumis à cotisation. Les revenus soumis à cotisation (fichier CI de la CdC) en 2003 et 2015 sont disponibles. Les médianes sont proches : 56 000 francs (4 cantons + communes zurichoises) versus 54 720 francs (11 cantons) en 2003 ; 61 400 francs versus 60 800 francs en 2015.

Figure 2 : Répartition du revenu équivalent et de la fortune brute dans les cantons (médiane, quartiles et déciles), 2015 (en francs)

Revenu équivalent



Fortune brute



Source : WiSiER (2015). Les box plots représentent de bas en haut le 1^{er} décile, le 1^{er} quartile, la médiane, le 3^e quartile et le 9^e décile de la distribution des revenus.

Ces comparaisons omettent les communes du canton de Zurich, qui présentaient un revenu plutôt élevé. Le fait que le canton de Zurich n'ait pas livré de données pour 2015 contribue donc à l'exclusion de l'analyse des contribuables bien dotés en termes de revenus et de fortune. Ces contribuables ne représentaient que 14% des contribuables analysés en 2003.

Pour ces différentes raisons, les résultats concernant l'évolution de la fortune entre 2003 et 2015 seront donc à interpréter avec précaution. Faute de pouvoir nous prononcer d'une manière définitive sur la comparabilité des données de 2003 et 2015, nous présentons au chapitre 3 les résultats des analyses effectuées sur les onze cantons et discutons des tendances observées sur cette base. Cependant, nous avons également conduit les analyses sur les quatre cantons pour lesquels les données étaient disponibles en 2003. Les résultats de cette deuxième série d'analyses aboutissent généralement aux mêmes conclusions. Ils ne seront mentionnés en notes de bas de page que dans le cas où ils conduisent à des interprétations différentes.

2.4 Méthodes : chapitre 4, analyse de la situation des ménages en 2015

Au chapitre 4, nous abandonnons le concept de contribuable pour nous concentrer sur celui du ménage, défini par les personnes partageant le même logement. Trois catégories de ménages sont distinguées dans la statistique suisse : les ménages privés, les ménages collectifs (par exemple établissements médico-sociaux), et les ménages administratifs, qui sont des ménages fictifs constitués pour des raisons principalement statistiques, regroupant les personnes ne pouvant pas être rattachées à un autre type de ménage. Il n'y a qu'un seul ménage administratif par commune. Selon la statistique STATPOP, les ménages privés couvrent des cas de figure très variés. Certains ménages comptent plusieurs dizaines de personnes, par exemple lorsque des entreprises déclarent

des employés étrangers comme résidant au siège de celles-ci. Dans ce chapitre, nous limitons l'analyse aux ménages privés dont la structure peut être clairement identifiée, à savoir :

- Les ménages individuels ;
- Les couples (mariés ou non mariés)⁴⁵ sans enfant. Cette catégorie inclut quelques partenariats enregistrés ;
- Les ménages monoparentaux ;
- Les couples (mariés ou non mariés) avec enfant(s). Cette catégorie inclut des familles recomposées.

Sont donc exclus de l'analyse les ménages non familiaux, les ménages dont la structure ne peut pas être définie précisément⁴⁶ et les ménages administratifs ou collectifs. Cela représente approximativement 13,9% des ménages.

Au sein des ménages privés, nous avons également écarté les ménages dont la personne la plus âgée n'avait pas atteint l'âge de 25 ans. Ceux-ci seront analysés dans une section séparée (section 4.1.3). Ce choix s'explique par la difficulté d'interpréter la situation financière de jeunes en cours d'intégration sur le marché du travail. Finalement, les ménages familiaux (monoparentaux ou couples) dont le plus jeune enfant est âgé de 25 ans et plus ont été également écartés.⁴⁷ Ces ménages ne peuvent pas être assimilés à ceux dont les enfants sont mineurs ou en formation.

Afin de pouvoir analyser correctement la situation financière des ménages, nous retenons ceux ayant rempli une déclaration d'impôts. Sont donc exclus les ménages pour lesquels nous ne disposons pas d'information sur le revenu.

Les ménages de 25 ans et plus retenus, au nombre de 1 435 341, représentent 81% des ménages privés vivant dans l'un des 11 cantons sous étude et présentant un revenu positif (Tableau 5). Légèrement moins de 25 000 ménages ont en outre moins de 25 ans.

Parmi les ménages âgés de 25 ans et plus, 40% sont des ménages individuels, 30% des couples sans enfant et 25% des couples avec enfant(s), le solde (5%) étant des ménages monoparentaux.

Si l'on distingue les ménages actifs des ménages retraités (Tableau 6), des écarts importants s'observent dans les configurations familiales. Ainsi, 58% des ménages retraités sont des ménages

⁴⁵ Il n'est pas possible de distinguer à partir des données STATPOP les couples non mariés des colocataires. Nous avons considéré comme couple non marié deux personnes de sexe opposé qui partagent un logement, et dont l'écart d'âge est inférieur à dix ans (Wanner, 2019). Ce critère est approximatif, tous les couples non mariés inclus dans l'analyse ne partagent pas des liens conjugaux, et certains couples partageant des liens conjugaux sont exclus en raison de la différence d'âge entre conjoints.

⁴⁶ La définition des ménages repose sur les liens familiaux et sur différentes hypothèses concernant l'âge et le sexe des membres du ménage (selon STATPOP, voir Wanner, 2019). En l'état actuel de la statistique suisse, le type de ménage ne peut pas être toujours défini précisément. C'est notamment le cas des ménages composés de personnes adultes non mariées, pour qui les éventuels liens conjugaux ne sont pas connus.

⁴⁷ Ces ménages composés d'adultes de deux générations différentes sont issus d'une limite de la statistique STATPOP, sur laquelle repose la typologie des ménages. Il n'est en effet pas possible d'identifier la personne de référence du ménage. Ainsi, dans le cas d'un ménage composé d'une personne de 30 ans et d'un parent de 60 ans, il n'est pas possible d'identifier s'il s'agit d'un parent à la tête d'un ménage où vit un enfant adulte, où s'il s'agit d'un enfant à la tête du ménage, qui vit avec un parent (par exemple pour des raisons de santé). Cette distinction ne pouvant pas être faite, l'interprétation sociologique des ménages multigénérationnels composés de personnes de 25 ans et plus (qui représentent 25% des ménages monoparentaux et 10% des ménages avec un couple) n'est pas possible. Ecarter ces ménages atypiques s'impose donc.

individuels (contre 35% chez les actifs), dont 43% de ménages féminins. Au total, 22% des ménages actifs sont des couples sans enfant, contre 41,5% des ménages retraités. Alors que les ménages monoparentaux constituent 7,5% des ménages d'âge actif, leur part et leur effectif à la retraite est faible (2%). Finalement, 35% des ménages d'âge actif sont composés d'un couple avec enfant(s).

Tableau 5: Distribution des ménages retenus au chapitre 4, selon le type, le niveau de formation et l'âge du membre du ménage le plus âgé, 2015

Type	Ensemble 25 ans et plus				Moins de 25 ans		
	Ménages	En %	Personnes	Age moyen	Ménages	En %	Personnes
Ménage individuel	580592	40.4	580592	57.7	17907	71.7	17907
Masculin	256033	17.8	256033	51.8	8480	33.9	8480
Féminin	324559	22.6	324559	62.4	9427	37.7	9427
Couple sans enfant	425225	29.6	850450	60.2	5614	22.5	11228
Marié	314122	21.9	628244	65.6	760	3.0	1520
Non marié	108962	7.6	217924	44.8	4852	19.4	9704
En partenariat enregistré	2141	0.1	4282	53.3
Ménage monoparental	74793	5.2	194563	46.4	740	3.0	1555
Dirigé par un homme	8819	0.6	22722	51.6
Dirigé par une femme	65974	4.6	171841	45.7	730	2.9	1536
Couple avec enfant(s)	354731	24.7	1400437	46.0	730	2.9	2307
Marié	304973	21.2	1197815	45.9	424	1.7	1345
Non marié	25451	1.8	91753	42.0	283	1.1	876
Recomposé	24307	1.7	110869	52.3
Ensemble	1435341	100.0	3026042	55.0	24991	100.0	32997

Source : WiSIER (2015). ... signifie moins de trente cas. Les ménages avec des enfants âgés de 25 ans et plus ont été exclus.

Les ménages individuels féminins sont plus âgés que les ménages individuels masculins (+10,6 ans - Tableau 5), un écart qui s'explique par le fait que les femmes vivant seules sont surreprésentées parmi les ménages ayant dépassé l'âge de la retraite.⁴⁸ Pour leur part, les ménages monoparentaux dirigés par un homme présentent un âge moyen supérieur à celui des femmes (+5,9 ans). Les couples mariés sont également plus âgés que les couples non mariés (+20,8 ans). Ces différences s'estompent, mais restent réelles lorsque l'on considère les ménages en fonction de la catégorie d'âge (âges actifs vs retraités. Tableau 6). Pour les ménages d'âge mixte, les âges moyens sont plus compliqués à commenter car, par définition, ces ménages sont aux âges autour de la retraite.

Parmi les 25 000 ménages de moins de 25 ans, la majorité est constituée de personnes vivant seules. On dénombre cependant 760 couples mariés sans enfants, 730 couples avec enfant(s) et 740 ménages monoparentaux, sur lesquels l'analyse se focalisera.

⁴⁸ L'écart d'âge entre conjoints et une durée moyenne de vie supérieure de 4 ans pour les femmes comparativement aux hommes conduit à une situation où près de 80% des ménages individuels âgés de 80 ans et plus sont des ménages féminins.

Tableau 6: Distribution des ménages retenus au chapitre 4, selon le type et la catégorie d'âge, 2015

Type	Age actif			Retraité			Mixte		
	Nombre	En %	Age moyen	Nombre	En %	Age moyen	Nombre	En %	Age moyen
Ménage individuel	348633	35.4	45.2	231959	58.3	76.6			
Masculin	195420	19.9	44.5	60613	15.2	75.3			
Féminin	153213	15.6	46.0	171346	43.1	77.1			
Couple sans enfant	217112	22.1	47.0	165641	41.7	75.6	42472	79.3	67.9
Marié	122634	12.5	52.2	154281	38.8	75.7	37207	69.5	68.0
Non marié	92725	9.4	40.0	11233	2.8	74.6	5004	9.3	67.0
En partenariat enregistré	1753	0.2	49.2	127	0.0	75.4	261	0.5	69.6
Ménage monoparental	73597	7.5	46.0	0.0	0.0	0.0	1196	2.2	71.1
Dirigé par un homme	8464	0.9	50.8		0.0		355	0.7	69.3
Dirigé par une femme	65133	6.6	45.4		0.0		841	1.6	71.8
Couple avec enfant(s)	344864	35.0	45.3	0.0	0.0	0.0	9867	18.4	71.5
Marié	300135	30.5	45.5		0.0		4838	9.0	68.1
Non marié	24755	2.5	41.1		0.0		696	1.3	73.2
Recomposé	19974	2.0	47.4		0.0		4333	8.1	75.0
Ensemble	984206	100.0	45.7	397600	100.0	76.2	53535	100.0	68.6

Source : WiSiER (2015). ¹Ménages composés uniquement de personnes retraitées ² Ménages composés à la fois d'actifs et de retraités.

Pour aller plus en détail dans la compréhension des facteurs en lien avec la précarité, certaines analyses prennent en compte la situation socioprofessionnelle des personnes. Une limite est imposée par les données, puisque des variables telles que le niveau de formation ou l'activité exercée ne sont pas disponibles pour l'ensemble de la population, mais uniquement pour l'échantillon des personnes qui ont répondu au relevé structurel au moins une fois entre 2010 et 2016. Cela implique que l'on ne connaît pas nécessairement le statut socioprofessionnel des autres membres du ménage.

Pour contourner cette limite, ces analyses sont conduites en faisant référence à l'individu ayant répondu au relevé structurel. Seule la situation socioprofessionnelle de cet individu est considérée.⁴⁹ En d'autres termes, on compare dans certaines parties du chapitre 4 la situation respective de personnes classées selon leurs propres caractéristiques socioprofessionnelles, sans connaître celles des autres membres du ménage. Les résultats restent cependant pertinents : en effet, il est généralement admis que les ménages sont plutôt homogames en termes socioéconomiques en Suisse (Ravazzini et al., 2019), ce qui revient à supposer que les caractéristiques sociales d'un membre du ménage reflètent bien les caractéristiques des autres membres.

Certaines analyses du chapitre 4 (section 4.2.6 et 4.2.7) font référence à la situation des personnes nées à l'étranger ou de nationalité étrangère. Or, les personnes imposées à la source (46 600 personnes sont dans ce cas, essentiellement des personnes étrangères majoritairement de sexe masculin non titulaires d'un permis d'établissement – permis C) ne sont pas prises en compte,

⁴⁹ Pour le niveau de formation, nous disposons cependant du niveau le plus élevé atteint par un membre du ménage, une variable qui a été privilégiée à celle faisant référence à la personne interrogée.

puisque nous ne disposons pour celles-ci que des revenus de l'activité professionnelle. En écartant les personnes récemment arrivées en Suisse, titulaires d'un permis B ou d'un permis de courte durée, nous sélectionnons des ménages dont les membres sont plutôt bien intégrés sur le marché du travail. Cinq cantons (AG, BE, BS, GE, SG) ont fourni le revenu professionnel imposé à la source. La disponibilité de ces données permet de comparer le revenu professionnel médian des étrangers selon le statut d'imposition. Ce revenu atteint 48 400 francs (hommes 52 800 ; femmes 41 200) pour les personnes imposées à la source. Il est de 65 400 francs (hommes 73 500 ; femmes 42 400) pour celles imposées normalement. Un écart important caractérise donc les hommes suivant le mode d'imposition. Ainsi, il importe d'être conscient, au moment de l'interprétation des résultats sur le lieu de naissance et la nationalité, que ceux-ci écartent, pour les hommes principalement, une population relativement peu rémunérée.

2.5 Méthodes : chapitre 5, comparaison des données 2012 et 2015

Le dernier axe de cette étude analyse, par une approche longitudinale, l'évolution de la situation financière des personnes résidant en Suisse entre 2012 et 2015. La question fondamentale est d'estimer si une situation financière précaire est persistante ou si elle est transitoire, et quels sont les facteurs démographiques, familiaux et financiers, susceptibles de modifier cette situation.

Les informations relatives aux ménages et aux personnes ont été appariées entre elles pour 2012 et 2015. Cette liaison a été effectuée à partir du numéro d'identification des personnes, lesquelles permettent d'identifier pour chaque personne vivant en Suisse les informations de plusieurs années, mais aussi d'identifier le ménage auquel chaque individu appartient.

L'analyse porte sur les personnes résidant en Suisse à la fois à la fin des années 2012 et 2015. Le choix de privilégier les personnes aux ménages est rendu nécessaire par certaines limites méthodologiques : notamment, les ménages se forment et se décomposent parfois. Un ménage composé de deux personnes peut être dissous suite à une séparation, et donner naissance à deux nouveaux ménages. L'identification des transitions familiales est alors complexe. Travailler sur des individus permet de disposer d'informations mieux interprétables. Cependant, la situation économique d'une personne dépend de ses propres ressources financières, mais également des ressources des éventuels autres membres de son ménage. Pour cette raison, le revenu du ménage dans lequel la personne vit est pris en compte pour le calcul des revenus équivalents.

Au total, 5 566 527 personnes âgées de 25 ans et plus vivant en Suisse en 2012 et 2015 (Tableau 7). En retenant les personnes appartenant aux onze cantons sous étude et dont le ménage présente un revenu positif, nous disposons d'informations pour 1 946 958 personnes. Pour rester cohérent avec le chapitre précédent, nous retenons celles vivant dans des ménages individuels, monoparentaux, et en couple avec et sans enfant(s) et dont la structure du ménage a été précisément identifiée. Ces personnes se répartissent dans un peu plus de 1,25 million de ménages. Bien que le ménage ne soit pas l'unité d'analyse, il informe sur le contexte de vie des personnes étudiées. Pour cette raison, le Tableau 7 présente la distribution des personnes retenues selon le type de ménage.

Moins d'un quart vivent dans un ménage individuel, la majorité de type féminin, et cette proportion augmente légèrement entre 2012 et 2015. Un tiers vit en couple sans enfant, tandis que 38% vit dans un ménage composé d'un couple avec enfant(s). Le solde (5%) est constitué de ménages monoparentaux. La part des personnes vivant en couple sans enfant augmente entre 2012 et 2015, alors que la proportion de celles vivant en couple avec enfant(s) diminue. Ces évolutions s'expliquent

par le vieillissement de l'échantillon entre 2012 et 2015. Ce vieillissement conduit progressivement au départ des enfants et parfois au veuvage ou au divorce.

L'échantillon est suffisamment grand pour analyser dans le détail les évolutions de la situation financière. Relevons cependant qu'il n'est pas représentatif de l'ensemble des personnes résidentes de la Suisse. En effet, outre le fait qu'il se limite à la population de onze cantons, l'échantillon tend à sélectionner les personnes les moins mobiles : sont en effet exclues celles arrivées d'un canton tiers ou d'un autre pays entre 2012 et 2015, et celles étant parties dans un canton tiers ou dans le reste du monde entre 2012 et 2015, de même que les personnes décédées durant la période sous étude.

Tableau 7: Personnes retenues au chapitre 5, selon le type de ménage auxquelles elles appartiennent

	2012		2015	
	Nombre	%	Nombre	%
Ménage individuel	454587	23.3	474775	24.4
Masculin	194382	10.0	200032	10.3
Féminin	260205	13.4	274743	14.1
Couple sans enfant(s)	638827	32.8	654859	33.6
Couple marié	480957	24.7	513579	26.4
Couple non marié	155491	8.0	138777	7.1
Partenariat enregistré	2379	0.1	2503	0.1
Ménage monoparental	105495	5.4	106241	5.5
Dirigé par un homme	12149	0.6	12625	0.7
Dirigé par une femme	93346	4.8	93616	4.8
Couple avec enfant(s)	748049	38.4	711083	36.5
Couple marié	643556	33.1	630069	32.4
Couple non marié	56632	2.9	38311	2.0
Famille recomposée	47861	2.5	42703	2.2
Ensemble	1946958	100.0	1946958	100.0

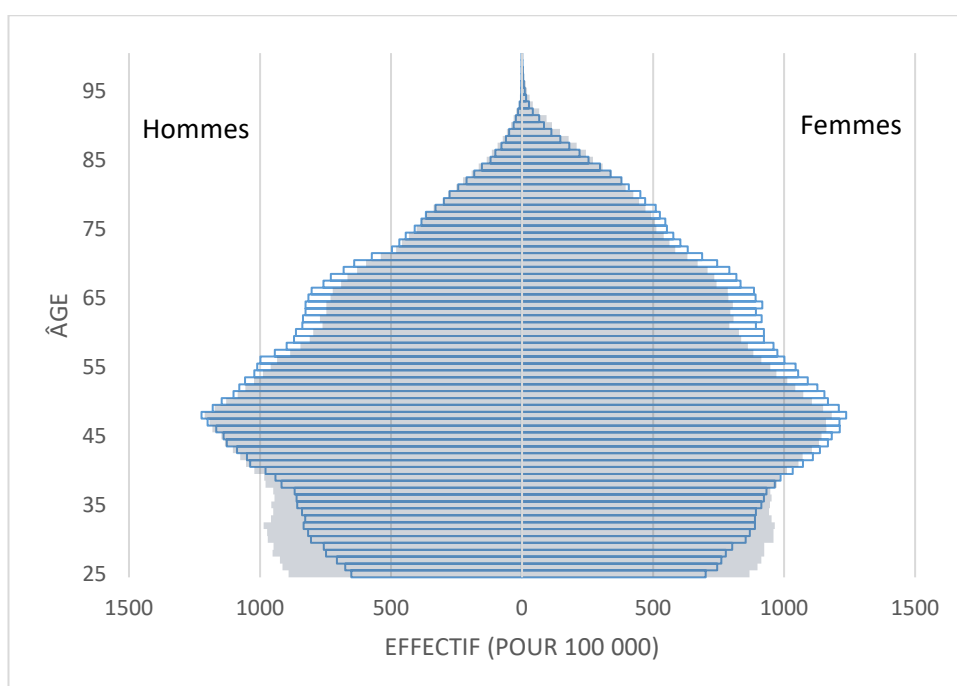
Source : WiSiER (2012 et 2015), personnes présentes en 2012 et 2015 âgées de 25 ans et plus appartenant à un ménage pour lequel l'information sur le revenu est disponible pour les deux années.

La Figure 3 informe sur la représentativité des personnes retenues, en termes de sexe et d'âge. Elle présente la distribution de la population prise en compte dans ce chapitre (en bleu), comparativement à la population totale de la Suisse rencontrée en 2012 et 2015 (en arrière-plan en gris). Les âges atteints en 2012 sont indiqués dans la figure. La structure par âge et sexe est proche, traduisant ainsi une représentativité acceptable, en termes démographiques. On observe cependant quelques distorsions en fonction de l'âge. Notamment les jeunes âgés de moins de 30 ans sont moins bien représentés que les personnes âgées, en raison du fait qu'ils sont plus mobiles entre les différents cantons. Ces personnes sont aussi celles qui sont les plus mobiles en termes de vie familiale et celles qui présentent le niveau de formation le plus élevé. En revanche, les personnes retraitées sont surreprésentées dans notre échantillon.

Au total, 22,7% des personnes de 25 ans et plus en Suisse en 2012 et 2015 sont de nationalité étrangère. Dans notre échantillon, 10,3% seulement le sont. Cette sous-représentation s'explique d'une part par le fait que les personnes imposées à la source aient été écartées, d'autre part par une mobilité plus importante des personnes de nationalité étrangère. Il importe d'être conscient de cette sélection au moment de l'interprétation des résultats.

Le revenu équivalent médian du ménage, pour les individus pris en compte dans cette analyse, est de 65 708 francs en 2012 et de 66 698 francs en 2015. Ces chiffres sont plus élevés que le revenu équivalent médian de l'échantillon, utilisé au chapitre 4. Deux raisons expliquent les écarts : d'une part, les personnes de moins de 30 ans, qui présentent un revenu plutôt faible, sont sous-représentées dans l'échantillon du chapitre 5. D'autre part, le revenu équivalent est calculé sur la base des personnes et non des ménages. Dans le cas d'un ménage composé d'un couple, les deux membres du couple sont pris en compte dans le calcul du revenu équivalent médian, alors qu'un ménage individuel n'apparaît qu'une fois. Or, les ménages composés d'un couple présentent en moyenne un revenu équivalent plus élevé que les personnes vivant seules, ce qui conduit à un revenu équivalent plus élevé.

Figure 3: Structure par sexe et âge de l'échantillon retenu (en bleu) au chapitre 5 et de la population totale de la Suisse (en gris), 2012-2015 (pour 100'000)



Source : WiSIER (2015).

Afin de mesurer plus précisément la mobilité financière, des matrices de transition entre les différents états définis à partir des seuils de 50%, 60%, 100% et 180% sont construites.⁵⁰ Ces matrices indiquent quelle part de la population transite d'un état à l'autre. Elles sont établies pour différents types de ménage et différentes classes d'âge.

La mesure de la mobilité financière à partir des matrices de transition permet de formuler différentes hypothèses. Afin de vérifier la pertinence de celles-ci, des modèles de régression logistique seront utilisés. Par ces modèles, nous vérifions si certains facteurs suspectés jouer un rôle sur la mobilité sont toujours significatifs après prise en compte de différentes variables de confusion, supposées influencer la mobilité, notamment le fait de quitter un état de faibles ressources financières. Les régressions logistiques permettent de tester des associations entre une variable dépendante (quitter

⁵⁰ Le concept de vulnérabilité n'est pas utilisé au chapitre 5, car il représente une situation peu fréquente pour de nombreux groupes de personnes (cf. chapitre 4).

ou non une situation de faibles ressources) et une série de variables indépendantes (par exemple le type de ménage, l'âge, le sexe, etc.). Elles s'expriment de la manière suivante :

$$\text{logit}(p) = \ln(p/(1-p)) = \beta_0 + \beta_1 x_{(i,1)} + \beta_2 x_{(i,2)} + \dots$$

avec β_0 étant une constante et $\beta_{(1,\dots,n)}$ étant les coefficients respectifs pour les variables $x_{(1,\dots,n)}$. La valeur exponentielle de $\beta_{(1,\dots,n)}$ représente un « odds ratio », qui est une estimation du risque relatif. Pour tous les modèles, nous indiquons intervalles de confiance à 95%, qui reflètent la marge d'erreur des odds ratios.

Les modèles de régression mesurent des associations statistiques entre une variable dépendante et les variables indépendantes mais ne permettent pas d'établir des liens de causalité. Les variables introduites dans les modèles sont celles disponibles dans WiSiER, alors d'autres dimensions non documentées dans les données (par exemple un changement professionnel, la fin d'une formation) interviennent aussi sur la situation financière. En outre, les données ne permettent pas d'appréhender l'ensemble du parcours de vie. Nous considérons la mobilité financière durant la période 2012-2015, sans connaître ce qui s'est passé avant, et en particulier sans connaître les raisons (perte d'emploi, maladie, reprise des études, etc.) ayant conduit à une situation financière défavorable. Nonobstant ces limites, les modèles de régression permettent de valider différentes hypothèses formulées suite aux analyses descriptives.

Dans ce chapitre, des odds ratios (estimation des risques relatifs) sont exprimés par rapport à la catégorie de ménage la plus fréquente, et après prise en compte des variables de confusion que sont l'âge, le niveau de formation, la nationalité et – pour les personnes actives – le statut professionnel (salarié, indépendant, salarié et indépendant, sans revenu professionnel). Dans certains cas, l'évolution de la taille du ménage, liée à l'arrivée ou au départ des enfants, est aussi prise en compte. Les modèles sont conduits séparément pour les personnes en âge d'activité (limités à 25-59 ans pour éviter que les résultats soient influencés par le départ à la retraite) et les personnes ayant dépassé l'âge de la retraite (65 ans et plus pour les hommes, 64 ans et plus pour les femmes). Des extraits des résultats des modèles sont présentés en annexe 8.

3 Comparaison 2003-2015

Avant de comparer la situation financière des contribuables et les évolutions entre 2003 et 2015, quelques éléments contextuels mettant en évidence l'évolution de la société suisse entre ces deux dates sont présentés. Ces éléments permettent une interprétation correcte des tendances. Dans une deuxième partie, nous nous intéressons successivement aux revenus et à la fortune des contribuables, en privilégiant l'aspect comparatif : les résultats faisant spécifiquement référence à la situation des ménages en 2015 sont en effet discutés au chapitre 4.

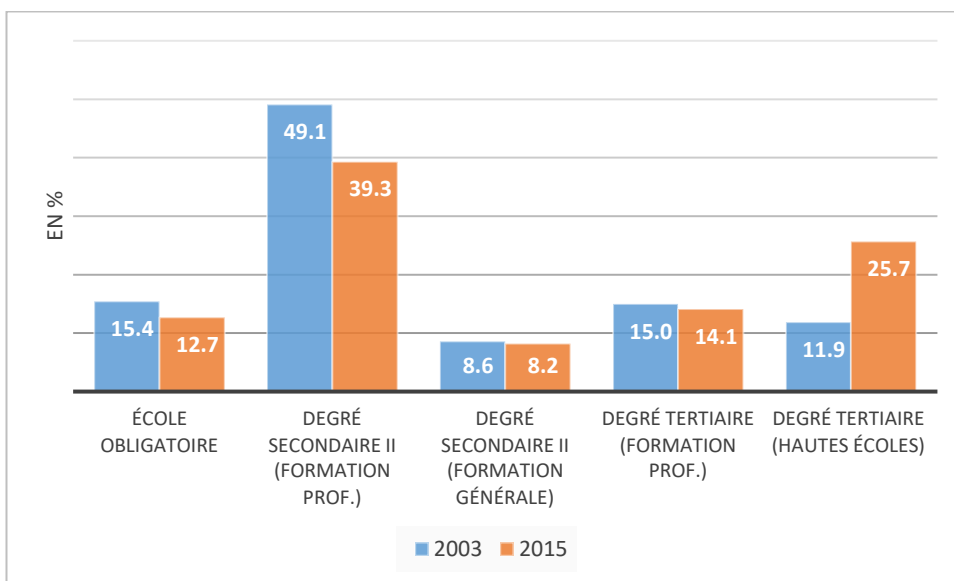
3.1 Préambule: des contextes en mutation

La Suisse a connu des changements importants au cours des douze années sous étude. Fin 2015, elle comptait 8,327 millions d'habitants, soit près d'un million (963 000) de plus qu'en 2003. Cette forte croissance s'explique essentiellement par les flux migratoires, avec 1,947 million d'immigrations, partiellement compensées par des départs (1,144 million d'émigrations).⁵¹ La mobilité internationale est caractérisée par l'arrivée d'une part importante de personnes actives hautement qualifiées, présentant des niveaux salariaux plutôt élevés (Wanner et Steiner, 2018). Pour leur part, les jeunes entrant sur le marché du travail entre 2003 et 2015 sont nés dans les années 1980 et 1990. Ces cohortes montrent un niveau de formation élevé, comparativement aux cohortes précédentes. La part des personnes de niveau tertiaire sur le marché du travail a ainsi doublé entre 2003 et 2015, passant de 11,9% à 25,7% (Figure 4), alors que celle des personnes disposant d'un diplôme de l'école obligatoire ou d'une formation professionnelle élémentaire diminue. Ces tendances accompagnent une tertiarisation et spécialisation progressive de l'économie ainsi qu'une augmentation des emplois dans le secteur des services (santé, social, activités financières et spécialisées) au détriment notamment des activités industrielles.⁵²

⁵¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/effectif-evolution.html> (consulté le 04.08.2020).

⁵² OFS, emplois en équivalent plein temps par division économique. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/entreprises-emplois/statistique-emploi.assetdetail.14027950.html> (consulté le 04.08.2020).

Figure 4: Niveau de formation. Population de 25-64 ans vivant en Suisse, 2003 et 2015 (en %)



Source : OFS, statistique ESPA (2003 et 2015).

Parallèlement, les premières générations du baby-boom nées dans les années 1940, ont quitté le marché du travail. Ces générations étaient entrées dans le marché du travail pendant une période de prospérité économique et ont cotisé durant une grande partie de leur vie au 2^e pilier. Des personnes ayant vécu dans un contexte plutôt privilégié sont donc arrivées à la retraite.

A ce propos, la part des personnes âgées de 65 ans et plus a augmenté de 15,7% à 18% durant la période sous étude, alors que celle des jeunes de moins de 20 ans a diminué de 22,3% à 20,1%. La croissance démographique la plus forte est ainsi observée parmi la tranche d’âge des personnes de 80 ans et plus (+30,5%) et celle des 65-79 ans (+28,8%), tandis que le nombre de jeunes de moins de 20 ans n’a augmenté que de 2,1% (Tableau 8).

Au niveau familial, pour des raisons liées à l’absence de données, la statistique suisse des ménages ne permet pas une comparaison précise des types de ménages entre 2003 et 2015. Cependant, en termes de taille du ménage, une stabilité s’observe entre le dernier recensement exhaustif (2000) et les données les plus récentes (2018)⁵³ : aujourd’hui, quelque 16% des personnes vivant en ménage privé résident dans un ménage individuel (16% en 2000), 29% dans un ménage de deux personnes (28% en 2000), 18% dans un ménage de trois personnes (17% en 2000), et 37% dans un ménage de quatre personnes ou plus (39% en 2000).

⁵³ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/effectif-evolution/menages.assetdetail.9787143.html> (consulté le 04.08.2020).

Tableau 8 : Structure par âge de la population, 2003 et 2015

	Total	0–19 ans	20–39 ans	40–64 ans	65–79 ans	80+ ans
2003	7 364 148	1 641 794	2 072 594	2 493 019	837 186	319 555
En %		22.3	28.1	33.9	11.4	4.3
2015	8 327 126	1 675 503	2 225 129	2 931 442	1 078 185	416 867
En %		20.1	26.7	35.2	12.9	5.0
Evolution	+13.1	+2.1	+7.4	+17.6	+28.8	+30.5

Source : OFS, statistiques ESPOP (2003) et STATPOP (2015).

Différents changements dans les comportements familiaux ont eu lieu entre les deux dates : d'une part, la nuptialité recule ce qui conduit à un accroissement de la part des couples non mariés au détriment des couples mariés. Cette évolution est documentée à la Figure 5. Un nombre croissant de personnes en âge d'activité sont célibataires ou ex-mariées (principalement divorcées). La différence à douze années d'intervalle est particulièrement frappante aux classes d'âge les plus jeunes (20-39 ans). Chez les personnes en âge de retraite, la proportion de divorcés augmente également.

D'autre part, en cas de divorce, il se pourrait que la part des enfants sous le régime de la garde partagée augmente. Cette évolution peut entraîner des répercussions sur la situation financière des parents contribuables.⁵⁴

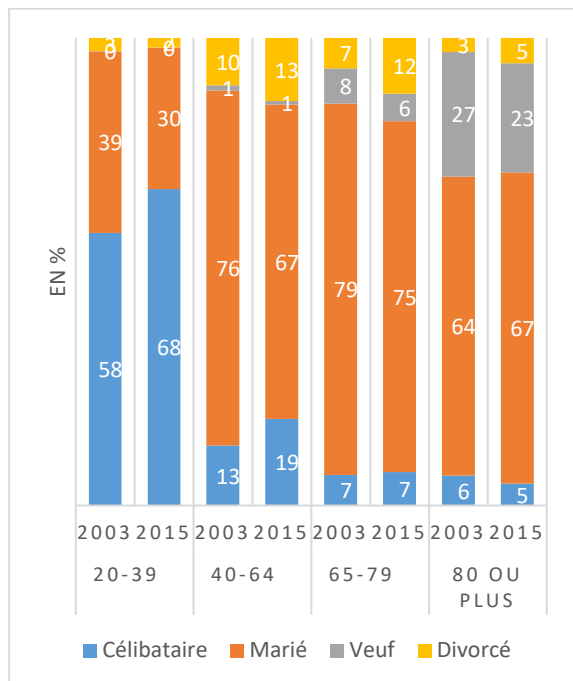
Finalement, au sein des couples, la participation professionnelle des femmes augmente. Selon l'ESPA, le taux d'activité professionnelle des femmes avec enfant(s) est passé de 76,6% à 82,8% entre 2010 et 2019⁵⁵. Les contextes sont donc différents, et l'interprétation des résultats devra tenir compte de ces évolutions. Notamment, l'accroissement de la proportion des personnes célibataires ou divorcées conduit toutes choses égales par ailleurs à une baisse du revenu annuel médian des contribuables. Ce dernier est généralement plus faible parmi les contribuables vivant seuls comparé aux contribuables en couple mariés.

⁵⁴ Depuis 2000 et l'entrée en vigueur du Circulaire 7 de l'administration fédérale des contributions, dans le cas de parents imposés séparément, seul un parent peut prétendre à une déduction pour enfants. C'est en règle générale le parent qui assume la garde la plus importante qui bénéficie de cette déduction. En cas de garde de même importance, le revenu le plus élevé y profite (<https://divorce.ch/tout-sur-le-divorce/les-consequences-du-divorce/impots>. Consulté le 01.10.2020). Cependant, un partage par moitié entre les deux parents est possible dans certains cas. Une augmentation de la garde partagée aura donc probablement pour conséquence une imputation plus fréquente de la déduction au père. Malheureusement, la Suisse ne dispose pas de données sur la garde partagée et son évolution pour la période 2003 à 2015.

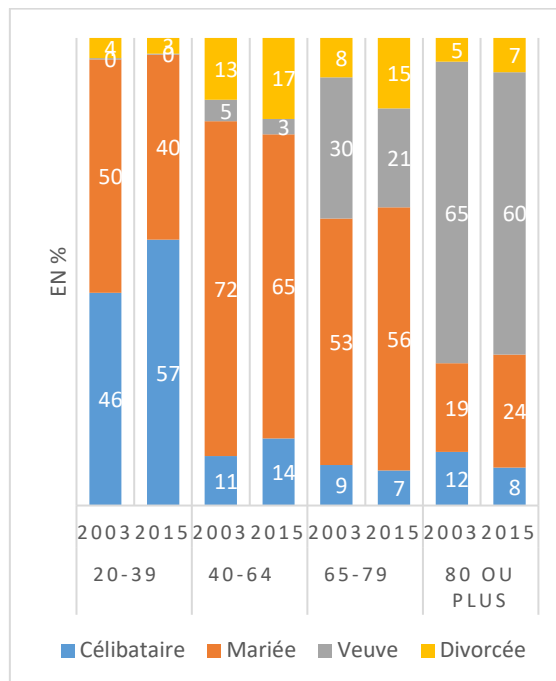
⁵⁵ L'OFS ne publie pas de chiffres avant 2010. Source : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/activite-professionnelle-taches-domestiques-familiales.assetdetail.13108487.html> (consulté le 29.01.2021).

Figure 5: Distribution de la population suisse selon l'état civil et la classe d'âge, 2003 et 2015 (en %)

Hommes



Femmes



Source : OFS, statistiques ESPOP (2003) et STATPOP (2015). Les partenariats enregistrés sont regroupés avec les mariés, les dissolutions des partenariats avec les divorces.

3.2 Le revenu des contribuables

3.2.1 Evolution du revenu annuel médian

Ces éléments contextuels ayant été introduits, nous pouvons désormais présenter les évolutions de la situation financière. Le Tableau 9 présente, pour 2003 et 2015, le revenu annuel médian selon le type de contribuables, ainsi que les 1^{er} et 3^e quartiles. Il s'agit du revenu annuel tel que défini à la section 2.2, avant la prise en compte des 5% de la fortune rapidement mobilisable. Les tendances doivent être commentées en tenant compte du fait que les structures démographiques et socioéconomiques se sont modifiées entre 2003 et 2015. Le tableau indique aussi, pour cette raison, les effectifs et la répartition des contribuables en fonction de la catégorie. On peut observer notamment que la part des couples mariés est passée, chez les actifs, de 49% à 38% entre les deux dates.

Le revenu annuel des contribuables augmente entre 2003 et 2015, mais cette augmentation est plutôt faible (+0,4% pour la médiane).⁵⁶ Etant donné l'évolution de l'indice des prix à la consommation (+4,6% entre 2003 et 2015), le revenu annuel médian réel a diminué. Cette faiblesse s'explique par des effets de structure : en effet, la part des retraités dans la population augmente (elle est passée de 25% à 29%) : or, ces derniers disposent d'un revenu généralement plus faible que celui des personnes en âge d'activité. Comme dit précédemment, la proportion de contribuables non mariés augmente également. Ceux-ci présentent aussi un revenu plus faible que les couples mariés. Si l'on considère séparément les catégories d'âge et les types de contribuables, l'augmentation du

⁵⁶ Cet accroissement est de 2% si nous ne considérons que les quatre cantons été pris en compte en 2003. Cf. Annexe 1.

revenu annuel médian varie entre +0,7% (hommes actifs non mariés) et +13,8% (femmes retraitées non mariées).

Tableau 9 : Revenu annuel médian, 1er et 3e quartile, 2003 et 2015 (et évolution), selon le type de contribuables et la catégorie d'âge

	2003				2015				Evolution (en %)			
	Hommes non mariés	Femmes non mariées	Couples mariés	Ensemble	Hommes non mariés	Femmes non mariées	Couples mariés	Ensemble	Hommes non mariés	Femmes non mariées	Couples mariés	Ensemble
Ensemble												
Médiane	61700	47550	95700	70450	62177	51913	104409	70725	+0.8	+9.2	+9.1	+0.4
1 ^{er} quartile	43500	32300	69550	47250	41606	36212	75371	47112	-4.4	+12.1	+8.4	-0.3
3 ^e quartile	85250	64950	128650	104450	83985	71673	142753	106620	-1.5	+10.4	+11.0	+2.1
Effectif	183462	214853	362830	761145	540315	673057	790819	2004191				
En %	24.1	28.2	47.7	100.0	27.0	33.6	39.5	100.0				
Actifs												
Médiane	63650	53300	102650	77200	64115	56583	114657	75896	+0.7	+6.2	+11.7	-1.7
1 ^{er} quartile	47050	38150	77700	53300	45661	39818	87142	52194	-3.0	+4.4	+12.2	-2.1
3 ^e quartile	86950	69950	135650	111350	85756	75349	153107	113738	-1.4	+7.7	+12.9	+2.1
Effectif	157562	135266	278790	571618	446044	429942	539902	1415888				
En %	27.6	23.7	48.8	100.0	31.5	30.4	38.1	100.0				
Retraités												
Médiane	46250	37600	71300	52100	48885	42785	80834	58553	+5.7	+13.8	+13.4	+12.4
1 ^{er} quartile	30550	28750	52200	34550	33372	33078	57682	38751	+9.2	+15.1	+10.5	+12.2
3 ^e quartile	70600	53200	97250	77750	74102	62863	112821	87813	+5.0	+18.2	+16.0	+12.9
Effectif	25900	79587	84040	189527	94271	243115	250917	588303				
En %	13.7	42.0	44.3	100.0	16.0	41.3	42.7	100.0				

Source : WiSIER (2015) et registres fiscaux (2003). * avec ou sans enfants. Les revenus annuels médians, contrairement au Tableau 4, sont calculés indépendamment pour chaque type de contribuables. Ils ne peuvent donc pas être comparés.

Les contribuables non mariés de sexe masculin se caractérisent donc par une progression plutôt faible des revenus médians (+0,7% pour les actifs, +5,7% pour les retraités). Le revenu annuel médian des femmes non mariées a progressé plus rapidement (+9,2%), notamment parmi les retraitées (+13,8%), mais aussi parmi les actives (+6,2%), peut-être en raison d'une activité professionnelle plus rémunératrice ou d'une augmentation du taux d'activité. Celui des couples mariés a augmenté au même rythme (+9,1%), aussi de manière plus marquée parmi les retraités comparativement aux actifs.

L'augmentation des revenus annuels des personnes retraitées s'explique certainement par l'arrivée aux âges de la retraite de celles qui ont cotisé d'une manière plus importante à la prévoyance professionnelle, comparativement aux générations précédentes. En outre, la rente AVS a été adaptée régulièrement à la hausse entre 2003 et 2015.⁵⁷

⁵⁷ La rente mensuelle maximale était de 2370 francs en 2015 contre 2110 francs en 2003, soit une augmentation de 12%.

3.2.2 Contribuables présentant de (très) faibles ressources financières

Les proportions de contribuables concernés par des (très) faibles ressources financières, définies en fonction du revenu équivalent médian (corrigé de 5% de la fortune) ont augmenté entre 2003 et 2015 (Tableau 10). Cette augmentation s'observe autant pour le seuil de 50% du revenu équivalent médian que pour celui de 60%. L'augmentation des seuils traduit une distribution plus inégale des revenus dans la population. L'accroissement est la plus forte pour les hommes non mariés et les femmes non mariées, alors qu'il est faible pour les couples (et négatif pour le seuil de 50%). Il est systématique pour les actifs alors que chez les retraités, seuls les hommes non mariés observent un accroissement de la part des personnes concernées par de (très) faibles ressources ; les femmes non mariées et les couples retraités observent une diminution.

Quel que soit le seuil retenu, la part des contribuables dans une situation défavorable reste la plus élevée parmi les femmes non mariées, et la plus faible parmi les couples mariés. Les hommes voient pour leur part leur situation se péjorer comparativement à 2003, et leur situation se rapprocher de celle des femmes.

Tableau 10: Proportion de contribuables sous les seuils de faibles et très faibles ressources financières, selon le type de contribuables et la catégorie d'âge, 2003 et 2015 (en %)

	Hommes non mariés*		Femmes non mariées*		Couples mariés*		Total	
	60%	50%	60%	50%	60%	50%	60%	50%
2003								
Ensemble des contribuables	13.6	9.6	21.1	12.8	13.1	7.3	15.5	9.4
Par catégorie								
Actifs	13.0	9.8	21.7	15.6	13.9	8.0	15.5	10.3
Retraités	17.4	7.9	20.0	7.9	10.3	4.9	15.4	6.6
2015								
Ensemble des contribuables	17.8	11.9	23.6	14.5	13.5	7.1	18.1	10.9
Par catégorie								
Actifs	17.3	12.6	25.9	18.6	15.5	9.0	19.2	13.0
Retraités	20.0	8.6	19.6	7.4	9.2	3.1	15.2	5.8
Evolution								
Ensemble des contribuables	+4.2	+2.3	+2.5	+1.7	+0.4	-0.2	+2.6	+1.5
Par catégorie								
Actifs	+4.3	+2.8	+4.2	+3.0	+1.6	+1.0	+3.7	+2.7
Retraités	+2.6	+0.7	-0.4	-0.5	-1.1	-1.8	-0.2	-0.8

Source : WiSiER (2015) et registres fiscaux (2003). *avec ou sans enfants.

La distinction peut aussi être effectuée en fonction de la présence d'enfants tels que déclarés dans le registre fiscal (Tableau 11). L'évolution des proportions de contribuables avec enfant(s) présentant de faibles ou de très faibles ressources financières doit être commentée avec prudence, car l'accroissement de la garde partagée conduit à une situation où l'estimation du nombre exact d'enfants à partir des données fiscales est complexe. Pour cette raison, on a renoncé à distinguer le nombre exact d'enfants en se limitant à confronter les contribuables avec ou sans enfant(s). En outre, la structure par âge des contribuables se modifie entre 2003 et 2015. D'une manière générale, il semble que la situation des hommes sans enfant reste relativement stable, tandis que celle des

couples mariés et des femmes sans enfant s'améliore, alors que la présence d'enfants représente un facteur plus important de (très) faibles ressources financières parmi les personnes ne vivant pas en couple marié.

Tableau 11: Proportion de contribuables (tous âges confondus) sous les seuils de faibles et très faibles ressources financières, selon le type de contribuables et la présence ou non d'enfants, 2003 et 2015 (en %)

	2003		2015	
	<60%	<50%	<60%	<50%
Hommes non mariés sans enfant	16.4	11.9	17.7	11.9
Femmes non mariées sans enfant	34.6	14.9	20.0	11.5
Hommes non mariés avec enfant(s)	6.9	4.3	19.2	11.9
Femmes non mariées avec enfant(s)	38.0	25.7	48.7	35.2
Couples mariés sans enfant	12.7	7.2	8.4	3.7
Couples mariés avec 1 enfant	10.8	5.9		
Couples mariés avec 2 enfants	12.3	5.8		
Couples mariés avec 3 enfants	18.5	10.1	20.4	11.7
Couples mariés avec 4 enfants ou plus	33.9	19.1		

Source : WiSiER (2015) et registres fiscaux (2003).

Les taux calculés jusqu'ici permettent, par une extrapolation, de connaître l'effectif approximatif de personnes qui, en Suisse, vivent au-dessous du seuil de faibles ressources financières. En 2003, nous estimions à près de 560 000 le nombre de contribuables qui étaient dans la catégorie de « faibles ressources financières » pour l'ensemble de la population suisse. Ce groupe était composé de 135 000 contribuables retraités et 425 000 contribuables en âge d'exercer une activité (Tableau 12). En 2015, cette estimation atteint 790 000 (+41%), dont 170 000 contribuables retraités (+26%) et 620 000 contribuables en âge d'exercer une activité (+46%). Cette augmentation du nombre estimé des contribuables présentant de (très) faibles ressources financières en Suisse s'explique par l'augmentation de la taille de la population suisse (actifs+13% ; retraités + 29%), qui conduit à une augmentation du nombre estimé de contribuables (+23% au total). Pour les actifs, elle s'explique aussi par un léger accroissement du risque de présenter de faibles ressources, tel qu'indiqué au Tableau 10.⁵⁸

⁵⁸ Cette estimation repose sur l'observation selon laquelle on compte approximativement 1,8 million de couples mariés en Suisse, 1,2 million d'hommes non mariés et 1,4 million de femmes non mariées de 25 ans et plus, des effectifs sur lesquels nous avons appliqué les taux présentés au Tableau 10.

Tableau 12: Estimation du nombre de contribuables au-dessous du seuil de faibles ressources financières pour l'ensemble de la Suisse, 2003 et 2015

	2003	2015	Evolution (%)
Contribuables au-dessous du seuil de faibles ressources financières			
Actifs	425000	620000	+45.9
Retraités	135000	170000	+25.9
Ensemble	560000	790000	+41.1
Nombre estimé de contribuables en Suisse (25 ans et plus)			
Actifs	2740000	3230000	+21.5
Retraités	875000	1120000	+28.0
Ensemble	3615000	4450000	+23.0

Source : WiSIER (2015) et registres fiscaux (2003). Estimations à partir des données STATPOP. Le nombre de contribuables est estimé à partir des données STATPOP et ne correspond pas à la statistique fiscale.

3.2.3 (Très) faibles ressources financières selon le groupe d'âge

D'une manière générale, les taux de faibles et très faibles ressources financières selon le groupe d'âge augmentent légèrement entre 2003 et 2015 (Figure 6), tout en conservant des profils relativement proches : en particulier, pour les deux périodes, la proportion de contribuables à faibles ressources financières diminue progressivement au cours de la vie active, avant d'augmenter légèrement au moment du passage à la retraite. Cette baisse est rapide chez les hommes non mariés et les couples mariés, mais accidentée chez les femmes non mariées, avec des proportions de contribuables présentant de faibles ressources financières dépassant les 30% vers 40-45 ans.

Cette précarité financière, attribuée par d'autres études à la monoparentalité (cf. par exemple Beyeler et al., 2016 ; Wanner, 2012), devra être confirmée au chapitre 4. Il est en effet possible que certaines de ces femmes en situation de faibles ressources vivent en couple sans être mariées, et peuvent mettre en commun leurs ressources financières avec celles du ou de la partenaire pour améliorer leur situation de vie.

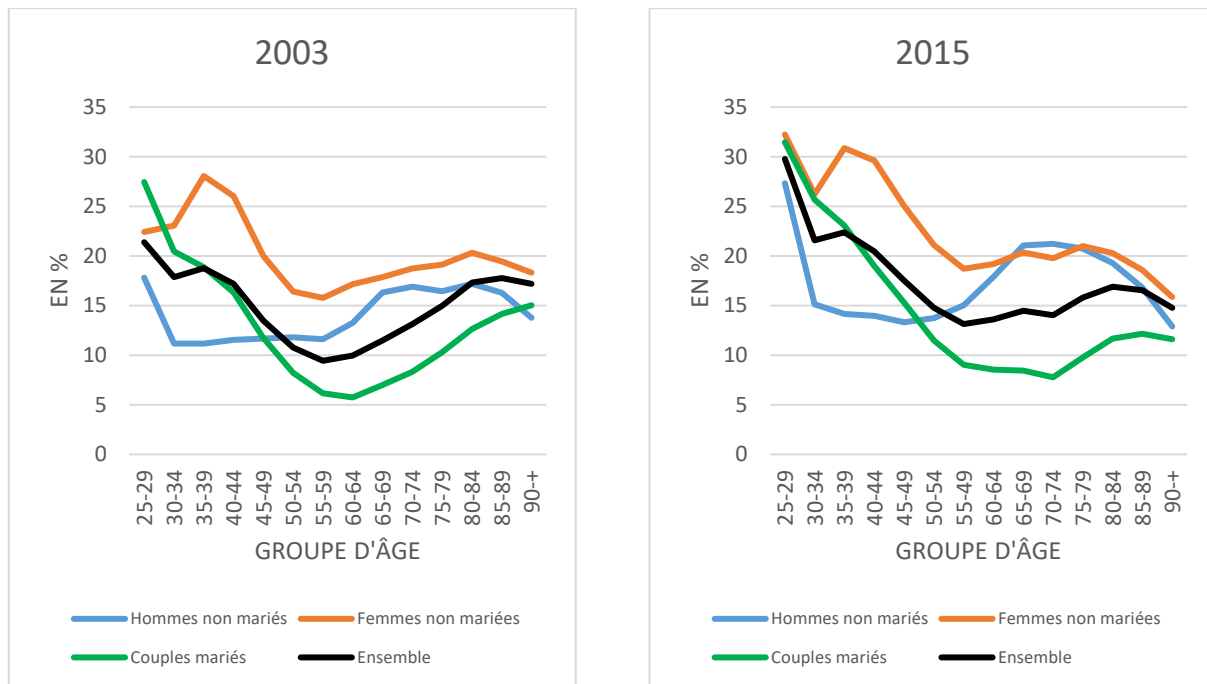
Par rapport aux résultats de 2003, quelques caractéristiques apparaissent cependant en 2015. D'une part, les proportions d'hommes non mariés ayant atteint les âges de la retraite et présentant de **faibles ressources financières** sont beaucoup plus élevées en 2015, puisqu'elles dépassent 17% entre 65 et 79 ans avant de diminuer. L'introduction du partage des avoirs LPP en cas de divorce en 2000⁵⁹ pourrait avoir eu pour conséquence de réduire les avoirs de retraite des hommes divorcés. Ces jeunes retraités devront cependant être analysés plus en détail au chapitre 4 en tenant compte de leur situation familiale. Après 75 ans, les taux diminuent, et sont même inférieurs à ceux observés en 2003. Il n'est malheureusement pas possible de savoir s'il s'agit d'un effet de génération (les personnes nées avant 1935 qui entrent dans cette classe d'âge ont bénéficié de bonnes conditions

⁵⁹ La répartition du capital de retraite dans la prévoyance professionnelle (2e pilier) est réglée dans la base légale entrée en vigueur le 1er janvier 2000. Voir les articles 122 à 124 du Code civil suisse tel que modifié le 26 juin 1998 : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/1999/149/fr> (consulté le 18.04.2021).

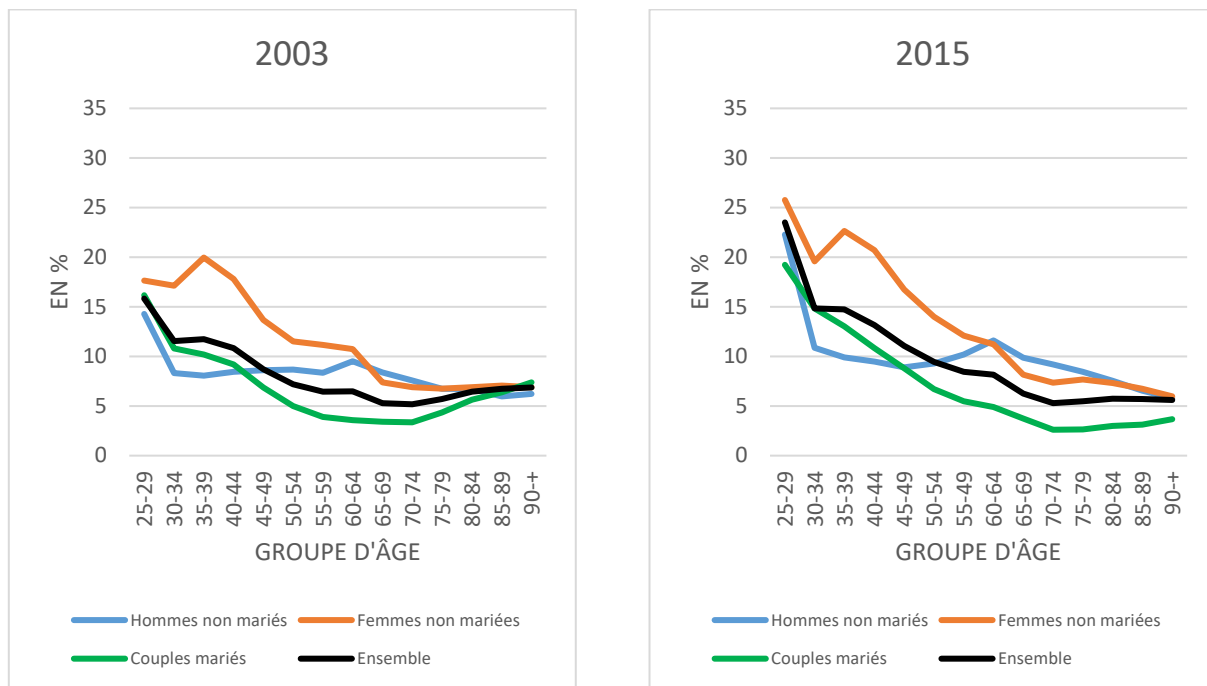
professionnelles durant la période de croissance qui a suivi la Seconde Guerre mondiale) ou d'un effet d'âge, qui se perpétuera dans le futur.

Figure 6: Comparaison des profils par âge pour les faibles et très faibles ressources financières, selon le type de contribuables et le groupe d'âge, 2003 (à gauche) et 2015 (à droite) (en %)

Faibles ressources (< 60% du revenu médian)



Très faibles ressources (<50% du revenu médian)



Source : WiSiER (2015) et registres fiscaux (2003). Hommes, femmes et couples avec ou sans enfants. Les seuils de faibles ressources financières sont de 30 600 francs en 2003 et de 36 680 francs en 2015. Les seuils de très faibles ressources financières sont de 25 500 francs en 2003 et de 30 560 francs en 2015.

La comparaison entre 2003 et 2015 doit être commentée en tenant compte de l'augmentation des montants des seuils. En particulier, parmi les jeunes retraités non mariés de sexe masculin, une part importante présente des revenus proches du seuil de 60%. L'utilisation du seuil calculé en 2003 aurait montré des résultats différents. En d'autres termes, l'augmentation des seuils, qui est liée à différentes évolutions mentionnées précédemment (inflation, rémunération accrue des travailleurs, amélioration de la prévoyance professionnelle), semble avoir été plus rapide que l'augmentation des revenus des jeunes retraités.

D'autre part, les plus jeunes contribuables présentent un niveau de **très faibles ressources** financières compris entre 20 et 25% soit 5 points de plus qu'en 2003. Ce résultat est peut-être lié à l'augmentation du niveau de formation des générations de jeunes⁶⁰ et à la difficulté croissante de s'insérer professionnellement pour certains jeunes. Cette proportion tend ensuite à diminuer pour atteindre 5% aux âges de la retraite, confirmant le constat établi douze ans plus tôt d'un système de sécurité sociale qui protège relativement bien les âgés face au risque de très forte précarité. Pour cet indicateur également, des spécificités s'observent selon l'âge, avec un accroissement du risque chez les femmes âgées de 35-44 ans et chez les hommes en âge de préretraite, un résultat qui avait déjà été observé en 2003.

D'une manière générale, l'évolution entre 2003 et 2015 va dans le sens d'une détérioration de la situation des jeunes de 25-29 ans⁶¹, quel que soit le type de contribuables, et des hommes venant d'arriver aux âges de la retraite, dont la situation s'apparente désormais à celle des femmes. Une augmentation des taux de (très) faibles ressources financières semblent aussi s'observer parmi les femmes et les couples mariés en âge d'activité.

3.2.4 Contribuables présentant d'importantes ressources financières

Le Tableau 13 décrit la part des contribuables disposant de revenus supérieurs à 180% du revenu équivalent médian. Comparativement à 2003, cette part diminue (17% contre 14,3%).⁶² Cette diminution est la plus forte pour les hommes non mariés, en particulier les actifs : près de 23% dépassaient ce seuil en 2003, contre moins de 15% en 2015. En revanche, les contribuables vivant en couple marié n'ont pas observé de changement (17,5% contre 17,3% en 2015).⁶³ Concernant les catégories d'âge, une baisse des proportions de contribuables présentant d'importantes ressources financières s'observe chez les actifs (-3,9 points) tandis qu'elle reste plutôt stable chez les retraités (+0,2 point). Ainsi, l'écart entre actifs et retraités augmente significativement.

Rappelons que Zurich n'est pas pris en compte en 2015, contrairement à 2003, et il est possible que la baisse de la proportion de contribuables présentant d'importantes ressources financières soit partiellement expliquée par cette absence.

⁶⁰ En 2015, 46,5% des 25-34 ans détenaient un diplôme du niveau tertiaire, contre 29,3% en 2003. Source : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/niveau-formation.assetdetail.16324583.html> (consulté le 18.04.2021).

⁶¹ Ce constat est établi malgré le fait qu'entre 25 et 29 ans, les taux d'activité en équivalent plein temps sont aussi élevés qu'aux âges supérieurs à 30 ans. Source : OFS, ESPA <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail.html> (consulté le 06.01.2021).

⁶² La baisse est encore plus marquée lorsque l'analyse se limite à quatre cantons (Voir Annexe 1) : pour l'ensemble des contribuables, la proportion dépassant 180% du revenu équivalent médian passe alors de 17% en 2003 à 12,9% en 2015.

⁶³ En ne retenant que quatre cantons, nous observons cependant une baisse de 3 points (17,5% contre 14,5%).

Tableau 13: Proportion de contribuables présentant des ressources financières élevées, selon le type de contribuables et la catégorie d'âge, 2003 et 2015 (en %)

	Hommes non mariés*	Femmes non mariées*	Couples mariés*	Total ¹
2003				
Ensemble des contribuables	22.8	11.3	17.5	17.0
Actifs	22.7	11.0	17.5	17.4
Retraités	23.4	11.9	17.7	16.0
2015				
Ensemble des contribuables	15.4	9.8	17.3	14.3
Actifs	14.8	8.6	16.2	13.5
Retraités	17.9	11.9	19.7	16.2
Evolution 2003-2015				
Ensemble des contribuables	-7.4	-1.5	-0.2	-2.7
Actifs	-7.9	-2.4	-1.3	-3.9
Retraités	-5.5	-0.0	+2.0	+0.2

Source : WiSiER (2015) et registres fiscaux (2003). * avec ou sans enfants. ¹ L'interprétation des tendances pour le total doit être effectuée avec prudence compte tenu du fait que les effectifs de personnes non mariées, versus mariées, évoluent différemment entre 2003 et 2015.

3.3 Tendances concernant les inégalités des revenus

A ce stade, les résultats indiquent des légers changements entre 2003 et 2015 concernant la distribution du revenu des contribuables, conduisant dans certains groupes à une proportion accrue de personnes au-dessous des seuils de (très) faibles ressources financières, et à une plus faible proportion de personnes présentant des ressources financières élevées, ce qui suggère une modification de la dispersion des revenus des contribuables. Dans ce contexte, les coefficients de Gini permettent de vérifier l'évolution des inégalités dans la distribution des revenus. Ces coefficients évoluent de 0 (dans le cas d'une répartition uniforme des revenus) à 1 (si l'ensemble des revenus est concentré sur un seul contribuable). Les indices pour 2015 sont présentés au Tableau 14, qui mentionne également les valeurs obtenues en 2003. Notons que selon la Banque mondiale, les indices de Gini pour les revenus des ménages déclarés dans des enquêtes nationales ont très légèrement augmenté en Suisse entre 2002 (0,31) et 2015 (0,32).⁶⁴

Pour le revenu annuel total, les coefficients de Gini de 2015 sont pratiquement similaires à ceux de 2003. Deux changements peuvent cependant être notés : d'une part, une légère augmentation des inégalités dans la distribution des revenus s'observe parmi les couples mariés, quel que soit la catégorie d'âge. Cette augmentation est de 3 points (+0,03), avec un coefficient légèrement plus élevé pour les couples mariés retraités, comparativement aux actifs. D'autre part, une diminution significative des inégalités est observée chez les retraités non mariés de sexe masculin (-0,05 points), lesquels représentent un groupe particulièrement hétérogène, comme l'indique la valeur plutôt élevée de l'indice (0,39).

Pour le revenu du travail, une légère augmentation des indices est observée entre 2003 et 2015, ceci quel que soit le type de contribuables, confirmant les données de la Banque mondiale. Le revenu du travail est inégalitaire, ce qui avait été déjà observé en 2003. C'est le cas surtout chez les femmes

⁶⁴ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SI.POV.GINI?locations=CH> (consulté le 19.01.2021).

(0,42) en raison de la fréquence élevée du travail à temps partiel. Il est le plus égalitaire parmi les couples mariés.

Tableau 14: Coefficients de Gini calculés sur le revenu annuel, le revenu du travail et les rentes, selon le type de contribuables et la catégorie d'âge, 2003 et 2015

2003	Hommes non mariés*	Femmes non mariées*	Couples mariés*	2015	Hommes non mariés*	Femmes non mariées*	Couples mariés*
Revenu annuel				Revenu annuel			
Ensemble	0.36	0.32	0.30	Ensemble	0.35	0.33	0.33
Actifs	0.35	0.31	0.28	Actifs	0.35	0.32	0.31
Retraités	0.44	0.32	0.32	Retraités	0.39	0.34	0.35
Revenu du travail				Revenu du travail			
Actifs	0.38	0.41	0.31	Actifs	0.41	0.42	0.32
Revenus du 1er pilier				Revenus du 1er pilier			
Retraités	0.17	0.11	0.11	Retraités	0.19	0.14	0.18
Revenus des 2e/3e piliers				Revenus des 2e/3e piliers			
Retraités	0.71	0.72	0.63	Retraités	0.66	0.66	0.58

Source : WiSIER (2015) et registres fiscaux (2003). * avec ou sans enfants.

Une augmentation des indices s'observe aussi pour les rentes du 1^{er} pilier parmi les contribuables retraités. On peut probablement l'expliquer par la croissance de la part de contribuables arrivés à la retraite après n'avoir cotisé que partiellement au 1^{er} pilier (notamment, des personnes nées à l'étranger n'ayant pas passé toute leur vie professionnelle en Suisse). Le 1^{er} pilier reste cependant, par sa nature, extrêmement égalitaire (indice compris entre 0,14 et 0,19). Quant aux revenus des 2^e et 3^e piliers, ils sont répartis plus équitablement parmi les contribuables retraités en 2015 comparativement à 2003, ce qui s'explique par le fait qu'une part progressivement plus élevée des retraités bénéficient de ces prestations et que les montants des rentes évoluent à la hausse : la loi sur la prévoyance professionnelle étant entrée en vigueur en 1985, la grande partie des retraités ayant exercé une activité professionnelle en Suisse et dont le revenu a dépassé le seuil d'entrée LPP (salaire annuel minimal) bénéficient désormais d'une rente ou d'un capital. Cependant, ces revenus restent ceux étant les plus inégalement répartis avec des coefficients de Gini compris entre 0,58 et 0,66 selon le groupe.⁶⁵

⁶⁵ Le choix entre une rente ou un capital au passage de la retraite peut également influencer les tendances. Nous ne disposons pas d'information statistique sur la période 2003 à 2015 permettant d'évaluer si ce choix s'est modifié.

3.4 Contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel

L'identification des différentes sources de revenus permet de vérifier si leur contribution respective reste similaire à celle de 2003. Les analyses portent sur le revenu annuel moyen, exprimé en pourcentage.⁶⁶ La Figure 7 présente ces contributions pour les actifs et les retraités séparément.

Parmi les actifs, relativement peu de différence apparaît dans la part respective des différentes sources de revenus. La contribution des revenus du travail reste plutôt stable. Les prestations du 1^{er} pilier et des 2^e / 3^e piliers perdent un peu d'importance pour les contribuables féminins non mariés en 2015, comparativement à 2003. L'importance relative des autres revenus, qui sont principalement des transferts financiers (indemnités des assurances chômage et perte de gains, contributions d'entretiens reçues, revenus de succession non partagées, cf. Wanner, 2019, p. 23) augmente légèrement chez les hommes non mariés. Chez les femmes non mariées, en revanche, les revenus de l'activité professionnelle gagnent en importance, confirmant une meilleure intégration professionnelle de celles-ci. Les revenus de la fortune diminuent, en particulier les revenus de l'immobilier, quel que soit le type de contribuables, en raison notamment de la baisse des taux d'intérêt hypothécaires.

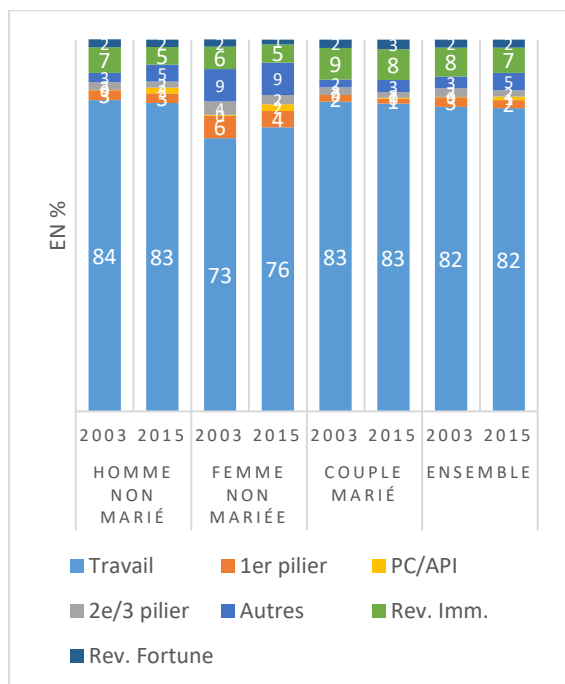
Parmi les contribuables ayant dépassé l'âge de la retraite, une baisse importante des revenus de l'immobilier et plus encore des revenus de la fortune s'observe entre 2003 et 2015. Ce dernier résultat correspond à une diminution progressive de la rémunération des comptes courants et d'épargne, les taux d'intérêts étant désormais proches de zéro, voire négatifs. Or, dans cette catégorie d'âge, les revenus de la fortune représentent une composante essentielle du revenu. Chez ces mêmes contribuables, la contribution relative du 1^{er} pilier, que ce soit la rente ou les prestations complémentaires, diminue au profit des rentes des 2^e et 3^e piliers. Celles-ci gagnent progressivement en l'importance, tout en restant à un niveau moyen inférieur aux rentes du 1^{er} pilier.

La contribution des revenus professionnels augmente pour sa part légèrement parmi les couples mariés retraités (de 12% à 14%), mais l'interprétation de cette tendance doit être prudente compte tenu du fait qu'ont été classés au sein des retraités les couples mariés composés d'un conjoint retraité et d'un conjoint en âge d'activité. Pour les contribuables non mariés, la part du revenu professionnel en post-retraite reste stable. Au total, le revenu professionnel et les rentes représentent en 2015 70% à 75% du revenu des retraités, tandis que le revenu de la fortune représente entre 20% et 25%, des valeurs qui confirment les résultats de 2003.

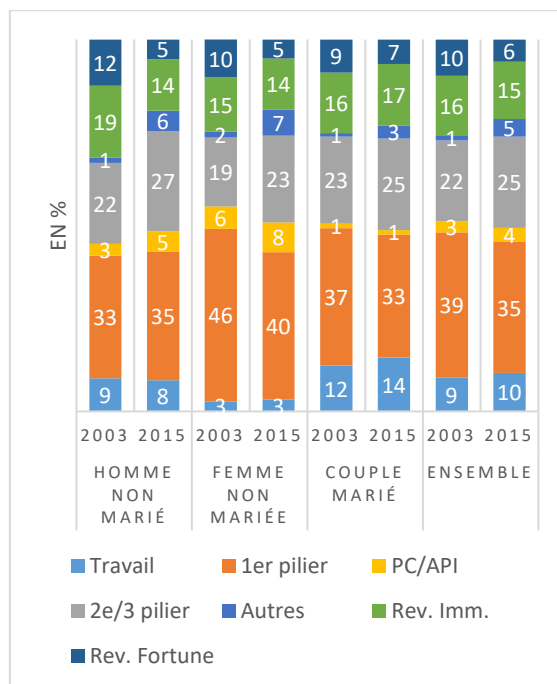
⁶⁶ L'utilisation des valeurs médianes ne fait pas sens lorsqu'il s'agit de répartir des revenus selon la source. De nombreuses sources de revenus concernent moins de 50% de la population, indiquant une médiane nulle. Pour cette raison, on utilise des valeurs moyennes.

Figure 7: Contributions des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen, selon la catégorie d'âge, 2003 et 2015 (en %)

Actifs



Retraités



Source : WiSiER (2015) et registres fiscaux (2003). Contribuables avec ou sans enfants.

La distribution des revenus des retraités avait fait l'objet, en 1976, d'une étude de Gilliland (1983). Les résultats de celle-ci avaient été actualisés avec les données de 2003, et il est désormais possible de les comparer avec 2015 (Tableau 15). La comparaison des revenus annuels ne fait pas de sens, car les contextes ont changé depuis 1976 suite aux réformes de la prévoyance sociale et professionnelle et à l'inflation. Par contre, la contribution des différentes sources de revenus fait du sens. Nous pouvons constater depuis 2003 la poursuite de la baisse de la contribution relative du 1^{er} pilier (qui est donc passé de 43% du revenu annuel à 39% entre 1976 et 2003, pour s'établir maintenant à 35%). En revanche, les rentes de la prévoyance professionnelle poursuivent leur progression, comme cela a été montré au tableau 15.

La contribution des revenus de la fortune est plus faible qu'en 1976 et 2003, tandis que les revenus professionnels, après avoir diminué entre 1976 et 2003, voient leur contribution augmenter légèrement. Les deux autres sources représentées dans le graphique sont les revenus d'autres prestations sociales (en l'occurrence les prestations complémentaires et allocations pour impotents), qui augmentent en importance, ainsi que les autres revenus (transferts entre ménages, revenus de successions, etc.) qui montrent aussi une tendance à la croissance sur l'ensemble des 40 dernières années.

Tableau 15: Revenu annuel moyen et sources de revenus. Contribuables retraités, 1976, 2003 et 2015 (en %)

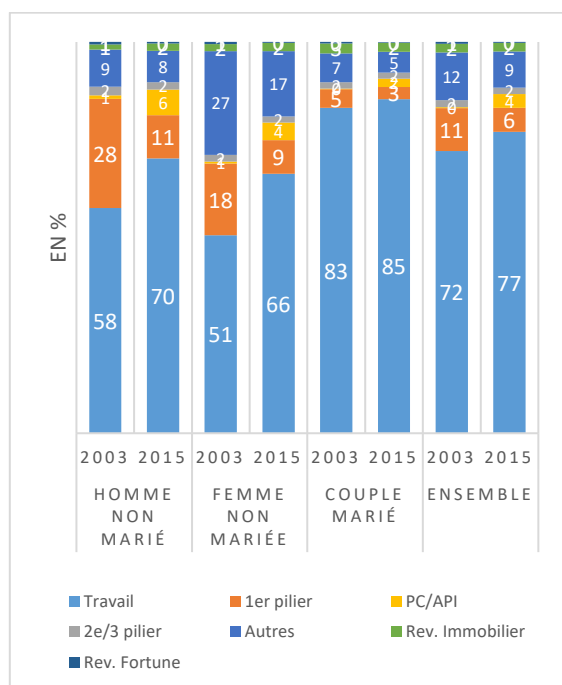
	1976	2003	2015
Revenu annuel moyen (en francs)	28276	68327	86115
AVS	42.7	39.1	35.2
Revenus d'autres prestations sociales	1.0	2.9	3.8
Rentes de la prévoyance professionnelle	13.3	21.8	24.6
Revenus de l'activité professionnelle	12.2	9.0	10.3
Revenus de la fortune	30.2	26.0	21.3
Autres revenus	0.6	1.2	4.8

Source : Gilliland, 1983, Wanner et Gabadinho, 2008, et WiSiER (2015). Les revenus annuels moyens sont donnés à titre illustratifs. Ils ne sont pas corrigés de l'inflation.

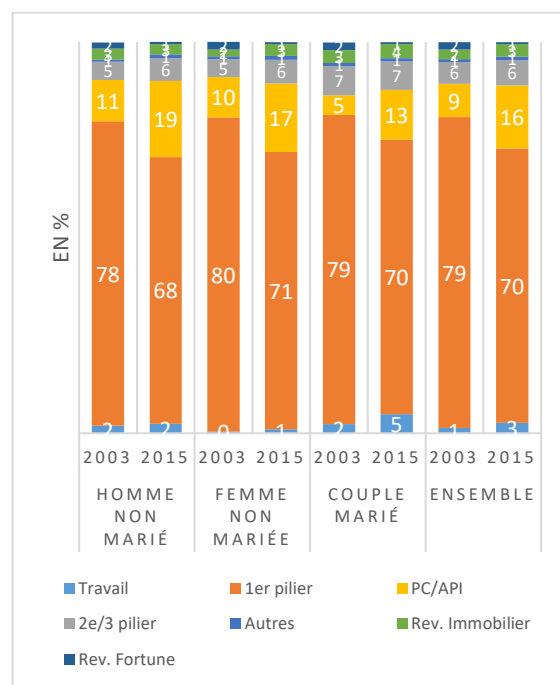
Comparativement à l'ensemble des contribuables, la distribution des revenus en fonction de la source est différente pour ceux au-dessous des seuils de 60% (Figure 8) ou 50% (Figure 9) du revenu équivalent médian, avec notamment une contribution moins importante du revenu de l'activité à l'ensemble des revenus. Concernant l'évolution entre 2003 et 2015, cette contribution augmente cependant chez les contribuables actifs présentant de faibles ressources : pour l'ensemble des contribuables, elle passe de 72% à 77%. La part du 1^{er} pilier (AI principalement) diminue. En revanche, les prestations complémentaires et allocations pour impotents gagnent en importance dans ce groupe. Les autres revenus (transferts) diminuent, notamment pour les femmes.

Figure 8: Contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen, selon le type de contribuables et la catégorie d'âge. Contribuables présentant de faibles ressources financières, 2003 et 2015 (en %)

Actifs



Retraités



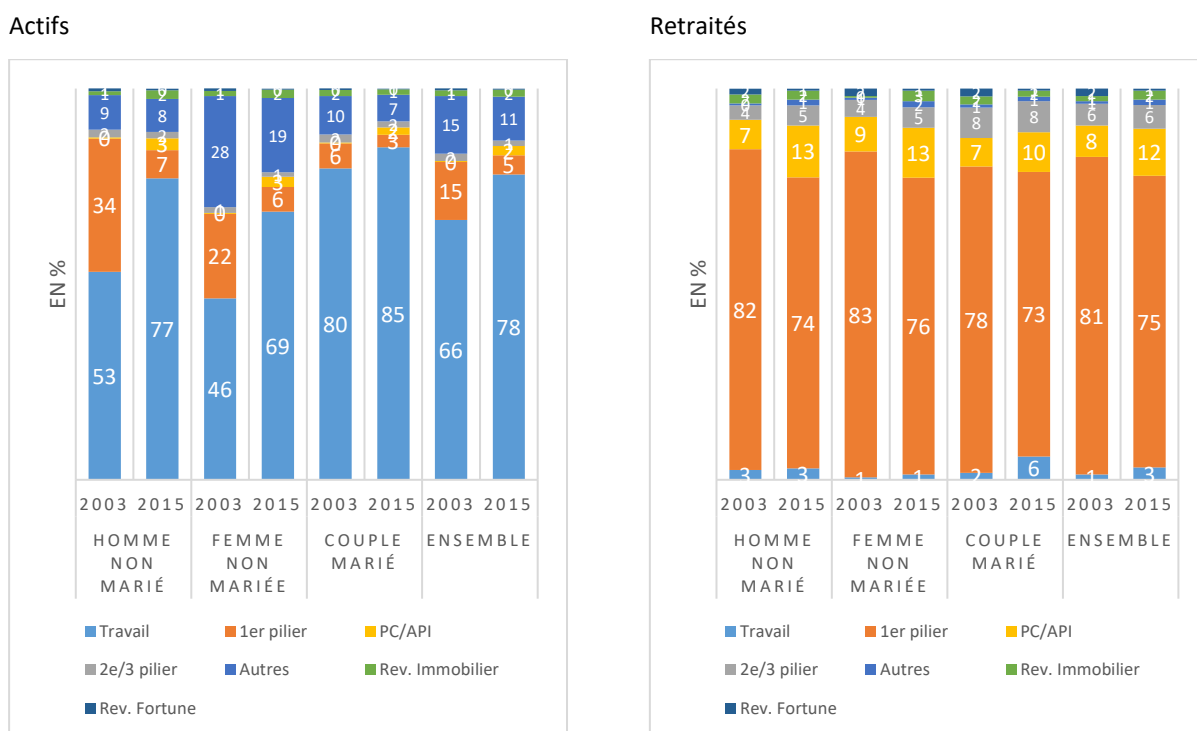
Source : WiSiER (2015) et registres fiscaux (2003). Contribuables avec ou sans enfants. PC/API signifie « prestations complémentaires et allocations pour impotents ».

Parmi les retraités au-dessous du seuil de faibles ressources financières, une augmentation de la contribution relative des prestations complémentaires et des allocations pour impotents s’observe aussi. Les revenus de la rente représentaient pour leur part près de 80% du revenu annuel en 2003, une part qui a diminué de 9 points entre 2003 et 2015. Ces comparaisons doivent cependant être commentées en gardant à l’esprit le fait que le seuil définissant les faibles ressources financières a augmenté plus rapidement que les prestations complémentaires du 1^{er} pilier.

Finalement, les contribuables actifs sous le seuil des très faibles ressources financières montrent aussi en 2015 une situation très différente de 2003. Alors que l’on observait en 2003 une contribution importante du 1^{er} pilier – indiquant que ces personnes étaient souvent des bénéficiaires d’une rente du 1^{er} pilier – ce n’est plus le cas aujourd’hui. Ce résultat pourrait être en partie lié au fait que le seuil ayant été relevé, la part des personnes rémunérées pour une activité professionnelle dans ce groupe augmente. Rappelons que le seuil utilisé (50% du revenu équivalent médian) dépasse désormais 30 000 francs contre 25 000 francs en 2003. Le revenu professionnel apporte désormais la quasi-totalité (77% chez les hommes 69% chez les femmes) des revenus des contribuables non mariés entrant dans la catégorie des très faibles ressources financières. Il apporte plus de 80% des revenus des couples mariés dans la même situation financière.

Parmi les rentiers se situant au-dessous du seuil des très faibles ressources financières, la principale contribution financière est le 1^{er} pilier, comme ce fut observé en 2003. Les prestations complémentaires et allocations pour impotents présentent une plus faible contribution, comparativement à la Figure 8. Ce résultat contre-intuitif s’explique par le fait que ces prestations permettent parfois de dépasser le seuil des très faibles ressources.

Figure 9: Contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen, selon le type de contribuables et la catégorie d’âge. Contribuables présentant de très faibles ressources financières, 2003 et 2015 (en %)



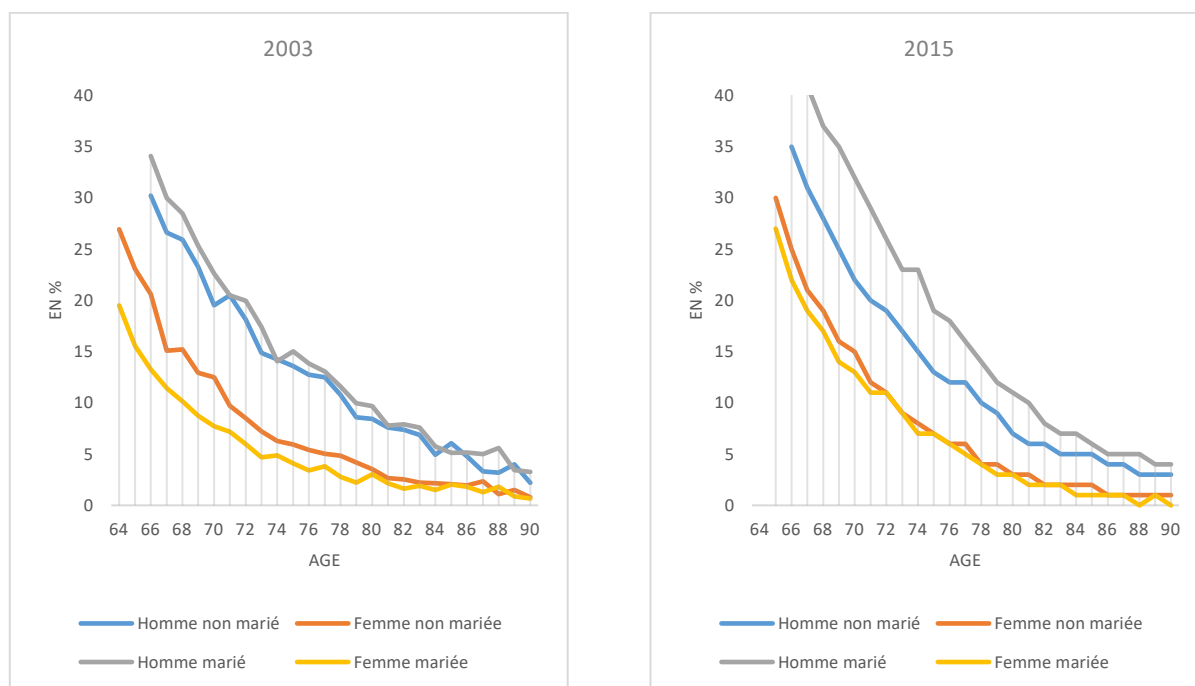
Source : WiSiER (2015) et registres fiscaux (2003). PC/API signifie « prestations complémentaires et allocations pour impotents ».

Les schémas sont proches quelle que soit la période considérée, confirmant donc le constat d'une précarité élevée chez les personnes ne disposant pas du 2^e pilier. Le fait que le 1^{er} pilier soit la principale source de revenu est donc un indicateur de pauvreté chez les retraités (OFS 2020a, p. 3).

3.5 L'activité professionnelle après l'âge de la retraite

L'activité professionnelle se poursuit parfois après la retraite. Durant l'année de leur 66^e anniversaire, en 2015, 35% des hommes non mariés bénéficient toujours d'un revenu de l'activité professionnelle (contre 30% en 2003), alors que l'année de leur 65^e anniversaire, 30% des femmes non mariées sont dans ce cas (contre 23% en 2003, Figure 10). Dans l'ensemble, les valeurs pour les hommes mariés sont légèrement plus élevées (45%), alors que celles des femmes mariées sont légèrement plus faibles de celles des femmes non mariées (27%). La proportion de personnes bénéficiant d'un revenu professionnel aux âges suivant immédiatement la retraite est supérieure à celle enregistrée en 2003. Les tendances observées aux âges plus avancés sont identiques, avec une baisse rapide du taux d'activité.

Figure 10: Proportion de contribuables disposant d'un revenu de l'activité, selon le type de contribuables et l'âge, 2003 et 2015 (en %)



Source : WiSiER (2015) et registres fiscaux (2003). Hommes, femmes et couples mariés avec ou sans enfants. Les revenus sont issus des registres fiscaux et incluent donc les salaires au-dessous de la franchise du 1^{er} pilier.

Le revenu annuel médian de l'activité professionnelle se situe, comme en 2003, en-dessous de la franchise de 16 800 francs⁶⁷ (pour un homme non marié de 66 ans : 16 700 francs, pour une femme non mariée de 65 ans : 14 100 francs, des montants qui diminuent ensuite progressivement avec l'âge) à partir de laquelle le rentier AV doit payer des cotisations sociales sur ses revenus. Le nombre d'heures d'activité des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite devrait être plutôt faible (travail

⁶⁷ Les cotisations des assurances sociales sont prélevées sur la partie du revenu des rentiers dépassant ce montant.

à temps partiel), mais le revenu professionnel reste une source non négligeable comparativement aux autres sources, puisqu'il représente environ 10% du revenu annuel moyen (cf. Figure 7).

3.6 La fortune des contribuables

Le Tableau 16 présente pour 2003 et 2015 les niveaux de la fortune des contribuables répartis selon le type de contribuables et la catégorie d'âge. Rappelons que la fortune brute consiste au total des rubriques de la fortune tandis que la fortune nette prend en compte les dettes (hypothécaires notamment).

D'importants changements s'observent entre 2003 et 2015. La fortune brute médiane de l'ensemble des contribuables paraît diminuer (119 000 francs en 2015 contre 151 300 francs en 2003)⁶⁸, mais il est intéressant de noter que le 3^e quartile augmente (signifiant ainsi que les 25% les plus fortunés ont vu leur fortune progresser)⁶⁹ tandis que le 1^{er} quartile diminue (les 25% les moins fortunés ont vu leur fortune diminuer). Il ne semble pas que la crise des marchés financiers de 2008 ait érodé durablement la fortune des plus riches.

Tableau 16: Fortune brute et nette médiane, 1er et 3e quartile, selon le type de contribuables et la catégorie d'âge, 2003 et 2015 (en francs)

2003	Hommes non mariés*		Femmes non mariées*		Couples mariés*		Ensemble	
	Brute	Nette	Brute	Nette	Brute	Nette	Brute	Nette
Ensemble								
Médiane	55900	28000	63300	42500	335900	90000	151300	53500
1 ^{er} quartile	5900	0	8800	4200	51400	3000	15900	2000
3 ^e quartile	300000	146000	280500	189800	603800	331000	468200	244200
Actifs								
Médiane	43300	20300	32600	20000	305400	48300	98500	29000
1 ^{er} quartile	4600	0	4200	200	31000	0	10000	0
3 ^e quartile	249400	105000	174100	88100	561100	220600	423800	150000
Retraités								
Médiane	242600	191500	179100	151300	430800	332600	295200	232400
1 ^{er} quartile	45400	34400	35800	31000	187600	128700	77600	59900
3 ^e quartile	598200	508300	438600	388900	788700	664100	621000	528400

⁶⁸ La comparaison entre 2003 et 2015 doit être effectuée avec prudence, car si l'on considère les quatre cantons couverts en 2003, la fortune brute médiane augmente. Cf. Annexe 1.

⁶⁹ Cela est aussi observé pour les quatre cantons ayant participé à l'analyse de 2003. Cf. Annexe 1.

2015	Hommes non mariés*		Femmes non mariées*		Couples mariés*		Ensemble	
	Brute	Nette	Brute	Nette	Brute	Nette	Brute	Nette
Ensemble								
Médiane	41000	23400	50200	34000	416200	110400	119000	47300
1 ^{er} quartile	4500	100	6200	2400	70000	3600	11500	1700
3 ^e quartile	256100	128500	278900	165200	769400	410100	507600	243000
Actifs								
Médiane	30500	16600	27400	16800	362600	49300	66000	23100
1 ^{er} quartile	3600	0	3600	300	36100	0	7100	0
3 ^e quartile	186700	88500	152000	79400	681400	241600	418400	130600
Retraités								
Médiane	199400	136100	158600	118700	530900	339100	317800	204700
1 ^{er} quartile	23200	14800	24800	20000	216700	108100	57700	38400
3 ^e quartile	569600	437400	480300	383000	989500	748300	725100	550000

Source : WiSiER (2015) et registres fiscaux (2003). *Hommes, femmes et couples avec ou sans enfants.

Entre 2003 et 2015, la fortune brute médiane diminue de plus de 20% pour les contribuables non mariés,⁷⁰ alors qu'elle augmente de près de 25% pour les couples mariés. Les tendances sont cependant contrastées en fonction de la catégorie d'âge. Pour les contribuables non mariés en âge d'exercer une activité, la diminution de la fortune brute médiane est importante (-30% pour les hommes, -16% pour les femmes) et la fortune brute est similaire à la fortune nette (faible niveau de dettes). Cependant, les mariés en âge d'activité présentent une fortune brute médiane en progression, alors que la fortune nette reste plutôt stable : en d'autres termes, l'endettement (hypothécaire probablement⁷¹) augmente. Pour l'ensemble des personnes d'âge actif, la fortune médiane diminue d'un tiers entre 2003 et 2015.

A l'opposé, la fortune brute médiane des retraités vivant en couple marié progresse de manière importante, passant de 430 000 francs à 531 000 francs en 12 ans. La fortune nette, pour sa part, évolue relativement peu (339 000 francs en 2015 contre 333 000 en 2003). La fortune brute des retraités non mariés tend pour sa part à diminuer.⁷² En d'autres termes, le patrimoine semble progressivement se concentrer chez les couples, avec une inégalité croissante (voir notamment Peters, 2019).

3.7 Synthèse

L'évolution de la situation financière des contribuables vivant en Suisse entre 2003 et 2015 doit être analysée en tenant compte du contexte sociodémographique en mutation. En 12 ans, différentes tendances sociétales initiées depuis des décennies se sont poursuivies, notamment un vieillissement

⁷⁰ La diminution est moins importante (hommes : -14% ; femmes -4%) si l'on ne tient compte que de quatre cantons. Cf. Annexe 1.

⁷¹ Fin 2014, la Suisse comptait 37,4% de ménages propriétaires de leurs logements, selon l'OFS (2015). Cela représente une légère augmentation depuis le recensement 2000 (34,5%).

⁷² Ce résultat n'est pas confirmé lorsque l'on ne prend en compte que quatre cantons, la fortune reste à un niveau similaire.

de la population qui conduit à une part croissante de contribuables retraités, une intégration progressive des femmes sur le marché du travail, une pluralité des modes de vie familiale qui accompagne une baisse de l'institution du mariage, et des transformations du marché du travail allant dans le sens d'une spécialisation croissante, accompagnée d'une augmentation du niveau de formation et d'une arrivée en Suisse de migrants hautement qualifiés. Ces différentes évolutions, bien que lentes, influencent sur la distribution des contribuables en fonction du type, avec d'une part un accroissement des contribuables retraités et une baisse des contribuables actifs, et d'autre part une hausse des contribuables non mariés au détriment des contribuables mariés.

Pour l'ensemble de la population, quel que soit l'âge, le revenu annuel médian des contribuables a augmenté faiblement entre 2003 et 2015. Cette faible évolution cache des tendances divergentes. Ainsi, une augmentation importante du revenu a été observée d'une part chez les contribuables de sexe féminin non mariées et d'autre part parmi les contribuables composés d'un couple marié, quelle que soit la catégorie d'âge. Pour ces deux groupes une amélioration du niveau de formation et une meilleure insertion des femmes sur le marché du travail expliquent cette évolution. Par contre, l'augmentation du revenu a été faible chez les hommes actifs non mariés. Au total, le revenu annuel médian des actifs a légèrement diminué. Cela s'explique notamment par le fait que la proportion de personnes non mariées dans la population active a augmenté entre 2003 et 2015, avec une diminution correspondante de la proportion de contribuables mariés. Comme les non-mariés ont en moyenne un revenu annuel inférieur à celui des personnes mariées, ce changement structurel entraîne une légère baisse globale du revenu annuel médian.

Par ailleurs, parmi les retraités, le revenu annuel médian s'est accru, notamment chez les femmes non mariées. Celles venant d'entrer aux âges de la retraite ont été mieux insérées dans le marché du travail que leurs aînées, ce qui conduit à une situation plus favorable. Signalons que les données ne permettent pas de mesurer précisément les conséquences de la répartition entre conjoints des avoirs du 2^e pilier en cas de divorce (dès le 1^{er} janvier 2000, les avoirs de retraite au moment du divorce sont partagés entre conjoints).

Dans ce chapitre, nous utilisons le revenu équivalent médian – c'est-à-dire le revenu exprimé pour une personne – pour estimer le niveau financier de la population. Pour l'ensemble des contribuables, ce revenu a augmenté sensiblement, passant de 51 000 à 61 120 francs. Si cet indicateur a augmenté beaucoup plus rapidement que le revenu annuel médian, cela est dû à une diminution du nombre de personnes dans les ménages de contribuables. Suite à l'augmentation du revenu équivalent, une augmentation des seuils relatifs utilisés pour l'estimation de la situation financière des contribuables est observée. L'emploi de seuils relatifs, basés sur la distribution du revenu équivalent, a été préférée aux seuils absolus, notamment parce que cette approche permet d'identifier des groupes qui présentent une situation financière défavorable, comparativement à l'ensemble de la population.

L'interprétation des résultats comparant la situation de 2003 à 2015 doit donc être effectuée en gardant à l'esprit que d'avantage de contribuables vivent seuls, notamment des femmes mieux insérées dans la vie active. Les seuils relatifs sont influencés par cette modification, mais aussi par l'augmentation – même légère – des salaires observée durant cette période.

En considérant les contribuables dans leur ensemble, les résultats obtenus indiquent une augmentation de la part de ceux au-dessous des seuils de 60% (de 15,5% à 18,1%) respectivement 50% (9,4% à 10,9%) du revenu équivalent médian. Cependant, cette évolution cache des tendances contrastées en fonction de la catégorie d'âge. Principalement, une augmentation des taux de (très) faibles ressources financières s'observe chez les personnes d'âge actif, ceci malgré l'augmentation

générale du niveau de formation et une meilleure participation professionnelle des femmes. Ce paradoxe s'explique probablement par le fait que ces deux tendances sociétales ont bénéficié à un groupe de population non concerné par la précarité financière.

En revanche, une diminution des proportions de (très) faibles ressources financières caractérise les personnes retraitées (à l'exception des hommes non mariés). Ainsi, la principale conclusion de ce chapitre introductif fait référence à l'évolution différenciée entre actifs et retraités.

Les rentes de la prévoyance professionnelle représentent une part croissante du revenu annuel des contribuables, au détriment du 1^{er} pilier. Les rentes du 1^{er} pilier perdent notamment de l'importance chez les contribuables en âge d'exercer une activité (contribuables veuves ou à l'assurance invalidité) et plus encore chez ceux qui présentent de (très) faibles ressources financières. Il est probable que ces deux prestations de la protection sociale jouent leur rôle en permettant d'éviter une situation précaire. En outre, un accroissement de la part des contribuables concernés par une activité professionnelle en post-retraite peut être observé. Bien que le plus souvent exercée à temps partiel, cette activité complète le revenu issu des rentes et contribue à l'amélioration de la situation économique durant les âges qui suivent immédiatement l'âge légal de la retraite.

Du point de vue de la prévoyance vieillesse, un résultat à relever est l'augmentation de la part des hommes non mariés venant d'atteindre l'âge de la retraite concernés par de (très) faibles ressources financières. Ce groupe est très hétérogène, autant par ses sources de revenus que – probablement – par son parcours familial et professionnel. Bien qu'il soit difficile, à partir des données statistiques disponibles, d'analyser en détail les facteurs à l'origine de cette augmentation, certaines pistes d'explication seront fournies au chapitre suivant.

La plus jeune classe d'âge considérée (25-29 ans) présente aussi de (très) faibles ressources financières. Cette situation pourrait être associée à la part croissante des jeunes engagés dans des études ou aux difficultés d'insertion au marché du travail. Une exposition importante au risque de (très) faibles ressources s'observe également parmi les femmes non mariées âgées de 30 à 45 ans environ. Celles-ci sont aux âges de la maternité, et il est probable que la naissance d'enfants soit associée à une situation de risque. Cependant, il importe de rappeler que la notion de contribuable, utilisée dans ce chapitre, ne permet pas de tenir compte de la situation réelle de vie familiale. Il est probable qu'une part importante de ces femmes vit en couple non marié. La prise en compte de la composition du ménage devient alors nécessaire pour préciser la situation financière exacte (voir chapitre suivant). Nous montrerons en particulier que les contribuables non mariés vivant en couple sont souvent dans une situation financière favorable. Ainsi, il convient d'avoir à l'esprit le fait qu'une part – inconnue – des contribuables de sexe féminin non mariés présente une situation financière différente de celle décrite ici.

Dans l'ensemble, une baisse de la proportion des contribuables présentant des ressources financières élevées s'observe entre 2003 et 2015 (17% à 14,3%), baisse qui est exclusivement imputable aux actifs : les contribuables retraités présentent des niveaux stables, avec environ 16% d'entre eux présentant des ressources financières élevées. Cette stabilité s'observe malgré la baisse des revenus de la fortune, en lien avec la diminution du rendement des titres et prestations en capitaux. Les pistes explicatives font défaut pour interpréter la diminution de la part des contribuables actifs présentant des ressources élevées.

4. La situation économique des ménages en 2015

Après avoir comparé la situation des contribuables à deux périodes distinctes, nous focalisons désormais notre attention sur la situation économique des ménages en 2015 (voir section 2.4). Cette deuxième série d'analyses débute par une présentation générale de la situation économique mesurée par le revenu équivalent, qui distingue les différentes formes de ménages et les différentes catégories d'âge. Une deuxième partie liste les différents facteurs sociodémographiques influençant la situation financière des ménages. Une troisième partie analyse les ménages disposant de prestations de la sécurité sociale. Enfin, nous évoquerons la fortune des ménages, avant de synthétiser les résultats et de conclure par une comparaison de ceux-ci avec ceux du chapitre précédent.

Les analyses reposent sur trois principaux indicateurs : d'une part, sur les valeurs médianes (des revenus équivalents et de la fortune) ; d'autre part, sur la répartition de la population en fonction de la situation financière en cinq modalités (très faibles ressources, faibles ressources⁷³, situation de vulnérabilité, ressources médianes, ressources élevées) ; enfin, sur la distribution du revenu annuel moyen selon la source.

4.1 Un tour d'horizon de la situation des ménages

Le Tableau 17 présente un résumé des différents indicateurs financiers pour l'ensemble des 1,44 millions de ménages pour lesquels l'information était disponible. Dans l'ensemble, 63,9% de ces ménages présente des ressources dites médianes, alors que 13,6% ont des ressources élevées. Au total, 5,7% des ménages se trouvent dans une situation de vulnérabilité, c'est-à-dire que le revenu équivalent dépasse le seuil des 60% qui caractérise les faibles ressources financières, mais qu'une baisse de 20% du revenu professionnel conduirait à placer cette population au-dessous de ce seuil. En outre, 16,8% de la population est au-dessous du seuil de faibles ressources financières, dont 8,6% sous le seuil de très faibles ressources, et 8,2% entre 50% et 60% du revenu équivalent médian. La fortune brute médiane à l'échelle des ménages est d'environ 215 400 francs, mais comme une partie de cette fortune est contrebalancée par des dettes, la fortune nette calculée à l'échelle des ménages est de 71 600 francs. Les écarts interquartiles sont aussi indiqués dans le tableau. Ils sont plutôt élevés, quel que soit l'indicateur pris en compte. Par exemple, le 3^e quartile du revenu annuel corrigé de 5% des liquidités (capacité financière, cf. Tableau 2) est plus de deux fois supérieur au 1^{er} quartile. Ces écarts sont plus importants pour la fortune brute (rapport de 1 à 29) et nette (rapport de 1 à 100), traduisant la forte inégalité des situations en ce qui concerne le patrimoine.

Pour les ménages retenus dans l'analyse, le revenu équivalent médian est donc de 63 470 francs. Ce chiffre ne peut pas être comparé avec celui du chapitre 3 pour différentes raisons. D'une part, il s'agit ici de ménages et non de contribuables. D'autre part, les coefficients permettant d'obtenir le revenu équivalent ont été calculés différemment (cf. section 2.2). Troisièmement, le revenu équivalent comprend désormais l'aide sociale, ce qui conduit à inclure dans l'analyse des ménages disposant de très faibles ressources financières qui avait été écartés dans le précédent chapitre.

Pour l'ensemble des ménages, les revenus de l'activité professionnelle représentent deux-tiers des revenus annuels totaux. Les rentes du 1^{er} pilier représentent 12%, et celles de la prévoyance

⁷³ Le total des personnes sous le seuil de 60%, intitulé (très) faibles ressources, est également présenté dans les tableaux, car il permet une comparaison avec le chapitre précédant qui utilisait cet indicateur.

professionnelle 8%. Les revenus de la fortune (immobilière ou mobilière) constituent 8% des revenus annuels. Bien sûr, ces proportions varient en fonction du type de ménages et de l'âge, ce qui sera décrit plus en détail ci-dessous.

Tableau 17: Résumé des différents indicateurs pour l'ensemble des ménages pris en compte, 2015 (en francs)

	Médiane	1er quartile	3e quartile
Capacité financière ¹	91610	58260	138650
Revenu équivalent ²	63470	44350	89320
Fortune brute	215360	21230	608120
Fortune nette	71650	3110	312620
	En %		
Très faibles ressources (<50%)	8.6		
Faibles ressources (50 - <60%)	8.2		
Total des (très) faibles ressources (<60%)	16.8		
Vulnérabilité ³	5.7		
Ressources médianes (60 - <180%)	63.9		
Ressources élevées (>= 180%)	13.6		
Sources des revenus (en %)	En %		
Activité professionnelle	66.9		
1er pilier (y.c. PC/API)	12.1		
2e/3e piliers	8.1		
Aide sociale	0.8		
Autres transferts et revenus	4.7		
Revenus de la fortune	7.8		
Nombre de ménages	1435341		

Source : WiSiER (2015). Les montants en francs sont arrondis à la dizaine de francs ¹ Revenu annuel additionné de 5% de la fortune sous la forme de titres et capitaux. ² Le revenu équivalent est calculé à partir de la capacité financière, divisée par un coefficient reflétant le nombre de personnes dans le ménage / par contribuable. ³ Supérieur ou égal à 60% du revenu médian, mais inférieur à 60% dans le cas d'une réduction de 20% du revenu professionnel.

4.1.1 Le revenu des ménages

Le niveau des ressources financières pour les différentes configurations familiales, quel que soit la catégorie d'âge, est présenté au Tableau 18. Les proportions de ménages situés dans les catégories retenues (très faibles ressources, faibles ressources, vulnérabilité, situation médiane, ressources élevées) sont indiquées en pourcentages. Comme il a été dit précédemment, 17% des ménages sont au-dessous du seuil de 60%, dont 9% au-dessous des 50%.

Comparativement à ce schéma, les couples sans enfant présentent une situation financière plus favorable (5,2% respectivement 4,2% de personnes ont de faibles et très faibles ressources financières). Les ménages monoparentaux, notamment ceux dirigés par une femme, sont par contre dans une situation beaucoup plus défavorable (12,4% et 22,5%). Les ménages composés d'un couple avec enfant(s) présentent des proportions intermédiaires. Cependant, lorsqu'ils ne sont pas mariés, ces couples sont dans une situation plutôt précaire (12% présentant de très faibles ressources financières), alors que les couples mariés s'en sortent mieux (7,6%).

Les ménages individuels se caractérisent également par une situation plus défavorable que la moyenne, avec 23,6% de ménages sous le seuil de faibles ressources financières pour les femmes

dans cette configuration (contre 18,8% pour les hommes). Les résultats indiquent donc que les ménages non constitués d'un couple, et notamment ceux dirigés par les femmes, sont les plus précarisés.

Tableau 18: Niveau des ressources financières selon le type de ménage, 2015 (en %)

	Niveau des ressources financières						Effectif
	Très faibles (<50%)	Faibles (50-60%)	Total <60%	Vulnérabilité	Médianes (60 - <180%)	Elevées (>= 180%)	
Ménage individuel	10.5	11.0	21.5	3.5	62.6	12.5	580592
Masculin	10.7	8.0	18.8	3.4	62.2	15.6	256033
Féminin	10.2	13.4	23.6	3.6	62.8	10.0	324559
Couple sans enfant	4.2	5.2	9.4	2.5	68.5	19.7	425225
Couple marié	3.8	5.9	9.7	1.8	69.1	19.4	314122
Couple non marié	5.2	3.2	8.4	4.2	67.1	20.3	108962
Partenariat enregistré	3.2	2.4	5.7	2.9	58.1	33.3	2141
Ménage monoparental	21.1	11.6	32.7	11.1	51.4	4.9	74793
Dirigé par un homme	11.0	5.5	16.5	7.5	64.0	12.0	8819
Dirigé par une femme	22.5	12.4	34.9	11.5	49.7	3.9	65974
Couple avec enfant(s)	8.3	6.5	14.8	12.1	63.0	10.1	354731
Couple marié	7.6	6.5	14.1	12.4	63.4	10.1	304973
Couple non marié	12.0	6.2	18.1	10.0	61.3	10.6	25451
Famille recomposée	13.2	7.3	20.5	10.3	59.7	9.4	24307
Ensemble	8.6	8.2	16.8	5.7	63.9	13.6	1435341

Source : WiSiER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent.

« Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d'une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%).

« Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent.

4.1.2. La situation respective des actifs et des retraités

Pour une meilleure compréhension de la situation financière des ménages, il est en effet important de distinguer les ménages retraités des ménages actifs (Figure 11). Certains ménages dits « mixtes », comprenant à la fois des personnes retraitées et d'autres âgées de moins de 65/64 ans, sont également considérés.

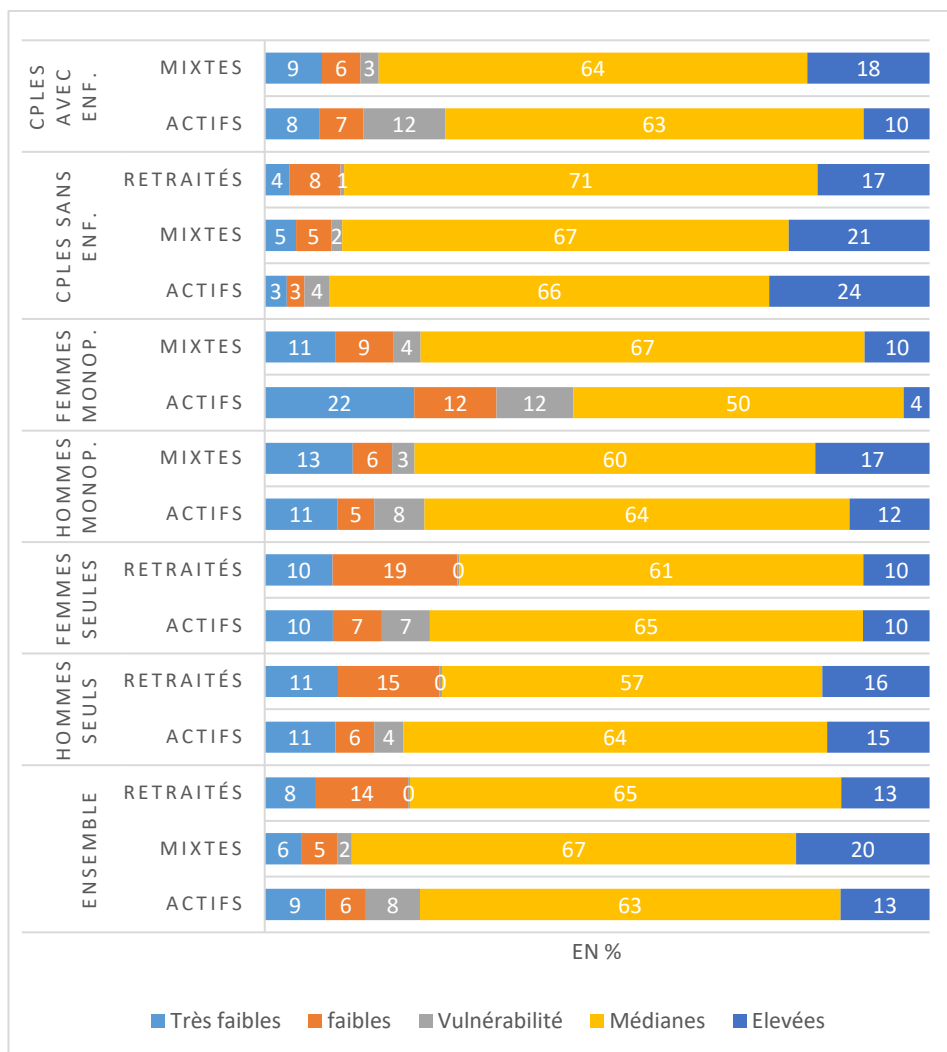
Pour l'ensemble des configurations familiales, la part des personnes présentant de faibles ou très faibles ressources financières est la plus basse pour les ménages mixtes (6% pour les très faibles ressources), qui chevauchent donc l'âge de la retraite. Ces ménages présentent généralement une personne active en fin de vie professionnelle et une personne retraitée mettant ensemble leurs différentes sources de revenus. La part des ménages actifs (9%) et des retraités (8%) au-dessous du seuil de 50% est similaire. Par contre la proportion des ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent médian est plus de deux fois plus élevée pour les retraités (14%), comparativement aux actifs (6%). Au total, 15% des actifs sont sous le seuil des 60%, contre 22% des retraités.

Pour les ménages individuels, on n'observe pas de différence entre actifs et retraités concernant le seuil de 50% : la proportion de personnes au-dessous de ce seuil varie entre 10% et 11% selon la catégorie d'âge et le sexe. Par contre, des écarts s'observent, au détriment des retraités, lorsque l'on considère le seuil de 60% : 29% des femmes et 26% des hommes vivant seuls et ayant atteint l'âge

de la retraite sont au-dessous de ce seuil, contre 17% des hommes et femmes actifs. Notons par ailleurs que les femmes actives sont plus souvent dans une situation de vulnérabilité, comparativement aux hommes. En d'autres termes, une part plus importante des femmes (7% contre 4% chez les hommes) dépassent juste le seuil de 60%, mais passeraient au-dessous de ce seuil en cas de réduction du revenu professionnel.

Les ménages monoparentaux dirigés par une femme présentent de très forts risques de précarité ou de vulnérabilité en âge d'activité. Les ménages mixtes (c'est-à-dire dont la mère a atteint l'âge de la retraite) voient le risque de très faibles ressources financières divisé par deux. Chez les hommes dans cette configuration familiale, de tels écarts ne sont pas observés. Au contraire, le fait d'être à la retraite pour l'homme à la tête d'un ménage monoparental augmente légèrement le risque de (très) faibles ressources financières.

Figure 11 : Niveau des ressources financières selon le type de ménages et la catégorie d'âge. Ensemble des ménages, 2015 (en %)



Source : WiSiER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d'une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent. Les ménages mixtes comprennent à la fois des personnes d'âge actif et retraitées.

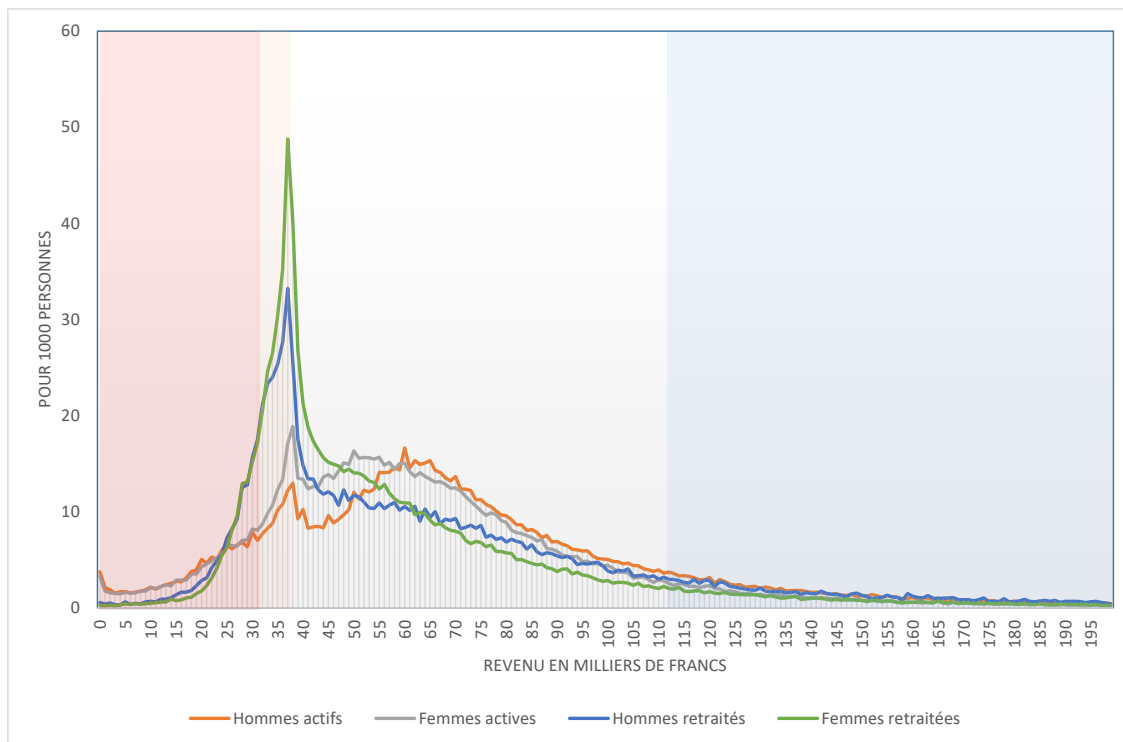
Comme il a été dit précédemment, les couples sans enfant présentent généralement la situation financière la plus favorable. Ceux en âge d'activité sont moins souvent dans une situation de faibles ressources financières, comparativement aux retraités : 6% présentent de (très) faibles ressources financières (<60% du revenu équivalent médian) parmi les couples actifs, contre 12% pour les couples de retraités. Par contre, en présence d'enfant(s), les deux catégories d'âge (couples actifs ou mixtes) présentent la même proportion de ménages sous ce seuil (15%). Les couples mixtes avec enfant(s) se caractérisent en outre par un plus faible niveau de vulnérabilité et par une proportion plus élevée de revenus supérieurs à 180% du revenu équivalent médian. La vulnérabilité concerne des ménages actifs principalement, car le calcul est fondé sur le salaire. C'est pourquoi ce risque est plus élevé pour les actifs, notamment ceux avec enfant(s), que pour les autres catégories.

Pour les proportions de ménages présentant des ressources financières élevées (plus de 180% du revenu équivalent médian), les écarts entre actifs et retraités sont modestes pour les personnes vivant seules, mais importants pour les couples avec ou sans enfant(s). En absence d'enfant, 24% des ménages actifs sont dans cette situation, contre 17% des ménages retraités. L'écart s'explique probablement par le rôle joué par les revenus professionnels pour atteindre ce seuil de 180%. Les couples avec enfant(s) dont un membre du ménage a atteint l'âge de la retraite (couples mixtes) présentent pour leur part une situation meilleure que celle des couples d'âges actifs avec enfant(s). Rappelons que les revenus équivalents sont calculés en tenant compte des ressources financières totales, lesquelles incluent une part (5%) de la fortune rapidement mobilisable. Cette prise en compte explique un schéma plutôt favorable pour les personnes aux âges plus avancés, la fortune augmentant avec l'âge (cf. section 4.4). En outre, il est probable que les couples avec enfant(s) dont au moins un des parents a atteint l'âge de la retraite comprennent des enfants déjà actifs dans le ménage, ou dont les âges autorisent une activité professionnelle soutenue de la mère.

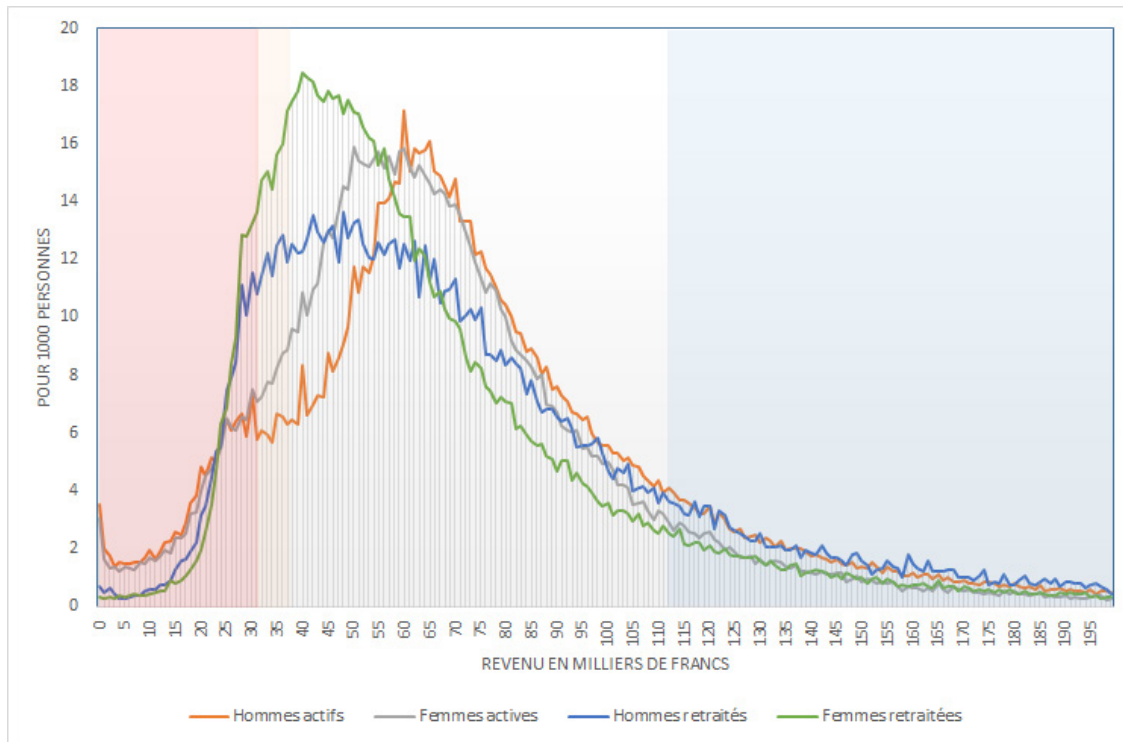
La distribution du revenu annuel des personnes vivant seules réparties selon la catégorie d'âge (Figure 12) explique pourquoi une part importante des rentiers, comparativement aux actifs, présente un revenu compris entre 50% et 60% du revenu équivalent médian. Un effet d'attraction s'observe, à la fois pour les hommes et les femmes vivant seuls en âge de la retraite, autour d'un revenu annuel de 38 000 francs, soit un montant qui flirte avec le seuil de faibles ressources financières (Cf. Tableau 4). Après vérification, il s'agit de bénéficiaires de prestations complémentaires. Par contre, le revenu des personnes seules en âge d'exercer une activité est beaucoup plus dispersé : la distribution se caractérise par une part plus importante de ces personnes disposant d'un revenu annuel inférieur à 20 000 francs, mais aussi une part plus élevée de personnes au-dessus de 50 000 francs. Un pic s'observe aussi autour de 38 000 francs, expliqué par la présence dans l'échantillon de rentiers AI disposant également de prestations complémentaires. Après exclusion des bénéficiaires de prestations complémentaires, la distribution des revenus prend une forme différente.

Figure 12: Distribution du revenu annuel des personnes vivant seules, selon le sexe et la catégorie d'âge, 2015 (en pour mille)

Ensemble de l'échantillon



Après exclusion des bénéficiaires des prestations complémentaires



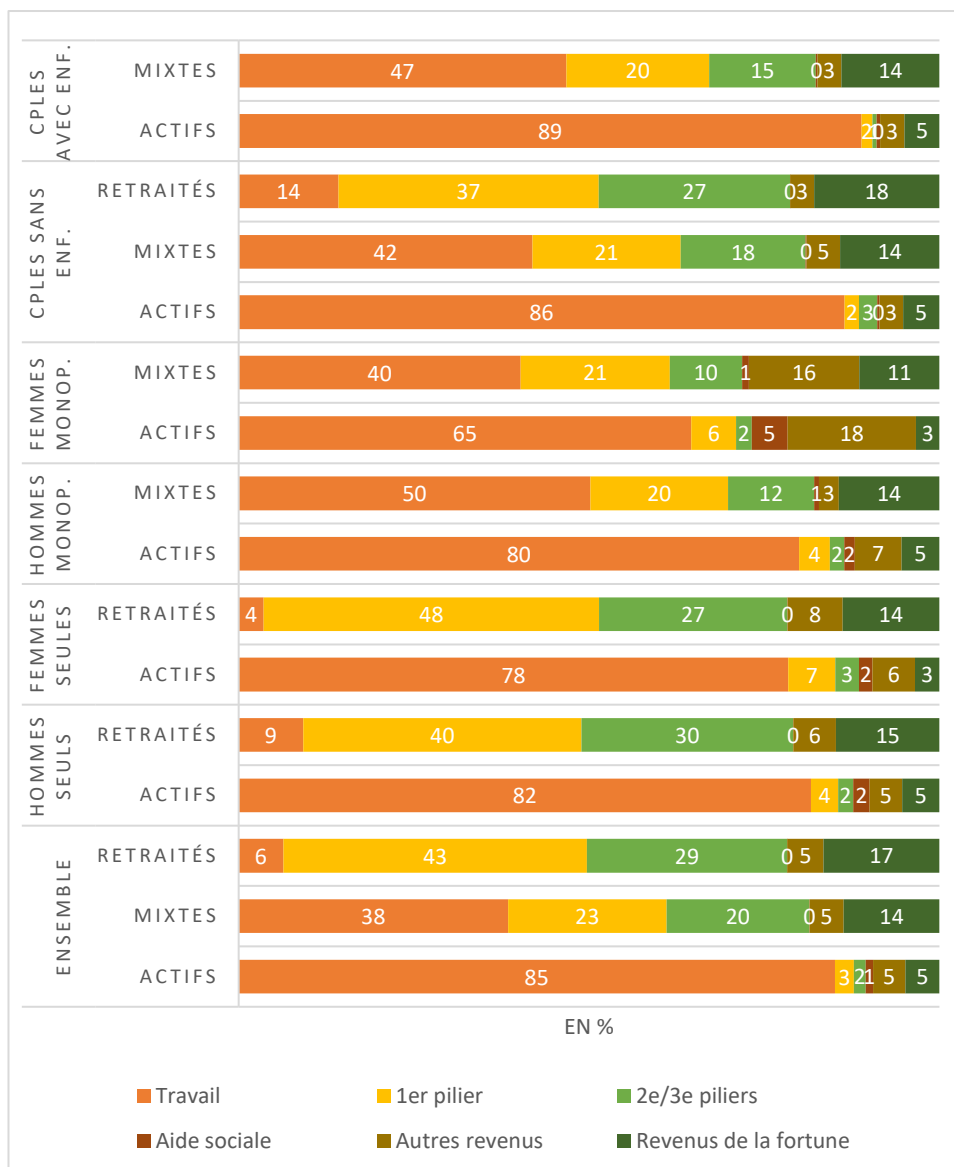
Source : WiSiER (2015). Note : les revenus supérieurs à 200 000 francs ne sont pas représentés (20 109 ménages individuels non représentés sur un total de 580 592 ménages). Les couleurs en arrière-fond représentent les catégories. De la gauche à la droite : très faibles ressources, faibles ressources, situation médiane, ressources élevées.

Le détail des sources de revenus des ménages actifs et retraités est présenté à la Figure 13. Pour l'ensemble des ménages actifs, le revenu du travail est la principale source (85% du revenu annuel moyen provient de l'activité professionnelle). Cette proportion atteint même 89% pour les couples avec enfant(s), est de 86% pour les couples sans enfant, et respectivement de 82% et 78% pour les hommes et femmes vivant seuls. Cette part est la plus faible pour les femmes à la tête d'un ménage monoparental (65%)

Pour leur part, les ménages retraités bénéficient principalement des revenus du 1^{er} pilier (43%) et des rentes des 2^e ou éventuellement 3^e piliers (29%). Le revenu de l'activité professionnelle ne contribue, dans l'ensemble, qu'à 6% des revenus totaux, une proportion qui atteint cependant 14% pour les couples sans enfant. Les revenus de la fortune représentent également une contribution non négligeable, notamment pour les couples sans enfant (18%). Comparativement aux couples retraités, les personnes retraitées vivant seules se caractérisent par ailleurs par une part plus importante du revenu issue du 1^{er} pilier.

Les ménages dits « mixtes » figurent dans une configuration intermédiaire, puisque deux-cinquièmes des revenus sont constitués des revenus professionnels, deux autres cinquièmes des revenus des rentes, et le solde des revenus de la fortune ou d'autres revenus.

Figure 13: Contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen. Ménages actifs, mixtes et retraités, 2015 (en %)



Source : WiSiER (2015). Note : 1^{er} pilier inclut les prestations complémentaires et allocations pour impotents. La rubrique « Autres revenus » comprend les contributions d’entretien et autres types de revenus. Les revenus de la fortune incluent les rendements des biens mobiliers et immobiliers.

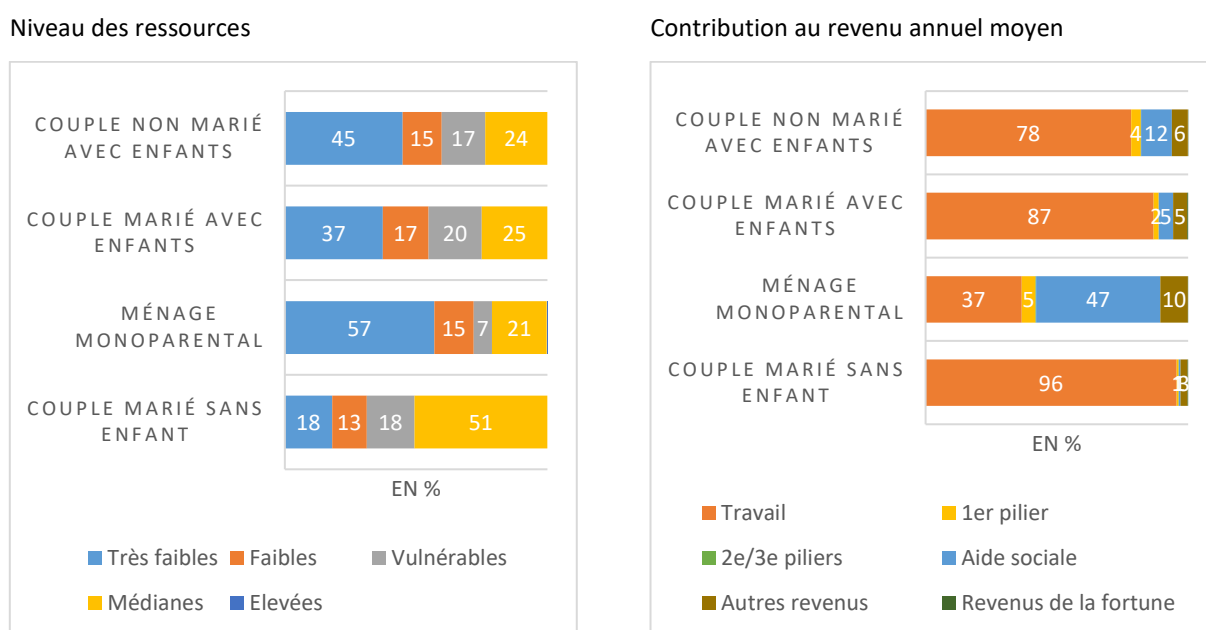
4.1.3 La situation spécifique des ménages de moins de 25 ans

Ainsi qu’il a été mentionné dans la partie méthodologique, les ménages composés de personnes âgées exclusivement de moins de 25 ans sont exclus lors des analyses de ce chapitre, car ces ménages se réfèrent à des individus parfois non insérés sur le marché du travail et pouvant dépendre financièrement de l’aide informelle des parents. Or, les transferts informels ne peuvent pas être mesurés. Ce groupe, qui représente 25 000 ménages (cf. Tableau 5), se situe aussi dans une étape de fondation de la vie familiale et est caractérisé par une forte mobilité en termes de résidence, de statut professionnel et de ménage. Pour cette raison, la comparaison des résultats pour les ménages de moins de 25 ans avec des ménages plus âgés a peu de sens.

Cependant, certains de ces ménages présentent un intérêt en soi. C’est le cas notamment des jeunes couples avec enfant(s), des couples mariés sans enfant et des ménages monoparentaux âgés de moins de 25 ans, qui méritent de ce point de vue une attention particulière, due à leur âge.

Ainsi que l’atteste la Figure 14, les jeunes ménages présentent généralement de très faibles ressources financières. La situation des couples mariés sans enfant est légèrement meilleure que celle des autres configurations (18% sont dans une situation de très faibles ressources et 13% de faibles ressources, auxquels s’ajoutent 18% en situation de vulnérabilité). Par contre, les ménages monoparentaux sont caractérisés par près de trois-quarts de ménages dans une situation de (très) faibles ressources.

Figure 14: Niveau des ressources financières et contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen selon le type de ménage. Ménages de moins de 25 ans, 2015 (en %)



Source : WiSiER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d’une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent. Le 1^{er} pilier inclut les prestations complémentaires et allocations pour impotents. La rubrique « Autres revenus » comprend les contributions d’entretien et autres types de revenus. Les revenus de la fortune incluent les rendements des biens mobiliers et immobiliers.

Les couples mariés sans enfant disposent quasi-exclusivement de revenus de l’activité professionnelle. La situation est différente pour les ménages avec des enfants, où une part du revenu est constituée de l’aide sociale. C’est notamment le cas des ménages composés d’un couple non marié avec enfant(s) (12% des revenus issus de l’aide sociale) et plus encore des ménages monoparentaux (47%). Pour ces derniers, le revenu de l’activité ne représente que légèrement plus d’un tiers des revenus totaux, alors que les transferts (contributions d’entretien) y contribuent pour un dixième.

4.2 Les déterminants de la situation financière

Après ce tableau général de la situation des ménages, nous évoquons différents déterminants sociodémographiques susceptibles d’expliquer les facteurs à l’origine de faibles ressources

financières. Ces déterminants sont présentés sous la forme de tableaux et graphiques. Des régressions logistiques (cf. section 2.5 pour une introduction méthodologique), incluant les différents déterminants, permettent de valider s'ils jouent un rôle après prise en compte de variables de contrôle. Ces régressions sont conduites pour la population active, laquelle est la plus souvent influencée par des déterminants tels que l'âge, la durée d'activité professionnelle ou le niveau de formation. Elles mesurent le risque de faibles et de très faibles ressources financières.

Afin de ne pas alourdir le chapitre, les résultats des régressions sont présentés dans l'annexe 2 et seuls les principaux éléments sont discutés dans le texte.

4.2.1 L'âge

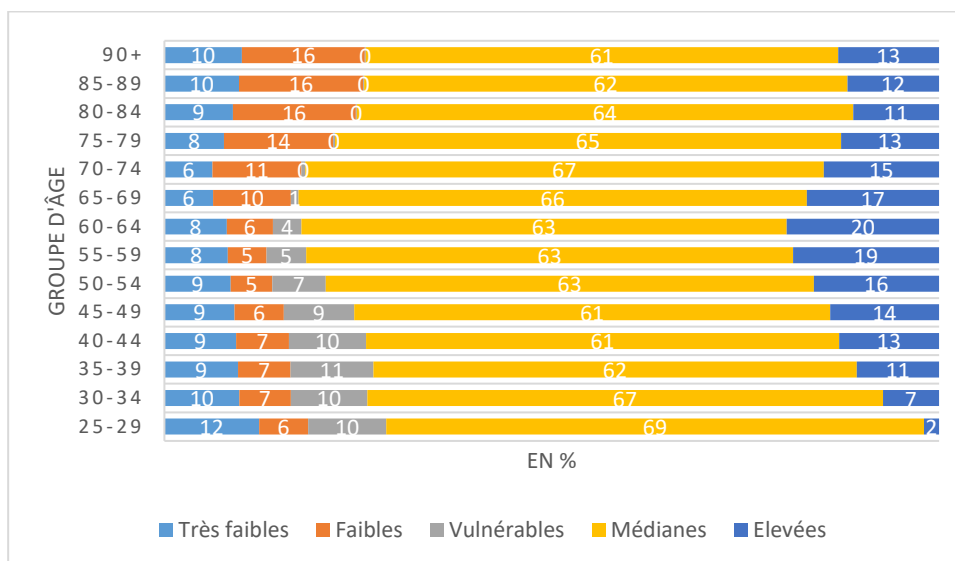
La situation financière des ménages par groupe d'âge, défini en tenant compte de l'âge de la personne la plus âgée du ménage, est représentée à la Figure 15. Rappelons que les ménages âgés de moins de 25 ans ont été exclus.

Progressivement, la situation financière des ménages s'améliore jusque peu avant l'âge de la retraite (55-64 ans), lequel semble jouer un rôle de pivot.⁷⁴ Un ménage sur cinq dans cette tranche d'âge présente des ressources financières élevées et près de deux-tiers sont dans une situation médiane, c'est-à-dire sans risque de devoir faire face à une situation de (très) faibles ressources financières ou de vulnérabilité, mais sans être dans la catégorie des plus aisés. Dans cette tranche d'âge, environ 14% sont dans une situation de faibles ressources financières (8% ont de très faibles, 5 à 6% de faibles ressources financières), alors que la proportion de personnes vulnérables à une éventuelle diminution du revenu professionnel ne dépasse pas 5%. Cet âge pivot est caractérisé, pour une partie des ménages concernés, par la décohabitation des enfants, une accumulation de l'épargne et une situation professionnelle souvent stabilisée qui conduit à des rémunérations professionnelles plus élevées, autant de facteurs pouvant expliquer pourquoi la situation financière est plutôt bonne.

Après l'âge de la retraite, la part des ménages présentant de très faibles ressources financières (< 50% du revenu équivalent médian) diminue encore, pour atteindre 6% entre 65-74 ans, avant d'augmenter jusqu'à 10%. Par contre, la proportion de retraités présentant de faibles ressources (50-60% du revenu équivalent médian) augmente rapidement pour atteindre 16% après 80 ans.

⁷⁴ Les modèles de régression logistique, lorsqu'ils prennent en compte la structure du ménage, l'âge des enfants, le statut matrimonial, la durée d'activité professionnelle en Suisse et le statut de nationalité du ménage, indiquent que c'est entre 35 et 45 ans que le risque de (très) faibles ressources financières est le plus faible. C'est pourtant à ces âges que l'on trouve les ménages monoparentaux et les couples avec enfant(s) en bas âge, qui présentent des risques élevés. Une fois la structure des ménages prise en compte, c'est-à-dire après inclusion des caractéristiques mentionnées ci-dessus, les résultats sont donc différents de ceux observés par une approche descriptive.

Figure 15 : Niveau des ressources financières selon le groupe d'âge. Ensemble des ménages, 2015 (en %)



Source : WiSiER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d'une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent. L'âge du membre le plus âgé du ménage est pris en compte.

Pour mieux interpréter ces données, et notamment identifier les facteurs expliquant une situation financière défavorable pour les retraités les plus âgés, il est utile de décrire la contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen des ménages (Figure 16). Les données font référence à la contribution moyenne des différentes sources et sont soumises à quelques variations dues à des ménages atypiques. Elles permettent cependant d'observer que la situation financière après 80 ans est péjorée non seulement par l'absence de revenus professionnels, mais aussi par une prévoyance professionnelle dont l'apport moyen est légèrement inférieur à celui observé entre 65 et 79 ans. Ainsi, le fait que ces personnes ont eu un parcours professionnel dans une période partiellement marquée par une absence d'obligation de cotiser au 2^e pilier – mais aussi par une absence de répartition du 2^e pilier entre conjoints au moment du divorce – intervient sur cette précarité relative des personnes les plus âgées.

Le graphique met également en évidence la progression des revenus professionnels annuels moyens dans les premières classes d'âge considérées. Cette progression explique la baisse observée à la Figure 15 des taux de (très) faibles ressources financières dès 40 ans, à des âges où les revenus de l'activité représentent la quasi-totalité des revenus des ménages. Enfin, on peut observer que la distribution des revenus, pour un âge donné, est relativement similaire quelle que soit la situation familiale, mais à des niveaux différents. Cependant, les personnes vivant seules (incluant les ménages monoparentaux) présentent une contribution légèrement plus importante des autres revenus – notamment des revenus des pensions alimentaires – durant la vie active.

Figure 16: Contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen, 2015 (en milliers de francs). Ensemble des ménages.

Ménages individuels et monoparentaux

Couples



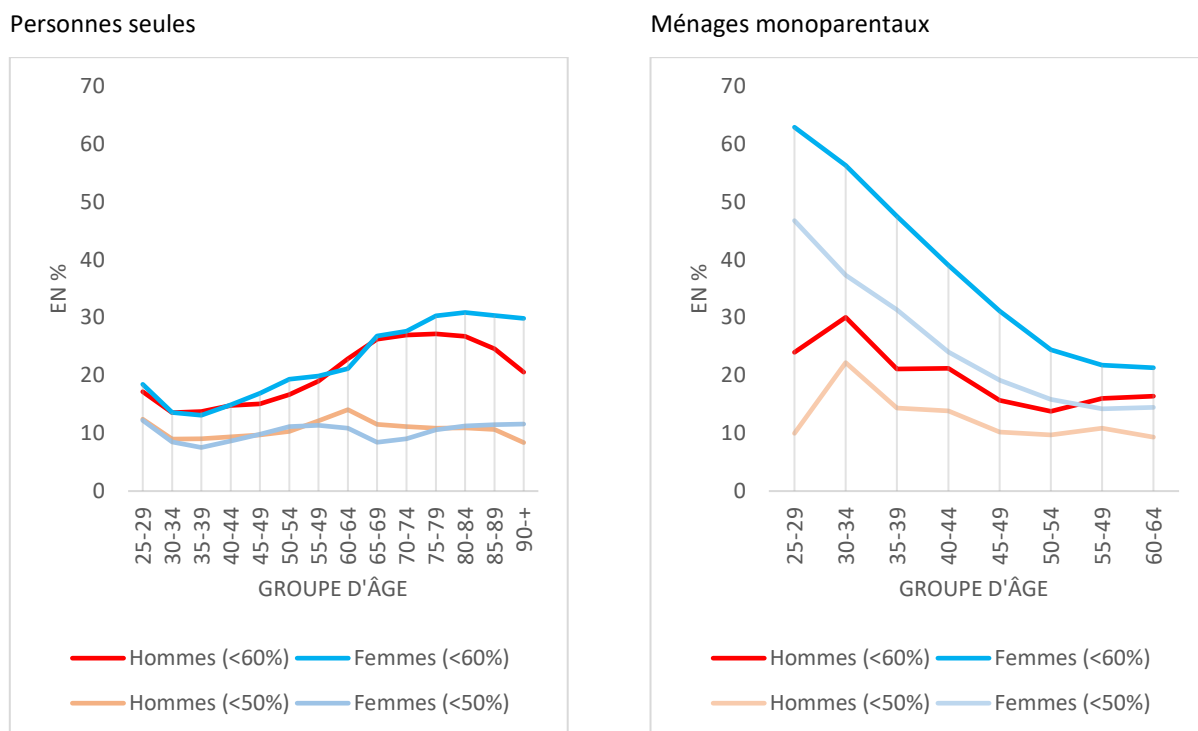
Source : WiSiER (2015). L'âge du membre le plus âgé du ménage est pris en compte.

Nous avons vu au chapitre précédent la situation spécifique des personnes seules ayant dépassé les âges de la retraite, qui présenteraient, selon les données fiscales, des risques élevés de faibles ressources, beaucoup plus élevés que pour les ménages individuels n'ayant pas dépassé l'âge de la retraite. Ces résultats sont confirmés à partir de l'analyse des ménages individuels (Figure 17). La prise en compte du ménage montre par ailleurs que les femmes vivant seules se caractérisent par une précarité qui croît avec le groupe d'âge, jusqu'à l'âge de 80 ans, ce qui n'était pas observé au chapitre 3. Le fait que l'analyse des contribuables ne contrôle pas la composition du ménage explique cette divergence. Pour les hommes, les proportions se stabilisent après 70 ans. Concernant les très faibles ressources financières, les tendances selon le groupe d'âge ont de la peine à se dessiner clairement.

De même, la section 3.2.3 avait évoqué l'augmentation du taux de (très) faibles ressources financières des contribuables de sexe féminin non mariées entre 30 et 45 ans. Cette tendance ne s'observe pas dans les ménages individuels ni dans les ménages monoparentaux dirigés par des femmes⁷⁵. Les ménages monoparentaux dirigés par des femmes présentent des proportions extrêmement élevées de ressources financières faibles et très faibles, qui diminuent avec l'âge, ainsi que l'indique la Figure 17 (partie droite). Les hommes à la tête d'un ménage monoparental sont concernés, mais dans une moindre mesure, par une élévation des taux aux jeunes âges (voir également section suivante).

⁷⁵ La divergence des résultats entre l'analyse des contribuables et celle des ménages s'explique par le fait que plusieurs contribuables peuvent vivre dans un même ménage, et mettre en commun leurs ressources financières. L'analyse des contribuables fournit pour cette raison une image biaisée de la situation réelle des ménages.

Figure 17 : Proportion de personnes présentant des faibles et très faibles ressources financières, selon le groupe d'âge. Hommes et femmes vivant seuls ou en ménage monoparental, 2015 (en %)



Source : WiSiER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent.

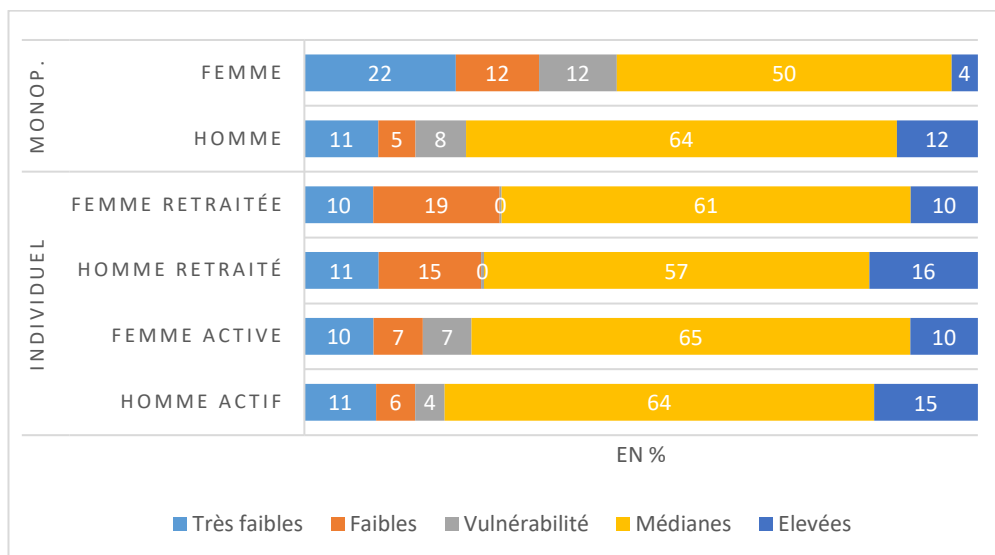
4.2.2 Le sexe

Pour les ménages individuels et monoparentaux, la situation financière des hommes et des femmes est différente (Figure 18). Les femmes sont plus sujettes à avoir de (très) faibles ressources financières, comparativement aux hommes. Comme il a déjà été relevé, la différence est particulièrement marquante pour les ménages monoparentaux. Plus d'une femme sur trois (34%) présente de (très) faibles ressources financières, contre 16% pour les hommes dans la même situation familiale. Le risque accru chez la femme, comparativement à l'homme, est confirmé par un modèle logistique tenant compte de l'âge de la personne à la tête du ménage, du nombre d'enfants dans le ménage, et de la présence ou non d'enfants de moins de 10 ans. Toutes choses égales par ailleurs, le risque de se retrouver dans une situation de faibles ressources financières est multiplié par deux pour une femme comparativement à un homme. Les femmes sont aussi plus souvent en situation de vulnérabilité (12% contre 8% pour les ménages monoparentaux dirigés par des hommes). De plus, les ménages monoparentaux masculins sont trois fois plus souvent dans une situation de ressources financières élevées (12% contre 4%). Ce résultat confirme d'autres études mettant en évidence la difficulté pour une femme à la tête d'un ménage monoparental d'éviter la précarité (voir par ex. Stutz et al., 2008, p.13 ; OFAS, 2012 ; Wanner, 2012). Rappelons par ailleurs que près de 90% des ménages monoparentaux sont dirigés par des femmes.

Les écarts entre hommes et femmes sont moins marqués pour les ménages individuels. Aux âges actifs, peu de différences ne s'observent, excepté que les femmes sont plus souvent susceptibles de

se trouver dans une situation de vulnérabilité (7% contre 4%).⁷⁶ Après l'âge de la retraite, les femmes sont légèrement plus nombreuses à se situer dans une situation de (très) faibles ressources (29% au-dessous du seuil de 60%, contre 26%). Après l'âge de 80 ans, la proportion d'hommes concernés par la précarité diminue rapidement, contrairement aux femmes. Globalement, les différences selon le sexe restent modestes, probablement en raison de l'assurance vieillesse (1^{er} pilier) qui garantit un revenu de base pour chaque personne retraitée (cf. également Figure 12).

Figure 18: Niveau des ressources financières selon le sexe, et la situation familiale. Ensemble des ménages, 2015 (en %)



Source : WiSIER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d'une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent. Les ménages monoparentaux dirigés par une personne retraitée sont pris en compte (ils représentent 1,6% des ménages monoparentaux).

Les différences de sexe peuvent être mieux précisées en considérant la distribution du revenu équivalent (Figure 19). Quelle que soit la classe d'âge, les ménages individuels masculins disposent d'un revenu équivalent supérieur à celui des femmes dans la même configuration familiale. Le revenu équivalent augmente d'une classe d'âge à l'autre jusqu'à 40 ans pour les deux sexes, avec relativement peu d'écart, pour ensuite stagner chez les hommes mais diminuer chez les femmes vivant seules.⁷⁷ Après le passage à la retraite, le revenu équivalent des hommes vivant seuls augmente, tandis que celui des femmes stagne voire diminue. Cependant, l'écart entre hommes et femmes est relativement faible pour les générations plutôt jeunes (moins de 40 ans). Ceci peut être probablement expliqué par l'augmentation de la proportion des femmes actives sur le marché du travail dans les générations nées en 1980 et après ainsi que par l'accroissement de la qualification

⁷⁶ Les régressions logistiques indiquent cependant qu'après contrôle des variables sociodémographiques, les femmes vivant seules présentent un risque significativement réduit (d'environ 10%) de se retrouver dans une situation de très faibles ressources financières comparativement aux hommes vivant seuls.

⁷⁷ Une analyse complémentaire, non discutée ici mais présentée en Annexe 3, montre que la légère diminution du revenu chez les femmes en âge d'activité après l'âge de 40 ans concerne tous les états matrimoniaux, excepté les femmes veuves.

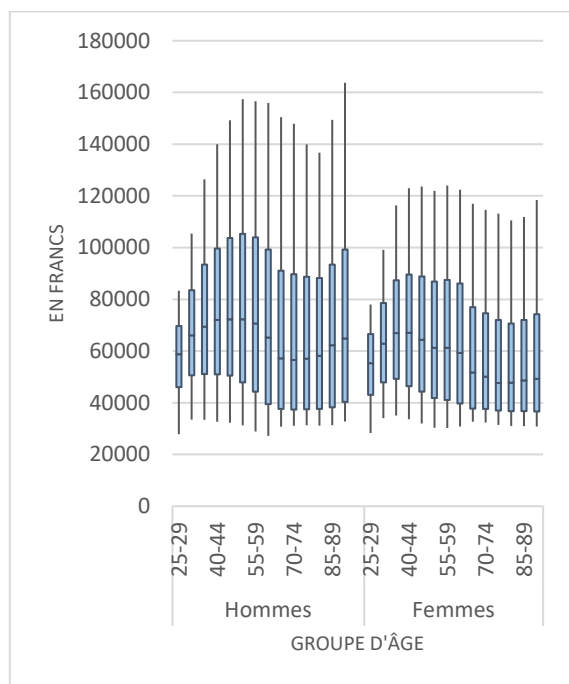
des femmes d’une génération à l’autre, ce qui permet d’accéder à de meilleures rémunérations. L’intervalle entre hommes et femmes vivant seuls s’amointrit également chez les jeunes retraités, ce qui est un probable effet du splitting du 2^e pilier.

La figure 19 montre également une plus forte dispersion des revenus pour les hommes vivant seuls, comparativement aux femmes. Il est plus difficile pour les femmes d’accéder à un revenu élevé ; le 9^e décile pour les femmes en âge d’exercer une activité culmine à 125 000 francs, alors qu’il est proche de 160 000 francs pour les hommes.

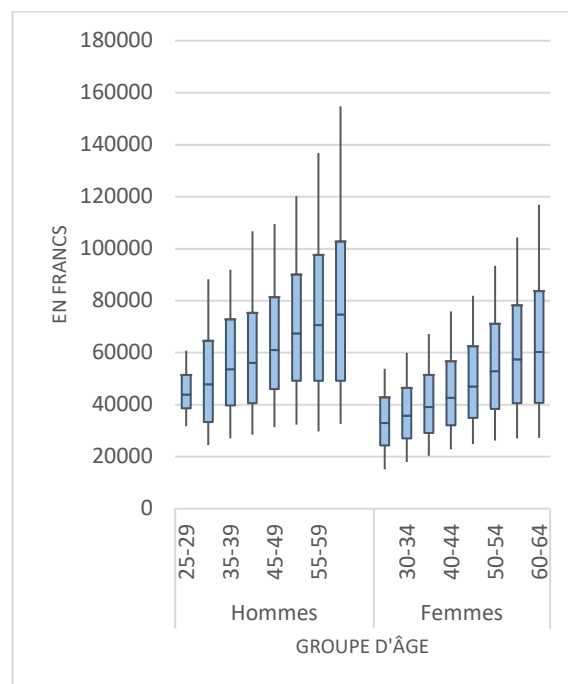
Le revenu des ménages monoparentaux dirigés par un homme d’un âge donné est systématiquement supérieur et plus dispersé, comparativement à celui des ménages dirigés par une femme du même âge. Que ce soit pour les hommes ou les femmes, nous observons une augmentation progressive du revenu des ménages monoparentaux probablement due à l’accroissement de l’âge des enfants, un facteur qui généralement permet d’augmenter la participation professionnelle.

Figure 19: Revenu équivalent médian, 1^{er} et 3^e quartile, et 1^{er} et 9^e décile, selon le sexe et le groupe d’âge. Ménages individuels et monoparentaux, 2015 (en francs)

Ménages individuels



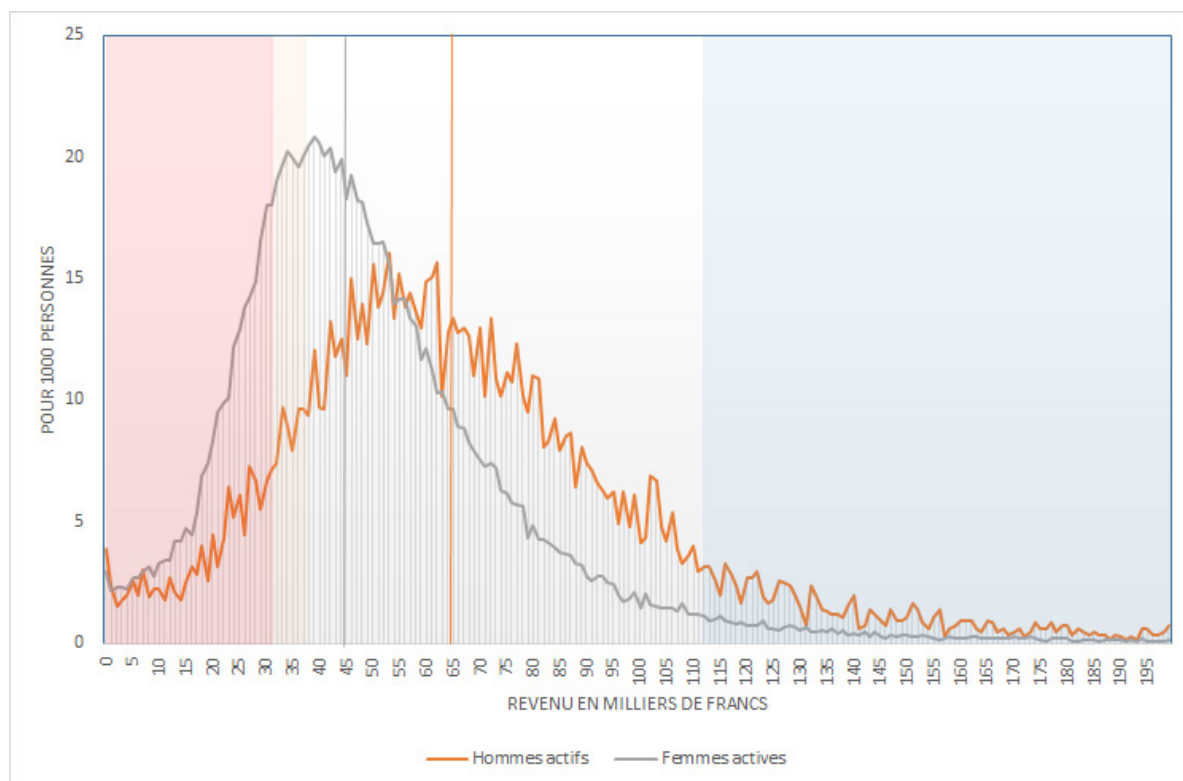
Ménages monoparentaux



Source : WiSiER (2015). Les box plots représentent de bas en haut le 1^{er} décile, le 1^{er} quartile, la médiane, le 3^e quartile et le 9^e décile de la distribution des revenus.

Nous avons déjà montré à la Figure 12 quelques spécificités selon le sexe pour les ménages individuels. Concernant les ménages monoparentaux (Figure 20), la distribution du revenu équivalent des ménages féminins atteste d’une concentration autour de 40 000 francs : il semble ainsi difficile pour ce type de ménages de quitter significativement la zone de très faibles ressources financières, et plus encore de dépasser celle des faibles ressources. Pour leur part, les ménages monoparentaux dirigés par des hommes montrent une distribution beaucoup plus étendue et décalée sur la droite du graphique.

Figure 20: Distribution du revenu équivalent des ménages monoparentaux, selon le sexe du parent, 2015 (pour 1000 personnes)



Source : WiSiER (2015). Les ménages présentant un revenu équivalent supérieur à 200 000 francs ont été écartés (hommes : 256 cas non représentés sur 8464 ; femmes : 638 cas non représentés sur 65 264). Les lignes verticales représentent les médianes des revenus équivalents des femmes (gris) et des hommes (orange).

4.2.3 L'état civil

L'état civil peut influencer la situation financière, non seulement puisqu'il peut donner droit à des rentes (dans le cas des personnes veuves en âge d'exercer une activité), mais aussi parce qu'il traduit dans une certaine mesure la trajectoire familiale de la personne. Cette influence est estimée dans cette section qui se focalise sur les personnes vivant seules et les ménages monoparentaux. Quatre états civils sont retenus, les personnes mariées vivant seules pouvant regrouper différentes réalités (être séparées de leur conjoint tout en restant mariées, avoir leur conjoint à l'étranger, éventuellement vivre dans un autre domicile que leur partenaire). Les analyses portent sur les personnes d'âge actif.

D'une manière générale, les hommes ont une situation financière qui est moins fortement influencée par l'état civil que les femmes, ce qui s'explique par le fait que les rôles assignés aux femmes et aux hommes dans un couple ont une influence sur le long terme, même après l'éventuel divorce ou veuvage.

Un élément qui ressort pour les femmes vivant seules et les ménages monoparentaux est la situation favorable des personnes veuves (Figure 21), comparativement aux autres états civils.⁷⁸ Notamment,

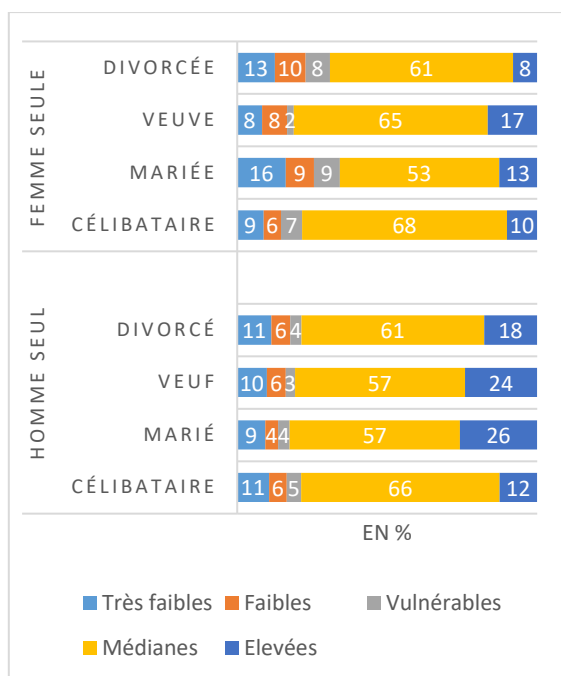
⁷⁸ Ce résultat est confirmé par les régressions logistiques (Annexe 2, modèles 1 à 3), après contrôle des différents facteurs de confusion (âge, sexe, lieu de naissance, âge du plus jeune enfant, durée de cotisation au 1^{er} pilier).

pour les ménages monoparentaux dirigés par une femme veuve, 16% se retrouvent sous le seuil de faibles ressources financières (dont 10% sous le seuil de très faibles ressources). Ces proportions sont largement inférieures à celles observées parmi les femmes présentant d’autres états matrimoniaux. Cette situation plutôt favorable s’explique par les rentes du 1^{er} pilier, qui constituent près de 30% des revenus des femmes veuves (vivant seules ou avec enfant(s)), mais aussi par les 2^e et 3^e piliers, qui représentent légèrement moins de 20% des revenus totaux.⁷⁹

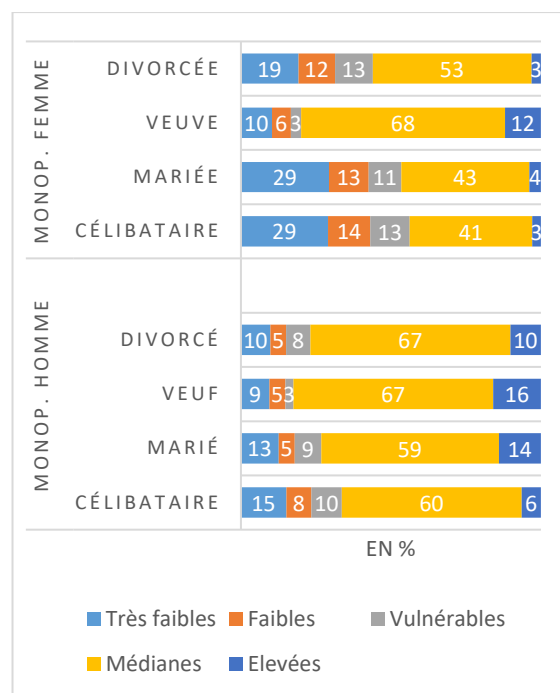
Une analyse complémentaire⁸⁰ indique que le revenu équivalent médian des femmes divorcées vivant seules est inférieur à celui des hommes divorcés de 10 à 25% selon l’âge. En revanche, les revenus médians des hommes et des femmes célibataires sont similaires pour l’ensemble des âges actifs. Ce résultat confirme que le parcours de vie influence les capacités financières des femmes, et plus précisément que le fait d’avoir été marié peut représenter un handicap financier.

Figure 21: Niveau des ressources financières selon l’état civil, et la situation familiale, personnes en âge d’activité 2015 (en %)

Personnes seules



Ménages monoparentaux



Source : WiSiER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d’une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent.

⁷⁹ Résultats d’analyses complémentaires. Voir Annexe 4.

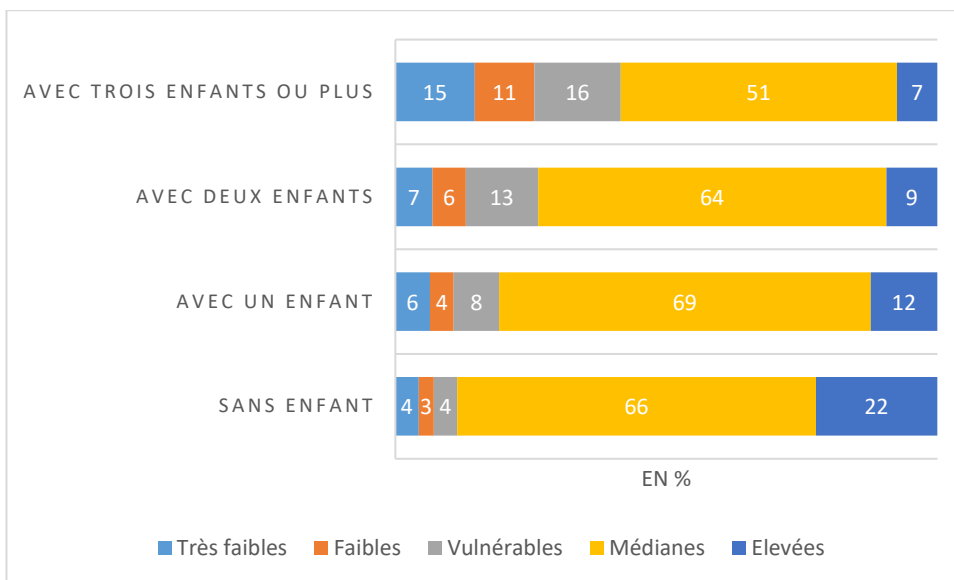
⁸⁰ Voir Annexe 3.

4.2.4 Le nombre et l'âge des enfants

L'impact du nombre d'enfants sur la situation financière des ménages composés d'un couple d'âge actif est présenté à la Figure 22. Plus ce nombre est élevé, plus la part des ménages avec de (très) faibles ressources financières augmente (7% pour les ménages sans enfant contre 26% pour les ménages avec trois enfants ou plus). Le risque de vulnérabilité augmente aussi dès le premier enfant. Il passe de 4% pour les ménages sans enfant à 8% pour ceux avec un enfant, puis à 13% pour ceux avec deux enfants et enfin à 16% pour ceux avec trois enfants ou plus.⁸¹ Ainsi, les familles nombreuses ne sont pas seulement plus souvent dans une situation de (très) faibles ressources, mais elles sont aussi plus fréquemment vulnérables à une diminution de leurs revenus professionnels.

Par opposition, la part des ménages avec des ressources financières élevées diminue lorsque la famille s'agrandit. Sans enfant, près d'un quart des ménages présente une situation financière aisée. La proportion passe à 12% avec un enfant et diminue encore de près de la moitié (7%) pour les ménages avec trois enfants ou plus.⁸²

Figure 22: Niveau des ressources financières selon le nombre d'enfants. Couples d'âge actif, tout état civil, 2015 (en %)



Source : WiSIER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d'une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent.

Des spécificités s'observent dans la distribution du revenu équivalent des ménages d'âge actif composés d'un couple avec ou sans enfant(s), répartis en fonction de leur nombre (Figure 23). Rappelons que le revenu équivalent du ménage est calculé en divisant le revenu annuel par un

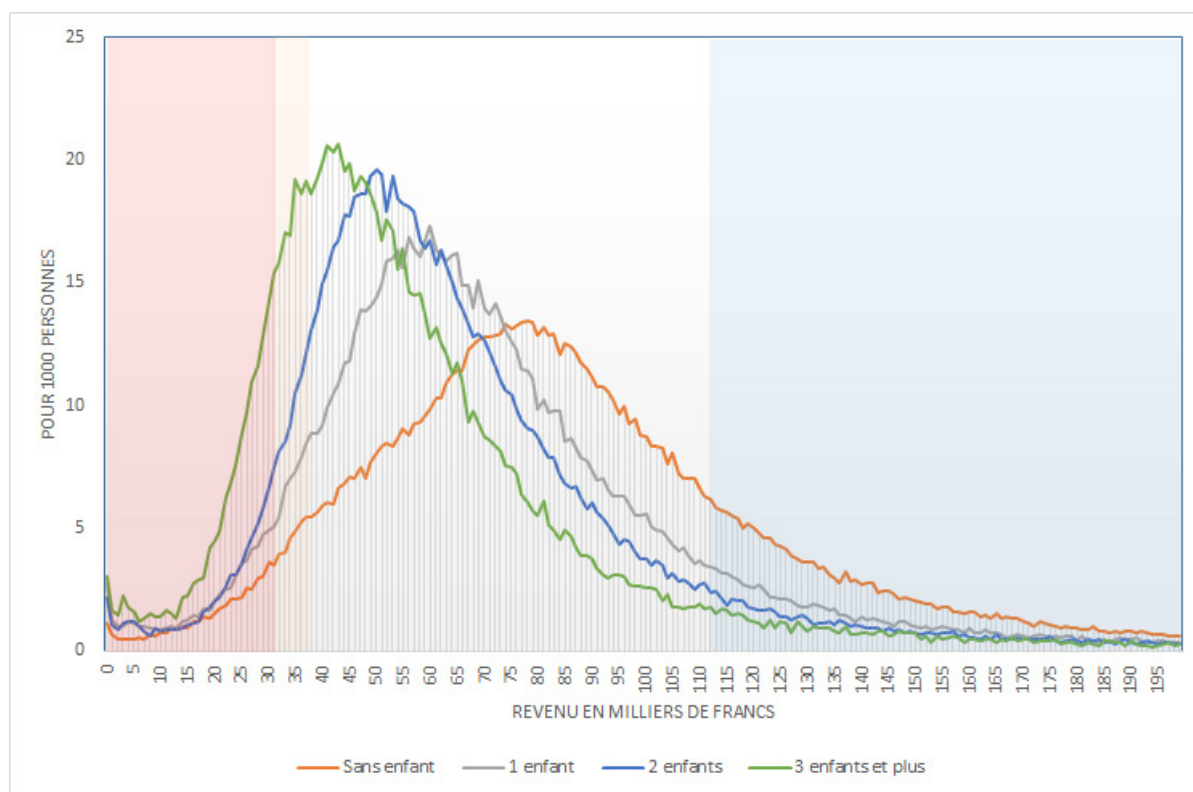
⁸¹ Ce résultat est validé par la régression logistique – Annexe 2, modèle 4 – qui inclut les différentes informations sociodémographiques disponibles. Comparativement à un couple sans enfant, un couple avec 2 enfants observe un risque – mesuré par le odds ratio – de faibles ressources financières augmenté de 70%. Un couple avec 3 enfants ou plus voit ce risque être multiplié par 6.

⁸² Le lien entre nombre d'enfants et ressources financières aisées reste vrai même après contrôle de l'âge des parents (Cf. Annexe 2, modèle 4).

coefficient traduisant le nombre de personnes dans le ménage. Chaque enfant supplémentaire de moins de 14 ans ajoute 0,3 au coefficient diviseur (0,5 si l'enfant a 14 ans et plus).

D'une manière générale, plus le nombre d'enfants augmente, plus la distribution du revenu équivalent est concentrée. La valeur modale (celle où la fréquence pour 100 personnes est la plus élevée) de cette distribution passe de 80 000 francs (couple sans enfant), à 60 000 francs (un enfant), puis 50 000 francs (2 enfants) et finalement 40 000 francs (3 enfants et plus). Cette concentration autour de valeurs diminuant à mesure où le nombre d'enfants augmente explique l'accroissement des taux de (très) faibles ressources financières. Cependant, contrairement à ce qui a été observé pour les familles monoparentales, le revenu annuel des couples (c'est-à-dire le revenu réellement perçu) est peu influencé par le nombre d'enfants.⁸³ En d'autres termes, le nombre d'enfants n'est pas associé à la capacité de gain du ménage, mais influence sur le revenu équivalent.

Figure 23: Distribution du revenu équivalent des couples d'âge actif, selon le nombre de personnes dans le ménage, 2015 (pour 1000 personnes).



Source : WiSiER (2015). Les ménages présentant un revenu équivalent supérieur à 200 000 francs ont été écartés (19 198 ménages sur 565 374 ménages). Les médianes des revenus équivalents sont les suivantes : sans enfant : 81 000 francs ; 1 enfant : 65 000 francs ; 2 enfants : 59 000 francs ; 3 enfants et plus : 50 000 francs.

En Suisse, les coûts directs relatifs aux besoins de l'enfant augmentent avec l'âge et le nombre d'enfants. Cependant, les coûts indirects⁸⁴ ou d'opportunité diminuent lorsque l'enfant grandit. L'impact de ces derniers diffère selon le sexe du parent, les femmes étant impactées négativement

⁸³ Résultats d'analyses complémentaires présentées en Annexe 5.

⁸⁴ Les coûts indirects font référence à un revenu disponible moindre du fait d'une diminution de l'activité professionnelle pour assurer les soins et l'éducation des enfants.

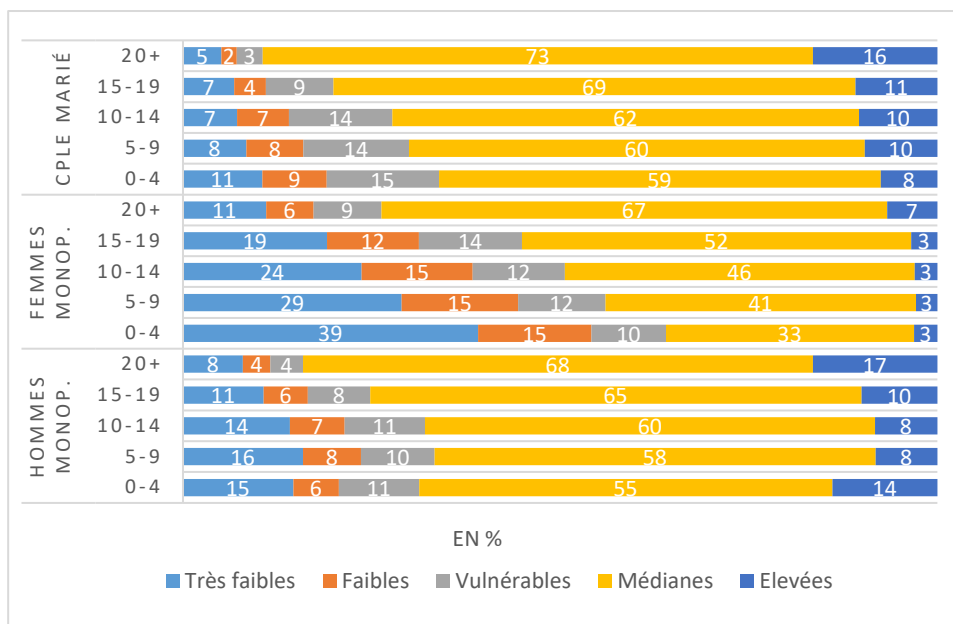
dans leur revenu disponible, au contraire des hommes (OFS 2009, p.7). Les données fiscales confirment ces constats. Plus le dernier enfant du couple est jeune, plus le ménage risque de n'avoir que de (très) faibles ressources financières (Figure 24). Lorsque les enfants sont plus âgés, le revenu augmente pour deux raisons : d'une part, avec l'avancée en âge, les parents actifs voient généralement leur revenu professionnel augmenter, d'autre part, en diminuant le temps passé à des activités d'éducation non rémunérées, les parents – principalement les mères – augmentent leur activité professionnelle.

Ainsi, dans les ménages où les deux parents sont présents, la situation financière s'améliore avec l'augmentation de l'âge du dernier enfant. Nous pouvons observer que la situation des couples mariés est proche de celle des hommes à la tête d'un ménage monoparental. Pour ces derniers, 21% sont au-dessous du seuil des 60% (15% très faibles, 6% faibles ressources) lorsque les enfants sont âgés de 4 ans ou moins. Ces taux diminuent à 8% et 4% respectivement lorsque les enfants sont âgés de 20 ans et plus.

Les taux sont beaucoup plus élevés pour les ménages monoparentaux dirigés par une femme : près de la moitié de celles vivant avec un ou plusieurs enfants de 4 ans ou moins font face à une situation de (très) faibles ressources financières (39% très faibles, 15% faibles ressources). Les proportions respectives sont de 11% et 6% lorsque les enfants sont adultes (20 ans ou plus).

Quel que soit l'âge du plus jeune enfant, les ménages monoparentaux tenus par une femme sont donc davantage impactés par la présence d'enfants. Cependant, la précarité est la plus élevée lorsque les enfants sont jeunes, et diminue progressivement à mesure où ils grandissent. Lorsque le plus jeune des enfants a dépassé l'âge de 20 ans, la situation est fortement améliorée. Pour les hommes à la tête d'un ménage monoparental, la situation financière ne varie pas en fonction de l'âge des enfants, au moins jusqu'au groupe d'âge 15-19 ans, à partir duquel la part des ménages présentant de faibles ressources diminue. Ainsi, l'écart entre les sexes s'amointrit légèrement à mesure que les enfants grandissent.

Figure 24: Niveau des ressources financières selon l'âge du plus jeune enfant. Ménages monoparentaux selon le sexe et couples mariés avec enfant(s), 2015 (en %)



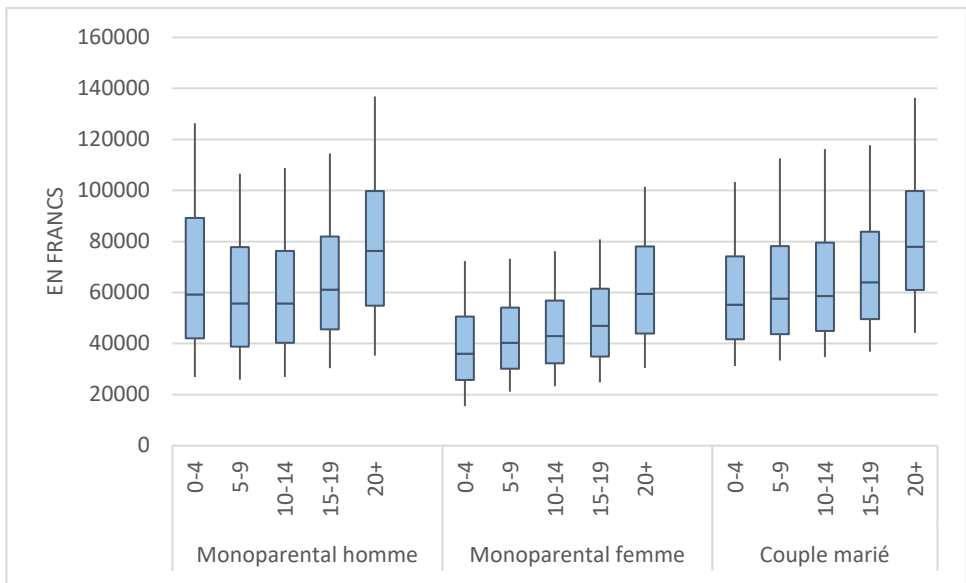
Source : WiSiER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d'une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent. L'âge du plus jeune enfant est considéré.

La similarité des situations financières pour les ménages monoparentaux masculins et les couples avec enfant(s) est également observée lors de l'analyse de la distribution du revenu équivalent médian selon l'âge (Figure 25). Les revenus médians des deux types de ménages sont proches, la dispersion des revenus des ménages monoparentaux masculins étant cependant plus importante. La figure confirme en outre que, contrairement aux femmes vivant en ménage monoparental, le revenu des hommes dans la même configuration familiale tend à rester stable malgré l'avancée en âge de l'enfant.

En nous limitant au revenu professionnel (Figure 26), nous pouvons observer que les écarts dans les revenus s'expliquent par les potentiels de gains sur le marché du travail, qui varient en fonction du sexe du parent et de l'âge des enfants. La progression en fonction de l'âge du plus jeune enfant est beaucoup plus marquée chez les femmes comparativement aux hommes. Même en présence d'enfants en bas âge dans le ménage, les hommes présentent un revenu professionnel médian supérieur à 70 000 francs, alors que les femmes ne disposent pas de la moitié de ce revenu.

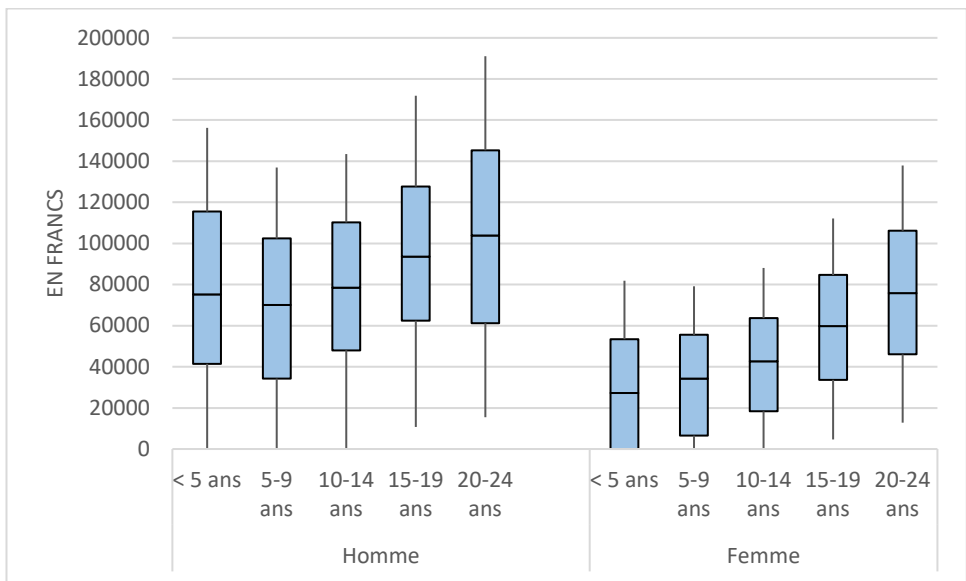
Le revenu équivalent des ménages en couple avec enfant(s) évolue également de manière peu marquée en fonction de l'âge des enfants (Figure 25). Cependant, lorsque l'enfant atteint l'âge de 20 ans, le revenu équivalent augmente de manière significative.

Figure 25: Revenu équivalent médian, 1^{er} et 3^e quartile, et 1^{er} et 9^e décile, selon l'âge du plus jeune enfant. Ménages monoparentaux selon le sexe et couples mariés, 2015 (en francs)



Source : WiSiER (2015). Les box plots représentent de bas en haut le 1^{er} décile, le 1^{er} quartile, la médiane, le 3^e quartile et le 9^e décile de la distribution des revenus.

Figure 26: Distribution du revenu professionnel des ménages monoparentaux, selon le sexe du parent et l'âge du plus jeune enfant, 2015 (en francs)



Source : WiSiER (2015). Les box plots représentent de bas en haut le 1^{er} décile, le 1^{er} quartile, la médiane, le 3^e quartile et le 9^e décile de la distribution des revenus.

L'augmentation du revenu du ménage selon l'âge du dernier enfant n'est pas surprenante. L'autonomie de l'enfant permet des aménagements du temps de travail des parents, et surtout de la mère, qui peuvent impacter positivement le revenu équivalent du ménage en réduisant les coûts indirects de l'éducation des enfants. D'autres raisons peuvent être mentionnées : d'une part, la légère augmentation des allocations familiales avec l'âge ajoute une plus-value au revenu du ménage ; d'autre part, les enfants peuvent contribuer au revenu du ménage dès qu'ils exercent une activité accessoire ou complète ; enfin, le fait que les enfants quittent successivement le foyer

parental conduit à une proportion croissante de ménages ayant un nombre réduit d'enfants, et par conséquent des revenus équivalents plus élevés comparativement à une situation où plusieurs enfants sont encore dans le ménage. Ce dernier point intervient cependant marginalement, le revenu annuel et surtout le revenu professionnel (Figure 26) sont associés à l'âge des enfants indépendamment de leur nombre.

4.2.5 La vie familiale et les ruptures professionnelles

L'identification du parcours professionnel des femmes ayant eu un premier enfant entre 1990 et 1999 (cf. section 2.2.4) autorise la comparaison de la situation financière en 2015 en fonction du parcours passé, notamment en fonction de cessations de l'activité ou de baisses du taux d'activité à la suite de la naissance. Ces femmes sont analysées en tenant compte du ménage dans lequel elles appartiennent. Compte tenu du fait que ces enfants sont âgés de 16 à 25 ans en 2015, il n'est pas rare qu'ils vivent hors du ménage parental. Ainsi, on retrouve ces femmes dans toutes les configurations familiales, mais nous nous focalisons ici sur les trois principales (couple sans enfant, ménage monoparental, couple avec enfant). Ainsi que le montre le Tableau 19, les taux de faibles ressources financières sont plus importants parmi les femmes vivant en ménage monoparental et ayant une cessation ou une baisse de l'activité professionnelle de longue durée (10 ans et plus), comparativement à celles qui ont repris le travail rapidement, ou à celles qui n'ont pas modifié leur taux d'activité après la naissance de l'enfant. Pour les femmes vivant en couple avec enfant(s), les écarts sont peu importants, comme c'est également le cas pour les couples sans enfant. Dans ce dernier cas, les taux de faibles et très faibles ressources financières sont les plus élevés lorsque les femmes n'ont pas cessé l'activité professionnelle ou observé une baisse du revenu sur une courte durée. Les écarts entre les taux observés pour les couples sans enfant, comme pour les couples avec enfant(s), sont en définitive difficilement interprétables.

Tableau 19 : Proportion de ménages présentant de faibles ou très faibles ressources financières, selon le modèle d'activité féminine, 2015. Femmes actives avant la naissance de l'enfant

Conséquences professionnelles de la naissance (pour les femmes)	Couple sans enfant		Ménage monoparental		Couple avec enfant(s)		
	<60%	<50%	<60%	<50%	<60%	<50%	
Cessation	Longue durée	3.5	1.7	34.1	23.3	8.1	5.0
	Moyenne durée	5.7	2.5	20.3	13.0	6.3	4.5
	Courte durée	2.9	1.7	21.0	11.8	5.9	4.2
Baisse	Longue durée	4.8	2.6	27.0	16.5	7.6	5.2
	Moyenne durée	3.0	1.8	15.0	7.6	6.6	5.3
	Courte durée	5.7	3.8	17.6	9.9	7.1	5.5
Aucun changement		6.4	3.8	16.2	10.1	7.7	5.5

Source : WiSiER (2015). Note : Voir section 2.2.4 pour une explication méthodologique. Longue durée = 10 ans et plus ; moyenne durée = 5-9 ans ; courte durée = 0-4 ans.

En définitive, ce ne sont qu'au sein des ménages monoparentaux qu'on observe des écarts importants en termes de risques de faibles ressources financières en fonction des comportements professionnels des mères. Cette configuration familiale présente en 2015 une situation qui semble associée avec le parcours professionnel de la femme : une réduction ou une cessation de l'activité a dans ce cas des conséquences à long terme pour la mère. Pour les couples, le lien entre parcours professionnel ayant suivi la naissance et niveau de ressources en 2015 n'est pas avéré, certainement car le revenu du conjoint joue un rôle déterminant sur ce niveau.

4.2.6 L'insertion professionnelle des deux conjoints

La Figure 27 permet d'appréhender le revenu professionnel des couples d'âge actif en distinguant les contributions respectives des deux conjoints. Les couples mariés et non mariés sont analysés séparément. La part du revenu féminin est toujours inférieure à 50%, quel que soit le statut marital et le groupe d'âge. Ainsi, les hommes restent les pourvoyeurs principaux des revenus du couple. Cela s'explique soit en raison d'un taux d'activité inférieur pour la femme, qui se consacrera à d'autres tâches domestiques ou éducatives non rémunérées, soit pour d'autres raisons liées au marché du travail (inégalités salariales, plafond de verre, etc.). Les écarts sont particulièrement marqués en présence d'enfant(s) dans le ménage, que ce soit chez les couples mariés ou non mariés. A titre d'exemple, parmi les couples non mariés âgés entre 25 et 29 ans, la contribution de la femme au revenu du ménage s'élève à 46% sans enfant et à 31% avec enfant(s).

Les couples sans enfant représentent un groupe hétérogène, qui inclut des couples jeunes en voie de constituer une famille et d'autres étant restés toute leur vie sans enfant ou ayant déjà vécu le départ du foyer parental. L'estimation de l'impact de la vie familiale écoulée sur le revenu professionnel de ces couples est donc complexe. Quoiqu'il en soit, la contribution absolue et la part du revenu féminin tendent à diminuer à mesure que l'on considère les classes d'âge les plus avancées (Figure 27).⁸⁵ Cette diminution est moins marquée chez les couples non mariés sans enfant comparativement aux couples mariés.

La part du revenu féminin pour les couples mariés sans enfant passe de près de la parité (44%) entre 25-29 ans à 27% entre 60 et 64 ans. Ce résultat est certainement lié à un effet de génération : les jeunes générations sont davantage dans un modèle conduisant à un revenu professionnel proche de l'équité entre époux, tandis que les générations plus âgées présentent un modèle plus traditionnel, probablement favorisé par une période antérieure consacrée à la prise en charge des enfants – ayant désormais quitté le ménage parental – par la mère.

Parmi les couples avec enfant(s) dans le ménage, les déséquilibres entre hommes et femmes sont plus importants. Au sein des couples mariés, pour la tranche d'âge comprise entre 35 et 39 ans, classe d'âge pour laquelle souvent les enfants sont encore jeunes, les femmes mariées contribuent à un quart du revenu du ménage, contre un tiers pour les femmes non mariées. La part que constitue le revenu féminin varie en fonction du nombre d'enfants dans le ménage, puisqu'elle passe de 26% en présence d'un enfant à 18% en présence de trois enfants.⁸⁶

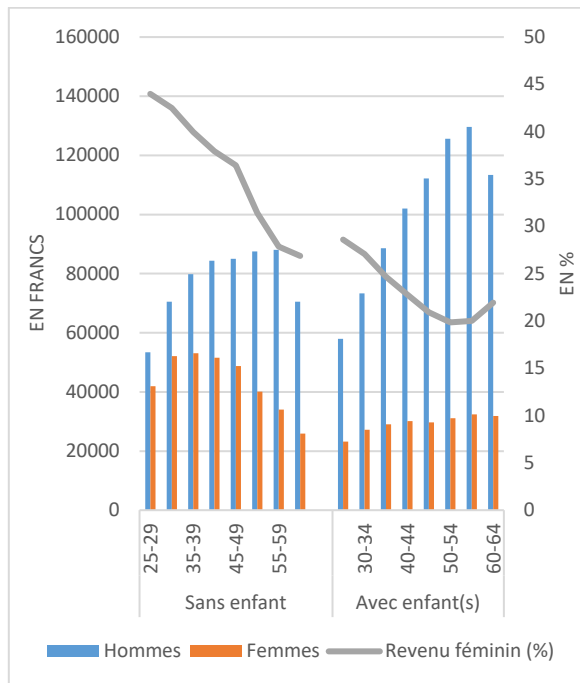
Les différences selon l'état civil peuvent probablement être expliquées par le fait que les femmes vivant en couple non marié présentent une autonomie professionnelle plus importante, peut-être motivée par les conséquences de leur statut matrimonial pour leur prévoyance professionnelle. On peut aussi émettre l'hypothèse d'une vision plus progressiste de la contribution de l'activité professionnelle de la femme au revenu de la famille parmi ces couples.

⁸⁵ L'augmentation observée dans la dernière classe d'âge s'explique par un départ à la retraite non synchronisé des deux membres du couple (dans certains cas, le conjoint masculin est parti de manière anticipée à la retraite, avant sa partenaire).

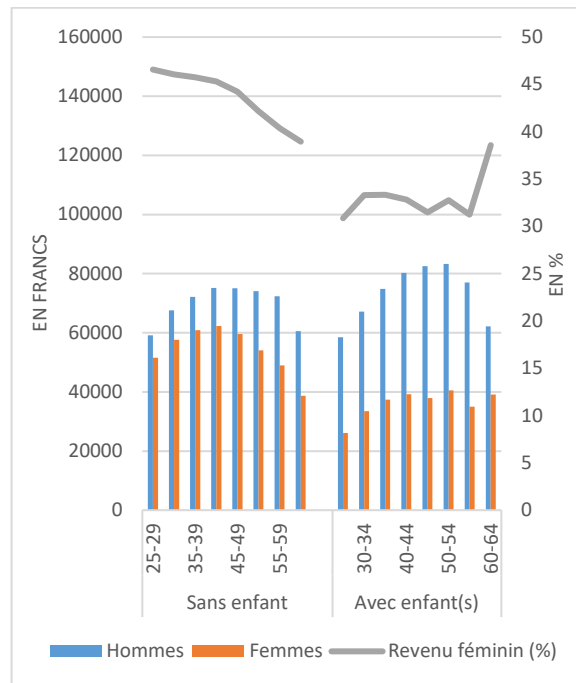
⁸⁶ Résultats complémentaires: couples mariés avec 1 enfant 26,4% ; 2 enfants 21,6% ; 3 enfants 17,7% ; 4 enfants 15,3%. Il est intéressant de noter que pour les couples non mariés, la contribution médiane du revenu féminin est plus importante (1 enfant 35,2% ; 2 enfants 30,3% ; 3 enfants 27,7% ; 4 enfants 22,1%).

Figure 27: Revenu professionnel masculin et féminin médian (en francs, échelle de gauche), et part du revenu féminin (en % du revenu professionnel total, échelle de droite), selon le groupe d'âge. Couples mariés et non mariés, avec ou sans enfant, 2015

Couples mariés



Couples non mariés



Source : WiSiER (2015). Note : Âge du conjoint le plus âgé

4.2.7 Le pays de naissance

Le pays de naissance joue également un rôle important dans la détermination de la situation financière des ménages (Figure 28). Nous distinguons les ménages composés de personnes nées uniquement en Suisse, uniquement à l'étranger, ainsi que ceux dont une partie des membres sont nés à l'étranger et l'autre partie en Suisse (ci-dessous « ménages internationaux »). Rappelons que les données excluent les impositions à la source et à la dépense, en d'autres termes qu'elles se réfèrent essentiellement aux personnes bénéficiaires d'un permis permanent (permis C) ou de la nationalité suisse.

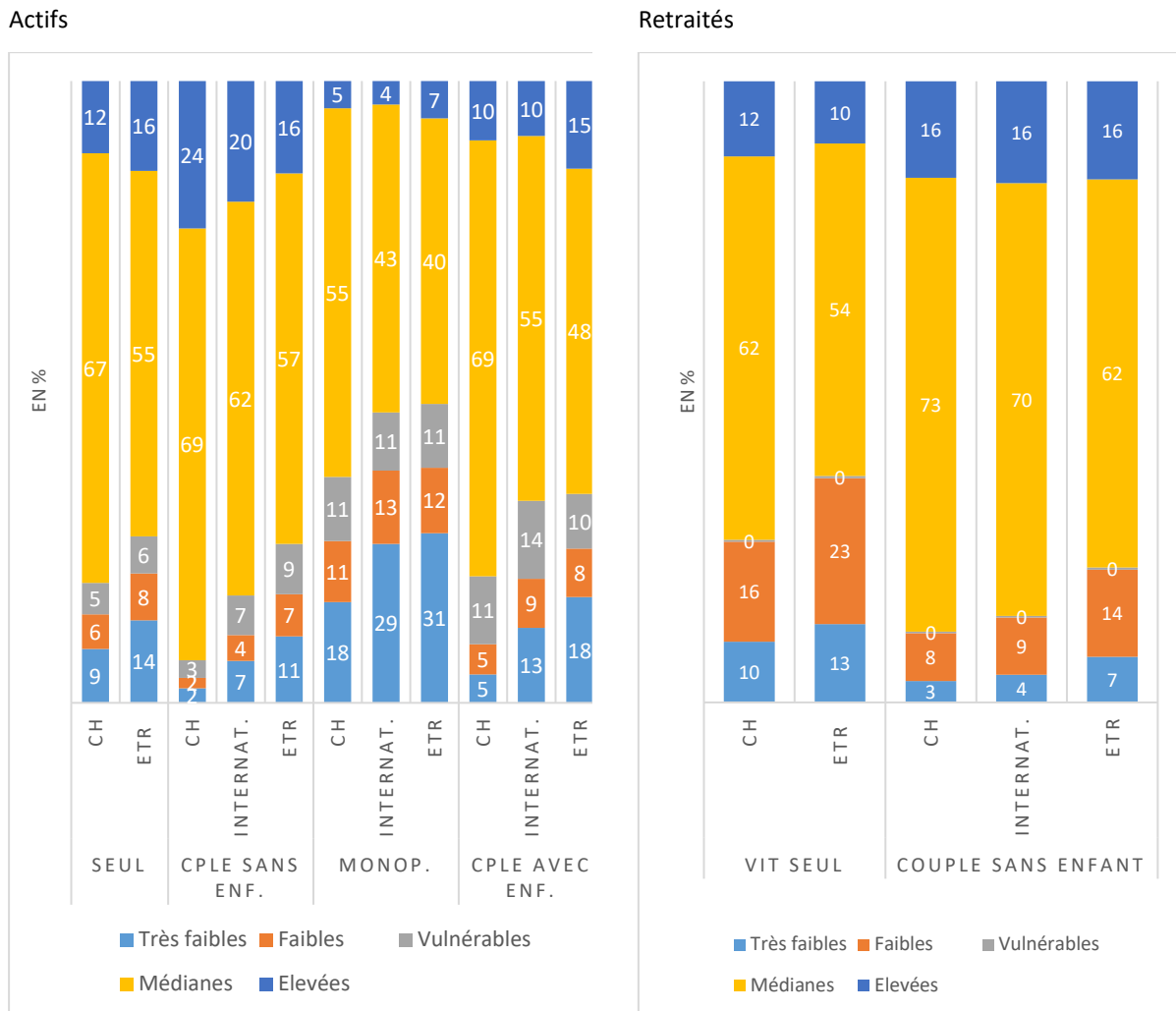
Indépendamment de la présence ou non d'enfants et de la catégorie d'âge, les ménages issus de la migration présentent plus souvent de (très) faibles ressources financières et, pour les actifs, une situation de vulnérabilité. Les ménages composés à la fois de personnes nées en Suisse et à l'étranger sont à des niveaux intermédiaires.⁸⁷

Parmi les personnes qui vivent seules, la proportion de celles situées au-dessous du seuil de 60% du revenu équivalent médian est de 22% chez les personnes d'âge actif nées à l'étranger contre 15% chez celles nées en Suisse (retraités : 36% versus 26%). Pour les couples sans enfant, la proportion est de 5% lorsque les deux membres du ménage sont nés en Suisse, 11% lorsqu'un des deux membres est né en Suisse et l'autre à l'étranger, et 18% lorsque les deux membres sont nés à

⁸⁷ Ces résultats sont confirmés par les régressions logistiques prenant en compte l'âge de la personne de référence, la structure du ménage, la durée de cotisation aux assurances sociales et le statut matrimonial (voir Annexe 2 modèle 1).

l'étranger. Pour les couples retraités, des écarts sont aussi observés (11%, versus 13% et 21% respectivement). En présence d'enfant(s), les couples se caractérisent par des écarts similaires.

Figure 28: Niveau des ressources financières selon le lieu de naissance, la catégorie d'âge et le type de ménage, 2015 (en %)



Source : WiSiER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d'une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent.

Quant aux ménages monoparentaux actifs, des écarts importants s'observent aussi entre les ménages dont tous les membres sont nés en Suisse (29% se situent au-dessous du seuil) et ceux où tous les membres sont nés à l'étranger (43%), alors que les ménages composés de personnes nées à la fois en Suisse et à l'étranger sont dans une situation comparable à ceux nés à l'étranger (42%). Une explication à ces écarts est peut-être liée au fait que les ménages avec enfant originaires de la Suisse peuvent plus souvent compter sur les grands-parents et le reste de la famille pour se décharger des tâches éducatives, ce qui permettrait une meilleure intégration professionnelle. On observe d'ailleurs aussi des écarts selon la nationalité parmi les couples avec enfant(s).

La vulnérabilité financière caractérise pour sa part autant les ménages actifs suisses que les ménages étrangers, à l'exception des couples sans enfant.

Une hypothèse expliquant les écarts observés entre retraités nés en Suisse ou à l'étranger pourrait être liée au fait que les personnes d'origine étrangère n'ont pas toujours effectué la totalité de leur activité professionnelle en Suisse et ont donc moins cotisé dans les différents piliers de la prévoyance vieillesse.⁸⁸

Il importe cependant de noter que les inégalités observées entre natifs et immigrés dans les risques de (très) faibles ressources financières en lien sont partiellement expliquées par des niveaux de formation différents pour les groupes considérés. Cependant, même après prise en compte de ce niveau de formation et d'autres variables sociodémographiques, le risque accru de (très) faibles ressources financières reste réel.⁸⁹

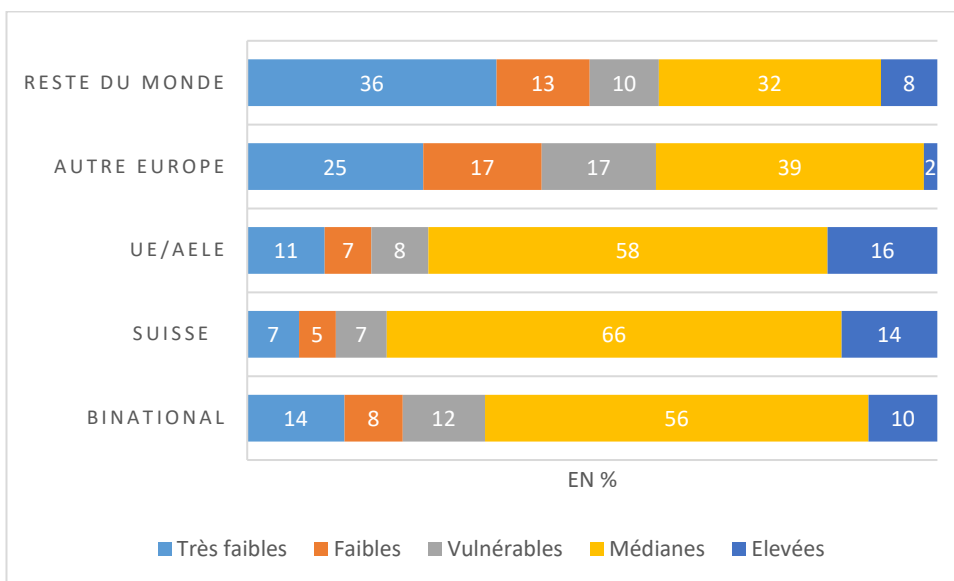
4.2.8 La nationalité

Afin de compléter la description de l'impact du parcours migratoire sur la situation économique, nous présentons dans cette section le niveau de ressource en fonction du groupe de nationalités, pour les ménages actifs (Figure 29). Près de 60% des ménages d'une nationalité non européenne (catégorie « reste du monde ») sont dans une situation de (très) faibles ressources financières ou de vulnérabilité. Une part considérable d'entre eux (36%) dispose de très faibles ressources financières, 13% sont dans la catégorie des faibles ressources et 10% sont vulnérables en cas de perte de 20% du revenu de l'activité. Les ménages d'une nationalité de l'Europe non communautaire – majoritairement des ressortissants des Balkans – ont des proportions légèrement moins élevées de (très) faibles ressources financières (25% de très faibles et 17% de faibles ressources), mais ils présentent davantage de risque de vulnérabilité en comparaison aux ressortissants du reste du monde (17%). Seuls 2% d'entre eux disposent de ressources financières élevées, une valeur extrêmement faible comparée aux autres groupes.

⁸⁸ Les prestations de prévoyance provenant de l'étranger sont en principe imposables au domicile du bénéficiaire, et doivent donc figurer parmi les rentes du 2^e pilier, excepté dans certains cas impliquant l'imposition dans l'Etat débiteur. Cependant, compte tenu des écarts dans la rémunération, ces apports issus d'activités professionnelles à l'étranger ne permettent généralement pas de combler les conséquences pour la prévoyance professionnelle d'une activité professionnelle de durée restreinte en Suisse.

⁸⁹ Ce résultat est confirmé par les régressions logistiques prenant en compte l'âge et le sexe de la personne de référence du ménage, la structure du ménage, la durée de cotisation aux assurances sociales, ainsi que le type de ménage (cf. Annexe 2 Modèle 1).

Figure 29: Niveau des ressources financières selon la nationalité. Ménages actifs, 2015 (en %)



Source : WiSIER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d’une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent.

Les ménages originaires de l’UE et de l’AELE présentent quant à eux une situation financière plus favorable, davantage que les ménages comprenant plusieurs origines nationales. Ils sont souvent dans une situation de ressources financières élevées (16% pour les ressortissants de l’UE/AELE contre 14% pour les ménages suisses) et, comparativement aux ménages non communautaires, moins souvent dans une situation de (très) faibles ressources (18% au total). Ceci peut être expliqué par une migration hautement qualifiée rendue possible grâce à la spécialisation du marché du travail et l’entrée en vigueur des accords bilatéraux entre l’Union Européenne et la Suisse. Les ménages suisses sont proportionnellement moins nombreux à disposer de (très) faibles ressources financières et à être vulnérables en comparaison aux ménages comprenant plusieurs nationalités ou étrangers, et ceci peu importe la région d’origine, confirmant une situation favorable déjà mise en évidence ailleurs (OFS, 2008).

Comme il a été dit au chapitre 2, l’analyse conduite ici concerne les ménages ayant été imposés selon la procédure ordinaire, pour lesquels nous disposons d’une information détaillée sur le revenu. Nous avons donc exclu les personnes⁹⁰ imposées à la source, pour lesquelles nous disposons uniquement du montant du revenu professionnel. Or, ces contribuables ne présentent pas des caractéristiques financières identiques aux personnes imposées selon la procédure ordinaire. Elles vivent en Suisse depuis une période plus courte, sont également plus jeunes en moyenne et plus souvent au début de leur carrière professionnelle, si ce n’est en formation. En outre, les personnes imposables à la source disposant d’un revenu supérieur à 120 000 francs font l’objet d’une taxation ordinaire ultérieure, ce qui contribue aussi à sélectionner les personnes à faible revenu dans le groupe de

⁹⁰ L’imposition à la source porte sur les personnes venant de l’étranger et exerçant une activité rémunérée en Suisse.

celles imposées à la source. Pour ces raisons, le revenu professionnel médian est plus faible pour ce groupe.

L'information disponible dans l'imposition à la source permet de comparer les différents groupes de nationalité et de lieu de naissance (Tableau 20). Nous ne retenons que les hommes, car les résultats pour la population féminine sont soumis à des difficultés d'interprétation en lien avec une activité professionnelle souvent à temps partiel, mais qui peut varier en fonction de la nationalité. Pour les hommes, les résultats confirment l'observation d'un écart important entre ressortissants de l'UE/AELE et non-ressortissants, écart observé également pour les personnes imposées ordinairement. Parmi les ressortissants des états tiers, les écarts sont faibles entre ressortissants du reste de l'Europe (essentiellement des Balkans) et ceux du reste du monde. Ainsi les données de l'imposition à la source confirment celles obtenues par une imposition ordinaire, pour les revenus professionnels.

Tableau 20: Revenu professionnel médian des hommes classés selon le type d'imposition et la nationalité/le lieu de naissance, 2015 (en francs)

	Imposition à la source			Imposition ordinaire			Effectif
	Montant	Effectif (N)	Effectif (%)	Montant	Effectif (N)	Effectif (%)	N
Nationalité							
Suisse	90280	481198	...	481198
UE/AELE	60560	36664	27.7	90110	95773	72.3	132437
Reste de l'Europe	43200	2335	6.8	70330	31854	93.2	34189
Reste du Monde	46190	7619	32.6	69240	15783	67.4	23402
Lieu de naissance							
Suisse	89080	446580	...	446580
UE/AELE	61600	32120	25.1	96600	95920	74.9	128040
Reste de l'Europe	49560	3601	7.6	76000	43520	92.4	47121
Reste du Monde	47550	10205	20.9	79920	38588	79.1	48793

Source : WiSiER (2015). Données reposant sur les cantons (AG, BE, BS, GE, SG) pour lesquels l'imposition à la source est documentée.

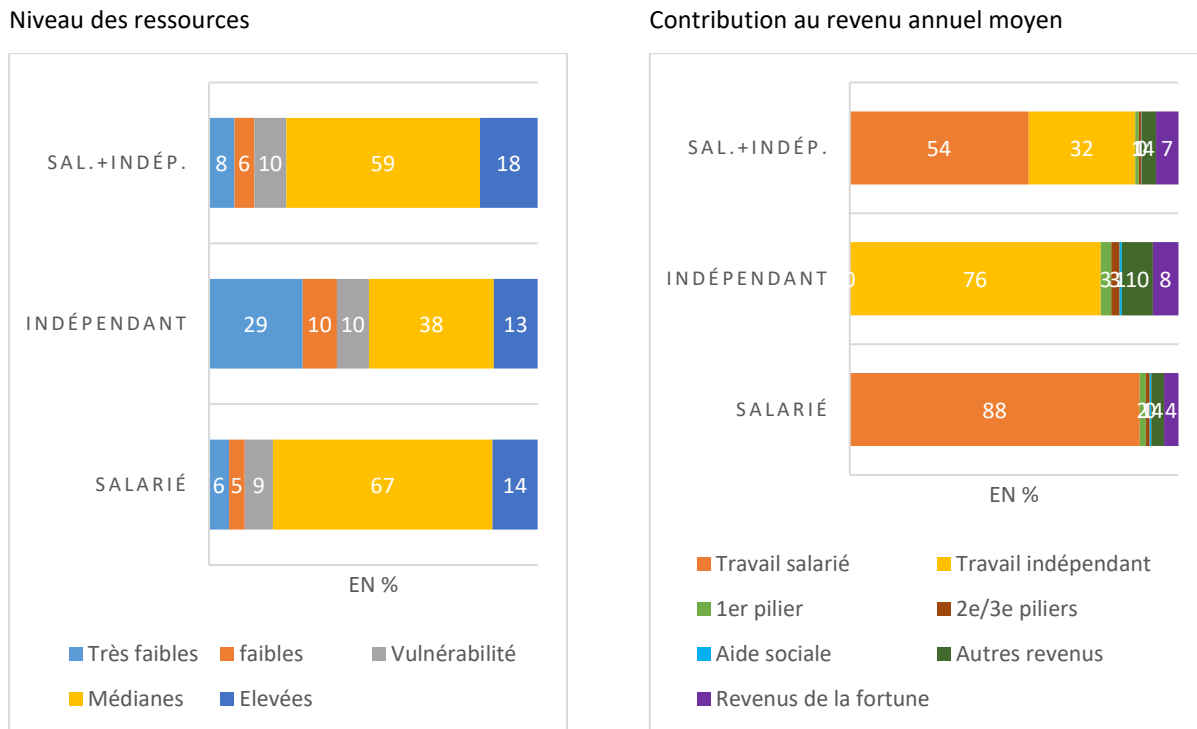
4.2.9 Le type d'activité professionnelle

Les données fiscales nous permettent par ailleurs de comparer la situation financière des ménages classés selon le type d'activité professionnelle (activité salariée ou indépendante). Nous faisons ici la distinction entre les ménages salariés, les ménages indépendants, les ménages dont le revenu professionnel est composé à la fois de salaires et de revenus de l'activité indépendante. Les ménages sans revenu professionnel sont exclus. La comparaison doit être effectuée en tenant compte de deux limites : d'une part, les indépendants disposent d'une marge de manœuvre plus importante que les salariés pour optimiser fiscalement leur déclaration de revenus ; d'autre part, par sa nature, le travail indépendant est soumis à des revenus fluctuants, d'une année à l'autre, et la situation de 2015 n'est pas toujours représentative de la situation moyenne. D'ailleurs, le statut professionnel en 2015 n'est pas non plus représentatif de l'ensemble de la carrière.

Nonobstant ces limites, la situation financière des ménages indépendants, par rapport aux salariés, apparaît comme très précaire, avec 29% d'entre eux dans une situation de très faibles ressources, 10% dans une situation de faibles ressources et 10% dans une situation de vulnérabilité (Figure 30 à gauche). Les salariés, tout comme les ménages disposant à la fois de revenus professionnels salariés

et indépendants, sont majoritairement dans une situation médiane (67% et 59%, contre 38% pour les indépendants).

Figure 30: Niveau des ressources financières et contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen selon le type d'activité professionnelle. Ménages actifs, 2015 (en %)



Source : WiSIER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d'une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent.

A l'autre extrême de l'échelle des revenus, 13% des ménages indépendants présentent des revenus élevés, une part similaire à celle observée parmi les ménages salariés (14%). En d'autres termes, la distribution du revenu des indépendants est hétérogène, un groupe important de ménages au revenu élevé côtoyant des ménages à faibles revenus. Les ménages bénéficiant à la fois d'un salaire et d'un revenu indépendant présentent pour leur part la proportion la plus importante de revenus élevés (18%).

Comparativement aux salariés, les indépendants bénéficient d'une plus grande proportion de sources de revenus non liées à l'activité professionnelle, notamment d'autres types de revenus (principalement les contributions d'entretien) et de revenus de la fortune (Figure 30 à droite). Pour les ménages exerçant à la fois une activité salariée et indépendante, 54% de ces revenus proviennent de l'activité salariée et 32% de l'activité indépendante.

4.2.10 Les caractéristiques socioprofessionnelles

Dans cette section, les différentes caractéristiques socioprofessionnelles susceptibles d'influencer la situation financière sont analysées. Les informations découlent du relevé structurel et font donc référence à un sous-échantillon de ménages dont au moins un des membres a participé à cette enquête. Ce membre représente la personne de référence et sa situation financière est appréciée

en tenant compte de l'ensemble des revenus du ménage. Seuls les ménages en âge d'exercer une activité sont retenus.

La situation financière des personnes classées selon le niveau de formation est représentée à la Figure 31. Les personnes avec un niveau d'instruction du secondaire I sont les plus souvent concernées par de faibles ressources financières (14% ont de très faibles et 10% de faibles ressources financières). Seules 5% des personnes avec ce niveau de formation ont des ressources financières élevées. En comparaison, la proportion de celles titulaires d'un niveau de formation tertiaire dans une situation de très faibles (5%) et de faibles ressources financières (2%) est moindre. Le niveau de formation secondaire II se situe à mi-chemin entre ces deux extrêmes.⁹¹

En outre, 28% des personnes de formation tertiaire présentent des revenus élevés, soit cinq fois plus que celles du niveau secondaire I et près de trois fois plus que celles du niveau du secondaire II.

La distribution des revenus selon le niveau de formation montre des résultats peu contrastés. Au total, 89% du revenu des personnes avec un niveau de formation tertiaire provient du revenu de l'activité, contre 82% de celui des personnes présentant un niveau faible de formation (secondaire I). Une part plus importante des revenus de ces dernières provient du 1^{er} pilier. Ceci peut être expliqué par des rentes AI et des prestations complémentaires pour une population qui, souvent, a été active dans des travaux à forte pénibilité.

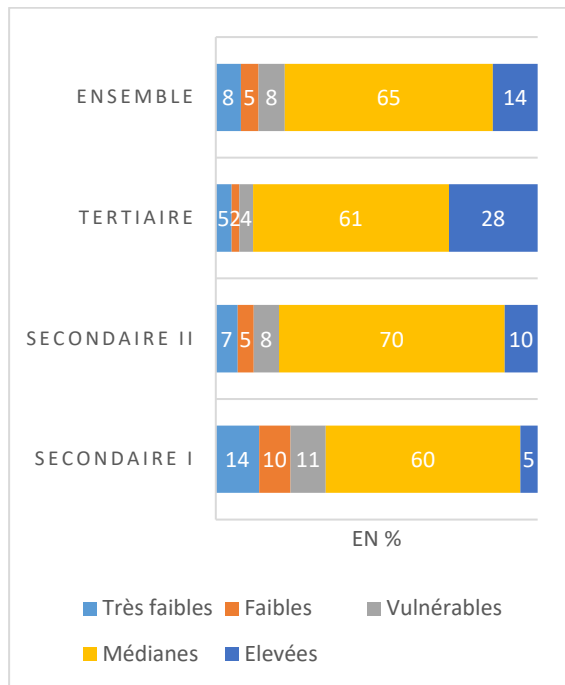
Pour les personnes actives, la profession exercée joue aussi un rôle sur la situation financière (Figure 32). Les situations de (très) faibles ressources financières concernent souvent les professions liées à l'agriculture et la sylviculture (11% des personnes exerçant cette profession ont de très faibles ressources, 9% de faibles ressources financières, et 11% sont vulnérables à une perte du revenu de l'activité). Les personnes actives dans des professions élémentaires ainsi que le personnel de service sont aussi fréquemment positionnés dans des situations de faibles ressources ou de vulnérabilité. Par opposition, des ressources financières élevées ne concernent que 6% des personnes appartenant à ces professions.

En revanche, une situation financière plutôt favorable est observée pour les professions relatives à l'administration ou dites intermédiaires. Les professions intellectuelles, celles demandant de hautes responsabilités professionnelles (directeurs, cadres, gérants), ou encore les professions militaires, sont quant à elles souvent liées à une situation financière favorable. A titre d'exemple, 37% des cadres ont des ressources financières élevées, 6% sont concernés par une situation de faibles ressources (4% ont de très faibles et 2% de faibles ressources financières), et seulement 3% exerçant ce type de profession sont en situation de vulnérabilité.

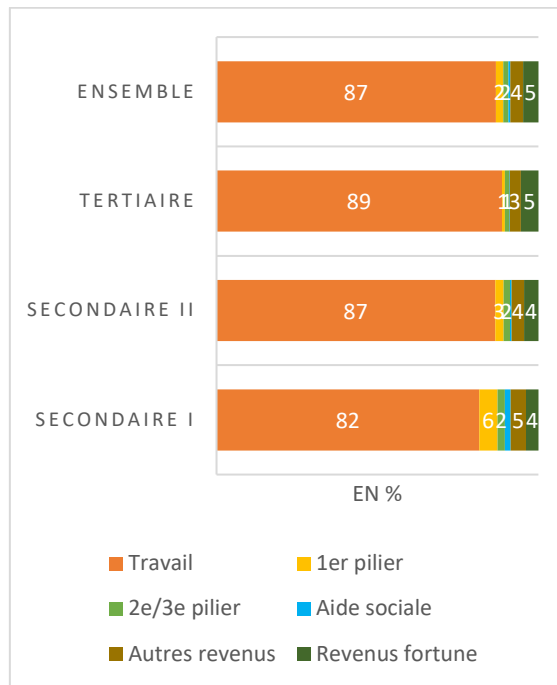
⁹¹ Cette tendance est confirmée après prise en compte de différentes variables de confusion, par une régression logistique (Cf. Annexe 2, modèle 5).

Figure 31 : Niveau des ressources financières et contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen selon le niveau de formation le plus élevé du ménage, Ménages actifs uniquement, 2015 (en %)

Niveau des ressources financières



Contribution au revenu annuel moyen



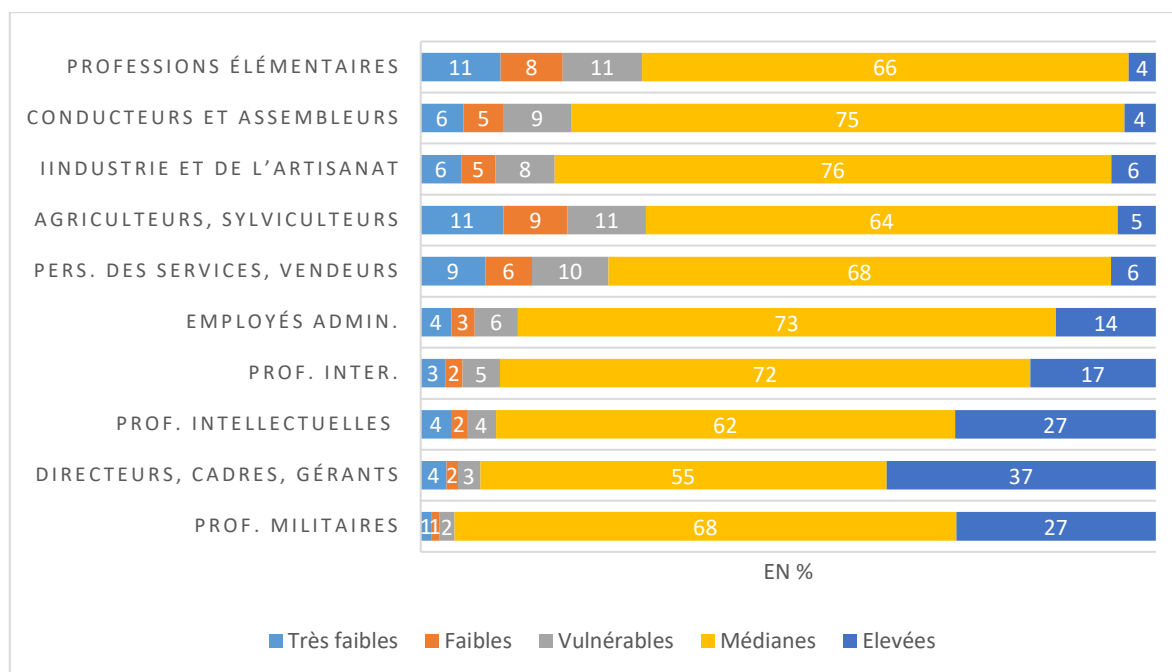
Source : WiSIER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d'une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent. Les résultats pour l'ensemble de l'échantillon se réfèrent aux personnes ayant participé au relevé structurel au moins une fois entre 2010 et 2016.

Concernant la distribution des sources de revenu selon la profession exercée⁹², relativement peu de différence est observée, le revenu de l'activité étant la principale source de revenu pour l'ensemble des catégories et représente plus de 80% du revenu annuel. Cependant, les professions élémentaires ou les métiers de l'agriculture et de la sylviculture ont une part du revenu de 1^{er} pilier plus importante, correspondant à des rentes AI partielles (11,2% des personnes de profession élémentaire et 6,8% de profession agricole sont bénéficiaires d'une rente AI).

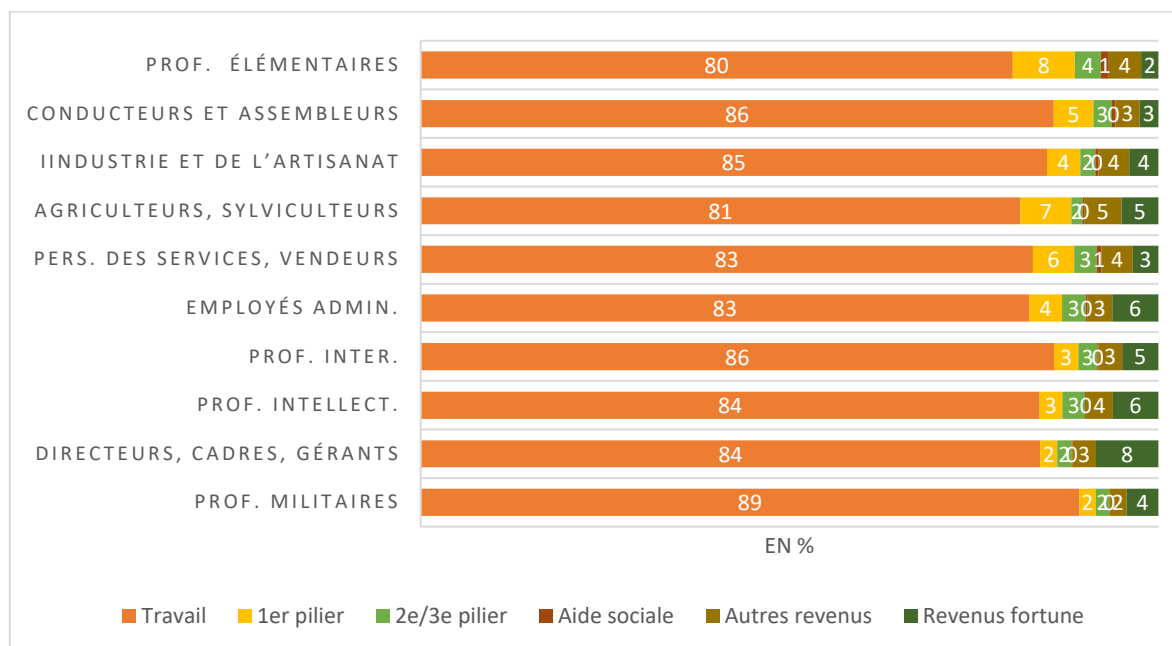
⁹² Les professions sont classées selon la typologie de l'OFS (ISCO, 1 digit). On y distingue les professions élémentaires, les conducteurs et assembleurs, les professions de l'industrie et de l'artisanat, les agriculteurs et assimilés, le personnel de services et les vendeurs, les employés d'administration, les professions intermédiaires, les professions intellectuelles, les directeurs, cadres et gérants, et les professions militaires.

Figure 32 : Niveau des ressources financières et contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen selon la profession exercée. Personnes actives uniquement, 2015 (en %)

Niveau des ressources



Contribution au revenu annuel moyen



Source : WiSiER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d'une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent. Les résultats pour l'ensemble de l'échantillon se réfèrent aux personnes ayant participé au relevé structurel au moins une fois entre 2010 et 2016. Pour une liste des professions comprises dans les différents groupes, voir <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/arbeits-erwerb/nomenclaturen/isco-08.html>.

Le secteur d'activité dans lequel les personnes sont actives joue également un rôle prépondérant dans la situation financière (Figure 33). Sont retenus les principaux secteurs d'activité tels que définis par l'OFS.

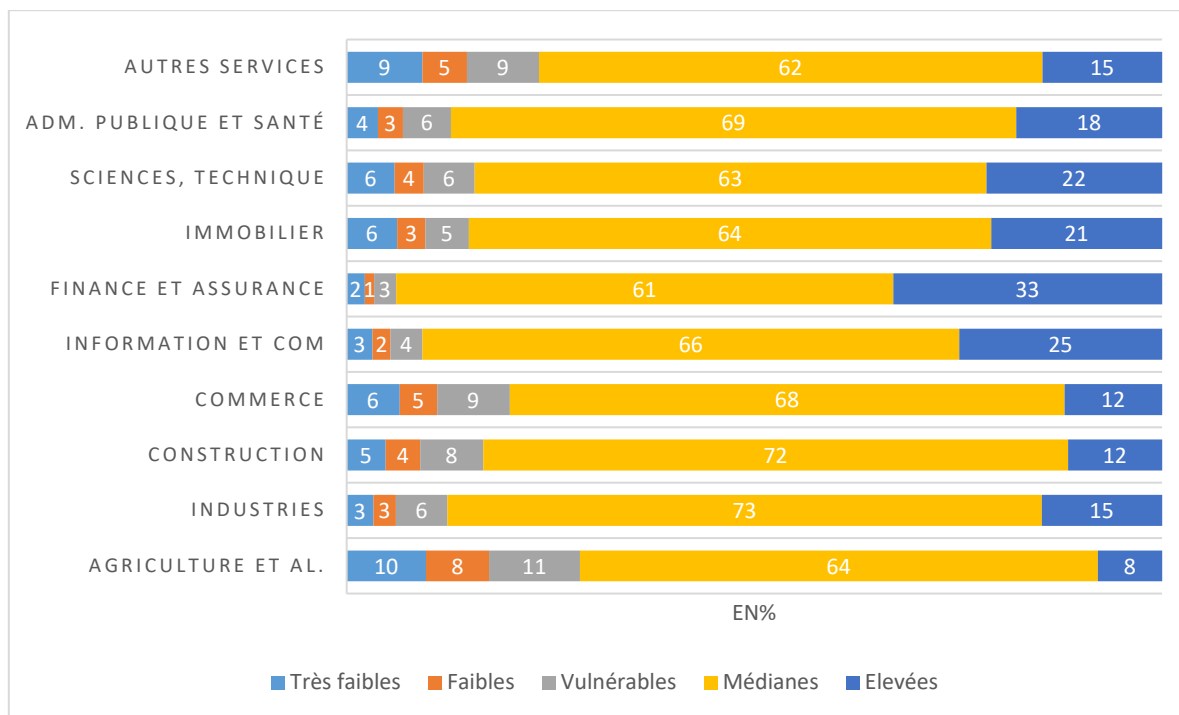
Travailler dans les secteurs de la finance et des assurances, ou de l'information et de la communication conduit à une situation financière favorable. Un tiers des personnes exerçant dans le secteur des finances et assurances ont des ressources financières élevées, seules 3% d'entre elles font face à une situation de (très) faibles ressources financières et 3% sont vulnérables à une perte de revenu. A l'opposé, le secteur de l'agriculture est celui où la proportion de personnes faisant face à une situation de (très) faibles ressources financières est la plus élevée, et l'un des secteurs dans lequel les personnes exerçant une activité sont les plus vulnérables.⁹³

La distribution des sources de revenus démontre que les personnes actives dans le domaine de l'immobilier se distinguent des autres secteurs d'activité. En effet, 12% du revenu annuel provient des revenus de la fortune, notamment des revenus de la fortune immobilière. Les personnes employées dans les secteurs des sciences et de la technique ainsi que de la construction ont également une part des revenus de la fortune relativement importante (environ 7%), en comparaison aux autres secteurs d'activité. Deux raisons expliquent ces contributions élevées de la fortune : d'une part, un niveau de formation plutôt élevé pour les professionnels des sciences et technique, qui conduit à des revenus élevés et une capacité d'épargne accrue ; d'autre part, des propriétés immobilières acquises par des entrepreneurs, qui conduisent également à d'importants revenus de la fortune.

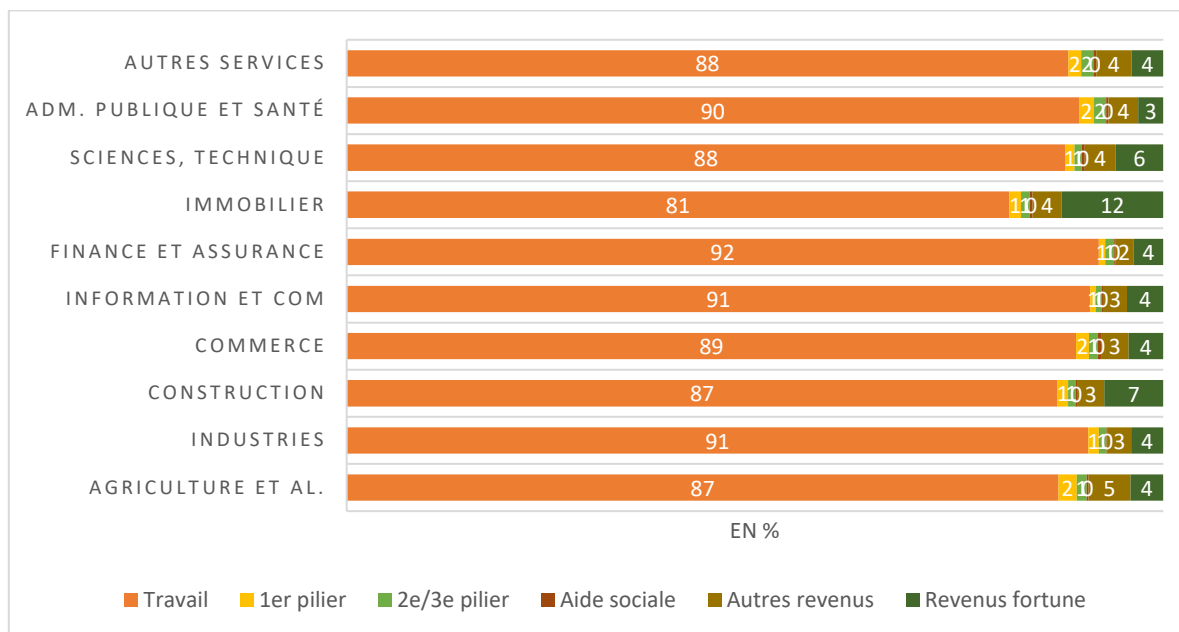
⁹³ Les résultats restent significatifs même après contrôle des différents facteurs de confusion par une régression logistique (Cf. Annexe 2. Modèle 5)

Figure 33 : Niveau des ressources financières et contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen selon le secteur d'activité, 2015. Personnes actives uniquement (en %)

Niveau des ressources



Contribution au revenu annuel moyen



Source : WiSiER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d'une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent. Les résultats pour l'ensemble de l'échantillon se réfèrent aux personnes ayant participé au relevé structurel au moins une fois entre 2010 et 2016.

4.3 La situation des ménages bénéficiant de prestations du 1^{er} pilier et de l'aide sociale

Dans cette section, nous passons en revue la situation des ménages bénéficiant de prestations du 1^{er} pilier (en distinguant le type de prestations) et de l'aide sociale⁹⁴. La question essentielle à la base de ces analyses est de comprendre si ces prestations permettent aux ménages d'éviter une situation défavorable ou elles s'accompagnent d'une situation de faibles ressources financières. Rappelons cependant que la détermination de la situation financière dans cette étude repose sur des seuils relatifs, qui ne peuvent pas être comparés aux normes absolues, définies par la CSIAS. Ainsi, des ménages bénéficiant de prestations sociales peuvent se retrouver au-dessous des seuils de (très) faibles ressources alors même que ces prestations remplissent leur rôle de couvrir les ressources de base. A l'opposé, d'autres ménages peuvent dépasser ces seuils sans pour autant que cela signifie qu'ils se trouvent dans une situation financière confortable : tout dépend du revenu nécessaire à couvrir les besoins de base.

Les effectifs, distribués selon le type de ménages, sont fournis au Tableau 21. Sont considérés uniquement les ménages bénéficiaires d'une rente ou d'une aide sociale sur l'ensemble de l'année. Pour les bénéficiaires de l'aide sociale, seuls ceux dont l'unité d'assistance est d'une taille comparable à la taille du ménage sont pris en compte, ceci afin d'éviter de commenter des cas complexes où un membre du ménage bénéficie d'une assistance, mais pas les autres membres. Le Tableau 21 indique la part des ménages qui sont pris en compte, après avoir tenu compte de ces critères de sélection. Par rapport au nombre de ménages inclus dans l'analyse (Cf. section 2.4), ceux bénéficiant d'une aide sociale ou d'une prestation du 1^{er} pilier sont minoritaires.⁹⁵ Ces critères jouent surtout un rôle pour l'aide sociale, puisque seuls un tiers des ménages bénéficiaires sont considérés dans l'analyse, après exclusion de ceux qui ne répondent pas aux critères décrits précédemment.

Tableau 21: Effectifs des ménages bénéficiant de différents instruments de la sécurité sociale, selon le type de ménage, 2015

	Aide sociale ¹	Rente AI ¹	Rente veuvage ¹	PC pour bénéficiaires AV ²
Ménage individuel	11432	31643	7536	43491
Couple sans enfant	505	13422	1510	9840
Ménage monoparental	3502	4916	3930	199
Couple avec enfant(s)	1652	10783	621	1005
Ensemble	17091	60764	13597	54535
% des ménages pris en compte ³	35.7	89.3	72.6	60.9

Source : WiSIER (2015). Note : ¹ Ménages d'âge actif uniquement. ² Ménages comprenant au moins une personne en âge de la retraite, après exclusion des prestations complémentaires liée à un placement en home. ³ Proportion par rapport au nombre de ménages bénéficiant d'une prestation mais ne répondant pas aux critères d'inclusion (année entière, unité d'assistance égale à la taille du ménage, prestations complémentaires non liée à un placement en home – cf. texte).

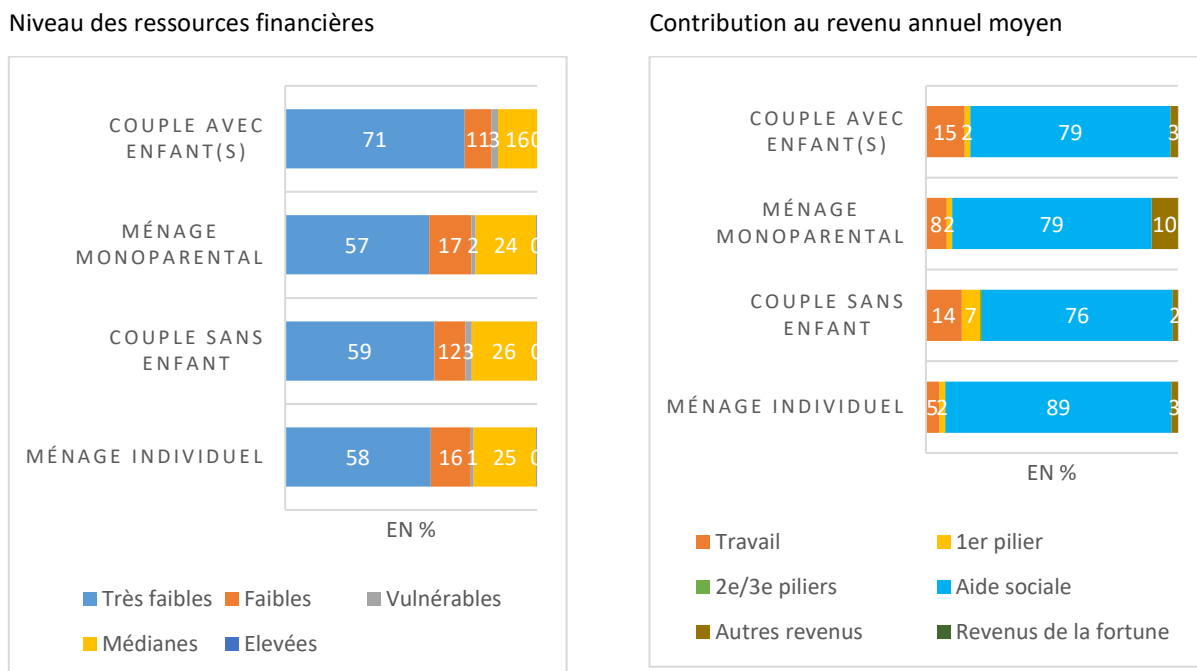
L'aide sociale étant limitée à la couverture des besoins essentiels, la majorité des bénéficiaires (entre 57% pour les ménages monoparentaux et 71% pour les couples avec enfant(s) – Figure 34) présentent des très faibles ressources financières. Cependant, entre 16% (couples avec enfant(s)) et 26% (couples sans enfant) des ménages présentent des ressources médianes. Quelle que soit la

⁹⁴ D'autres prestations sociales, telles que les assurances chômage, ne sont pas prises en compte dans ce chapitre.

⁹⁵ Entre 0,9% (rente de veuvage) et 4,2% (rente AI).

configuration familiale, l’apport de l’aide sociale dans le revenu total est majoritaire. Les couples disposent d’environ 15% de leurs revenus sous la forme d’un revenu de l’activité professionnelle, alors que les ménages monoparentaux disposent de 10% sous la forme d’autres revenus – des contributions d’entretiens. Les autres sources de revenus sont négligeables.

Figure 34: Niveau des ressources financières (en %) et contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen (en francs) des ménages bénéficiant d’une prestation de l’aide sociale, 2015 (en %)



Source : WiSiER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d’une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent.

La Figure 35 expose le niveau des ressources financières des ménages en âge d’activité qui bénéficient d’une rente de l’assurance-invalidité (AI).⁹⁶ Contrairement à l’aide sociale, cette prestation n’est pas conditionnée aux besoins financiers du ménage, mais à la situation du bénéficiaire en termes d’invalidité. Les ménages concernés par l’AI présentent une situation financière légèrement moins bonne que celle de l’ensemble de la population active (28% de (très) faibles ressources, contre 15% pour les ménages actifs). Cependant, ces proportions varient en fonction de la situation familiale : les couples sans enfant sont par exemple seulement 12% à être dans une situation de (très) faibles ressources financières, contre 6% pour l’ensemble de la population (cf. section 4.1.2). Au total, 72% de ces couples sont dans une situation médiane et 12% dans une situation élevée. La proportion de très faibles ressources atteint en revanche 19% pour les couples avec enfant(s) bénéficiant d’une rente AI, une proportion à comparer avec les 15% observés pour l’ensemble des couples actifs avec enfant(s).

⁹⁶ Nous n’avons retenu que les ménages ayant bénéficié d’une rente durant l’ensemble de l’année 2015. Pour plus de détail sur la situation financière des bénéficiaires d’une rente AI, voir Guggisberg et al., 2020.

Les ménages bénéficiant d'une ou plusieurs rentes de l'AI présentant la proportion la plus élevée de (très) faibles ressources sont en fait les ménages monoparentaux et individuels. Les premiers présentent plus souvent de très faibles ressources (20%, soit une proportion similaire à l'ensemble des ménages monoparentaux d'âge actif – 21%), tandis que 17% se situent entre les seuils de 50% et 60% du revenu équivalent médian. En d'autres termes, le fait de bénéficier d'une rente de l'assurance invalidité ne pèjore pas la situation financière des ménages monoparentaux, lesquels sont souvent concernés par une forte précarité.

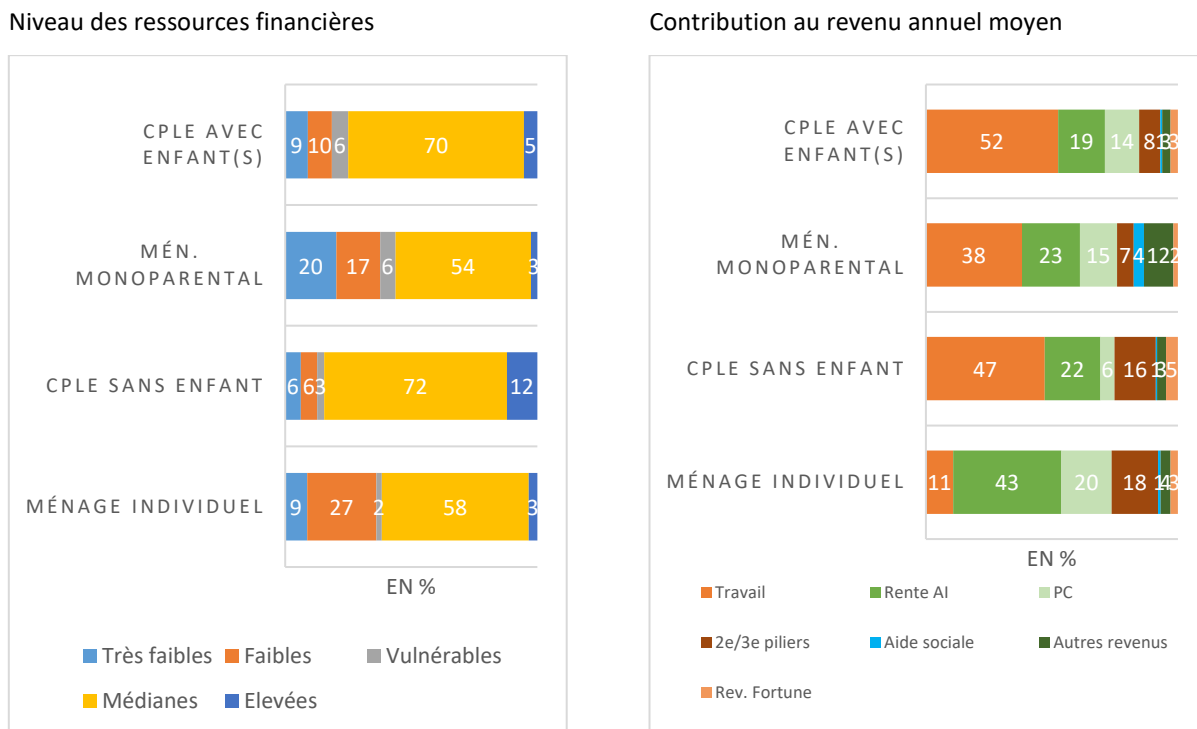
Les ménages individuels se situent pour leur part le plus souvent dans la situation de faibles ressources financières (27% entre 50% et 60% du revenu équivalent médian), des proportions qui sont plus élevées que pour la population active en général (cf. Figure 11).

Pour les ménages composés d'un couple et concernés par une rente AI, la situation est améliorée par le fait que, souvent, un des conjoints est actif. Ainsi, la part de ceux présentant de (très) faibles ressources financières sont de 12% pour les couples sans enfant et de 19% pour ceux avec enfants.

Les rentes du 1^{er} pilier (incluant l'AI et les éventuelles prestations complémentaires⁹⁷ et allocations pour impotents) représentent entre 28% et 38% des revenus des couples et ménages monoparentaux, mais plus de 60% des revenus des personnes vivant seules. Il faut noter que les prestations complémentaires représentent entre 6% (couples sans enfant) et 20% (ménage individuel) des revenus totaux. Les personnes vivant en couple et en ménage monoparental bénéficient d'un revenu de l'activité professionnelle similaire ou supérieur aux rentes du 1^{er} pilier, soit une contribution au revenu annuel d'environ 50% pour les couples.

⁹⁷ Sur l'ensemble des rentiers AI, 44% disposent de prestations complémentaires.

Figure 35 : Niveau des ressources financières et contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen des ménages bénéficiant d'une rente AI. Ménages en âge actif, 2015 (en %)



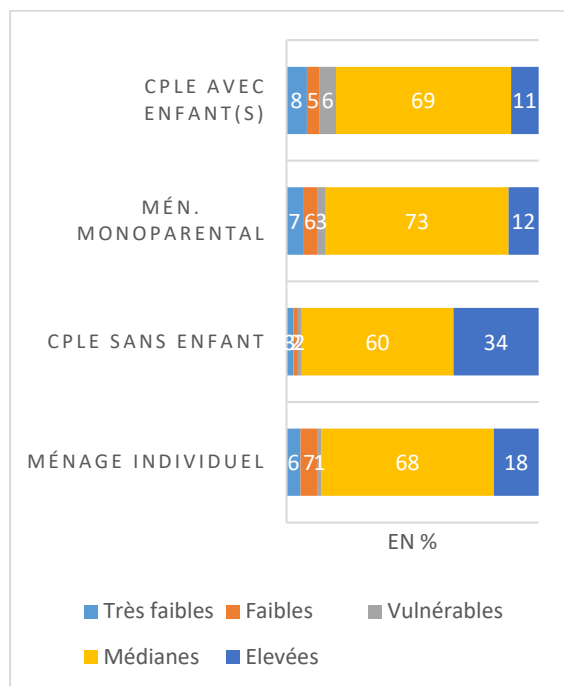
Source : WiSiER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d'une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent.

Les rentes de veufs, de veuves et d'orphelins concernent une faible part des ménages en âge d'activité (1,5%). La situation économique des rentiers est plutôt favorable (Figure 36), en raison du fait que ces rentes se cumulent et sont complétées par d'autres rentes des 2^e et 3^e piliers. Une part relativement faible des ménages disposant d'une rente AS se situe dans une situation de faibles ressources financières. Cette situation est un peu plus fréquente chez les couples avec enfant(s) – des couples non mariés⁹⁸ – et les ménages monoparentaux – essentiellement dirigés par une femme – mais atteint un niveau relativement faible (13% au-dessous du seuil de 60%, dont 8% au-dessous du seuil de 50%). Ces proportions sont proches parmi les ménages individuels, et sont encore plus basses pour les rentiers (AS) vivant en couple (non marié pour la totalité) sans enfant : on ne dénombre dans cette catégorie que 5% de ménages sous le seuil des faibles ressources financières – une proportion inférieure à l'ensemble des couples actifs sans enfant (6%) –, indiquant que cette rente joue le rôle qui lui est assigné.

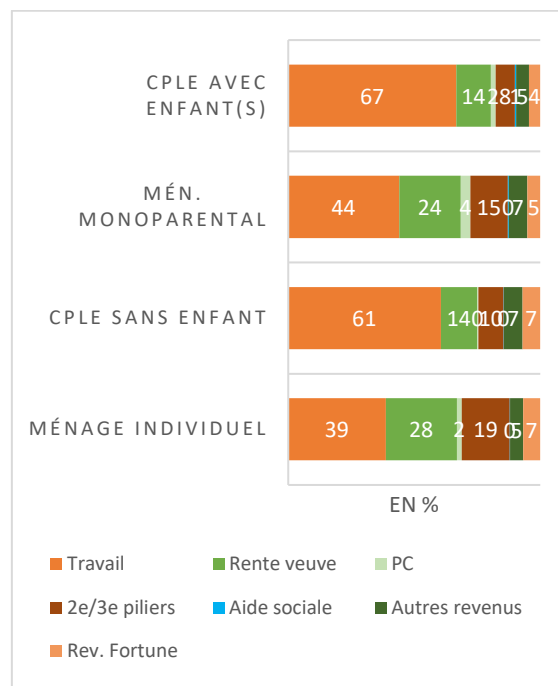
⁹⁸ La rente de veuve s'éteint au moment du remariage.

Figure 36: Niveau des ressources financières et contribution des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen des ménages bénéficiant d'une rente de veufs, de veuves ou d'orphelins. Ménages en âge actif, 2015 (en %)

Niveau des ressources financières



Contribution au revenu annuel moyen



Source : WiSiER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d'une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent.

La présence de prestations complémentaires⁹⁹ fournit une indication quant à la situation financière des personnes en âge de la retraite (et bénéficiant donc d'une rente vieillesse). En effet, ces prestations sont à disposition des personnes retraitées lorsque leurs rentes et autres revenus ne permettent pas d'atteindre un seuil correspondant aux besoins vitaux.¹⁰⁰ Le calcul des prestations complémentaires dépend de critères tels que les loyers bruts ou les contributions d'entretiens versées, et peut conduire le revenu au-dessus des seuils de faibles ressources définies dans cette étude.

Les données WiSiER permettent de positionner la situation financière de ces bénéficiaires. Nous considérons ici uniquement les rentiers AV. Nous avons exclu les ménages bénéficiant d'une prestation complémentaire liée à l'institutionnalisation dans un home, car la situation de ces ménages est difficile à apprécier, la prestation ne concernant pas le ménage en tant que tel mais la

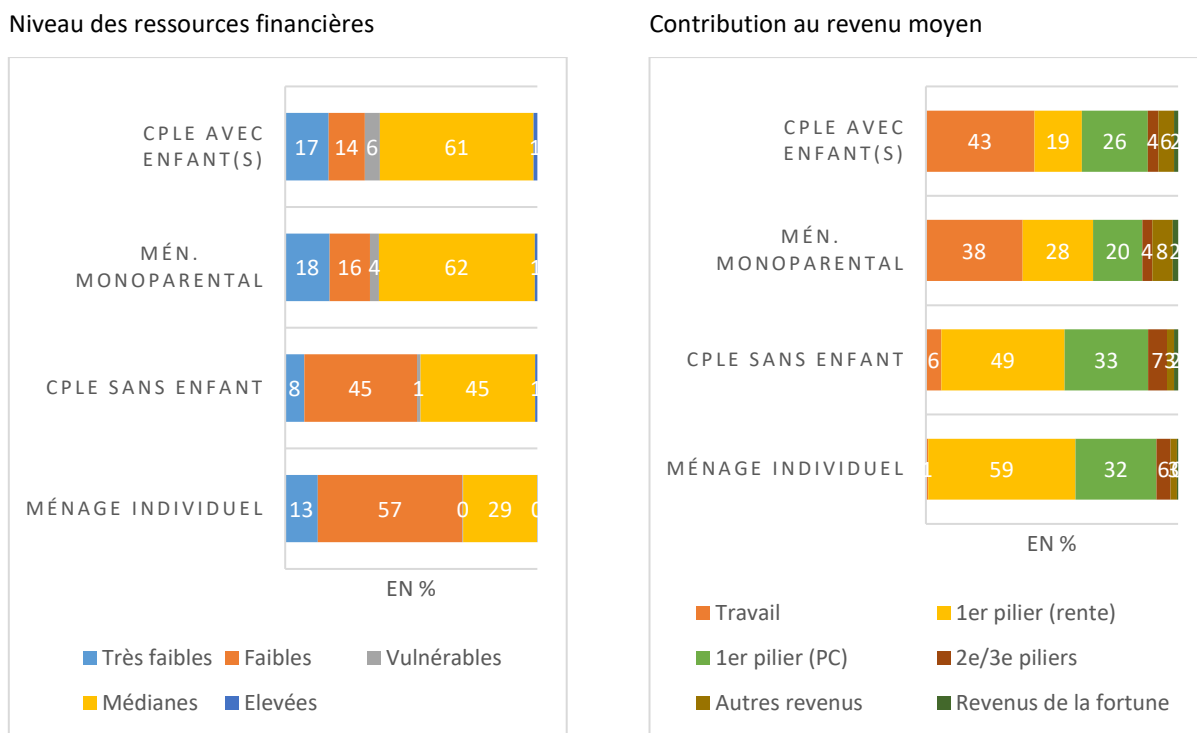
⁹⁹ Ces prestations sont versées dans le cas où les rentes et autres revenus ne permettent pas de couvrir les besoins vitaux. <https://www.ahv-iv.ch/fr/Assurances-sociales/Prestations-compl%C3%A9mentaires-PC> (Consulté le 12.04.2021).

¹⁰⁰ <https://www.ahv-iv.ch/p/5.01.f> (consulté le 15.01.2021).

personne institutionnalisée. Enfin, seuls les ménages ayant reçu des prestations complémentaires durant l'ensemble de l'année ont été pris en considération.

Au total, 12% des retraités disposent de prestations complémentaires. Parmi ceux-ci, 66% présentent une situation de (très) faibles ressources financières, le solde de 34% dépassant le seuil de 60% du revenu médian.¹⁰¹ La situation des bénéficiaires de prestations complémentaires dépend du type de ménage (Figure 37) : Les couples sans enfant et les personnes vivant seules se situent majoritairement dans une situation de faibles ressources financières (entre 50% et 60% du revenu équivalent médian). La situation est différente pour les rentiers ayant des enfants de moins de 25 ans au sein du ménage, une configuration familiale minoritaire (moins de 200 cas). Dans ce cas, la situation dominante est de disposer de ressources financières correspondant à la médiane (environ 62%), ce qui est probablement dû au fait que ces ménages reçoivent des rentes pour enfants.

Figure 37 : Niveau des ressources financières des ménages bénéficiant de prestations complémentaires. Ménages retraités ou mixtes (avec enfant(s) de moins de 25 ans), 2015 (en %)



Source : WiSiER (2015). Note : « Très faibles » ressources : ménages présentant un revenu équivalent inférieur à 50% du revenu équivalent médian. « Faibles » ressources: ménages situés entre 50% et 60% du revenu équivalent. « Vulnérabilité » : ménages situés à plus de 60% du revenu équivalent mais qui se retrouveraient au-dessous de cette limite dans le cas d'une réduction de 20% du revenu du travail. « Médianes » : Situation intermédiaire (60%-180%). « Elevées » : ressources supérieures à 180% du revenu équivalent.

Concernant la distribution du revenu, sans surprise, ceux des ménages sans enfants sont composés principalement des revenus du 1^{er} pilier. A l'exception des couples avec enfant(s), les prestations complémentaires représentent une contribution moins importante que les rentes du 1^{er} pilier, mais

¹⁰¹ Les prestations complémentaires peuvent conduire au dépassement de ce seuil pour différentes raisons, liées au fait qu'elles couvrent les besoins vitaux. Ainsi, elles peuvent couvrir des loyers élevés en région urbaine, ou participer à des dépenses de santé. Il importe ainsi de rappeler que les seuils relatifs ne permettent pas de fournir une situation financière objective des ménages et qu'ils ne font que positionner ceux-ci en fonction du revenu médian.

sont malgré cela une part importante du revenu annuel. La contribution des prestations complémentaires représente entre 20% (ménages monoparentaux) et 33% (couples sans enfant) du revenu annuel, dans un contexte où les rentes des 2^e/3^e piliers représentent une contribution extrêmement faible. Pour les ménages avec enfant(s), le revenu de l'activité professionnelle représente approximativement deux cinquièmes du revenu annuel.

Pour synthétiser, une opposition très nette s'observe entre les bénéficiaires de l'aide sociale ou de prestations complémentaires, d'une part, et les rentiers AI et AS, d'autre part. Elle s'explique par la nature même de ces prestations. Les deux premiers mécanismes visent à combler les besoins de base. Les deux derniers ne sont pas calculés en fonction des ressources nécessaires du ménage, mais en fonction de l'incapacité de gain. Cependant, si les bénéficiaires de l'aide sociale ne sortent généralement pas d'une situation de très faibles ressources, ceux qui disposent de prestations complémentaires se situent généralement entre 50% et 60% du revenu équivalent médian.

Les analyses confirment donc l'hypothèse émise au chapitre 3 selon laquelle les rentes permettent généralement d'éviter des situations trop précaires. Il importe cependant de différencier cette affirmation en fonction du type de rente. Alors que l'assurance invalidité conduit à une part non négligeable de personnes sous le seuil des faibles ressources financières (28%), la situation est beaucoup plus favorable pour les bénéficiaires de l'assurance veuvage, avec une proportion de 12% de ménages sous le seuil des 60%, inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages considérés dans cette analyse (16,8%, cf. section 4.1).

Un dernier élément intéressant fait référence au rôle variable du revenu professionnel dans les différents groupes de ménages : alors que le revenu du travail contribue d'une manière majoritaire au revenu annuel moyen des rentiers AI et AS, il représente une part minoritaire du revenu des bénéficiaires de l'aide sociale.

4.4 La fortune des ménages

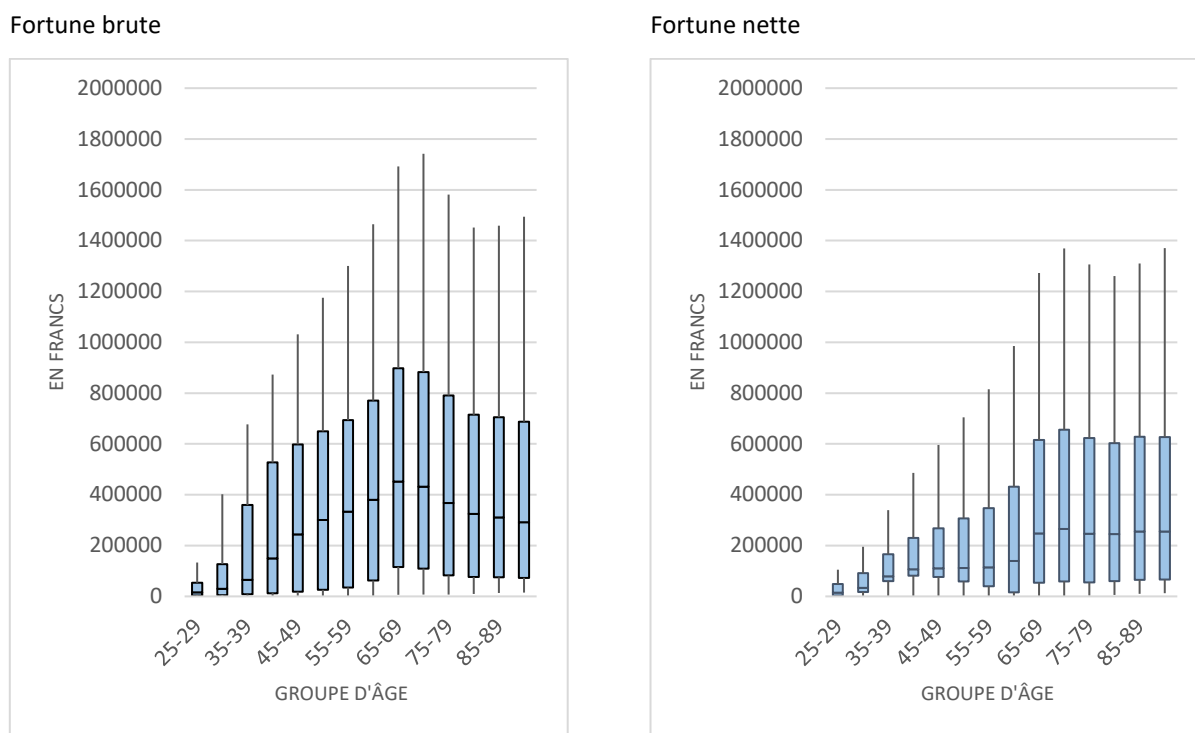
4.4.1 Situation générale

Jusqu'ici, nous avons analysé la situation financière des personnes et des ménages sous l'angle de leurs revenus équivalents, déterminés par différentes sources (revenu de l'activité, rentes, etc.) et par une fraction de la fortune rapidement mobilisable. Cette section considère spécifiquement pour sa part les niveaux de la fortune brute et nette, ainsi que les dettes. L'analyse prend en compte d'une manière quasi-systématique l'âge, car la fortune dépend étroitement de la position dans le parcours de vie.

La distribution des fortunes brute et nette est présentée à la Figure 38. La fortune brute médiane, qui représente la somme des différents types de biens (mobiliers ou immobiliers), augmente de manière significative dès l'âge de 30 ans et jusqu'à 65-69 ans. La fortune nette médiane, qui tient compte des dettes, stagne jusqu'à 45-49 ans, pour augmenter ensuite plus lentement. Cependant, sa valeur augmente sensiblement entre 60-64 ans et 65-69 ans. Le différentiel entre fortune brute et nette correspond à la dette hypothécaire et à d'éventuelles autres dettes privées. Tant en ce qui concerne la fortune brute que la fortune nette, une très forte dispersion des niveaux de fortune s'observe dans la population. Une analyse complémentaire – présentée en Annexe 6 – indique par ailleurs qu'il n'y a pas de différence significative dans la distribution de la fortune des ménages salariés comparativement aux ménages indépendants, même si ces derniers peuvent disposer d'une fortune de type commerciale.

La croissance de la fortune brute et nette observée entre 60-64 ans et 65-69 ans s'explique probablement par la perception de capitaux de la prévoyance professionnelle (3^e pilier et éventuellement 2^e pilier, qui auparavant n'étaient pas pris en compte dans la fortune, car non imposables),¹⁰² ainsi que par des héritages qui surviennent de plus en plus tardivement dans la vie.¹⁰³ Après l'âge de 65-69 ans, les deux courbes suivent des tendances différentes. La fortune brute médiane tend à diminuer progressivement et est inférieure d'environ 100 000 francs pour les ménages âgés de 90 ans et plus, comparativement à ceux âgés de 65-69 ans. Les premiers sont nés avant 1925. Les seconds sont nés entre 1946 et 1950 et ont bénéficié d'une situation économique favorable favorisant leur intégration au marché du travail. Ce sont aussi des générations qui sont devenues souvent propriétaires de leur logement,¹⁰⁴ avec un accroissement progressif de la fortune suite aux tendances du marché immobilier. On peut donc soupçonner un effet de cohorte derrière la fortune élevée de ce groupe. Le niveau de la fortune nette reste pour sa part stable après 65-69 ans.

Figure 38 : Fortune médiane brute et nette selon le groupe d'âge. Ensemble des ménages, 2015 (en francs)



Source : WiSiER (2015). Note : l'âge de la personne plus âgée du ménage est pris en compte. Les box plots représentent de bas en haut le 1^{er} décile, le 1^{er} quartile, la médiane, le 3^e quartile et le 9^e décile de la distribution des revenus.

¹⁰² Selon la statistique des nouvelles rentes de l'OFS pour 2018, un tiers des nouvelles prestations sont versées sous la forme d'un capital, et 19% sous une forme combinée (rente + capital). <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securete-sociale/rapports-prevoyance-vieillesse/statistique-nouvelles-rentes.html> (consulté le 15.01.2021).

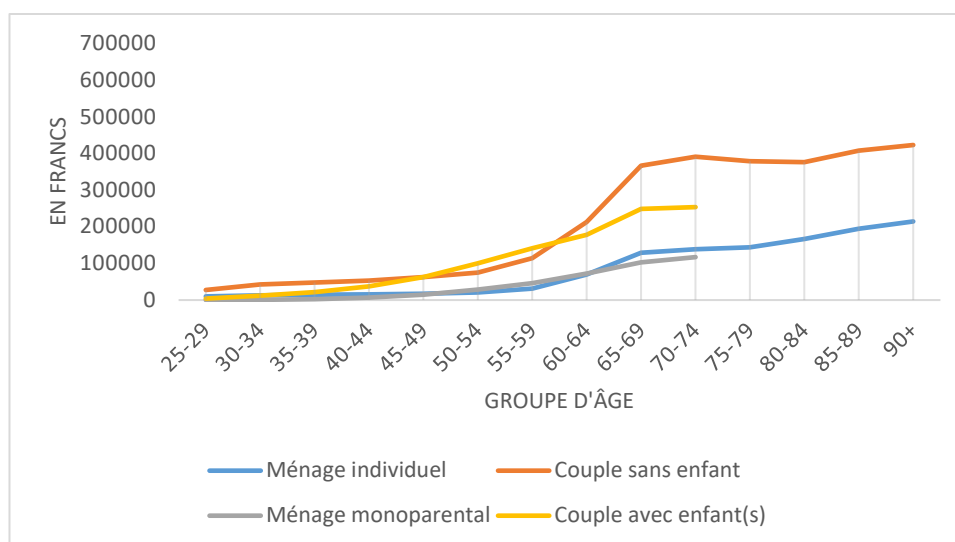
¹⁰³ Stutz et al. (2006) estiment qu'en 2020, 48% des bénéficiaires d'héritage seraient âgés de 55 à 74 ans.

¹⁰⁴ Le taux de propriétaire est en effet le plus élevé dans ces classes d'âge. Cf. Crédit Suisse (2018). https://cdn2.webgenery.net/59350EA1D04DA750432958/Vente/Economics_Alert_Global_101018_fr-CH.pdf. (Consulté le 26.4.2021).

La Figure 39 complète cette description en présentant la fortune nette selon l'âge pour différents types de ménage. Que ce soit avec ou sans enfant(s), les couples disposent d'une fortune nette plus élevée que les ménages individuels ou monoparentaux. La capacité d'épargne est donc plus aisée pour les couples qui, rappelons-le, présentent une situation financière généralement meilleure que les ménages dirigés par une seule personne.

Nous pouvons aussi observer qu'à partir du groupe d'âge 60-64 ans, la fortune nette de couples sans enfant est supérieure à celle des couples avec enfant(s). Dans ces catégories d'âge les couples sans enfant sont le plus souvent des couples dont la descendance a quitté le foyer parental, un élément qui pourrait augmenter la capacité d'épargne du ménage. C'est aussi dans cette catégorie que l'augmentation de la fortune après le passage à la retraite est la plus marquée, probablement liée aux motifs (héritage, prestations en capital) mentionnés précédemment. Après l'âge de la retraite, la fortune nette des couples sans enfant stagne, tandis que celle des ménages individuels augmente légèrement : cette augmentation est probablement due au fait qu'avec le veuvage, un nombre croissant de ménages composés d'un couple se transforment en ménages de personnes seules, lesquelles conservent leur patrimoine.

Figure 39: Fortune nette médiane, selon le type de ménages et le groupe d'âge, 2015 (en francs)



Source : WiSiER (2015). Note : l'âge de la personne la plus âgée du ménage est pris en compte. Pour les ménages monoparentaux et couples avec enfant(s) (de moins de 25 ans) dans le ménage, la situation après 70 ans n'est pas présentée car le nombre de cas est insuffisant pour une interprétation correcte.

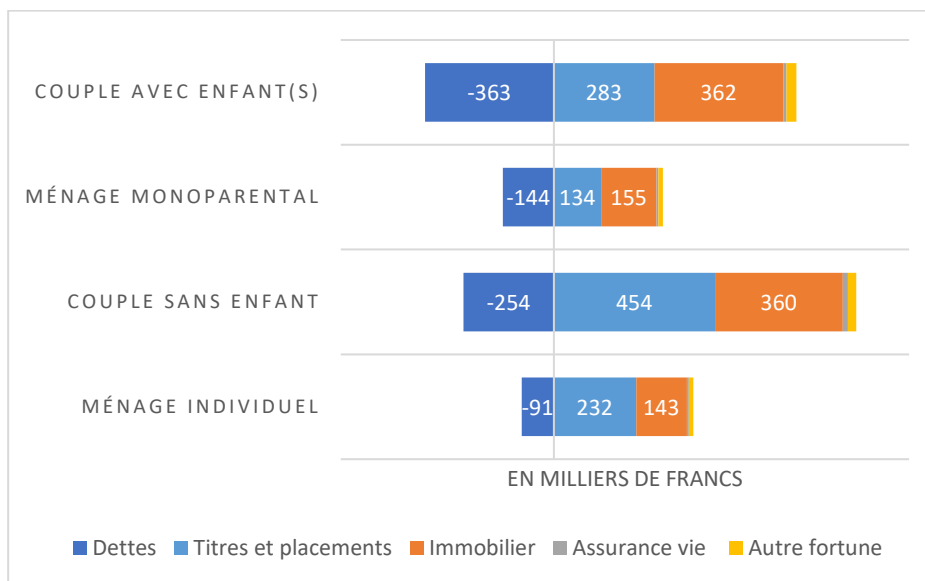
La composition des éléments constitutifs de la fortune des ménages (Figure 40) doit être effectuée en tenant compte du fait que les valeurs moyennes sont présentées dans le graphique. Celles-ci peuvent être influencées par quelques ménages extrêmement riches.¹⁰⁵ Cette limite n'empêche pas le constat que les deux principales sources de revenus sont les titres et placements en liquidités ainsi que les biens immobiliers. Pour les ménages avec enfant(s), les biens immobiliers représentent un avoir moyen supérieur aux titres et placements, tandis que pour les ménages sans enfant, ce sont les titres et placements qui représentent la source de fortune la plus importante. Les assurances vie

¹⁰⁵ Présenter la valeur médiane n'a pas de sens car une majorité des ménages ne sont pas concernés par différents éléments constitutifs de la fortune, ni par les dettes.

ayant une valeur de rachat, ainsi que les autres types de biens (voitures, or, successions non partagées, etc.) ne représentent qu'un apport minoritaire.

L'endettement est en moyenne le plus important chez les couples avec enfant(s) comparativement aux autres catégories. Pour ce type de ménage, l'endettement moyen est équivalent à la valeur fiscale corrigée¹⁰⁶ moyenne de leurs biens immobiliers (environ 360 000 francs). Les personnes vivant seules présentent pour leur part le plus faible niveau d'endettement.

Figure 40: Contribution des éléments de la fortune, selon le type de ménage. Ensemble des ménages, 2015 (en milliers de francs, valeurs moyennes)



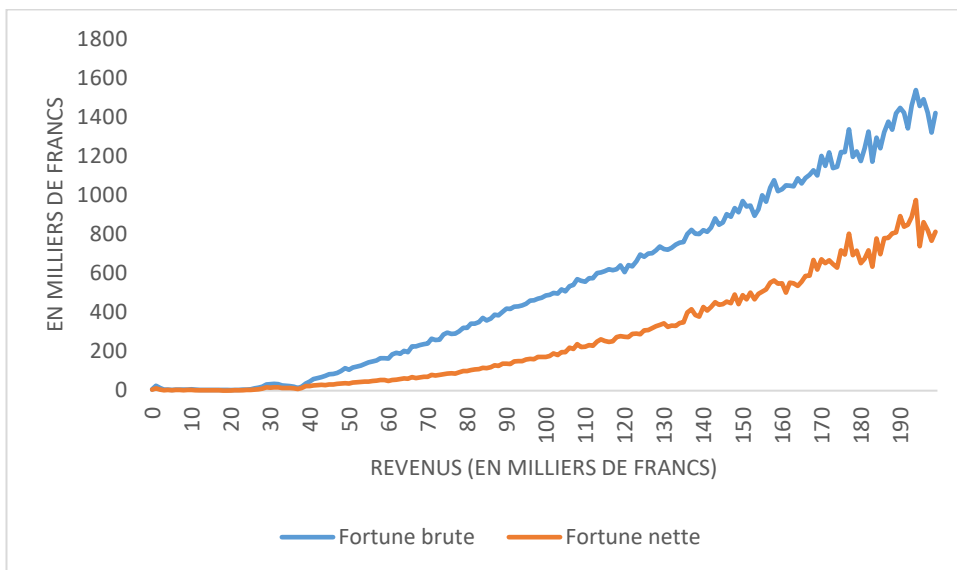
Source : WiSiER (2015).

4.4.2 Le lien entre revenu et fortune

Le lien entre le niveau de revenu en 2015 et la fortune est attesté à la Figure 41, laquelle représente la fortune brute et nette médiane (sur l'axe vertical) en fonction du revenu équivalent du ménage (sur l'axe horizontal), exprimé en milliers de francs. Les ménages disposant d'un revenu équivalent inférieur à 40 000 francs se caractérisent par un niveau de fortune pratiquement nul. A partir de ce seuil, autant la fortune brute que la fortune nette augmentent régulièrement. Cette augmentation est linéaire pour la fortune brute, mais prend une forme plus aplatie pour la fortune nette, indiquant que le niveau médian d'endettement augmente avec le revenu, une situation qui s'explique par un accès aux prêts hypothécaires conditionné au revenu du ménage.

¹⁰⁶ Rappelons que la valeur fiscale corrigée des biens immobiliers peut sous-estimer la valeur vénale de ces biens.

Figure 41: Fortune brute et nette médiane selon le niveau du revenu, 2015 (en milliers de francs)



Source : WiSIER (2015).

4.4.3 Qui est vulnérable en termes d'épargne ?

Afin de mieux comprendre qui sont les groupes présentant un niveau de vulnérabilité élevé en termes d'épargne, la proportion des ménages ne disposant pas de liquidités suffisantes pour faire face à une dépense imprévue a été calculée. La méthode choisie ici s'inspire d'une étude de l'OFS, laquelle utilise les seuils de pauvreté relative calculés à partir des revenus médians et les applique à l'épargne (OFS, 2020b). La capacité du ménage à couvrir des dépenses par le recours à l'épargne est alors définie par la capacité de couvrir les seuils par leur épargne, pour une période de quelques mois.

Nous inspirant de cette approche, nous indiquons ici la proportion des ménages disposant de liquidités (titres et biens en capitaux) suffisant à couvrir le seuil de pauvreté (seuil de 60%) pour une durée de 3 mois (9520 francs), respectivement 12 mois (38 080 francs).¹⁰⁷

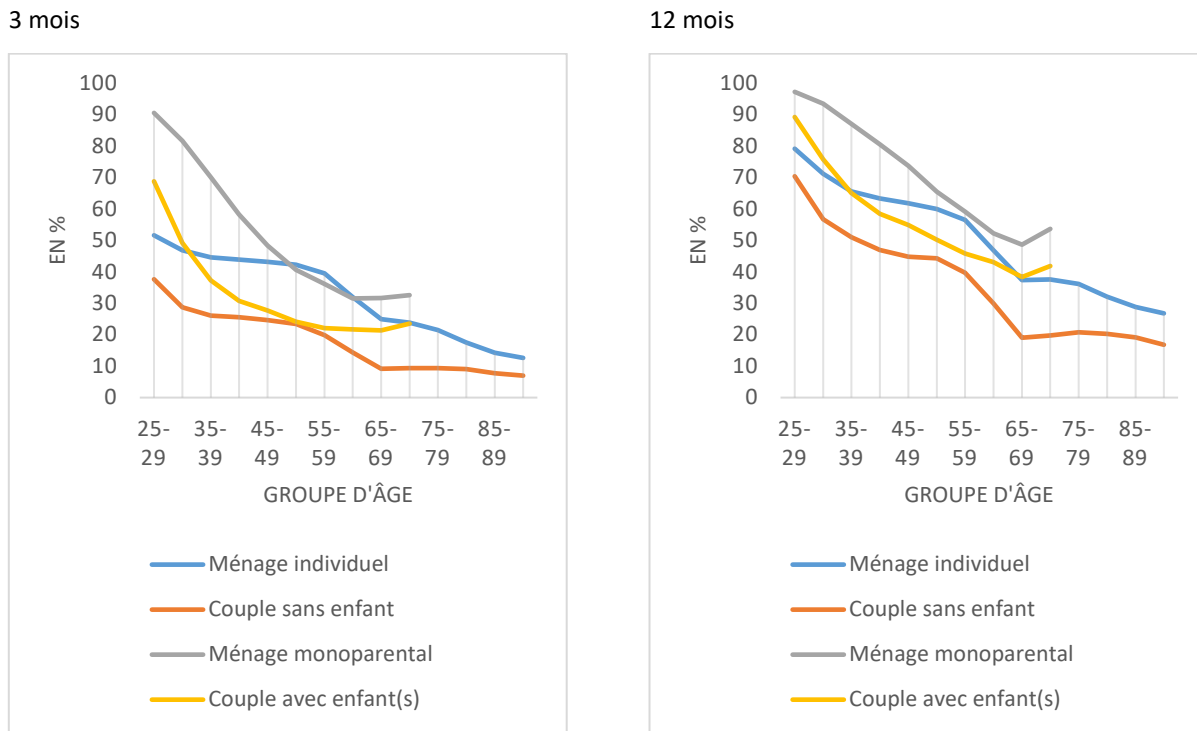
Au total, 29% des ménages ne disposent pas de liquidités permettant de faire face à trois mois de dépenses (12 mois 49%). Ces chiffres sont proches de ceux obtenus par l'OFS à partir des données de l'enquête SILC (31% et 55% respectivement, cf. OFS 2020b, p. 9).

Quel que soit le type de ménage, l'augmentation des liquidités d'une classe d'âge à l'autre conduit à une part croissante de ménages pouvant faire face à 3 ou 12 mois de dépenses (Figure 42). Aux jeunes âges, peu de ménages pourraient couvrir les besoins pour 12 mois : entre 25 et 29 ans, entre 70% (couples sans enfant) et 97% (ménages monoparentaux) n'atteignent pas cet objectif. Concernant le critère des trois mois, entre 25 et 29 ans, 38% des couples sans enfant ne disposent pas de liquidités suffisantes à faire face aux dépenses trimestrielles, contre 90% des ménages

¹⁰⁷ Afin de conserver une approche uniforme sur l'ensemble du chapitre, nous avons utilisé les seuils calculés à partir du revenu équivalent, lequel est déduit du revenu annuel corrigé, incluant donc 5% des liquidités. La méthode est donc différente de celle appliquée par l'OFS (2020b). L'interprétation de cette méthode reste théorique, notamment en raison du fait que pour les rentiers, le droit à la rente est garanti et la question de la couverture des besoins par l'épargne ne se pose pas.

monoparentaux. Les écarts dans les risques de pauvreté vis-à-vis de la fortune sont donc importants entre les types de ménages.

Figure 42 : Proportion de ménages dont les liquidités ne permettent pas de faire face à trois mois et 12 mois de dépenses, selon le type de ménages et le groupe d'âge. Ensemble des ménages, 2015 (en %)



Source : WISIER (2015). Note : Pour les ménages monoparentaux et couples avec enfant(s), la situation après 70 ans n'est pas présentée car le nombre de cas est insuffisant pour une interprétation correcte.

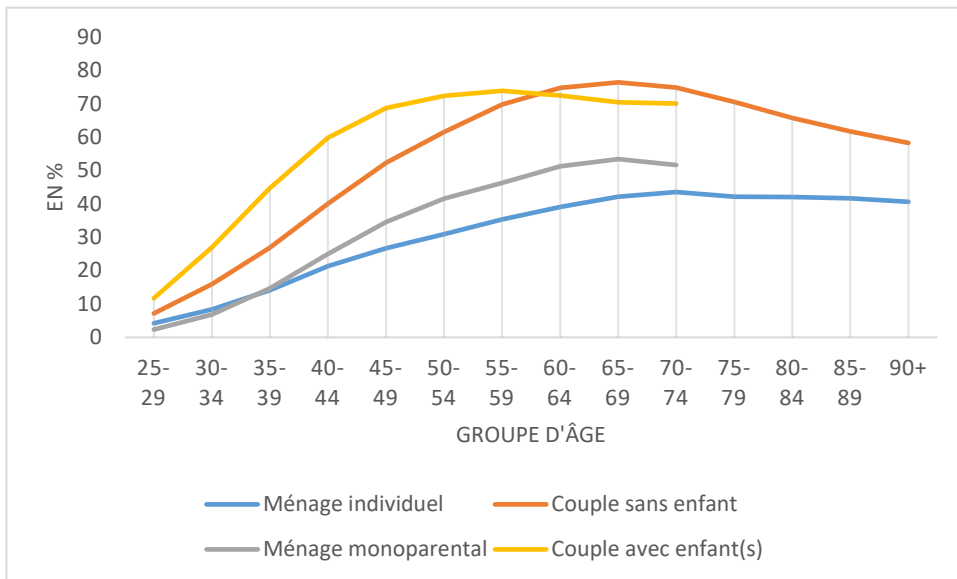
4.4.4 Le statut de propriété

Les données fiscales permettent de décrire dans les détails les caractéristiques de la propriété immobilière en Suisse. Le fait de détenir un bien immobilier conduit en effet à une imposition de celui-ci en tant qu'élément de la fortune ; cependant, les données disponibles ne permettent pas de connaître systématiquement le statut du bien (résidence principale, résidence secondaire ou investissement).

La part des personnes concernées par la propriété est cohérente avec les données publiées à ce sujet¹⁰⁸, et suit une tendance à la hausse d'une classe d'âge à l'autre (Figure 43). Les couples, avec ou sans enfant(s), sont plus nombreux à être propriétaires que les ménages monoparentaux ou individuels. En outre, comme les ménages vivant en couple bénéficient d'un revenu et d'une capacité d'épargne plus élevés que les personnes vivant seules ou que les ménages monoparentaux, cette situation peut favoriser l'acquisition d'un bien immobilier, notamment l'obtention d'un prêt hypothécaire. Jusqu'à l'âge de 55-59 ans, les couples avec enfant(s) sont plus souvent propriétaires que les couples sans enfant(s), puis les différences s'estompent. Peu avant la retraite, quelque trois-quarts des couples sont propriétaires d'un bien immobilier.

¹⁰⁸ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/construction-logement/logements/conditions-habitation/locataires-proprietaires.assetdetail.7346171.html> (consulté le 15.02.2021).

Figure 43 : Proportion des ménages présentant une fortune immobilière selon le type de ménages et le groupe d'âge. Ensemble des ménages, 2015 (en %)



Source : WiSiER (2015). Note : Pour les ménages monoparentaux et couples avec enfant(s), la situation après 70 ans n'est pas présentée car le nombre de cas est insuffisant pour une interprétation correcte.

4.4.5 L'endettement

L'endettement des ménages suit généralement une courbe en forme de cloche (Figure 44), puisqu'il augmente jusqu'à environ 50 ans avant de diminuer. Ce schéma fait référence à des prêts hypothécaires, souvent plus importants aux âges médians de la vie active, puis progressivement remboursés. Les couples avec enfant(s) constituent une exception par rapport à ce schéma, puisque les plus jeunes d'entre eux (25-29 ans) dénombrent plus d'un quart de personnes endettées, une proportion qui monte ensuite très lentement avant de diminuer précocement. En effet, l'atteinte du pic d'endettement est relativement rapide pour les ménages avec enfant(s) (35-44 ans), comparativement aux ménages sans enfant (45-49 ans).

Comme nous l'avons mentionné à la section précédente, l'endettement en Suisse est positivement corrélé aux revenus et au niveau de la fortune. Pour cette raison, les ménages les plus souvent précarisés (ménages individuels et monoparentaux) se caractérisent par un niveau d'endettement inférieur à celui des ménages composés d'un couple. Cela s'explique par le fait que les dettes hypothécaires, qui constituent l'essentiel des dettes en Suisse, sont accessibles aux personnes susceptibles de prouver des revenus professionnels réguliers.

D'une manière générale, le passage à la retraite conduit à une diminution nette de la proportion des personnes endettées. Une explication à cette situation est probablement l'obtention – mentionnée précédemment – de prestations en capital des 2^e et 3^e piliers voire d'héritages, qui peuvent effacer dans certains cas la dette. Une autre explication est liée au fait que les banques peuvent exiger des remboursements hypothécaires (voire des ventes d'immeubles) si la capacité financière est trop basse après le passage à la retraite. Entre 65 et 69 ans, suivant le type de ménage, entre 5% et 15% des ménages sont endettés. Cette proportion poursuit sa baisse jusqu'à la dernière classe d'âge.

La possession de biens immobiliers influence la proportion de personnes endettées. Pour cette raison, lorsque l'on ne tient compte que des personnes non-proprétaires d'un logement, le taux

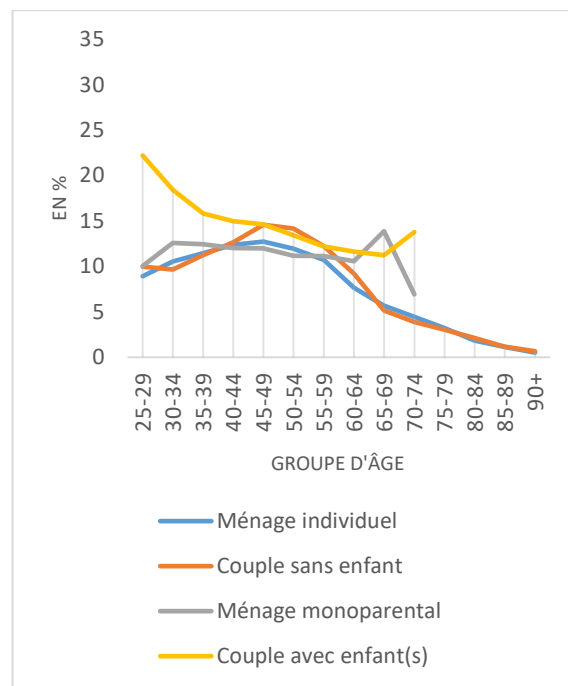
d'endettement diminue sensiblement. Les écarts entre catégories de ménages tendent aussi à diminuer au milieu de la vie active.

Figure 44 : Proportion de ménages endettés selon le type de ménages et le groupe d'âge. Ensemble des ménages, 2015 (en %)

Ensemble des contribuables



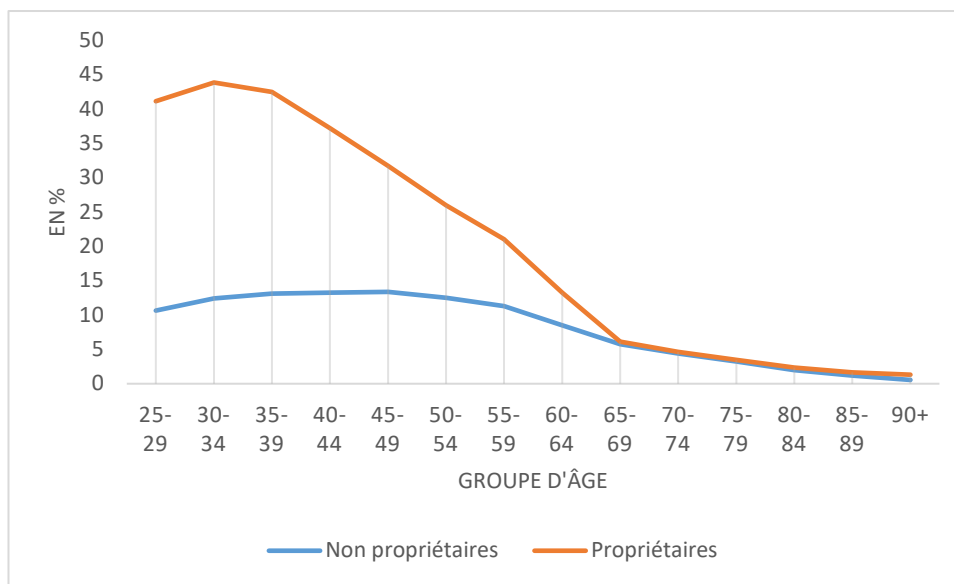
Contribuables non-propriétaires



Source : WiSiER (2015).

Etant lié à une dette hypothécaire, l'endettement concerne des ménages propriétaires de biens immobiliers (Figure 45), notamment les jeunes ménages (la proportion atteint 43% entre 30-34 ans). Une part moins importante de ménages ne possédant pas de biens immobiliers est endettée. Cependant, dès l'âge de 65 ans, les écarts entre les deux catégories disparaissent, en lien avec le remboursement de la dette hypothécaire.

Figure 45: proportion de ménages endettés selon le statut de propriété et le groupe d'âge. Ensemble des ménages, 2015 (en %)



Source : WiSiER (2015).

4.5 Synthèse

Ce chapitre, contrairement au chapitre 3, repose sur le concept du ménage. Celui-ci permet de tenir compte des revenus de plusieurs contribuables, lorsqu'ils partagent le même logement (par exemple dans le cas d'un couple non marié). Les conséquences de cette approche, comparativement à l'analyse des contribuables, sont discutées à la section 4.6.

Différents éléments ressortent de l'analyse de la situation des ménages en 2015. Ces éléments sont résumés dans les lignes suivantes.

D'une manière générale, près de 9% des ménages présentent de très faibles ressources financières, et légèrement plus de 8% se situent entre le seuil des très faibles ressources (50% du revenu équivalent médian) et celui des faibles ressources (60% du revenu équivalent médian). Au total, un peu moins de 17% des ménages sont donc au-dessous du seuil de 60%. Les ménages actifs sont légèrement plus souvent dans une situation de très faibles ressources financières comparativement aux ménages retraités (9% versus 8%). En revanche, ces derniers présentent un risque plus élevé de se retrouver dans la catégorie des faibles ressources (50% à 60% du revenu équivalent médian, 14% pour les retraités versus 6% pour les actifs). Au total, 15% des ménages actifs et 22% des ménages retraités sont dans une situation de (très) faibles ressources financières. A noter également que 8% des ménages actifs présentent une situation de vulnérabilité, qui conduirait à un passage au-dessous du seuil de 60% du revenu équivalent médian en cas de baisse de 20% du revenu professionnel.

Deux catégories montrent des taux élevés de (très) faibles ressources. D'une part, les personnes vivant seules – hommes et femmes – et ayant atteint l'âge de la retraite représentent un groupe caractérisé par des taux de (très faibles) ressources qui dépassent 25% (26% pour les hommes et 29% pour les femmes). D'autre part, les ménages monoparentaux dirigés par une femme en âge d'activité sont particulièrement concernés par cette situation (34%). Lorsque la femme est en âge de la retraite, cette proportion diminue (20%).

En revanche, les ménages composés d'un couple sans enfant présentent la situation financière la plus favorable : la part de ceux au-dessous du seuil de (très) faibles ressources financières est de 6% pour ceux en âge d'activité, de 10% pour ceux composés à la fois d'un partenaire d'âge actif et d'un partenaire en âge de la retraite, et de 12% pour ceux composés de deux partenaires en âge de la retraite.

Différentes dimensions interviennent sur le risque de disposer de (très) faibles ressources financières. L'âge est associé à la fois au niveau des revenus et de la fortune et par conséquent à la situation financière appréciée à partir du revenu équivalent. D'une manière générale, les ménages d'âge de préretraite présentent une situation financière meilleure que les plus jeunes ménages : le revenu professionnel est le plus élevé entre 50 et 59 ans et la fortune brute médiane tend à augmenter à partir du groupe d'âge 40-44 ans. Entre 55 et 64 ans, la proportion de (très) faibles ressources financières ne dépasse pas 14%, pour l'ensemble des ménages.

Au sein des ménages retraités, une détérioration de la situation financière s'observe à mesure où l'on considère les classes d'âge les plus avancées, pour dépasser une proportion de 25% de (très) faibles ressources financières dès l'âge de 80 ans (contre 16% entre 65 et 69 ans). Compte tenu des données disponibles, il est difficile de déterminer précisément si cet accroissement du risque de faibles ressources financières perdurera dans le temps ou s'il s'agit d'un effet de cohorte, c'est-à-dire une spécificité des générations nées avant 1935 qui ne se retrouvera pas dans les générations suivantes.

Des différences s'observent concernant la situation financière des ménages individuels ou monoparentaux dirigés par un homme ou par une femme. Les ménages monoparentaux féminins se caractérisent par une situation financière plus défavorable que les ménages du même type dirigés par un homme. Alors que les proportions de (très) faibles ressources financières sont similaires pour les hommes et les femmes en âge d'activité vivant seuls (17%), les femmes se caractérisent par une vulnérabilité financière plus élevée que les hommes (7% contre 4%).

Les caractéristiques familiales, telles que l'état civil, le nombre d'enfants et l'âge de ces derniers sont également des facteurs qui interviennent sur la situation financière du ménage. En particulier, la présence d'enfants dans le ménage péjore cette situation, surtout s'ils sont jeunes et nombreux. L'impact des enfants sur la situation du ménage est plus visible pour les femmes à la tête d'un ménage monoparental en comparaison aux hommes dans la même configuration familiale. Ces résultats sont probablement à mettre en relation avec différents aspects liés à la répartition des rôles quant à l'éducation des enfants, et aux inégalités de genre sur le marché du travail. Le profil sociodémographique pourrait aussi jouer un rôle, les hommes à la tête d'un ménage monoparental étant plus âgés, et probablement mieux insérés sur le marché du travail. Leurs enfants sont également plus âgés, et peuvent dans certains cas contribuer au revenu du ménage.

D'autres dimensions sociodémographiques et économiques telles la nationalité et le statut migratoire, le niveau de formation, le statut professionnel et la profession exercée peuvent aussi influencer la situation financière. Être d'une nationalité hors UE/AELE conduit à un risque accru de présenter de (très) faibles ressources financières (49% pour les ressortissants non européens, 42% pour ceux de l'Europe non communautaire). Les ménages qui exercent une activité indépendante sont aussi soumis à un risque élevé de (très) faibles ressources financières (39%), même si ce groupe comprend aussi des personnes aux revenus élevés. Les professions de l'agriculture et de la sylviculture (20%), ainsi que les professions non spécialisées (19%) sont aussi caractérisées par de hauts niveaux de (très) faibles ressources financières. Enfin, les ménages de niveau de formation

tertiaire présentent un très faible risque d'être dans cette situation (5%, contre 24% pour les ménages de niveau secondaire I).

Dans l'ensemble, les résultats sont cohérents avec ce qui est anticipé au vu de la littérature existant en Suisse. On notera cependant que de nombreux facteurs en lien avec la situation financière ne sont pas connus, par exemple l'état de santé, l'expérience professionnelle ou la productivité, ou des charges extrafamiliales qui peuvent aussi réduire l'activité professionnelle. Nos données ne permettent pas d'aller plus dans le détail de ces mécanismes conduisant à la précarité financière.

Face au risque de précarité, des mesures de la prévoyance financière sont à disposition. Notamment, les prestations du 1^{er} pilier représentent un élément essentiel de lutte contre la pauvreté. A ce propos, les données permettent de mettre en évidence une situation financière plutôt défavorable pour les rentiers bénéficiaires de prestations complémentaires, même si ces prestations contribuent à l'amélioration de leur situation financière en fournissant, selon le type de ménage, entre 20% et 33% du revenu annuel moyen. En revanche, la situation des actifs bénéficiaires d'une rente de veuve et veuf ou d'invalidité est meilleure. L'aide sociale, pour sa part, a pour objectif de remplir les besoins vitaux. Elle représente une part essentielle du revenu annuel moyen des bénéficiaires (de 76% à 89% selon le type de ménage).

La situation financière est également appréciée en tenant compte de la fortune. Celle-ci est généralement corrélée avec le revenu, ce qui conduit à l'observation selon laquelle les ménages présentant les plus faibles revenus, notamment les ménages monoparentaux et ménages individuels, sont aussi ceux qui présentent la plus faible fortune. Parallèlement, le niveau de la fortune brute est associé au niveau des dettes par le fait des prêts hypothécaires conditionnés au niveau des revenus.

4.6 Comparaison des chapitres 3 et 4

Le chapitre 3 avait pour but de comparer la situation en 2015 avec celle de 2003. Il utilise ainsi la notion de contribuable et reproduit des analyses publiées il y a plus de 10 ans. Grâce au développement d'une base de données administratives et fiscales plus complète (WiSiER), le chapitre 4 utilise le concept de ménage, permettant ainsi une analyse plus fine en tenant compte de la configuration familiale. La composition du ménage et l'âge des enfants sont désormais connus. De plus, plusieurs variables socioéconomiques sont disponibles, permettant de mesurer leur impact sur la situation financière de la population. Finalement, celle-ci est appréhendée de manière plus précise par la disponibilité d'informations sur l'aide sociale.

Puisqu'elles portent sur des données et des catégories d'analyse différentes, une comparaison directe entre ces deux approches n'est pas possible. Cependant, il est utile de confronter les résultats afin de vérifier s'ils aboutissent aux mêmes conclusions. Il est toutefois important de souligner que l'approche sous la notion de ménage est statistiquement plus complète et donc plus fiable que celle de contribuable. Des écarts considérables peuvent même caractériser certaines catégories de ménages/contribuables (voir ci-dessous).

Des seuils différents

Ainsi que l'indique le Tableau 4, en raison des concepts différents, les seuils calculés pour apprécier la situation financière varient légèrement selon le chapitre. L'écart relatif est de 4%, résultant d'un revenu équivalent médian légèrement plus élevé lorsque l'on prend en compte les ménages et non les contribuables. Cet écart a des conséquences, principalement pour les ménages dont la situation financière est située autour de ces seuils, comme c'est le cas des personnes retraitées vivant seules. Ainsi, un changement même modeste des seuils peut conduire à des proportions très différentes de contribuables ou de ménages au-dessous des seuils, ceci même si les personnes qui forment le contribuable sont les mêmes que ceux qui forment le ménage. Des variations peuvent également s'expliquer par le fait que certains éléments constitutifs du revenu sont considérés dans le chapitre 3 et non le chapitre 4 (valeur locative), ou vice-versa (aide sociale).

Il importe cependant de rappeler que l'on considère la situation financière d'un point de vue relatif, autrement dit pour un ménage ou un contribuable, on analyse sa position par rapport au revenu équivalent médian (calculé sur l'ensemble de la population). Un ménage composé d'une personne vivant seule peut dès lors être caractérisé par de faibles ressources financières, alors que la même personne – définie comme étant contribuable – est caractérisée par des ressources médianes. Étant donné que les ménages forment la plupart du temps une unité économique (dans le sens où ils contribuent ensemble aux dépenses), la situation relative du ménage est plus parlante que la situation du contribuable, et c'est pourquoi les résultats du chapitre 4 devraient être privilégiés.

Comparaison des situations économiques à l'échelle du ménage et des contribuables

En considérant les personnes de manière individuelle, nous pouvons comparer leur position financière relative, selon la définition adoptée (ménage ou contribuable). Nous comparons en particulier les niveaux de faibles ou de très faibles ressources financières observés suivant la définition.

Cette concordance dépend en partie de la manière dont le statut de contribuable reflète la situation du ménage. Comme l'indique le Tableau 22, qui ne reprend qu'une sélection de configurations, un

même statut de contribuable peut correspondre à différents types de ménages. Ainsi, un contribuable masculin non marié sans enfant vivra dans près de trois cas sur dix (29%) en couple non marié (femmes 23%). Un contribuable masculin non marié avec enfant vit dans 75% des cas en couple, alors qu'une femme présentant le même statut vit dans 25% en couple. Le fait que les configurations des ménages ne correspondent pas à la typologie des contribuables conduit à une situation où l'appréhension de la situation économique n'est pas parfaite. Dans les lignes suivantes, nous discutons des écarts observés entre les deux concepts.

Tableau 22: Type de ménage dans lequel l'individu vit, en fonction de son statut de contribuable, en 2015

Statut de contribuable	Type de ménage	Effectif	En %
Contribuable non marié (homme)	Ménage individuel masculin	224783	70.6
	Couple non marié (sans enfant)	93747	29.4
Contribuable non marié (femme)	Ménage individuel féminin	306364	77.3
	Couple non marié (sans enfant)	89736	22.7
Contribuable marié (sans enfant)	Ménage individuel	3928	1.3
	Couple non marié (sans enfant)	300428	98.7
Contribuable non marié avec enfant(s)	Monoparental homme	4527	25.1
	Couple non marié (avec enfant(s))	13500	74.9
Contribuable non marié avec enfant(s)	Monoparental femme	43255	75.0
	Couple non marié (avec enfant(s))	14442	25.0

Source : WiSiER. Seules les configurations familiales discutées dans cette section sont présentées dans le graphique.

Le Tableau 23 résume la situation des contribuables vivant seuls (sans enfant). Pour les hommes, près de 225 000 (soit 71%) vivent en ménage individuel et 94 000 (soit 29%) vivent donc en couple non marié. Pour les premiers, 9% sont au-dessous du seuil de 50% et 8% entre 50% et 60% du revenu médian. Pour les seconds, ces proportions sont de 3% et 2%. Dans le premier cas, la situation financière déterminée à l'échelle du contribuable correspond relativement bien avec la situation déterminée à l'échelle du ménage. Ainsi, 88% des contribuables présentant de très faibles ressources financières constituent également des ménages avec de très faibles ressources financières. Quelque 5% sont dans une situation de faibles ressources au niveau de leur ménage et 7% dans une situation médiane. Cette évolution s'explique par d'autres seuils et par la prise en compte de l'aide sociale. Le taux de concordance atteint 77% pour les contribuables / ménages dans une situation de faibles ressources, 95% pour celles dans une situation médiane, et 81% pour celles dans une situation de revenus élevés.

La situation est différente pour les contribuables non mariés de sexe masculin qui vivent dans un couple non marié. La prise en compte de la situation de contribuable sous-estime fortement les ressources financières, puisque le revenu du conjoint n'est pas pris en compte. Ainsi, seuls 26% des contribuables considérés comme présentant de très faibles ressources (faibles ressources : 6%) sont dans cette situation effective, à l'échelle des ménages. Selon le critère des ménages, la majorité sont dans une situation médiane. En réalité, la prise en compte du revenu du conjoint, et éventuellement de l'aide sociale, modifie totalement la perception que l'on a de la situation financière de ces contribuables non mariés.

Pour les contribuables de sexe féminin, près de 307 000 (soit 77%) vivent en ménage individuel et 90 000 (soit 23%) vivent en couple non marié. Au total, 23% des premières sont dans une situation de (très) faibles ressources financières, contre 6% chez les secondes.

Les mêmes tendances s'observent concernant les indicateurs de ressources financières, avec une incohérence encore plus forte pour les contribuables non mariées vivant dans un ménage composé d'un couple non marié, puisque seules 19% de celles présentant de très faibles ressources et 4% de faibles ressources selon le statut de contribuable sont dans la même situation une fois la situation du ménage prise en considération. Ainsi, le statut de contribuable ne fournit pas une information fiable de la situation du ménage. La concordance est cependant meilleure pour les femmes qui vivent en ménage individuel, une situation où l'analyse en fonction du type de contribuable est relativement fiable.

Tableau 23: Situation financière des personnes vivant seules, selon le concept de contribuable (vertical) ou de ménage (horizontal). Hommes et femmes contribuables non mariés en 2015

Hommes		Ménage individuel					Couple non marié (sans enfant)					Effectif N	
		très faible	faible	médian	élevé	Σ _s (en % N)	très faible	faible	Médian	élevé	Σ _s (en % N)		
Contribuable non marié (sans enfant)	très faible	n	16251	967	1323	8	18549	1681	766	3945	120	6512	25061
		%	87.6	5.2	7.1	0.0	100.0	25.8	11.8	60.6	1.8	100.0	
							(74.0)					(26.0)	
	faible	n	2733	10944	450	5	14132	303	233	3040	71	3647	17779
		%	19.3	77.4	3.2	0.0	100.0	8.3	6.4	83.4	1.9	100.0	
							(79.5)					(20.5)	
médian	n	1208	6800	143782	121	151911	632	940	58597	6606	66775	218686	
	%	0.8	4.5	94.6	0.1	100.0	0.9	1.4	87.8	9.9	100.0		
						(69.5)					(30.5)		
élevé	n	32	10	7681	32468	40191	2	4	3397	13410	16813	57004	
	%	0.1	0.0	19.1	80.8	100.0	0.0	0.0	20.2	79.8	100.0		
						(70.5)					(29.5)		
Σ N			20224	18721	153236	32602	224783	2618	1943	68979	20207	93747	318530
						(70.6)					(29.4)		
Σ selon type de ménage	%		9.0	8.3	68.2	14.5	100.0	2.8	2.0	73.6	21.6	100.0	

Femmes		Ménage individuel					Couple non marié (sans enfant)					Effectif N	
		très faible	faible	médian	élevé	Σ _s (en % N)	très faible	faible	médian	élevé	Σ _s (en % N)		
Contribuable non marié (sans enfant)	très faible	n	19782	726	883	3	21394	1789	733	6504	405	9431	30825
		%	92.5	3.4	4.1	0.0	100.0	19.0	7.8	69.0	4.3	100.0	
							(69.4)					(30.6)	
	faible	n	5875	21881	379	3	28138	444	224	4774	246	5688	33826
		%	20.9	77.8	1.3	0.0	100.0	7.8	3.9	83.9	4.3	100.0	
							(83.2)					(16.8)	
médian	n	3289	18694	196107	60	218150	931	1216	51457	12862	66466	284616	
	%	1.5	8.6	89.9	0.0	100.0	1.4	1.8	77.4	19.4	100.0		
						(76.6)					(23.4)		
élevé	n	51	39	8759	29833	38682	2	1	1203	6945	8151	46833	
	%	0.1	0.1	22.6	77.1	100.0	0.0	0.0	14.8	85.2	100.0		
						(82.6)					(17.4)		
Σ			28997	41340	206128	29899	306364	3166	2174	63938	20458	89736	396100
						(77.3)					(22.7)		
Σ selon type de ménage	%		9.5	13.5	67.3	9.7	100.0	3.6	2.4	71.2	22.8	100.0	

Source : WiSiER. Note : 25 123 hommes et 28 941 femmes appartiennent à des types de ménages différents du ménage individuel ou du couple non marié. Ces cas ne sont pas pris en compte.

Le croisement entre informations sur le type de contribuable et le type de ménage a été également effectué pour les contribuables mariés sans enfant (Tableau 24). Rappelons qu'un contribuable marié est composé des deux partenaires. Dans la majorité des cas, on observe une concordance entre le type de contribuable et le type de ménage (couple marié) : seuls légèrement plus de 1% des contribuables mariés vivent en réalité dans un ménage individuel. Au niveau des indicateurs financiers, une bonne cohérence s'observe lorsque le contribuable marié se réfère à un ménage composé d'un couple marié sans enfant. Le taux de concordance varie entre 68% (faibles ressources financières)¹⁰⁹ et 94% (situation médiane). Les écarts s'expliquent par les légères différences dans le niveau des seuils et par les variations dans la définition des revenus (prise en compte ou non de l'aide sociale). Par contre, les informations sur le contribuable marié ne fournissent pas une vue correcte de la situation financière dans le cas où le membre du ménage marié vit seul, une situation qui est marginale (moins de 4000 cas, 1% des contribuables mariés sans enfant) : notamment, les contribuables mariés présentant de très faibles ressources financières sont dans près de deux-tiers des cas dans une autre situation s'ils vivent dans un ménage individuel.

Tableau 24: Situation financière des hommes et femmes mariés, selon le concept de contribuable (vertical) ou de ménage (horizontal). Contribuables mariés sans enfant en 2015

Hommes et femmes		Ménage individuel					Couple marié (sans enfant)					Effectif N	
		très faible	faible	Médian	Élevé	Σ_s (en % N)	très faible	faible	Médian	élevé	Σ_s (en % N)		
Contribuable marié (sans enfant)	très faible	n	164	129	180	0	473	5826	202	300	6	6334	6807
		%	34.7	27.3	38.1	0.0	100.0	92.0	3.2	4.7	0.1	100.0	
	faible	n	5	6	241	0	252	3398	7669	247	3	11317	11569
		%	2.0	2.4	95.6	0.0	100.0	30.0	67.8	2.2	0.0	100.0	
	médian	n	1	3	1800	560	2364	1865	10285	196939	228	209317	211681
		%	0.0	0.1	76.1	23.7	100.0	0.9	4.9	94.1	0.1	100.0	
élevé	n	0	0	10	829	839	25	33	18036	55366	73460	74299	
	%	0.0	0.0	1.2	98.8	100.0	0.0	0.0	24.6	75.4	100.0		
	Σ		170	138	2231	1389	3928	11114	18189	215522	55603	300428	304356
	Σ selon type de ménage	%	4.3	3.5	56.8	35.4	100.0	3.7	6.0	71.8	18.5	100.0	

Source : WiSiER. Note : 37 015 contribuables appartiennent à des types de ménages différents du ménage individuel ou du couple marié sans enfant. Ces cas ne sont pas pris en compte.

La situation des contribuables vivant seuls avec enfant(s), comparés aux ménages monoparentaux, n'est pas non plus idéale (Tableau 25). Ici, nous avons retenus uniquement les contribuables non mariés avec enfant(s) (répartis en fonction du sexe) et distingué deux types de ménages : ménages monoparentaux et couples non mariés avec enfant(s). Chez les hommes, 25% des contribuables

¹⁰⁹ Le groupe des contribuables / ménages situées entre 50% et 60% du revenu médian est soumis à un risque élevé de non-concordance, ce qui est dû au fait que les seuils de 50% et 60% sont rapprochés.

vivant seuls avec enfant(s) sont dans un ménage monoparental. Par contre, chez les femmes, cette proportion est de 75%. Ainsi, la situation fiscale peine à traduire la situation du ménage, et par conséquent, elle peine aussi à traduire le niveau de ressources financières de ces ménages. Dans le cas où le contribuable non marié avec enfant(s) vit dans un ménage individuel, la part des résultats concordants est plutôt faible lorsqu'il s'agit d'identifier des situations de faibles ou très faibles ressources financières (64% et 39% pour les hommes, 64% et 38% pour les femmes). Cela s'explique d'une part par le fait que certains contribuables vivent avec un ou plusieurs enfants adultes (autres que l'enfant ou les enfants imputé(s) au contribuable), qui peuvent améliorer la situation financière de ces personnes. D'autre part, par l'inclusion ou non des revenus de l'aide sociale. Enfin, l'échelle d'équivalence utilisée pour les enfants de moins de 14 ans varie selon le chapitre, ce qui peut aussi influencer les résultats.

Dans le cas où le contribuable non marié avec enfant(s) vit en couple avec enfant(s), c'est-à-dire vit avec le deuxième parent sans être marié, l'incohérence observée entre la notion de ménage et de contribuable est encore plus importante. Seuls 37% des contribuables masculins en situation de très faibles ressources financières (et 17% en situation de faibles ressources) sont dans cette situation si l'on considère le concept de ménage (femmes : 15% et 3%). Ces faibles taux s'expliquent évidemment par le fait que le partenaire contribue aussi au revenu du ménage, ce qui n'apparaît pas lorsque l'on considère le contribuable uniquement.

Enfin, la situation financière des contribuables mariés avec enfant(s) ne traduit pas exactement la situation exacte des couples mariés avec enfant(s) (Tableau 26). Seuls 60% des contribuables présentant de très faibles ressources financières correspondent à un ménage dans cette situation (faibles ressources : 37%). L'explication est liée notamment à la prise en compte de l'aide sociale dans l'analyse des ménages, qui conduit à une amélioration de la situation financière des couples les plus précarisés. La prise en compte dans certain cas du revenu d'un enfant actif peut aussi modifier cette situation. La variation des échelles d'équivalence peut également intervenir sur les écarts.

Globalement, si les incohérences sont importantes, elles tendent parfois à se compenser partiellement. Parfois, des ménages sont considérés comme étant dans une situation de faibles ressources alors que les contribuables sont dans une situation de très faibles ressources, tandis que d'autres cas, la situation inverse s'observe. Cependant, en règle générale, l'analyse des contribuables donne une image plus négative de la situation financière, comparativement à l'analyse fondée sur les ménages, non seulement parce que les concepts sont différents, mais aussi parce que l'analyse des contribuables ne prend pas en compte l'aide sociale. Deux exceptions doivent être mentionnées : lorsque l'on met en rapport les hommes et femmes contribuables vivant seuls sans enfant avec les ménages individuels, ou les couples mariés sans enfant avec des ménages composés d'un couple marié sans enfant, l'analyse à partir des informations du ménage conduit à une situation plus négative que celle reposant sur les contribuables, ce qui s'explique par des seuils différents. En définitive, l'approche reposant sur les contribuables permet d'avoir une évolution générale de la situation (entre 2003 et 2015) mais l'analyse de la situation actuelle devrait privilégier le concept du ménage.

Tableau 25 : Situation financière des hommes et femmes avec enfant(s), selon le concept de contribuable (vertical) ou de ménage (horizontal). Contribuables non mariés avec enfant(s) en 2015

Hommes		Monoparental homme					Couple non marié avec enfant(s)					Effectif	
		très faible	faible	Médian	Élevé	Σ_s (en % N)	très faible	faible	Médian	élevé	Σ_s (en % N)	N	
Contribuable non marié (avec enfant-s)	très faible	n	303	95	75	1	474	621	237	779	23	1660	2134
		%	63.9	20.0	15.8	0.2	100.0	37.4	14.3	46.9	1.4	100.0	
							(22.2)					(77.8)	
	faible	n	31	118	153	0	302	163	187	730	16	1096	1398
		%	10.3	39.1	50.7	0.0	100.0	14.9	17.1	66.6	1.5	100.0	
							(21.6)					(78.4)	
médian	n	13	76	3090	46	3225	122	376	8438	615	9551	12776	
	%	0.4	2.4	95.8	1.4	100.0	1.3	3.9	88.3	6.4	100.0		
						(25.2)					(74.8)		
élevé	n	0	1	127	418	546	1	0	254	938	1193	1739	
	%	0.0	0.2	23.3	76.6	100.0	0.1	0.0	21.3	78.6	100.0		
						(31.4)					(68.6)		
Σ	n	347	290	3445	465	4547	907	800	10201	1592	13500	18047	
	%					(25.2)					(74.8)		
Σ selon type de ménage	%	7.6	6.4	75.8	10.2	100.0	6.7	5.9	75.6	11.8	100.0		

Femmes		Monoparental femme					Couple non marié avec enfant(s)					Effectif	
		très faible	faible	Médian	Élevé	Σ_s (en % N)	très faible	faible	Médian	élevé	Σ_s (en % N)	N	
Contribuable non marié (avec enfant-s)	très faible	n	8531	3049	1806	13	13399	913	486	4494	182	6075	19474
		%	63.7	22.8	13.5	0.1	100.0	15.0	8.0	74.0	3.0	100.0	
							(68.8)					(31.2)	
	faible	n	518	2230	3146	3	5897	130	64	1528	82	1804	7701
		%	8.8	37.8	53.3	0.1	100.0	7.2	3.5	84.7	4.5	100.0	
							(76.6)					(23.4)	
médian	n	208	901	21199	219	22527	66	125	4781	1164	6136	28663	
	%	0.9	4.0	94.1	1.0	100.0	1.1	2.0	77.9	19.0	100.0		
						(78.6)					(21.4)		
élevé	n	2	0	287	1143	1432	0	0	53	374	427	1859	
	%	0.1	0.0	20.0	79.8	100.0	0.0	0.0	12.4	87.6	100.0		
						(77.0)					(23.0)		
Σ	n	9259	6180	26438	1378	43255	1109	675	10856	1802	14442	57697	
	%					(75.0)					(25.0)		
Σ selon type de ménage	%	21.4	14.3	61.1	3.2	100.0	7.7	4.7	75.1	12.5	100.0		

Source : WiSiER. Note : 10 273 hommes et 7254 femmes appartiennent à des types de ménages différents du ménage monoparental ou du couple non marié avec enfant(s). Ces cas ne sont pas pris en compte.

Tableau 26: Situation financière des couples mariés, selon le concept de contribuable (vertical) ou de ménage (horizontal). Contribuables mariés avec enfant(s) en 2015

Hommes et femmes			Couple marié avec enfant(s)				
			très faible	faible	Médian	élevé	Σ_s
Contribuable marié (avec enfant-s)	très faible	n	15670	8384	2056	6	26116
		%	60.0	32.1	7.9	0.0	100.0
	faible	n	933	7826	12640	2	21401
		%	4.4	36.6	59.1	0.0	100.0
	médian	n	260	2326	182273	2685	187544
		%	0.1	1.2	97.2	1.4	100.0
	élevé	n	5	6	2955	21945	24911
		%	0.0	0.0	11.9	88.1	100.0
	Σ		16868	18542	199924	24638	259972

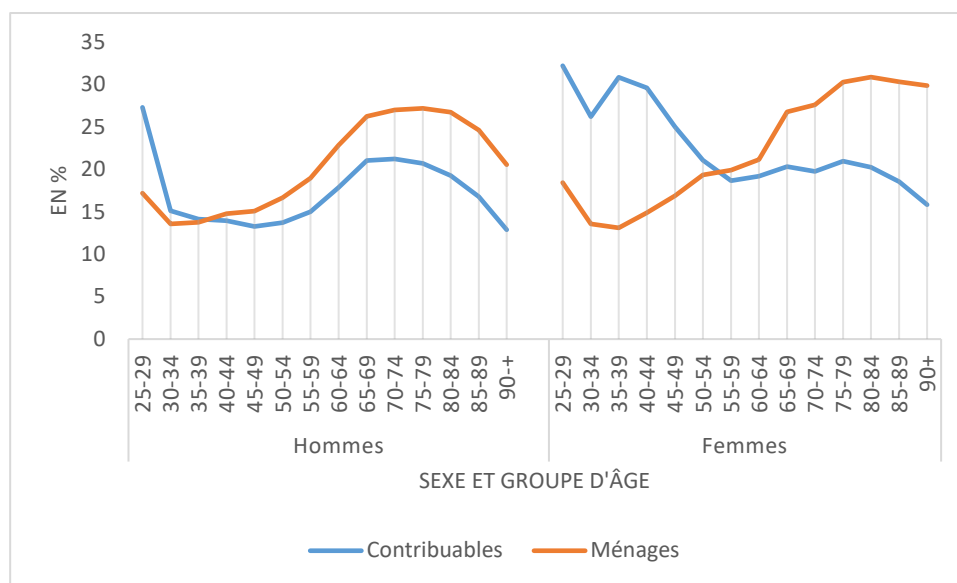
Source : WiSIER. Note : 2259 contribuables mariés avec enfant(s) appartiennent à des types de ménages différents du couple marié avec enfant(s). Ces cas ne sont pas pris en compte.

La situation économique selon l'âge

En raison des limites mentionnées précédemment, plusieurs résultats des chapitres 3 et 4 conduisent à des conclusions différentes. Ainsi, d'une manière collective, les analyses effectuées en 2003 et en 2015 avec la notion de contribuable démontrent que la proportion de contribuables présentant de (très) faibles ressources financières diminue progressivement au cours de la vie active, avant d'augmenter légèrement au moment du passage à la retraite (Cf. Figure 6). Les analyses effectuées à partir de la notion de ménage montrent cependant une autre évolution à travers les catégories d'âge. La part des ménages ayant des (très) faibles ressources financières est stable entre 30 et 49 ans. Par la suite, une légère baisse est observée jusqu'à l'âge de 64 ans, puis une nette augmentation apparaît après l'âge de la retraite (Cf. Figure 15). Ainsi, bien que l'âge de la retraite ait une signification dans les deux approches, la part des contribuables et ménages ayant de (très) faibles ressources financières suit une évolution différente selon l'âge, en lien avec les divergences méthodologiques observées entre les deux approches.

Des résultats différents s'observent aussi parmi les jeunes retraités. Pour les hommes retraités non mariés, les tendances restent identiques quelle que soit l'approche adoptée (Figure 46), cependant les proportions d'hommes présentant des faibles ressources financières sont beaucoup plus élevées si l'on utilise le concept du ménage. Pour les femmes, les tendances divergent sensiblement. L'analyse des contribuables avait montré une stabilisation de la part des femmes retraitées concernées par de faibles ressources, jusqu'à 80 ans, puis une diminution. L'analyse par ménage fait apparaître une détérioration d'une classe d'âge à l'autre, ceci dès 35-39 ans et jusqu'à 80 ans, puis une stabilisation. La raison de ces divergences est liée à la difficulté d'apprécier la situation familiale des personnes non mariées à partir de l'information sur les contribuables. Les difficultés économiques des femmes non mariées retraitées sont sous-estimées par les données portant sur les contribuables, en raison de plus bas seuils. En revanche, elles sont surestimées aux âges inférieurs à 55 ans, en raison de la non prise en compte des partenaires non mariés.

Figure 46 : Comparaison des résultats obtenus concernant les faibles ressources financières, selon l'approche. Personnes vivant seules, 2015 (en %)



Source : WiSiER (2015).

Des tendances générales confirmées par les deux approches

Quelle que soit l'approche, une situation défavorable caractérise les femmes non mariées, tandis que les couples mariés présentent la situation la plus favorable. Les données sur les ménages pointent en outre les difficultés financières des ménages monoparentaux dirigés par une femme. Dans les deux séries d'analyse, les écarts de genre sont flagrants au détriment des femmes. L'analyse des ménages indique aussi que la situation des hommes vivant seuls est relativement proche de celle des femmes dans la même configuration familiale, lorsque l'on tient compte du groupe d'âge. Bien que des écarts de genre soient avérés dans la distribution des revenus annuels (Cf. Figure 12), ils ne se traduisent pas par un risque plus élevé de très faibles ressources financières pour les femmes.

En définitive, les deux chapitres présentent des résultats conduisant à des conclusions similaires, à quelques exceptions près. L'approche privilégiant les contribuables autorise une analyse de la tendance observée par rapport à des études conduites dans la première décennie du XXI^e siècle. Cependant, la notion de contribuable ne traduit pas parfaitement la situation de vie des personnes et ne permet pas de traiter ensemble des contribuables qui forment une seule unité économique. Appréhender la situation économique des ménages, comme nous l'avons fait dans ce chapitre, fournit des résultats qui correspondent mieux à la réalité, c'est-à-dire à des unités économiques qui mettent ensemble leurs revenus pour faire face aux dépenses. Ce chapitre permet aussi d'aller plus en détail des déterminants de la situation financière, notamment les facteurs socioéconomiques sous-jacents. Cette approche devrait être donc préférée à celle qui repose sur les contribuables.

Compte tenu des appariements entre les données fiscales et différentes statistiques, WiSiER offre la possibilité d'analyser plus dans les détails certains groupes, tels que les populations d'origine étrangère, les indépendants, les employés de différents secteurs économiques, ce qu'il n'est pas possible de faire avec les seules données fiscales. Cette approche permet aussi d'apprécier des évolutions d'un point de vue longitudinal, ce qui sera abordé au chapitre suivant.

5. Evolution de la situation financière entre 2012-2015

5.1 Introduction

Dans ce dernier chapitre analytique, la mobilité financière entre 2012 et 2015 est appréciée. Par mobilité financière, nous entendons le passage éventuel d'une situation financière défavorable à une situation financière favorable, ou vice-versa.

Certains facteurs **sociodémographiques** tels l'âge, le sexe, la nationalité ou encore le niveau de formation jouent un rôle sur la situation financière en 2015 (cf. chapitre 4) et sont certainement susceptibles de freiner ou d'accélérer cette mobilité. Les caractéristiques du **ménage** ou de la **famille** et leur évolution, suite par exemple à une naissance, un divorce ou un veuvage, peuvent aussi impacter la situation financière. Des événements liés à la **vie professionnelle**, par exemple une entrée dans la vie active ou une perte d'un emploi, influencent aussi cette mobilité. Une multitude d'autres événements, prévisibles ou non, tels que des problèmes de santé conduisant à l'obtention d'une rente AI, un héritage, ou l'acquisition d'un bien immobilier, interviennent parfois.

Face à cette multitude de facteurs, les données statistiques peinent à saisir dans leur complexité tous les mécanismes contribuant à une amélioration ou à une détérioration de la situation financière. Cependant, les données WiSiER fournissent des informations à trois ans de distance (2012 et 2015), qui permettent d'une part d'identifier et de décrire les changements dans la situation financière, et d'autre part de vérifier si ces changements s'accompagnent d'une évolution de la structure du ménage, s'ils sont plus ou moins fréquents dans certains types de ménage ou selon différentes caractéristiques individuelles et comment ces changements se traduisent en termes de distribution des revenus.

Le chapitre 4 a montré l'importance de la structure des ménages sur la situation financière. Partant de ce constat, nous décrivons dans une première étape (section 5.2) la mobilité financière entre 2012 et 2015 en fonction du type de ménages auquel appartiennent les personnes retenues dans l'analyse. Nous tiendrons également compte du rôle du groupe d'âge et du sexe, qui sont deux variables essentielles pour la compréhension du phénomène.

A la section 5.3, des régressions logistiques permettent d'appréhender plus en détail les facteurs à l'origine d'une mobilité financière ascendante (ou descendante), c'est-à-dire le passage d'une situation de faibles ressources financières à une situation de ressources médianes ou aisées (ou le contraire). Différents modèles de régression logistique seront proposés afin de valider les hypothèses formulées en début de section. Enfin, la section 5.4 examine plus généralement quelles sources de revenus peuvent permettre de sortir d'une situation de (très) faibles ressources financières, et plus précisément quel est le rôle du passage au statut de rentier et de la trajectoire de revenus sur la mobilité financière.

5.2 Aperçu de la mobilité financière des personnes rencontrées en 2012 et 2015

5.2.1 Situation générale

Comme il a été dit à la section 2.5, nous avons identifié des individus observés en 2012 et 2015 afin de comparer la situation financière de leur ménage pour les deux dates. Sont retenus les individus pour lesquels les données fiscales sont disponibles et qui n'ont pas observé de changement dans le type de ménage. Le Tableau 27 présente la situation financière de ces individus en 2012 et 2015. Les proportions figurant dans la partie centrale des matrices indiquent, pour chaque ligne horizontale

définie par la situation financière en 2012, la distribution de la situation de 2015. Les diagonales représentent la proportion des personnes qui n'ont pas changé d'état. Les cases représentées en rouge indiquent une détérioration de la situation financière ou mobilité descendante (à savoir le passage dans un état plus défavorable), les cases en vert une amélioration de la situation financière ou mobilité ascendante (en d'autres termes le passage dans un état plus favorable). Il est important de noter que, comme les catégories <50% (très faibles ressources) et 50-60% (faibles ressources) sont relativement proches, on observe généralement une forte mobilité entre ces deux catégories, car un changement même léger du revenu peut faire basculer une personne dans une catégorie ou une autre. Nous focaliserons pour cette raison plutôt la discussion sur les transitions entre de (très) faibles ressources (<60%) et des ressources dites médianes, voire élevées (60% et plus). Rappelons que les seuils sont calculés à partir du revenu équivalent médian corrigé de 5% de la fortune (cf. section 2.2.).¹¹⁰

Parmi les personnes vivant dans des ménages présentant de très faibles ressources financières en 2012 (<50% de la valeur médiane, soit 9% de personnes de l'échantillon), 61% sont restées dans la même situation trois ans plus tard, tandis que 39% ont amélioré leur situation. Au total, 16,5% des personnes présentant de très faibles ressources financières en 2012 ont dépassé le seuil de 50% sans atteindre celui de 60% (faibles ressources) et 22% ont dépassé le seuil des 60% du revenu équivalent médian. Dans le même temps, la moitié des personnes qui étaient dans une situation de faibles ressources (50-60% - 8% de l'échantillon) sont restées dans la même situation, alors que 17% ont vu leur situation se détériorer et le solde (34%) ont vécu une amélioration de leur situation financière. Les personnes dans une situation médiane inférieure en 2012 (34% de l'échantillon) restent le plus souvent à ce niveau de ressources, mais 4% se retrouvent avec de très faibles ressources financières et 7% avec de faibles ressources. Pour celles présentant des ressources médianes supérieures (100-180% - 37% de l'échantillon), le risque de se retrouver dans une situation de (très) faibles ressources est d'environ 2%. La situation est identique pour les personnes présentant des ressources élevées (>180%, 13% de l'échantillon). Ainsi, d'une manière générale, la mobilité ascendante est plus fréquente que la mobilité descendante.

Tableau 27: Evolution de la situation financière des personnes, entre 2012 et 2015 (en %)

		2015					Distribution 2012 (en %)	Effectif 2012
		<50%	50-60%	60-100%	100-180%	>180%		
2012	<50%	61.3	16.5	16.6	4.3	1.3	8.6	167539
	50-60%	16.6	49.6	29.3	4.0	0.5	7.6	147100
	60-100%	4.1	6.9	69.4	18.7	0.9	33.8	658823
	100-180%	1.2	1.0	16.4	73.5	8.0	37.1	721698
	>180%	1.1	0.4	2.6	19.2	76.9	12.9	251798
Distribution 2015		8.5	7.9	33.5	36.7	13.3	100.0	86.7
Effectif 2015		165381	154261	653095	714634	259587	1946958	1687371

Source : WiSiER (2012 et 2015). Les pourcentages se lisent horizontalement. <50% = très faibles ressources financières ; 50-60% = faibles ressources financières ; 60-100% = ressources financières médianes inférieures ; 100-180% = ressources

¹¹⁰ Les seuils calculés sur les personnes retenues dans ce chapitre sont les suivants : seuil de 60% du revenu médian, 39 430 francs en 2012 et 40 020 francs en 2015 ; seuil de 50% du revenu médian, 32 860 francs en 2012 et 33 350 francs en 2015. Conformément à ce qui a été fait dans les chapitres précédents, les seuils sont calculés pour l'ensemble des ménages retenus dans ce chapitre et ne sont pas recalculés pour les sous-échantillons définis aux sections 5.2.2 et 5.2.3.

financières médianes supérieures ; 180%+ ressources financières élevées. Exemple de lecture : parmi les personnes présentant de très faibles ressources financières en 2012, 61,3% sont restées dans cette situation en 2015, 16,5% ont passé dans la catégorie des faibles ressources, 16,6% dans la situation des ressources médianes inférieures, etc. Seules les personnes vivant dans un ménage présentant la même structure en 2012 et 2015 sont retenues.

Il existe donc, pour 39% de personnes vivant dans une situation de très faibles ressources financières, une possibilité de quitter cette situation dans l'intervalle des trois années considérées. Pour 22% d'entre elles, la mobilité leur permet de dépasser le seuil des 60% du revenu médian. Interpréter cette mobilité n'est pas aisée, car nous ne savons pas depuis quand ces personnes étaient dans cette situation et les raisons qui les ont conduites à un état de faibles ressources. Cependant, en analysant séparément les différents types de ménage et en vérifiant différentes hypothèses, la suite de ce chapitre détaillera quels facteurs favorisent la mobilité financière.

5.2.2 Mobilité financière selon la situation familiale

Le Tableau 28 présente ainsi les matrices pour les personnes vivant seules en 2012 et 2015, réparties selon le sexe. Dans ce tableau, les individus âgés de 25 à 59 ans en 2012 sont retenus. Cette sélection permet d'exclure dans le tableau ceux passés à la retraite au cours de la période sous étude, une transition qui aurait compliqué l'interprétation des résultats. Cette population est majoritairement masculine (on compte 111 500 hommes et 89 500 femmes), probablement en raison des différences entre les genres dans les comportements et les calendriers de mise en couple.¹¹¹

Environ deux-cinquièmes des personnes vivant seules et présentant de très faibles ressources financières en 2012 ont quitté ce statut en 2015 (hommes 36% ; femmes 40%). Au total, 13% des hommes et 16% des femmes sont restées au-dessous du seuil de 60% du revenu équivalent médian : ainsi, seuls 23% des hommes et 24% des femmes vivant dans une situation de très faibles ressources financières en 2012 sont passés en 2015 dans une des catégories de revenus médians ou élevés. Ces valeurs sont comparables à celles observées pour l'ensemble de l'échantillon (Tableau 27). Quant aux personnes présentant de faibles ressources financières en 2012 (50-60% du revenu équivalent médian), 52% des hommes sont restés dans cette situation (femmes 55%), des valeurs légèrement supérieures à celles obtenues pour l'ensemble de l'échantillon. Au total, 20% des hommes ont vécu une détérioration (femmes 17%) et le solde (hommes et femmes 28%) a dépassé le seuil des 60%.

¹¹¹ La mise en couple étant plus rare et plus tardive chez les hommes comparativement aux femmes, on observe en Suisse une surreprésentation masculine parmi les personnes vivant en ménage individuel en âge actif.

Tableau 28: Evolution de la situation financière des personnes vivant seule d'âge actif (25-59 ans en 2012), entre 2012 et 2015 (en %)

Hommes et femmes vivant seuls, âge actif		2015					Distribution 2012 (en %)	Effectif 2012
		<50%	50-60%	60-100%	100-180%	>180%		
2012 Hommes	<50%	63.7	13.4	17.0	5.0	0.9	11.1	12411
	50-60%	20.1	52.1	23.6	3.7	0.5	6.7	7494
	60-100%	7.3	6.5	66.7	18.7	0.9	29.5	32926
	100-180%	1.8	0.8	10.1	80.0	7.3	39.1	43611
	>180%	1.1	0.3	1.8	14.0	82.9	13.5	15031
Distribution 2015		11.4	7.3	27.4	39.5	14.4	100.0	
Effectif 2015		12739	8092	30518	44036	16088		111473
2012 Femmes	<50%	60.0	15.9	18.1	5.0	1.0	10.8	9660
	50-60%	16.7	55.1	24.5	3.2	0.4	8.6	7734
	60-100%	5.2	6.5	71.9	15.7	0.6	35.9	32093
	100-180%	1.2	0.9	10.7	81.4	5.8	36.1	32274
	>180%	0.7	0.4	2.3	15.7	80.8	8.6	7737
Distribution 2015		10.3	9.2	33.9	37.1	9.5	100.0	
Effectif 2015		9220	8217	30354	33238	8469		89498

Source : WiSiER (2012 et 2015). Les pourcentages se lisent horizontalement. <50% = très faibles ressources financières ; 50-60% = faibles ressources financières ; 60-100% = ressources financières médianes inférieures ; 100-180% = ressources financières médianes supérieures ; 180%+ ressources financières élevées. Seules les personnes vivant dans un ménage présentant la même structure en 2012 et 2015 sont retenues.

Les proportions des personnes vivant seules, présentant des ressources médianes ou élevées en 2012, et passant sous le seuil des 60% du revenu équivalent médian sont plus faibles : 14% des hommes et 12% des femmes présentant un revenu situé entre 60% et 100% du revenu médian ont basculé dans la catégorie des (très) faibles ressources financières, des proportions légèrement supérieures à l'ensemble de l'échantillon (11%). Notons que si les proportions de mobilité descendante sont faibles, comparativement à la mobilité ascendante, les tailles des différents groupes de revenus définis en 2012 interviennent pour conduire à une situation où, en termes d'effectifs, 4900 hommes et 4500 femmes quittent une situation de (très) faibles ressources, alors que 5900 hommes et 4500 femmes font le chemin inverse. Ces effectifs traduisent une relative stabilité dans la taille des groupes de revenus.

D'une manière générale, les écarts entre hommes et femmes concernant la mobilité financière ascendante ne sont pas très marqués. Quel que soit le sexe de la personne, les taux de mobilité sont relativement identiques. Le même constat peut être établi concernant la mobilité descendante, avec des proportions relativement similaires d'hommes et de femmes qui passent sous le seuil de faibles ressources financières entre 2012 et 2015.

Les personnes vivant seules ayant atteint l'âge de la retraite, majoritairement des femmes¹¹², ont logiquement moins de perspectives d'évolution, car leur situation financière est relativement

¹¹² La surreprésentation des femmes dans ces classes d'âge s'explique par une longévité plus élevée que celle des hommes et donc par une probabilité très supérieure de veuvage.

statique : les rentes, qui constituent l'essentiel de leurs revenus, ne varient que très peu d'une année à l'autre. Ainsi, la transition d'une situation de (très) faibles ressources financières à une situation plus favorable est beaucoup plus rare parmi les retraités (définis ici comme étant âgés de 65 ans et plus en 2012) comparativement aux actifs. Au total, près de trois quarts des retraités vivant seuls ne voient pas de changement de situation financière entre 2012 et 2015 (Tableau 29). Lorsqu'un changement de situation s'observe, il se limite majoritairement à un passage de l'état de faibles ressources à celui de très faibles ressources, ou vice-versa. Notamment, 17% des hommes (femmes 11%) présentant en 2012 de faibles ressources se retrouvent dans la catégorie des très faibles ressources en 2015, alors que 19% des hommes (et 20% des femmes) font le cheminement inverse. Les changements entre la catégorie des ressources financières médianes supérieures et celle des ressources financières élevées sont aussi relativement fréquents, puisqu'environ 15% des personnes présentant des ressources élevées en 2012 se retrouvent dans la catégorie médiane supérieure en 2015, alors que 7% des hommes et 6% des femmes observent une mobilité inverse.

Cette faible fréquence de mobilité d'une catégorie à l'autre ne signifie pas que la situation financière ne change pas. Certains ménages individuels ont pu bénéficier de prestations complémentaires durant la période, mais cet apport ne permet généralement pas de quitter une situation de (très) faibles ressources. Nous verrons plus loin (section 5.4) que lorsque des personnes retraitées quittent une situation de (très) faibles ressources financières, cela est généralement dû à des changements qui ne concernent pas les rentes, ni les éventuels revenus professionnels, mais plutôt le rendement et le montant de la fortune.

Tableau 29: Evolution de la situation financière des personnes vivant seules en âge de la retraite, entre 2012 et 2015 (en %)

Hommes et femmes vivant seuls, retraités		2015					Distribution 2012 (en %)	Effectif 2012
		<50%	50-60%	60-100%	100-180%	>180%		
2012 Hommes	<50%	70.8	18.7	8.2	1.6	0.6	14.9	7962
	50-60%	16.6	71.3	10.5	1.3	0.2	13.5	7225
	60-100%	5.8	11.3	75.2	7.1	0.5	27.1	14524
	100-180%	1.6	1.4	16.1	76.0	4.7	29.1	15620
	>180%	0.6	0.4	2.5	15.7	80.8	15.4	8255
Distribution 2015		14.9	16.0	28.1	26.9	14.1	100.0	
Effectif 2015		7990	8551	15068	14429	7548		53586
2012 Femmes	<50%	72.1	20.0	6.1	1.5	0.3	14.1	20827
	50-60%	11.0	79.1	8.9	0.9	0.1	19.7	29184
	60-100%	2.4	9.8	82.7	4.8	0.4	34.1	50382
	100-180%	0.6	0.9	15.1	79.6	3.6	22.9	33858
	>180%	0.6	0.4	2.2	14.4	82.3	9.2	13537
Distribution 2015		13.3	22.0	34.5	21.6	8.6	100.0	
Effectif 2015		19707	32543	50960	31897	12681		147788

Source : WiSiER (2012 et 2015). Les pourcentages se lisent horizontalement. <50% = très faibles ressources financières ; 50-60% = faibles ressources financières ; 60-100% = ressources financières médianes inférieures ; 100-180% = ressources financières médianes supérieures ; 180%+ ressources financières élevées. Seules les personnes vivant dans un ménage présentant la même structure en 2012 et 2015 sont retenues.

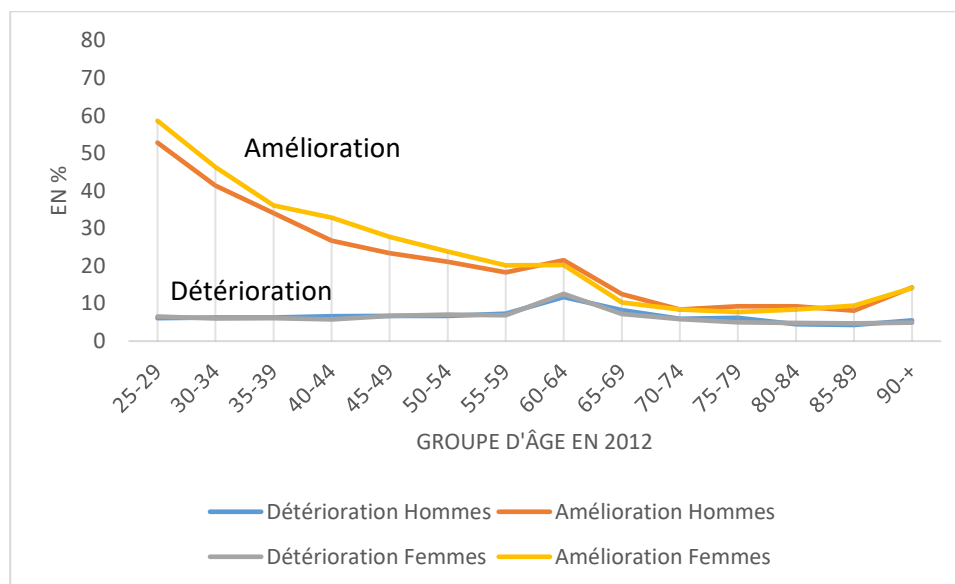
Afin de mieux mettre en évidence le rôle de l'âge sur la mobilité financière entre 2012 et 2015, la Figure 47 présente la proportion de personnes vivant en ménage individuel ayant vécu une entrée dans une situation de (très) faibles ressources financières (détérioration) ou une sortie de cette situation (amélioration), selon la classe d'âge. La sortie d'une situation de (très) faibles ressources financières est la situation dominante en termes de proportions. Elle est notamment fréquente pour les jeunes âges (plus de 50% y parviennent), mais cette mobilité ascendante diminue progressivement avec l'âge. Elle augmente légèrement pour celles et ceux ayant dépassé l'âge de la retraite entre 2012 et 2015, une augmentation qui peut être due à la perception d'un capital de retraite ou au versement de rentes pour des personnes en retrait du marché du travail en 2012, ou encore suite à la combinaison de revenus professionnels et de rentes pour de jeunes retraités.

La mobilité descendante, c'est-à-dire le fait de passer d'une situation financière médiane ou aisée à une situation de (très) faibles ressources financières est pour sa part peu corrélée à l'âge. La probabilité de vivre une telle transition ne dépasse pas 10%, excepté pour celles et ceux qui atteignent l'âge de la retraite (60-64 ans en 2012, environ 12%), une période de la vie qui présente un risque légèrement accru. Aucune différence liée au sexe ne s'observe quant à la probabilité de vivre une telle détérioration des ressources financières. On peut donc supposer que pour les personnes qui vivent seules, cette mobilité descendante est liée à des facteurs n'ayant rien à voir avec l'âge ou le sexe, mais probablement à d'autres aléas professionnels ou sanitaires.

Au final, que ce soit pour l'amélioration ou la détérioration de la situation financière, les courbes indiquent que la période de passage à la retraite est une période d'instabilité. Cette dernière s'explique par le changement dans la répartition des revenus (passage d'un revenu professionnel à

un revenu composé d'une rente). Ce changement peut s'accompagner d'une détérioration de la situation économique si les rentes ne remplacent pas totalement le revenu professionnel, mais aussi d'une amélioration, par exemple si la personne retraitée continue une activité professionnelle après la retraite, une situation qui, nous l'avons vu (section 3.5), n'est pas exceptionnelle.

Figure 47: Proportion de personnes vivant seules observant une détérioration ou une amélioration de leur situation financière, selon le sexe et le groupe d'âge, entre 2012 et 2015 (en %)



Source : WiSiER (2012 et 2015). « Amélioration » signifie un passage d'une situation de (très) faibles ressources financières à une situation de ressources financières médianes ou aisées. « Détérioration » signifie l'inverse. L'âge en 2012 fait référence. Exemple de lecture : Environ 60% des femmes et 55% des hommes âgés de 55-59 ans, présentant de (très) faibles ressources financières, sortent de cette situation entre 2012 et 2015. Par contre, moins de 10% des hommes et femmes du même âge situés au-dessus du seuil des faibles ressources financières passent sous le seuil entre 2012 et 2015. Seules les personnes vivant dans un ménage présentant la même structure en 2012 et 2015 sont retenues.

Les personnes vivant en couple sans enfant en âge d'exercer une activité sont peu concernées par de (très) faibles ressources financières, comparativement aux ménages individuels (9% sont sous le seuil de 60%, contre légèrement moins de 20% pour les personnes vivant seule du même groupe d'âge). La mobilité ascendante pour ces personnes est plus importante que pour les personnes vivant en ménage individuel.¹¹³ Ainsi, parmi celles présentant de très faibles ressources financières en 2012, près de la moitié (45%) quittent cette situation, parmi lesquels 33% entrent dans une situation médiane ou élevée ($\geq 60\%$ du revenu équivalent médian, Tableau 30). Parmi les personnes présentant de faibles ressources financières en 2012, seules 32% restent dans cette situation en 2015, 18% observent une détérioration de leur situation et le solde (50%) dépasse le seuil des 60% en 2015. A l'opposé, la mobilité descendante est plus rare. Parmi les personnes vivant en couple d'âge actif et présentant en 2012 un revenu compris entre 60% et 100% du revenu équivalent médian, seules 9% passent au-dessous du seuil des 60% en 2015.

Une forte stabilité financière est observée pour les personnes vivant en couple sans enfant ayant atteint l'âge de la retraite. Quelque 76% de celles en situation de très faibles ressources financières

¹¹³ Sont sélectionnées les personnes restant dans la même configuration familiale entre 2012 et 2015 (couple sans enfant) et âgées de moins de 60 ans en 2012. Les résultats obtenus selon le sexe sont similaires, ce qui s'explique par le fait que le revenu total du couple est pris en considération et sont les mêmes pour les deux conjoints.

en 2012 restent dans la même situation en 2015 (faibles ressources : 69%). En outre, lorsqu'elles présentent de très faibles ressources en 2012 et quittent cet état en 2015, c'est majoritairement pour se retrouver dans une situation de faibles ressources : seules 8% présentent un revenu dépassant 60% du revenu équivalent médian en 2015. Pour leur part, 16% des individus vivant dans un couple de retraités classés en 2012 dans la catégorie des faibles ressources financières basculent dans une catégorie supérieure.

Cette faible mobilité ascendante s'accompagne d'une toute aussi faible mobilité descendante. Parmi les retraités vivant en couple dont le revenu est considéré comme médian inférieur en 2012, seuls 8% voient leur situation se péjorer d'ici à 2015. Ces résultats confirment le faible changement dans la constitution du revenu pour les ménages. Nous verrons à la section 5.4 que seule l'acquisition immobilière, réalisée généralement par succession, permet de modifier positivement cette situation.

Tableau 30 : Evolution de la situation financière des personnes vivant en couple sans enfant, selon la catégorie d'âge, entre 2012 et 2015 (en%)

Couples sans enfant		2015					Distribution 2012 (en %)	Effectif 2012
		<50%	50-60%	60-100%	100-180%	>180%		
2012 Age actif	<50%	54.5	12.7	20.9	10.0	1.9	5.4	10211
	50-60%	18.1	31.8	36.2	12.6	1.4	3.3	6240
	60-100%	3.9	5.1	63.6	25.9	1.6	25.4	48223
	100-180%	0.7	0.5	9.5	80.1	9.2	60.9	125352
	>180%	0.5	0.2	1.5	15.6	82.2	5.0	52500
Distribution 2015		4.0	2.7	19.7	50.7	23.0	100.0	
Effectif 2015		9712	6484	47748	122862	55720		242526
2012 Age de la retraite	<50%	76.0	16.1	5.9	1.1	0.9	7.7	14546
	50-60%	14.6	68.9	15.1	1.1	0.2	9.4	17722
	60-100%	1.2	6.6	86.2	5.7	0.2	41.9	79136
	100-180%	0.3	0.5	12.9	82.8	3.5	38.0	74153
	>180%	0.4	0.1	1.5	14.9	83.1	3.0	33713
Distribution 2015		6.8	9.2	37.3	32.5	14.1	100.0	
Effectif 2015		14949	20163	81849	71341	30968		219270

Source : WiSiER (2012 et 2015). Les pourcentages se lisent horizontalement. <50% = très faibles ressources financières ; 50-60% = faibles ressources financières ; 60-100% = ressources financières médianes inférieures ; 100-180% = ressources financières médianes supérieures ; 180%+ ressources financières élevées. Seules les personnes vivant dans un ménage présentant la même structure en 2012 et 2015 sont retenues.

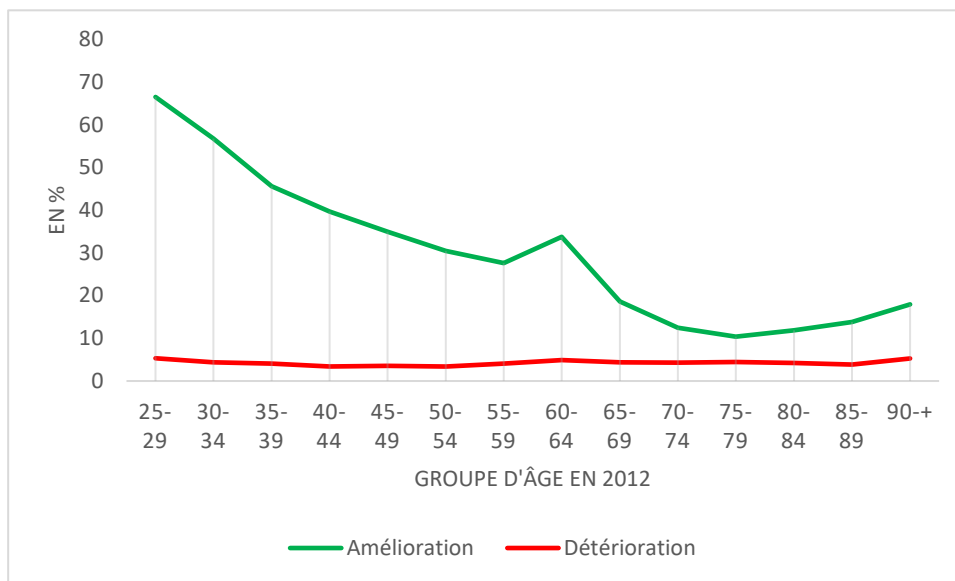
Plus en détail, la Figure 48 présente la proportion de personnes qui vivent en couple sans enfant, classées selon l'âge, qui observent une amélioration ou une détérioration de leur situation financière entre 2012 et 2015. La sortie d'une situation de (très) faibles ressources financières est fréquente avant 30 ans puisqu'elle concerne deux couples sur trois, et est probablement liée à l'intégration dans la vie professionnelle. La probabilité que la situation financière s'améliore diminue progressivement avec l'âge, mais reste relativement élevée (29% entre 55 et 59 ans). Elle augmente légèrement avec le passage à la retraite, à nouveau en raison de l'apport de capitaux du 2^e ou 3^e pilier ou suite à des héritages.

En période de post-retraite, les possibilités de sortir d'une telle situation deviennent donc plus rares et le pourcentage diminue jusqu'à 14% entre 70 et 74 ans, avant d'augmenter légèrement. Cette

augmentation est difficile à comprendre : elle semble être imputable aux couples ayant un membre du ménage institutionnalisé, qui conserve cependant son domicile légal dans le ménage familial et perçoit des prestations complémentaires ou allocations pour impotents, lesquelles ont pour conséquence d’augmenter le revenu du ménage.¹¹⁴

Quant au passage d’une situation de ressources médianes ou élevées à une situation de (très) faibles ressources, cette transition survient rarement et ne varie pas en fonction du groupe d’âge.

Figure 48: Proportion de personnes vivant en couple sans enfant observant une détérioration ou une amélioration de leur situation financière, selon le sexe et le groupe d’âge, entre 2012 et 2015 (en %)



Source : WiSiER (2012 et 2015). « Amélioration » signifie un passage d’une situation de (très) faibles ressources financières à une situation de ressources financières médianes ou aisées. « Détérioration » signifie l’inverse. L’âge en 2012 de la personne la plus âgée du ménage fait référence. Seules les personnes vivant dans un ménage présentant la même structure en 2012 et 2015 sont retenues.

En présence d’enfant(s) (Tableau 31), un peu plus de 16% des ménages retenus présentent une situation de (très) faibles ressources financières en 2012. Cette proportion est donc plus élevée que parmi les couples avec enfant(s). La mobilité financière des personnes vivant en couple d’âge actif¹¹⁵ est contrastée. Alors que 61% des personnes présentant de très faibles ressources financières en 2012 restent dans cette situation en 2015 (et 21,5% passent dans une situation médiane ou élevée), cette proportion n’est que de 35% parmi les ménages dans la catégorie des faibles ressources (50-

¹¹⁴ Les prestations complémentaires pour homes représentent des montants plutôt importants, qui ont pour conséquence de conduire les ménages bénéficiaires au-delà du seuil de 60%. La situation financière de ces ménages, qui sont minoritaires, ne peut pas être discutée correctement. En effet, la structure du ménage, selon le domicile légal, ne correspond pas à la structure de fait. En outre, des prestations qui sont versées sont dévolues à des activités qui surviennent hors du ménage. Il n’est malheureusement pas possible d’isoler l’ensemble des ménages partiellement institutionnalisés, ce qui rend difficile l’interprétation de la situation financière exacte des personnes et ménages les plus âgés.

¹¹⁵ Sont considérés ici les ménages d’âge actifs (personne la plus âgée ayant moins de 60 ans pour éviter de considérer l’effet du passage à la retraite) ayant un ou plusieurs enfants (âgés de moins de 25 ans) dans le ménage en 2012 et 2015. Les couples avec enfant(s) étant composés d’un homme et d’une femme, l’analyse par sexe ne présente pas d’intérêt, puisque le revenu du ménage dans son ensemble est pris en considération pour la mesure de la mobilité financière : les deux membres du ménage présentent en effet une mobilité identique.

60% du revenu équivalent médian). Parmi ces ménages, 48% passent au-dessus du seuil de faibles ressources en l'espace de 3 ans. Cette transition ascendante pourrait s'expliquer par le retour progressif au travail des femmes avec enfant(s). Cette configuration familiale est en effet caractérisée par des variations importantes dans l'activité professionnelle en lien avec la naissance des enfants (cf. section 2.2.4).

Quelle que soit la situation en 2012, la mobilité est principalement ascendante, en termes de revenus : la probabilité de passer d'une situation médiane inférieure à une situation de (très) faibles ressources est d'environ 8% seulement.

Tableau 31: Evolution de la situation financière des personnes vivant en couple avec enfant(s) (couple d'âge actif), entre 2012 et 2015 (en %)

Couples avec enfant(s) (âge actif)		2015					Distribution 2012 (en %)	Effectif 2012
		<50%	50-60%	60-100%	100-180%	>180%		
Niveau de revenus	<50%	60.7	17.8	18.1	2.4	1.0	8.6	51538
	50-60%	16.8	35.0	45.1	2.8	0.3	7.7	46096
	60-100%	2.5	5.7	70.8	20.5	0.5	42.9	257199
	100-180%	0.8	0.5	15.5	74.7	8.5	32.3	193801
	>180%	1.8	0.3	1.5	17.1	79.2	8.5	51123
Distribution 2015		8.0	6.9	40.5	34.8	9.8	100.0	
Effectif 2015		48064	41095	243074	208686	58838		599757

Source : WiSiER (2012 et 2015). Les pourcentages se lisent horizontalement. <50% = très faibles ressources financières ; 50-60% = faibles ressources financières ; 60-100% = ressources financières médianes inférieures ; 100-180% = ressources financières médianes supérieures ; 180%+ ressources financières élevées. Seules les personnes vivant dans un ménage présentant la même structure en 2012 et 2015 sont retenues.

L'âge des membres du couple influence également, dans une certaine mesure, la mobilité financière (Figure 49). Cette influence est moins marquée pour les personnes vivant en couple avec enfant(s) comparativement à celles vivant en couple sans enfant. En particulier, jusqu'à l'âge de 45 ans, les individus vivant dans un ménage composé d'un couple avec enfant(s) peinent à quitter une situation financière précaire entre 2012 et 2015 (légèrement plus de 30% y arrivent), en raison probablement du coût d'opportunité (baisse du taux d'activité) lié à l'éducation des enfants. En revanche, en fin de vie active, la proportion de personnes arrivant à dépasser le seuil de 60% augmente légèrement, ce qui s'explique certainement par le fait que, progressivement, les enfants acquièrent leur autonomie, nécessitent moins de temps d'éducation, ce qui permet éventuellement une participation accrue des parents au marché du travail, et contribuent parfois au revenu du ménage.

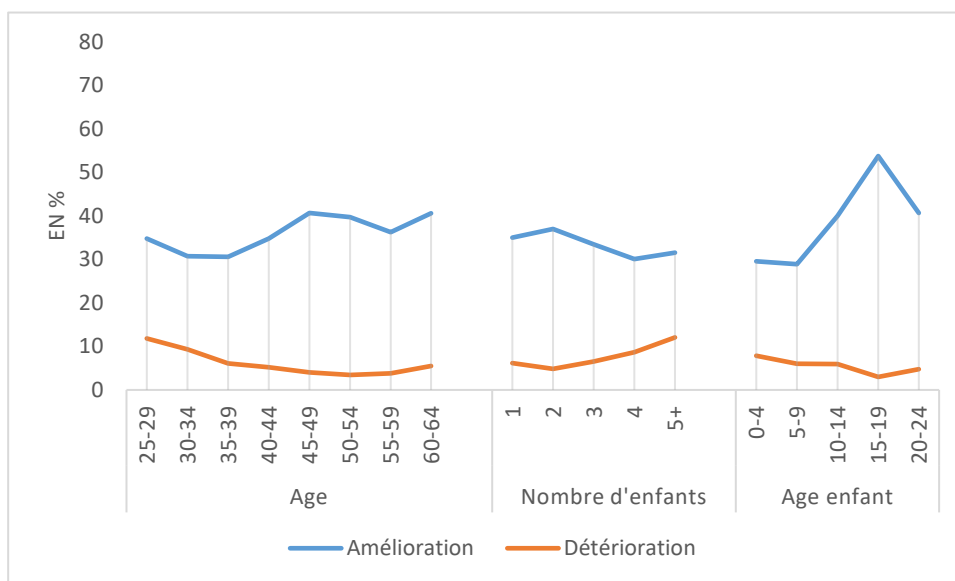
Il semble également que le nombre d'enfants ne joue pas un rôle important sur la probabilité d'améliorer sa situation financière entre 2012 et 2015. Par contre, l'amélioration de la situation financière est plus marquée lorsque les enfants atteignent l'âge de la scolarité, probablement car la mère peut alors s'insérer plus efficacement sur le marché du travail, et plus encore lorsqu'ils deviennent adultes.¹¹⁶ Lorsque les enfants sont âgés de 20 à 24 ans en 2012, la probabilité d'amélioration est légèrement plus faible que lorsqu'ils ont entre 15 et 19 ans. Une explication à cela

¹¹⁶ Une analyse détaillée de l'évolution du revenu des deux membres du couple est rendue complexe par le fait que dans le cas d'un enfant mineur exerçant une activité rémunérée, le revenu de cette activité sera intégré à celui d'un parent au moment de l'établissement de la déclaration d'impôts, sans possibilité d'être identifié.

pourrait être le fait que les étudiants sont surreprésentés parmi les enfants de 20 ans et plus vivant toujours dans le ménage parental, étudiants qui contribuent peu ou pas au budget familial.

En ce qui concerne le risque de passer entre 2012 et 2015 au-dessous du seuil de 60%, celui-ci au contraire dépend de l'âge de la personne, avec une diminution de ce risque dès 25-39 ans et une stabilisation à un très faible niveau dès 40 ans. Il dépend également du nombre d'enfants dans le ménage, puisque, logiquement, plus ce nombre est élevé, plus la probabilité de se retrouver au-dessous du seuil augmente.

Figure 49 : Proportion de personnes d'âge actif vivant en couple avec enfant(s) observant une détérioration ou une amélioration de leur situation financière, selon le groupe d'âge, le nombre d'enfants dans le ménage et l'âge du plus jeune enfant, entre 2012 et 2015 (en %)



Source : WiSiER (2012 et 2015). « Amélioration » signifie un passage d'une situation de (très) faibles ressources financières à une situation de ressources financières médianes ou aisées. « Détérioration » signifie l'inverse. L'âge en 2012 fait référence. Seules les personnes vivant dans un ménage présentant la même structure en 2012 et 2015 sont retenues.

Comme cela a été relevé au chapitre 4, les personnes vivant dans un ménage monoparental d'âge actif présentent une situation financière contrastée : en 2012, quelque 31% des femmes et 14,5% des hommes à la tête d'un ménage monoparental présentent une situation de (très) faibles ressources. La mobilité de ces personnes est relativement élevée (Tableau 32). Notamment, seuls 56% des hommes (femmes, 57,5%) présentant de très faibles ressources financières en 2012 sont toujours dans cette situation en 2015, le solde transitant majoritairement dans une situation de ressources médianes. Cette mobilité ascendante s'accompagne également d'une mobilité descendante. Ainsi, parmi les personnes vivant en ménage monoparental et en situation de faibles ressources en 2012, 22% des hommes et 24% des femmes se retrouvent en 2015 dans la situation de très faibles ressources. Parmi celles en situation de ressources médianes inférieures, 9% des hommes et 15% des femmes passent au-dessous du seuil de 60%. Les différences entre hommes et femmes sont plutôt faibles quant à la mobilité ascendante, mais plus marquées pour la mobilité descendante. Il convient également de mentionner que le nombre de personnes concernées par la monoparentalité varie énormément en fonction du sexe, puisque l'on dénombre 6400 hommes pour 60 200 femmes dans cette configuration familiale. Pour cette raison, dans notre échantillon, ce sont 3900 femmes à la tête d'un ménage monoparental qui passent au-dessous du seuil des 60% entre

2012 et 2015, contre 250 hommes. La mise en relation de ces effectifs indique la fragilité financière des ménages monoparentaux dirigés par les femmes.

Tableau 32 : Evolution de la situation financière des personnes vivant en ménage monoparental d'âge actif, entre 2012 et 2015 (en %)

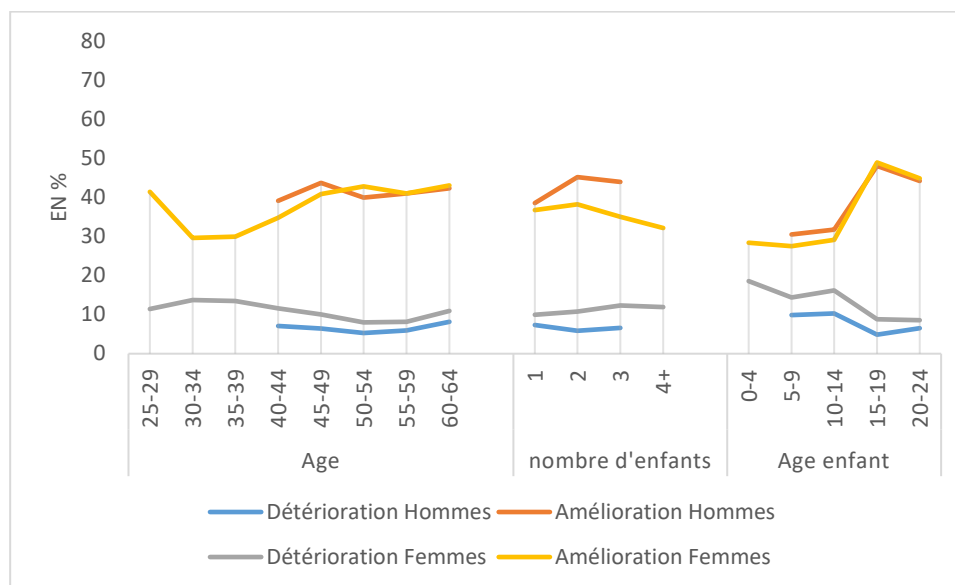
Ménages monoparentaux (âge actifs)		2015					Distribution 2012 (en %)	Effectif 2012
		<50%	50-60%	60-100%	100-180%	>180%		
Hommes	<50%	56.3	12.4	22.7	6.2	2.3	8.8	563
	50-60%	21.9	26.8	43.8	6.8	0.5	5.7	365
	60-100%	4.4	5.0	59.3	30.4	0.9	32.0	2046
	100-180%	1.3	0.5	11.8	75.9	10.5	41.1	2628
	>180%	1.0	0.5	2.5	17.8	78.2	12.5	798
Distribution 2015		8.3	4.5	28.6	44.0	14.6	100.0	
Effectif 2015		529	288	1832	2818	933		6400
Femmes	<50%	57.5	17.2	21.9	2.9	0.5	19.7	11878
	50-60%	23.9	28.5	43.1	4.2	0.3	11.7	7032
	60-100%	5.9	8.7	65.6	19.0	0.7	39.4	23724
	100-180%	1.6	1.0	17.2	73.2	7.0	23.8	14304
	>180%	1.3	0.5	3.3	19.1	75.8	5.4	3227
Distribution 2015		16.9	10.4	39.5	27.0	6.1	100.0	
Effectif 2015		10193	6271	23764	16238	3699		60165

Source : WiSIER (2012 et 2015). Les pourcentages se lisent horizontalement. <50% = très faibles ressources financières ; 50-60% = faibles ressources financières ; 60-100% = ressources financières médianes inférieures ; 100-180% = ressources financières médianes supérieures ; 180%+ ressources financières élevées. Seules les personnes vivant dans un ménage présentant la même structure en 2012 et 2015 sont retenues.

La Figure 50 présente l'évolution du risque de transition d'un état à l'autre pour les personnes à la tête d'un ménage monoparental en fonction de l'âge, du nombre d'enfants et de l'âge du plus jeune enfant. Notons au préalable que le faible nombre d'hommes dans cette configuration familiale rend pour ceux-ci l'interprétation des résultats difficile. Nous pouvons néanmoins constater en premier lieu un faible écart entre hommes et femmes dans la probabilité d'améliorer la situation financière, alors que le risque accru de détérioration chez les femmes comparativement aux hommes est confirmé, quel que soit l'âge. La détérioration survient plus souvent parmi les jeunes femmes (près de 30% de celles âgées de moins de 30 ans sont concernées) et le risque diminue ensuite progressivement. En revanche, la probabilité de sortir d'une situation de faibles ressources augmente progressivement dès l'âge de 35 ans. Ceci est probablement dû à l'avancée en âge des enfants – qui autorise une meilleure intégration professionnelle et conduit parfois aussi à une contribution financière de ces derniers – et plus tard à leur départ. On peut en effet observer que dès que le plus jeune enfant a atteint l'âge de 15-19 ans, la probabilité de sortie d'une situation de (très) faibles ressources financières augmente, tandis que le risque de tomber dans une telle situation diminue.

L'impact du nombre d'enfants sur la transition d'un état à l'autre n'est pas clairement établi pour les hommes, mais il l'est pour les femmes, avec une probabilité diminuée de sortir d'une situation financière précaire lorsque le nombre d'enfants augmente.

Figure 50: Proportion de personnes vivant en ménage monoparental d'âge actif observant une détérioration ou une amélioration de leur situation financière, selon le sexe, le groupe d'âge, le nombre d'enfants dans le ménage et l'âge du plus jeune enfant, entre 2012 et 2015 (en %)



Source : WiSiER (2012 et 2015). « Amélioration » signifie un passage d'une situation de (très) faibles ressources financières à une situation de ressources financières médianes ou aisées. « Détérioration » signifie l'inverse. Seule la personne à la tête du ménage a été considérée dans ce graphique. Les résultats reposant sur moins de 100 cas ne sont pas représentés. Seules les personnes vivant dans un ménage présentant la même structure en 2012 et 2015 sont retenues.

5.2.3 Le rôle des changements familiaux sur la mobilité financière

Les analyses précédentes portent sur les personnes vivant dans des ménages conservant la même structure entre 2012 et 2015. Cependant, les changements familiaux surviennent régulièrement, et peuvent entraîner des conséquences, notamment pour les personnes en situation de très faibles ressources financières. A ce propos, le Tableau 33 présente les conséquences de ces changements sur la situation financière. Le tableau distribue les personnes en fonction des ressources financières en 2012 (<60% ou >=60% du revenu équivalent médian) et mesure la part de celles qui restent dans cet état, versus qui quittent cet état, entre 2012 et 2015. Pour celles situés sous le seuil de 60% du revenu équivalent médian en 2012, quitter cette situation représente donc une amélioration, alors que pour celles au-dessus des 60%, il s'agit d'une détérioration. Nous retenons ici les changements de types de ménages les plus fréquents : certaines transitions, par exemple le passage d'un ménage individuel à un ménage monoparental, ne surviennent pas assez souvent pour être analysées. A titre comparatif, la mobilité des personnes n'ayant pas vécu de changement dans la structure ou la taille de leur ménage est également indiquée dans le tableau.

D'une manière générale, une amélioration du statut financier pour les personnes au-dessous du seuil de faibles ressources est plus fréquente qu'une détérioration au sein des personnes au-dessus de ce seuil. La différence, déjà mise en évidence dans les tableaux et graphiques ci-dessus, est confirmée lorsque l'on observe des changements familiaux. Il importe également de rappeler que les proportions de personnes situées au-dessous du seuil de faibles ressources financières varient en fonction de la situation familiale, puisqu'elle est plus élevée parmi celles vivant en ménage monoparental et plus faible parmi celles vivant en couple sans enfant. En outre, les changements familiaux surviennent plus fréquemment au sein des ménages sans enfant que parmi les ménages

avec enfants. Ils surviennent également plus fréquemment parmi les personnes vivant dans un ménage qui présente un revenu équivalent égal ou supérieur à 60% du revenu équivalent médian, comparativement à celles vivant dans un ménage présentant de (très) faibles ressources financières.

Il convient aussi de noter que la plupart des changements dans la configuration familiale conduisent à une modification du nombre de personnes dans le ménage et donc du coefficient d'équivalence. Ainsi, le départ des enfants d'un ménage composé d'un couple conduit à une augmentation du revenu équivalent même si le revenu annuel du ménage reste inchangé. Dans ce cas, une mobilité financière peut être observée sans qu'il y ait nécessairement un changement dans les sources de revenus.

Tableau 33: Conséquences sur les niveaux de ressources financières de différents changements familiaux observés entre 2012 et 2015. Personnes âgées de 25 à 59 ans.

Type de ménages en 2012 et changement entre 2012 et 2015	Situation 2012					
	<60%			≥60%		
	Situation 2015					
	Statu quo (%)	Amélioration (%)	Effectif	Statu quo (%)	Détérioration (%)	Effectif
Ménage individuel masculin						
Pas de changement	75.2	24.8	19905	93.6	6.4	91568
Mise en couple	32.6	67.4	1765	95.3	4.7	15853
Mise en couple avec enfant(s)	43.0	57.0	895	86.4	13.6	6011
Ménage individuel féminin						
Pas de changement	74.1	25.9	17394	93.7	6.3	72104
Mise en couple	24.2	75.8	1976	94.4	5.6	11416
Mise en couple avec enfant(s)	34.3	65.7	627	91.5	8.5	3399
Couple sans enfant						
Pas de changement	60.7	39.3	16451	97.2	2.8	226075
Séparation du partenaire (homme) ¹	48.6	51.4	1101	90.9	9.1	9551
Séparation du partenaire (femme) ¹	49.3	50.7	1215	84.3	15.7	9264
Arrivée d'un ou plusieurs enfants	51.2	48.8	2740	93.2	6.8	45092
Ménage monoparental						
Pas de changement	66.1	33.9	19838	91.1	8.9	46727
Départ des enfants (hommes)	56.0	44.0	498	86.5	13.5	3639
Départ des enfants (femmes)	54.5	45.5	1596	86.3	13.7	6512
Mise en couple avec enfant(s)	42.2	57.8	1630	86.1	13.9	3351
Couple avec enfant(s)						
Pas de changement	65.9	34.1	97634	95.1	4.9	502123
Départ des enfants	54.5	45.5	2579	95.7	4.3	46188
Séparation et ménage monoparental ¹	69.5	30.5	3440	72.3	27.7	14162
Séparation et vit seul (homme) ¹	30.5	69.5	1881	91.0	9.0	11112

Source : WiSiER (2012 et 2015), personnes présentes en 2012 et 2015 appartenant à un ménage pour lequel l'information sur le revenu est disponible pour les deux années. Seuls les changements comptant environ 500 cas ou plus sont présentés dans le tableau. ¹ La quasi-totalité des cas sont des séparations ou divorces. Quelques cas de veuvage sont inclus.

Dans d'autres cas, le revenu annuel est impacté. Par exemple, la mise en ménage commun de deux personnes qui vivaient seules est généralement accompagnée de l'augmentation du revenu annuel du ménage par la mise en commun de deux revenus professionnels. Les données sur la mobilité financière des personnes n'ayant pas vécu de changements familiaux fournissent alors une estimation de la mobilité associée à l'évolution du revenu : par exemple, le quart des personnes

vivant seules améliore son statut entre 2012 et 2015, tandis que 6% subit une détérioration, en l'absence d'un changement dans le ménage. Comparativement à ces proportions, la part des personnes vivant seules qui améliorent leur statut au moment de la mise en couple indique l'impact additionnel que représente le changement dans le type de ménage. Cette amélioration peut être soit liée à la diminution du coefficient d'équivalence (de deux fois l'unité pour deux ménages individuels, il passe à 1,5 pour un ménage composé d'un couple), soit associée à un revenu suffisamment élevé du partenaire pour dépasser le seuil de 60% du revenu médian.

Parmi les changements familiaux qui conduisent majoritairement à une sortie d'une situation de (très) faibles ressources figurent la mise en couple pour une femme vivant seule (76% de ces femmes observent une mobilité ascendante) ou pour un homme vivant seul (67%). La mobilité ascendante est moins élevée lorsque la mise en couple s'accompagne de la naissance d'un enfant (10 points de moins pour chaque sexe). Comme il a été mentionné plus haut, seul un quart des personnes vivant seules n'observant aucun changement familial effectue une mobilité ascendante ; ainsi, indépendamment de l'évolution générale des revenus, la mise en couple est un atout indéniable pour sortir d'une situation financière défavorable. Cela s'explique par la mise en commun du revenu de deux conjoints, avec dans certains cas un conjoint qui présente un revenu élevé, et par le fait que le coefficient d'équivalence d'un couple (1,5) est inférieur au total des coefficients de deux personnes vivant seules ($1 + 1$). En outre, le risque de détérioration est diminué en cas de mise en couple, comparaison à une situation où la personne continue à vivre seule. Le fait d'avoir un enfant entre 2012 et 2015 conduit pour sa part à un accroissement du risque de détérioration financière pour une personne qui vivait seule en 2012.

Parmi les personnes vivant en couple sans enfant, le fait de se séparer et de se retrouver dans un ménage individuel permet une mobilité ascendante dans légèrement plus d'un cas sur deux. C'est donc un facteur pouvant favoriser la sortie d'une situation de (très) faibles ressources financières, comparativement à une situation où la personne n'observe pas de changement familial. Le même résultat s'observe dans le cas de l'arrivée d'un enfant (49%), qui pourtant conduit à un accroissement de la taille du ménage et à une augmentation du coefficient d'équivalence. Ce paradoxe est probablement dû à un effet de sélection, les couples ayant des enfants durant la période sous étude étant sélectionnés parmi les jeunes – plus mobiles professionnellement – et parmi ceux présentant une augmentation de leur revenu (par exemple suite à la fin des études et à l'entrée dans la vie active pour l'un ou l'autre membre du ménage). Le fait de compter une personne de plus dans le ménage ne freine pas l'amélioration de la situation financière du ménage, au contraire il la favorise par rapport à une situation de statu quo.

Bien que la séparation conduise dans un cas sur deux à une mobilité ascendante, elle s'accompagne aussi d'un risque accru de détérioration de la situation financière pour les personnes dont le revenu du ménage dépassait 60% du revenu médian en 2012. Il existe donc un risque financier lié à la séparation, pour les personnes dont les ménages présentaient des revenus médians ou élevés avant cet événement.

Pour les personnes à la tête d'un ménage monoparental, les événements familiaux tels que le départ des enfants contribuent à une mobilité ascendante (45% environ alors que 34% des personnes n'ayant pas vécu de changement familial observent une telle mobilité). La mise en couple pour les personnes à la tête d'un ménage monoparental est plus favorable à une mobilité ascendante, avec 58% de personnes qui quittent une situation de faibles ressources. La mobilité descendante survient plus souvent, quel que soit le changement familial (14%), en comparaison d'une situation d'absence de changement (9%). Il est possible que, dans les cas où l'enfant travaille, le départ d'un enfant

s'accompagne d'une réduction du revenu du ménage, ce qui représente un risque de mobilité descendante.

Enfin, parmi les personnes vivant en couple avec enfant(s) et se trouvant dans une situation de faibles ressources en 2012, le fait d'observer le départ des enfants favorise une mobilité ascendante (45,5% quittent cette situation, contre 34% pour les couples n'ayant pas observé de changement familial). Les résultats concernant la séparation sont contrastés, puisqu'elle réduit la probabilité de quitter une situation de (très) faibles ressources financières pour le membre du couple qui se retrouve en ménage monoparental (30,5% de personnes mobiles), mais améliore la situation du membre – généralement l'homme – qui se retrouve seul (69,5%). Un risque élevé de mobilité descendante s'observe dans le cas où une personne passe d'un couple avec enfant(s) à une situation de ménage monoparental (28%). Le risque est également élevé pour la séparation conduisant à un ménage individuel (9%), comparativement à l'absence de changement (5%). Ces résultats sont cohérents avec l'observation d'un effet discriminant du divorce sur le revenu des deux ex-membres du couple (Wernli et Henchoz, 2018).

Les personnes en âge de la retraite sont peu souvent soumises à des changements familiaux, si l'on excepte le passage d'un couple sans enfant à une vie individuelle, liée la plupart du temps soit à l'institutionnalisation du conjoint,¹¹⁷ soit à son décès. Dans ce cas, comparativement à une situation d'absence de changement dans le type de ménage, la situation financière s'améliore pour les retraités qui présentaient en 2012 de (très) faibles ressources financières (Tableau 34) : en effet, 17% des femmes et 31% des hommes se retrouvant seuls améliorent leur situation financière. Paradoxalement, la mobilité descendante est aussi relativement forte pour celles et ceux situés au-dessus du seuil de 60%, dans le cas d'une dissolution du couple. Ce sont 12% des hommes et 18% des femmes qui sont concernés, alors qu'une telle détérioration est rare (moins de 4%) pour les personnes vivant en couple sans enfant n'ayant pas connu de changement familial entre 2012 et 2015. Le risque accru de se retrouver dans une situation de (très) faibles ressources financières après la dissolution du couple s'explique probablement par une diminution du revenu annuel, suite à l'absence du conjoint qui, même après prise en compte du nombre de personnes dans le ménage par le coefficient d'équivalence, conduit à une baisse significative du revenu équivalent. Cette baisse s'observe plus souvent lorsque le survivant du couple est la femme, même si en cas de veuvage, la survivante reçoit une pension de veuve.

¹¹⁷ Théoriquement, l'institutionnalisation de longue durée d'un membre d'un ménage conduit à un changement dans son domicile légal. Nous avons peu d'information permettant de comprendre si ce changement de domicile est déclaré au registre des habitants et avec quel délai. Il est probable qu'une sous-déclaration s'observe.

Tableau 34 : Conséquences sur les niveaux de ressources financières de différents changements familiaux observés entre 2012 et 2015. Personnes âgées de 65 ans et plus.

Type de ménages en 2012 et changement entre 2012 et 2015	Situation 2012					
	<60%			>=60%		
	Situation 2015					
	Statu quo (%)	Amélioration (%)	Effectif	Statu quo (%)	Détérioration (%)	Effectif
Couple sans enfant						
Pas de changement	87.4	12.6	32268	96.3	3.7	187002
Vit seul (homme)	69.3	30.7	874	87.9	12.1	3523
Vit seul (femme)	82.7	17.3	1680	81.7	18.3	6751

Source : WiSiER (2012 et 2015), personnes présentes en 2012 et 2015 appartenant à un ménage pour lequel l'information sur le revenu est disponible pour les deux années. Seuls les changements comptant environ 500 cas ou plus sont présentés dans le tableau.

Ainsi, les changements familiaux favorisent généralement la mobilité financière, principalement ascendante, excepté dans le cas d'une entrée dans la monoparentalité. Si l'association entre changement familial et mobilité financière peut être établie, les liens de causalité ne peuvent pas être vérifiés. Il se pourrait que dans certains cas un changement familial s'accompagne de modifications dans les revenus de la personne et de son ménage ; cependant, dans d'autres cas, un changement financier peut influencer le changement familial (par exemple la volonté de se mettre en couple ou d'avoir des enfants peut inciter un membre du couple à modifier son taux d'activité). Afin d'aller plus loin dans la compréhension des mécanismes qui interviennent dans la mobilité, il est nécessaire d'adopter une approche analytique, ce qui sera fait dans la section suivante.

5.3 Analyse détaillée d'hypothèses sur la mobilité financière

Suite aux résultats obtenus dans la partie descriptive, différentes hypothèses sont formulées puis vérifiées dans cette section, à partir de régressions logistiques reposant sur un échantillon de personnes ayant répondu au moins une fois au relevé structurel (voir section 2.5). Le choix de retenir les répondants du relevé structurel est dicté par la nécessité de disposer d'informations sur le niveau de formation et la situation professionnelle des personnes. La mobilité financière peut être soit ascendante (la possibilité de quitter une situation de (très) faibles ressources financières), soit descendante (le fait de tomber dans une situation de (très) faibles ressources) et ces deux aspects sont traités en parallèle. Une présentation des huit questions de recherche se trouve en Annexe 7.

Les régressions logistiques incluent différentes variables dites de contrôle ou de confusion (telles que l'âge, le sexe de la personne, le nombre d'enfants, l'âge du plus jeune enfant, la nationalité, le statut d'activité professionnelle ou le niveau de formation). Pour les variables qui se modifient dans le temps, la situation en début de période d'observation (2012) fait référence¹¹⁸. Sauf mention contraire, les personnes incluses dans l'analyse peuvent observer un changement de ménage entre 2012 et 2015. L'inclusion des variables de contrôle permet de connaître l'effet « net » de la dimension sous étude (par exemple, à la section 5.3.1 le type de ménages dans lequel la personne vit) après prise en compte des variables de contrôle. Nous avons cependant fait tourner les modèles

¹¹⁸ La variable « niveau de formation » constitue une exception puisque l'on a pris en compte la situation au moment où la personne a répondu au relevé structurel.

en ne considérant que la dimension étudiée, sans prise en considération des variables de contrôle. Les résultats – non présentés ici – montrent que les coefficients des modèles – c'est-à-dire les odds ratios obtenus – sont différents de ceux observés après prise en compte des variables de contrôle. Cependant, ces différences sont généralement faibles. Dans les sections suivantes, nous signalerons par une note de bas de page certains résultats qui conduiraient à une interprétation différente suivant la prise en compte ou non des variables sociodémographiques de contrôle.

5.3.1 Les différences dans la mobilité financière selon le type de ménages subsistent-elles après prise en compte des caractéristiques sociodémographiques ?

Une régression logistique¹¹⁹ fournit une estimation du risque relatif (odds ratios) de transition entre un état de (très) faibles ressources financières et un état de ressources financières médianes après contrôle de différentes caractéristiques sociodémographiques (âge, nationalité, plus haut niveau de formation achevé¹²⁰, statut professionnel). La Figure 51 présente ces probabilités en fonction du type de ménages en 2012, ainsi que les intervalles de confiance à 95%.¹²¹ La figure gauche présente la probabilité de quitter une situation de (très) faibles ressources, tandis que la figure droite modélise le parcours inverse. Les odds ratios sont exprimés par rapport à une catégorie de référence (ici les personnes vivant en couple marié avec enfant(s)), indiquée par un point gris. Leur valeur est indiquée en rouge s'ils s'écartent significativement de cette catégorie, et en bleu dans le cas contraire. Nous ne retenons que les ménages d'âge actif, ceux ayant dépassé l'âge de la retraite présentant une moindre diversité (la plupart sont des ménages composés d'une personne seule ou d'un couple sans enfant) et un faible niveau de mobilité financière.

Comparativement aux couples d'âge actifs mariés avec enfant(s), la probabilité de quitter une situation de faibles ressources financières est plus faible pour les ménages individuels (la probabilité est divisée par deux), pour les couples mariés sans enfant, pour les femmes à la tête d'un ménage monoparental et pour les couples non mariés avec enfant(s). Elle est plus élevée pour les couples non mariés sans enfant, les autres catégories ne montrant pas de résultats significatifs.¹²² Les odds ratios varient entre 0,5 et 1,4 et les intervalles de confiance sont faibles pour les principaux types de ménages, ce qui s'explique par la taille de notre échantillon, suffisante pour obtenir des résultats généralement significatifs. Ainsi, on peut confirmer l'hypothèse que la composition des ménages intervient, indépendamment d'autres variables, sur la mobilité financière ascendante.

Parmi les interprétations possibles d'un niveau de mobilité ascendant plutôt important pour les couples avec enfant(s) figure le fait que l'avancée en âge des enfants entre 2012 et 2015 s'accompagne souvent d'un retour au marché du travail (ou d'une augmentation du nombre d'heures de travail) pour la mère. Ainsi, une hausse du revenu professionnel durant cette période est plus souvent observée chez les couples avec enfant(s) comparativement aux personnes vivant en

¹¹⁹ voir section 2.5 pour une explication méthodologique.

¹²⁰ Les variables dites de contrôle ont été sélectionnées en fonction de leur capacité prédictive appréciée par une procédure stepwise. Le niveau de formation étant un très fort prédicteur de la mobilité financière, il nous a paru important d'inclure cette variable. Cela conduit cependant à sélectionner les personnes ayant répondu au relevé structurel.

¹²¹ Par souci de clarté, seule la variable sous étude est présentée dans les graphiques. Les tableaux en Annexe 8 présentent l'ensemble des variables introduites dans le modèle.

¹²² En l'absence des variables de confusion, une baisse significative de la probabilité de mobilité ascendante s'observe pour les personnes vivant en partenariat et celles vivant en famille recomposée.

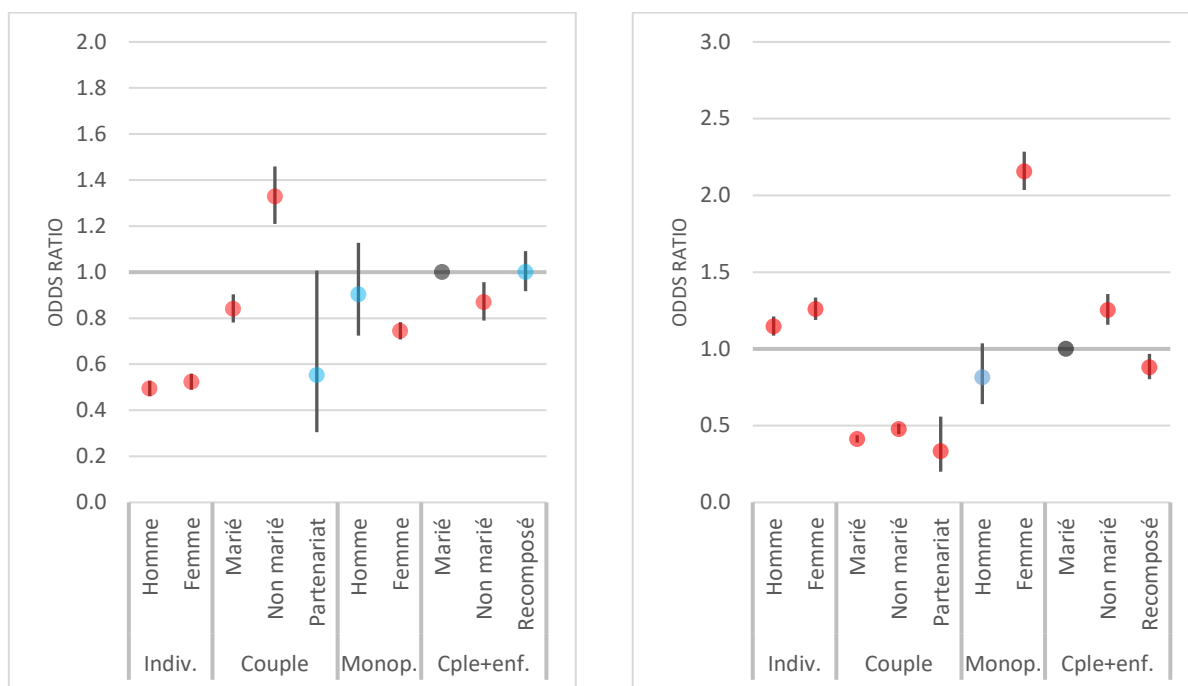
ménage individuel, voire aux couples mariés sans enfant, qui présentent une situation financière plutôt stable. Quant aux couples non mariés sans enfant, ils sont généralement plus jeunes que les autres catégories. L'âge est pris en compte dans le modèle, mais ne capte pas l'ensemble des changements professionnels qui caractérisent les jeunes. Il est probable que des transitions qui impactent le revenu (par exemple le passage d'un statut d'étudiant à un statut d'actif pour un ou l'autre membre du couple ou des promotions professionnelles) soient plus nombreuses parmi les couples non mariés.

Les résultats sont différents en ce qui concerne la probabilité de rejoindre une situation de (très) faibles ressources financières pour les personnes qui, en 2012, étaient dans une situation financière médiane ou élevée. Le risque de mobilité descendante est très élevé pour les femmes à la tête d'un ménage monoparental (OR. 2,2) comparativement aux personnes vivant en couple marié avec enfant(s). Il est aussi plus élevé pour les ménages individuels et les couples non mariés avec enfant(s). Ces deux premières configurations familiales reposent sur une personne salariée, et les aléas de la vie professionnelle peuvent conduire à une détérioration de leur situation financière sans qu'un autre membre du ménage ne soit présent pour amortir cette détérioration. Pour les couples non mariés avec enfant(s), une hypothèse expliquant le risque accru de mobilité descendante est que leur situation professionnelle est moins stable que pour les couples mariés.

Figure 51: Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter ou rejoindre une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015, selon le type de ménage. Ménages en âge actif. Modèle 1

Quitter une situation de (très) faibles ressources

Rejoindre une situation de (très) faibles ressources



Source : WiSiER (2012 et 2015). N=88315 et 556095 respectivement. Exemple de lecture : Comparativement à un couple marié avec enfant(s) – catégorie de référence –, un ménage individuel de sexe masculin présente une probabilité diminuée (O.R. 0.49, I.C. 0.46-0.53) de quitter une situation de faibles ressources financières entre 2012 et 2015. Les odds ratios significativement différents de la valeur de référence sont présentés sous la forme d'un point rouge, ceux non significativement différents sous la forme d'un point bleu. Les dimensions suivantes sont contrôlées : âge du membre du ménage le plus âgé, nationalité, niveau de formation, statut professionnel (indépendant, salarié, mixte).

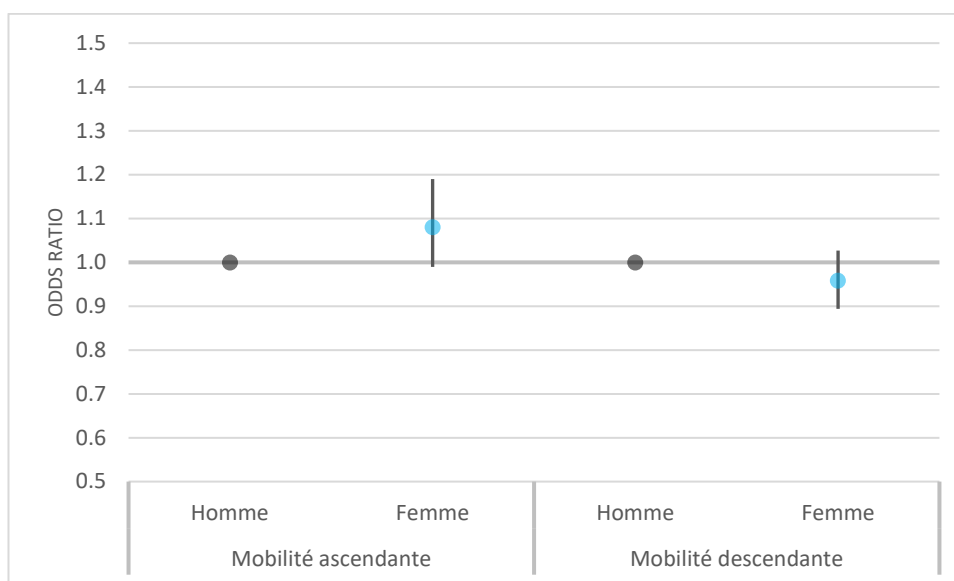
En revanche, le risque d'une mobilité descendante est plus faible pour les couples sans enfant, ainsi que les familles recomposées. Ainsi, après contrôle des différentes variables pouvant intervenir sur cette transition, le rôle de la structure familiale est vérifié.

5.3.2 Quelles différences entre sexe parmi les personnes d'âge actif vivant seules ?

Nous vérifions dans cette section l'hypothèse de différences dans la mobilité financière des hommes et des femmes qui vivent seules et introduisons dans un modèle, focalisé sur les personnes en âge d'exercer une activité, les différentes variables de confusion disponibles (âge, nationalité, niveau de formation, statut professionnel). Les Tableau 28 et Tableau 33 indiquaient que la probabilité de quitter une situation de (très) faibles ressources financières est très légèrement plus élevée pour les femmes que pour les hommes vivant dans un ménage individuel en 2012 et 2015.

Une fois prises en compte les dimensions sociodémographiques et en se focalisant sur les personnes restant seules entre 2012 et 2015, aucune différence significative de mobilité s'observe en fonction du sexe. Le odds ratio pour les femmes, comparativement aux hommes, est légèrement supérieur à l'unité, sans s'écarter significativement de cette valeur (Figure 52). Ainsi, nous pouvons rejeter l'hypothèse d'une différence de genre pour les personnes vivant dans un ménage individuel quant à leur possibilité de quitter une situation de très faibles ressources financières.

Figure 52: Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 (mobilité ascendante) ou de la rejoindre (mobilité descendante), pour les personnes vivant seules en 2012 et 2015. Personnes d'âge actif (25-59 ans), selon le sexe. Modèle 2



Source : WiSiER (2012 et 2015). N=12946 et 68655 respectivement. Exemple de lecture : Comparativement à un homme vivant seul, une femme vivant seule présente une probabilité augmentée (O.R. 1.08, I.C. 0.99-1.19) de quitter une situation de faibles ressources financières entre 2012 et 2015. Les odds ratios significativement différents de la valeur de référence sont présentés sous la forme d'un point rouge, ceux non significativement différents sous la forme d'un point bleu. Les dimensions suivantes sont contrôlées : âge, nationalité, niveau de formation, statut professionnel (indépendant, salarié, mixte).

Les différences entre hommes et femmes ne sont pas significatives non plus concernant le fait de rejoindre une situation de (très) faibles ressources financières. Cette transition, qui est plus rare que la mobilité ascendante, semble être associée à des facteurs autres que le sexe de la personne vivant

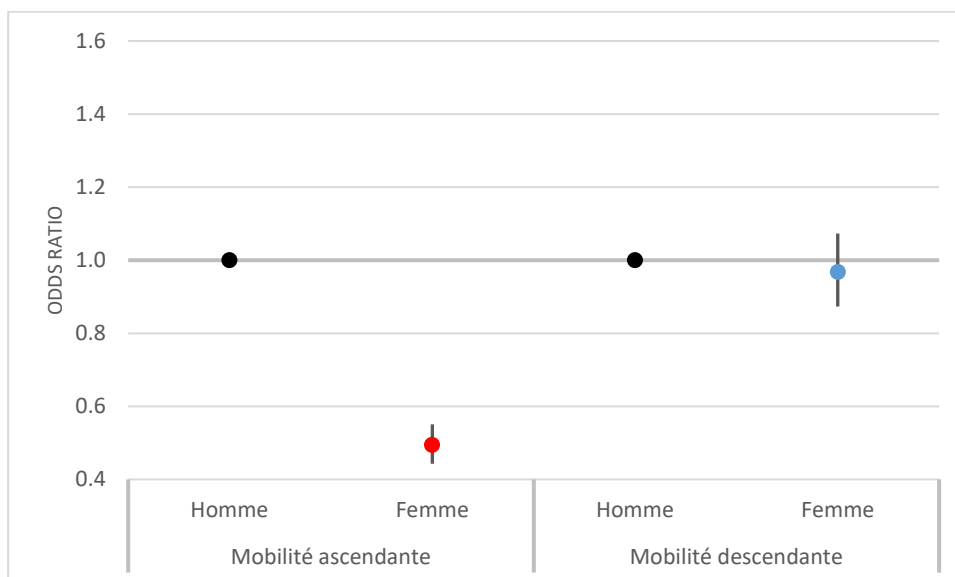
seule. Nous supposons que des facteurs indépendants du sexe – par exemple liés à l’état de santé – interviennent.

5.3.3 Comment interpréter les écarts entre hommes et femmes à la tête d’un ménage monoparental ?

Les analyses menées précédemment sur les ménages monoparentaux indiquent un net avantage financier en 2015 pour les ménages dirigés par un homme, comparativement aux ménages dirigés par une femme. Cependant, en termes de mobilité financière, les écarts sont faibles (Tableau 32).

Après prise en compte des différentes variables sociodémographiques (âge, nationalité, niveau de formation, statut professionnel, nombre d’enfants et âge du plus jeune enfant), les écarts entre hommes et femmes sont fortement significatifs en ce qui concerne la mobilité ascendante, dans le sens où une femme à une probabilité divisée par deux de quitter une situation de (très) faibles ressources financières, comparativement aux hommes. Les résultats descriptifs tiennent imparfaitement compte des facteurs de confusion, tels l’âge, le niveau de formation et les caractéristiques des enfants, qui interviennent aussi sur la probabilité de quitter une situation de (très) faibles ressources financières. En particulier, le statut professionnel et l’âge d’une personne à la tête d’un ménage monoparental et de ses enfants varient fortement en fonction du sexe. Le nombre de ménages monoparentaux dirigés par un homme est faible (343 ménages sur 9637 pris en compte dans l’analyse de la mobilité ascendante) et ces ménages masculins sont parfois atypiques (personnes indépendantes, rentiers AI), alors que les ménages monoparentaux dirigés par une femme, plus nombreux (9294), sont majoritairement des ménages dans lequel la femme est salariée, bénéficiant d’un revenu de l’activité professionnelle plutôt stable entre 2012 et 2015.

Figure 53: Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 (mobilité ascendante) ou de la rejoindre (mobilité descendante), pour les personnes vivant à la tête d’un ménage monoparental en 2012 et 2015. Personnes d’âge actif. Modèle 3



Source : WiSiER (2012 et 2015). N=9637 et 23558 respectivement. Exemple de lecture : Comparativement à un homme vivant en ménage monoparental, un ménage monoparental de sexe féminin présente une probabilité diminuée (O.R. 0.49, I.C. 0.44-0.55) de quitter une situation de faibles ressources financières entre 2012 et 2015. Les odds ratios significativement différents de la valeur de référence sont présentés sous la forme d’un point rouge, ceux non significativement différents sous la forme d’un point bleu. Les dimensions suivantes sont contrôlées : âge du membre du

ménage le plus âgé, nationalité, niveau de formation, statut professionnel (indépendant, salarié, mixte), nombre d'enfants dans le ménage, âge du plus jeune enfant.

Ici aussi, la confirmation d'écarts entre genres doit être mise en relation avec des dimensions non prises en compte dans le modèle, notamment la trajectoire familiale. Il est avéré que la naissance d'enfants impacte plus sévèrement les femmes dans leur carrière professionnelle que les hommes. Cet impact joue un rôle après la séparation. Les discriminations sur le marché du travail entre hommes et femmes (voir par exemple Strub et Bannwart, 2017) doivent encore une fois aussi être mentionnées, puisque non seulement elles conduisent à une plus grande proportion de femmes en situation de (très) faibles ressources financières, mais aussi parce qu'elles pourraient freiner la mobilité ascendante de ces femmes. Finalement, les modes de conciliation de la vie professionnelle et familiale des femmes et des hommes à la tête d'un ménage monoparental pourraient varier. Le chapitre 4 a ainsi mis en évidence un apport plus important du revenu professionnel des hommes à la tête d'un ménage monoparental, un résultat qui pourrait indiquer qu'en présence d'enfant(s), les hommes ne vivant pas en couple pourraient déléguer une partie de la garde des enfants à des proches, de manière à privilégier leur carrière, contrairement aux femmes. Cette dernière hypothèse expliquerait le faible nombre d'hommes en situation de (très) faibles ressources financières en 2012, et pourrait aussi expliquer pourquoi une part plus importante des hommes dans une situation financière défavorable en 2012 parvient à franchir le seuil des 60% du revenu médian, comparativement aux femmes, qui se caractérisent par une situation de relative stabilité sur une période de 3 ans. Cette hypothèse ne peut malheureusement pas être vérifiée à partir des données disponibles.

Concernant la mobilité descendante, le risque de rejoindre une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 n'est pas significativement différent pour les hommes et les femmes.¹²³ En d'autres termes, une fois installés dans une situation de ressources financières médianes ou favorables, le risque de vivre une péjoration de la situation financière ne change pas quel que soit le sexe.

5.3.4 Quel rôle jouent la présence et les caractéristiques des enfants sur la mobilité des personnes qui ne sont pas en couple ?

En ne retenant que les personnes ne vivant pas en couple (ménage individuel ou monoparental), il est possible d'analyser le rôle spécifique des enfants sur la mobilité financière de celles-ci. Comme il a été dit précédemment, nous nous intéressons à l'influence du nombre d'enfants et de l'âge du plus jeune enfant sur la mobilité. Dans les modèles présentés à la Figure 54, ces deux variables sont croisées de manière à prendre en compte leurs interactions.

Les résultats montrent, après contrôle de différentes variables de confusion, un rôle négatif de la présence d'enfants sur la mobilité financière ascendante, pour autant que le plus jeune enfant soit âgé de moins de 10 ans.¹²⁴ Dans ce cas, la probabilité de quitter une situation de (très) faibles ressources est diminuée, comparativement à la situation de référence, qui est celle d'une personne vivant seule. Avoir un enfant âgé de 10 à 14 ans le ménage diminue également cette mobilité, mais

¹²³ Ce risque est cependant significativement inférieur pour les femmes, comparativement aux hommes, lorsque l'on n'inclut pas les variables de contrôle.

¹²⁴ En l'absence de prise en compte des variables de confusion, les résultats perdent leur caractère significatif lorsque le nombre d'enfants est égal ou inférieur à deux et lorsque l'enfant est âgé de moins de 5 ans.

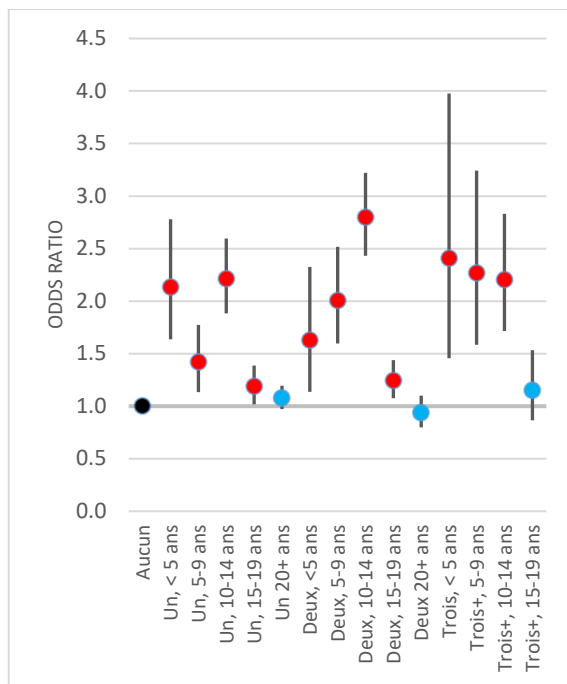
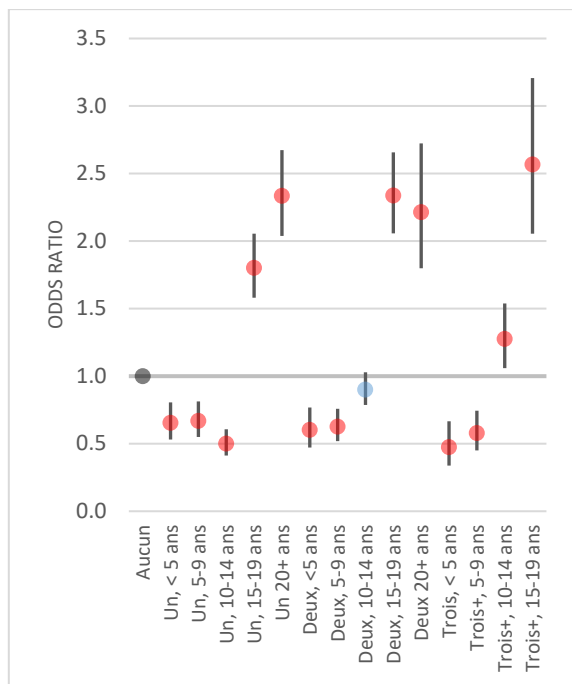
à partir de trois enfants, l'inverse s'observe. Cette inversion s'explique probablement par le fait que les personnes à la tête de ménages monoparentaux à trois enfants, dont le plus jeune est âgé entre 10 et 14 ans, peuvent retourner dans le marché du travail suite à l'autonomie des enfants. En outre, dans certains cas, les enfants les plus âgés contribuent financièrement au revenu du ménage, ou peuvent aider pour certaines tâches ménagères. Lorsque les enfants dépassent l'âge de 15 ans, la mobilité ascendante augmente sensiblement, pour les mêmes raisons.

Concernant la mobilité descendante, la présence d'enfants joue un rôle déterminant, pour autant que ceux-ci soient âgés de moins de 20 ans. Comparativement à une situation sans enfant, le risque est multiplié par plus de deux, notamment en présence de trois enfants. En d'autres termes, la présence d'enfants mineurs dans un ménage monoparental conduit à un risque accru de voir sa situation financière se péjorer entre 2012 et 2015. D'un point de vue technique, cette péjoration peut être provoquée par une augmentation du coefficient d'équivalence (de 0,3 lorsque l'enfant est âgé de moins de 14 ans, celui-ci passe à 0,5 dès l'âge de 14 ans) qui a pour conséquence de réduire le revenu équivalent. En outre, le fait que le revenu équivalent des ménages monoparentaux dirigés par une femme est souvent proche du seuil de 60% du revenu médian (voir la Figure 20) explique pourquoi le risque de basculer au-dessous du seuil de 60% reste élevé, pour ces ménages, comparativement aux ménages individuels.

Figure 54 : Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 (mobilité ascendante) ou de la rejoindre (mobilité descendante), pour les personnes ne vivant pas en couple en 2012 et 2015, selon le nombre d'enfants dans le ménage en 2012. Personnes d'âge actif. Modèle 4

Quitter une situation de (très) faibles ressources

Rejoindre une situation de (très) faibles ressources



Source : WiSiER (2012 et 2015). N=22583 et 92213 respectivement. Exemple de lecture : Comparativement à une personne vivant sans enfant dans le ménage, une personne en ménage monoparental avec un enfant de moins de 5 ans présente une probabilité diminuée (O.R. 0,65, I.C. 0,52-0,81) de quitter une situation de faibles ressources financières entre 2012 et 2015. Les odds ratios significativement différents de la valeur de référence sont présentés sous la forme d'un point rouge, ceux non significativement différents sous la forme d'un point bleu. Les dimensions suivantes sont contrôlées : sexe du parent, âge du membre du ménage le plus âgé, nationalité, niveau de formation, statut professionnel (indépendant, salarié, mixte).

5.3.5 Quel est le rôle de l'âge sur la mobilité financière des personnes vivant en couple ?

Dans cette section, nous nous focalisons sur les ménages composés d'un couple, marié ou non marié, avec ou sans enfant(s) et présentons spécifiquement, à la Figure 55, les odds ratios obtenus pour les différentes classes d'âges, la classe allant de 55 à 59 ans représentant la référence. Pour la mobilité ascendante, ces odds ratios suivent une évolution accidentée. Ils sont élevés pour les personnes de moins de 30 ans en 2012 vivant en couple, puis tendent à diminuer jusqu'à 35-39 ans, tout en restant significativement plus élevés que la modalité de référence.¹²⁵ Cette diminution s'explique probablement par le fait que les âges compris entre 30 et 39 ans sont désormais des âges charnière en termes d'évènement de la vie familiale, marqués notamment par l'arrivée des enfants, un phénomène susceptible de freiner l'accroissement des revenus.¹²⁶ Puis, à nouveau, la mobilité augmente, jusqu'à l'âge de 45-49 ans, avant de diminuer en fin de vie active.

C'est à l'âge de 55-59 ans que la mobilité financière ascendante est la plus faible. A cette date, la trajectoire professionnelle est avancée, les opportunités de croissance du revenu de l'activité professionnelle sont faibles.

La probabilité de se retrouver dans une situation de (très) faibles ressources financières, pour une personne au-dessus du seuil de 60% en 2012, est également influencée par l'âge. Notamment, le risque est accru jusqu'à l'âge de 40-44 ans, comparativement aux personnes vivant en couple et âgées de 55-59 ans. Entre 45-54 ans, le risque est diminué.¹²⁷ Ces âges se caractérisent par une relative stabilité professionnelle.

¹²⁵ Le caractère significatif des résultats n'est pas observé entre 30 et 39 ans en l'absence de prise en compte des variables de confusion.

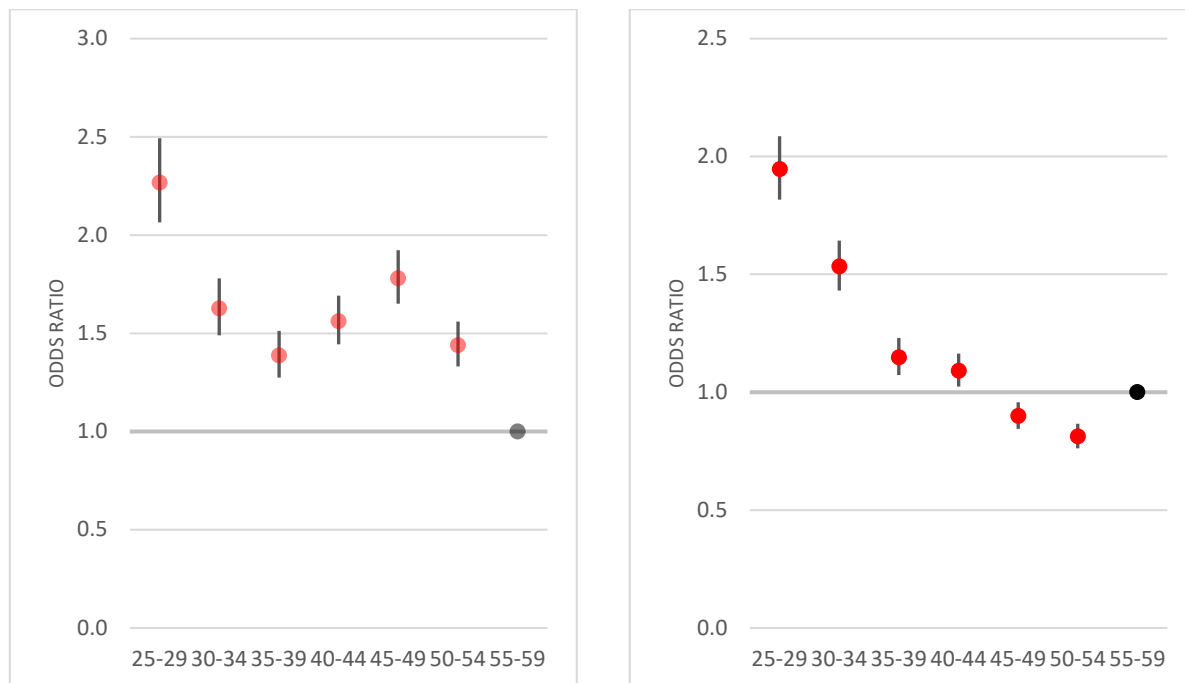
¹²⁶ Rappelons que le modèle considère la situation familiale en début de période d'observation. Se référer à la section suivante pour une analyse de l'arrivée ou du départ des enfants sur la mobilité.

¹²⁷ Dans le cas d'un modèle ne tenant pas compte des variables de contrôle, le risque est diminué entre 50-54 ans uniquement.

Figure 55 : Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 (mobilité ascendante) ou de la rejoindre (mobilité descendante), pour les personnes vivant en couple, selon le groupe d'âge. Personnes en âge d'activité. Modèle 5

Quitter une situation de (très) faibles ressources

Rejoindre une situation de (très) faibles ressources



Source : WiSiER (2012 et 2015). N=65732 et 463882 respectivement. Exemple de lecture : Comparativement à une personne vivant en couple et âgée de 55-59 ans, une personne âgée de 25-29 ans présente une probabilité augmentée (O.R. 2,27, I.C. 2,06-2,49) de quitter une situation de faibles ressources financières entre 2012 et 2015. Les odds ratios significativement différents de la valeur de référence sont présentés sous la forme d'un point rouge, ceux non significativement différents sous la forme d'un point bleu. Les dimensions suivantes sont contrôlées : sexe du parent, âge du membre du ménage le plus âgé, nationalité, niveau de formation, statut professionnel (indépendant, salarié, mixte).

5.3.6 Quel est l'impact de l'arrivée et du départ des enfants pour les ménages composés d'un couple ?

Le Tableau 33 a démontré que des évènements comme l'arrivée d'un enfant ou le départ de celui-ci s'accompagnent d'une mobilité financière ascendante pour près de la moitié des personnes en situation financière défavorable. Pour mieux cerner le rôle de la modification de la composition familiale, un modèle mesure spécifiquement l'impact de la modification du nombre d'enfants dans le ménage sur la mobilité, comparativement à une situation de statu quo. Ici aussi, les variables sociodémographiques disponibles sont insérées dans le modèle, afin d'être prises en compte. Ont été considérés ici l'ensemble des ménages composés d'un couple avec ou sans enfant(s). L'évolution du nombre d'enfants est obtenue en comparant la structure du ménage en 2012 et 2015.

L'arrivée d'un ou plusieurs enfants dans le ménage entre 2012 et 2015 apparaît clairement comme étant un frein à la mobilité financière ascendante. La probabilité de quitter une situation de (très) faibles ressources est diminuée de moitié dans ce cas. Si ce résultat semble logique, il contredit les observations du Tableau 33 montrant, pour les couples sans enfant uniquement, une mobilité ascendante accélérée en cas de la naissance d'un enfant. Cette divergence s'explique d'une part par le fait que le modèle de régression logistique considère les couples avec ou sans enfant(s) dans le

ménage, contrairement au Tableau 33 qui se limite aux couples sans enfant¹²⁸. D'autre part, elle s'explique par l'inclusion de variables de confusion dans le modèle. En particulier, le niveau d'instruction achevé joue un rôle essentiel, dans le sens où l'arrivée d'un enfant survient principalement au sein des personnes jeunes (la moitié ayant observé la naissance d'un enfant ont entre 25 et 35 ans en 2012, alors que dans le groupe n'ayant observé aucun changement, seuls 10% ont cet âge). Prendre en compte cette variable corrige de l'effet de la naissance d'un enfant, dans le sens où un jeune âge est fortement associé à la mobilité financière.

En revanche, une diminution de la taille de la famille par le fait du départ des enfants du foyer parental accroît la mobilité ascendante d'environ 50%, un résultat qui semble logique, ne serait-ce que parce que cette diminution augmente, toutes choses égales par ailleurs, le revenu équivalent du ménage (ceci pour autant que les enfants qui partent ne sont pas les principaux pourvoyeurs du revenu du couple).

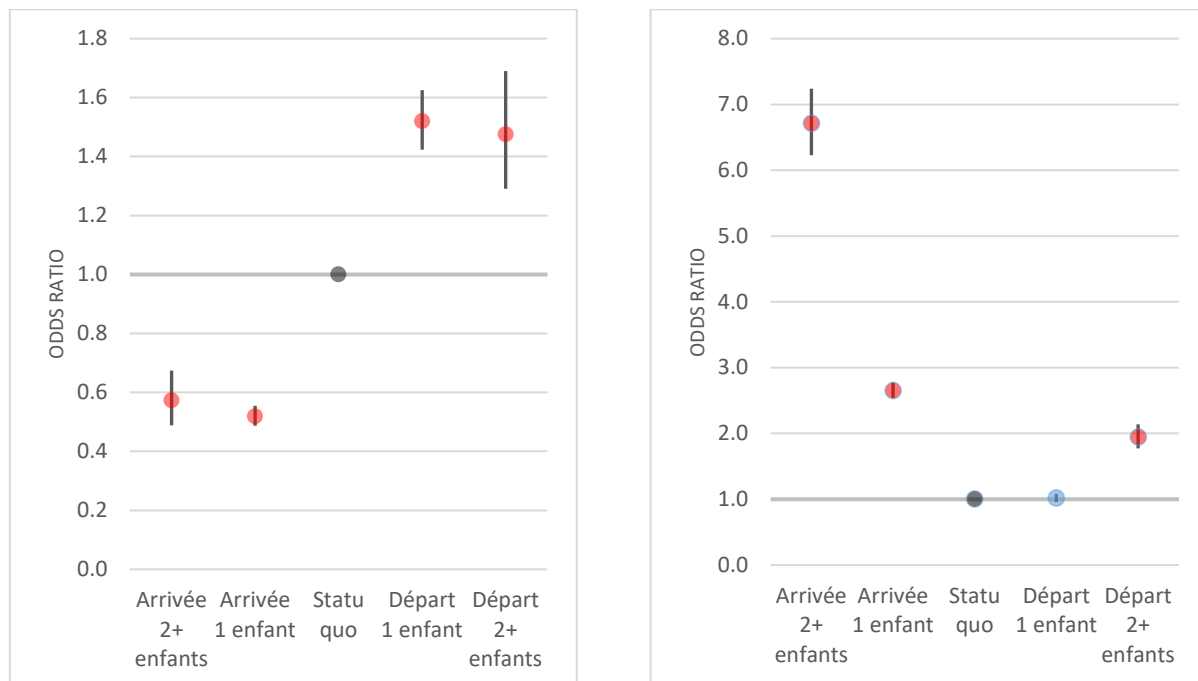
Des résultats différents s'observent concernant le risque de rejoindre une situation de (très) faibles ressources financières, parmi les personnes vivant dans un ménage présentant un revenu médian ou élevé en 2012. Comme attendu, l'arrivée d'un enfant, et plus encore de deux enfants dans le ménage familial, accroît fortement le risque de se retrouver sous le seuil des 60%. Par rapport au statu quo, le départ d'un enfant ne modifie pas le risque d'une telle évolution. En revanche, le départ de deux enfants ou plus conduit aussi à un risque accru de se retrouver dans une situation de (très) faibles ressources financières, probablement car ce départ survient alors que l'enfant et déjà professionnellement actif et entraîne une diminution du revenu total du ménage.

¹²⁸ Un modèle de régression logistique appliqué aux couples n'ayant pas d'enfant en 2012 et ne contrôlant pas des variables de confusion conduit à un odds ratio de 1,51 pour la naissance du premier enfant. Le même modèle appliqué au couple ayant déjà au moins un enfant en 2012 conduit à un odds ratio de 0,47.

Figure 56: Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 (mobilité ascendante) ou de la rejoindre (mobilité descendante), pour les personnes vivant en couple, en fonction de l'arrivée ou du départ d'enfants. Personnes en âge d'activité. Modèle 6

Quitter une situation de (très) faibles ressources

Rejoindre une situation de (très) faibles ressources

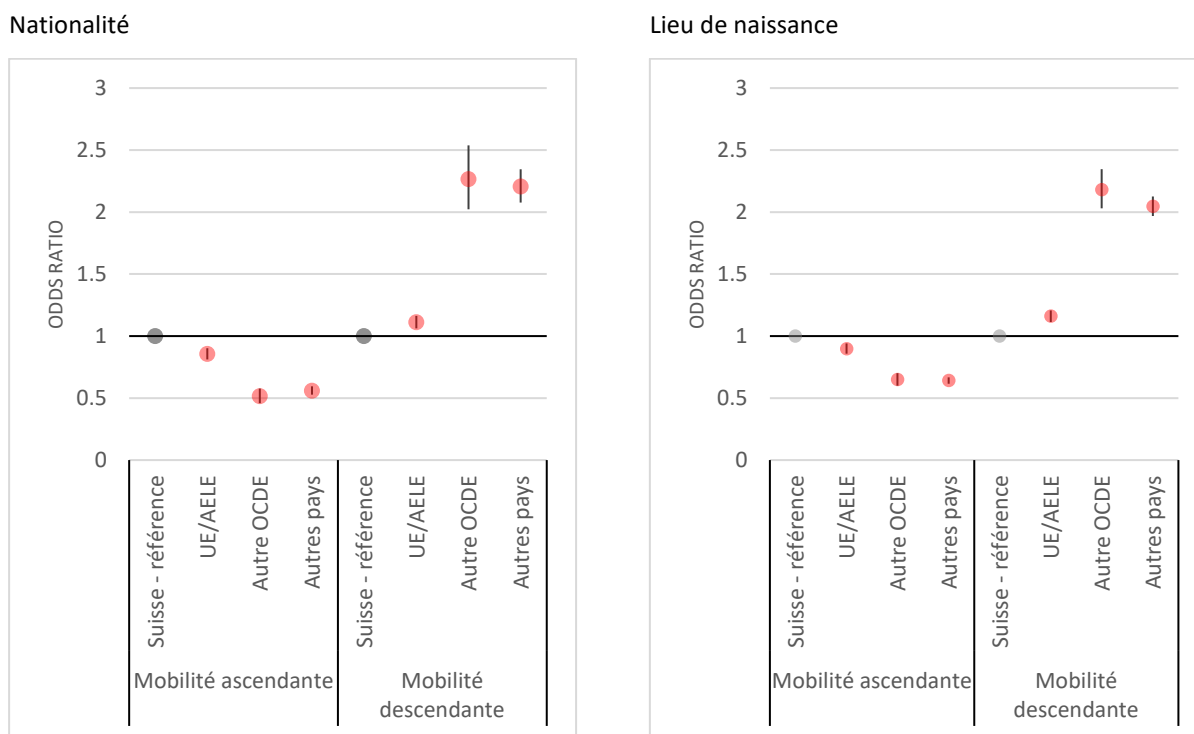


Source : WiSiER (2012 et 2015). N= 62801 et 444701. Exemple de lecture : Comparativement à un couple n’ayant pas observé de changement dans la taille du ménage, un couple ayant observé le départ de deux enfants présente une probabilité augmentée (O.R. 1,48, I.C. 1,29-1,69) de quitter une situation de faibles ressources financières entre 2012 et 2015. Le modèle tient compte de différentes variables de contrôle autres que celles présentées dans le graphique (état civil, nationalité).

5.3.7 Quel est l’impact de l’origine nationale et de la durée de résidence en Suisse sur la mobilité financière ?

L’origine nationale, exprimée soit par la nationalité, soit par le lieu de naissance, influence la situation financière, comme nous l’avons vu aux sections 4.2.6 et 4.2.7. La mobilité ascendante et descendante est également influencée par cette dimension. Ainsi, la probabilité de quitter une situation de (très) faibles ressources financières est diminuée, après contrôle des différents facteurs de confusion, pour les ressortissants étrangers, notamment ceux de pays non-membres de l’UE/AELE. Parallèlement, le risque de tomber dans une situation de (très) faibles ressources financières est beaucoup plus élevée pour les personnes non européennes, comparativement à celles de nationalité suisse. Les ressortissants de l’UE/AELE présentent un risque légèrement inférieur (mais significativement différent) de mobilité ascendante comparativement au groupe de référence. La situation est similaire lorsque nous tenons compte du lieu de naissance, avec cependant des écarts légèrement atténués. La mobilité descendante est, quant à elle, plus fréquente pour l’ensemble des groupes de migrants, quelle que soit leur origine. Les légers écarts en fonction du critère retenu – nationalité et origine – s’expliquent par le fait que le critère de la population migrante sélectionne une population arrivée en moyenne plus récemment en Suisse et plus susceptible d’être dans une phase d’intégration sur le marché du travail, avec comme conséquence une mobilité ascendante plus fréquente.

Figure 57: Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 (mobilité ascendante) ou de la rejoindre (mobilité descendante), en fonction de la nationalité et du lieu de naissance. Personnes en âge d'activité. Modèle 1



Source : WiSIER (2012 et 2015). N=88315 et 556095 respectivement. Exemple de lecture : Comparativement à une personne de nationalité suisse— catégorie de référence –, une personne de nationalité de l'UE/AELE présente une probabilité diminuée (O.R. 0.89, I.C. 0.85-0.94) de quitter une situation de faibles ressources financières entre 2012 et 2015. Les odds ratios significativement différents de la valeur de référence sont présentés sous la forme d'un point rouge, ceux non significativement différents sous la forme d'un point bleu. Les dimensions suivantes sont contrôlées : type de ménage, âge du membre du ménage le plus âgé, nationalité, niveau de formation, statut professionnel (indépendant, salarié, mixte).

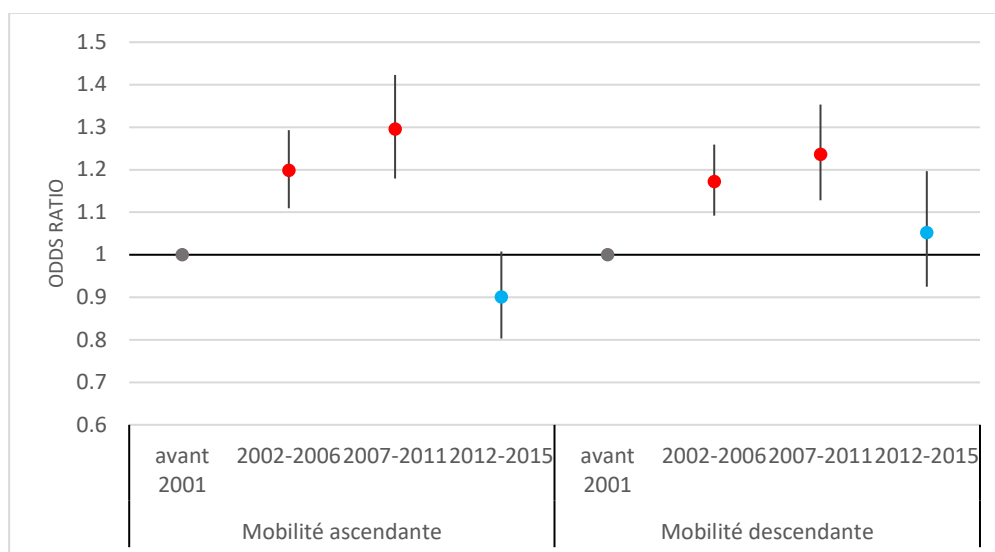
Plus généralement, l'interprétation des écarts en fonction de l'origine doit être effectuée en ayant à l'esprit que les personnes sous étude sont restées en Suisse entre 2012 et 2015. Nous faisons donc abstraction des personnes plutôt mobiles, notamment d'une part des migrants hautement qualifiés, le plus souvent engagés dans une migration circulaire (d'un pays à l'autre). En outre, les données utilisées privilégient la taxation ordinaire, qui concerne essentiellement des personnes titulaires d'un permis C. Ainsi, l'échantillon se caractérise par des populations migrantes ou étrangères relativement peu mobiles sur le territoire, pas forcément représentatives de l'ensemble des facettes de la migration contemporaine.

Au sein de la population migrante, par rapport aux personnes déjà présentes en Suisse avant l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne (en 2002), celles arrivées entre 2002 et 2006 se caractérisent par une mobilité ascendante, mais aussi descendante, accrue. Le même phénomène s'observe pour les personnes arrivées entre 2007 et 2011. En revanche, celles arrivées entre 2012 et 2015 se caractérisent par un risque similaire à celui du groupe de référence, à la fois pour la mobilité ascendante et la mobilité descendante (Figure 58).

La première décennie du siècle a été marquée par une forte immigration en direction de la Suisse, en provenance non seulement de l'Europe communautaire, mais aussi du reste du monde, et

motivée par la situation favorable sur le marché du travail suisse. Les personnes concernées par cette migration et toujours présentes en Suisse en 2015, paraissent soumises à un risque accru de mobilité, allant notamment dans le sens soit d'une amélioration (liée à une meilleure insertion sur le marché du travail pour certains de ces migrants) soit d'une détérioration (probablement car une partie des migrants sont moins bien stabilisés sur le marché du travail). Le groupe de référence, arrivé avant 2001 en Suisse, se caractérise par une plus forte stabilité financière. On peut supposer que ce groupe a fait sa place sur le marché du travail et est moins concerné par des fluctuations du revenu annuel.

Figure 58 : Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 (mobilité ascendante) ou de la rejoindre (mobilité descendante), en fonction de la durée de présence en Suisse. Personnes en âge d'activité. Modèle 7



Source : WiSiER (2012 et 2015). N=18044 et 107663 respectivement. Personnes nées à l'étranger uniquement. Exemple de lecture : Comparativement à une personne présente en Suisse avant 2001 – catégorie de référence –, une personne arrivée entre 2002 et 2006 présente une probabilité augmentée (O.R. 1.20, I.C. 1.11-1.29) de quitter une situation de faibles ressources financières entre 2012 et 2015. Les odds ratios significativement différents de la valeur de référence sont présentés sous la forme d'un point rouge, ceux non significativement différents sous la forme d'un point bleu. Les dimensions suivantes sont contrôlées : type de ménage, âge du membre du ménage le plus âgé, nationalité, niveau de formation, statut professionnel (indépendant, salarié, mixte).

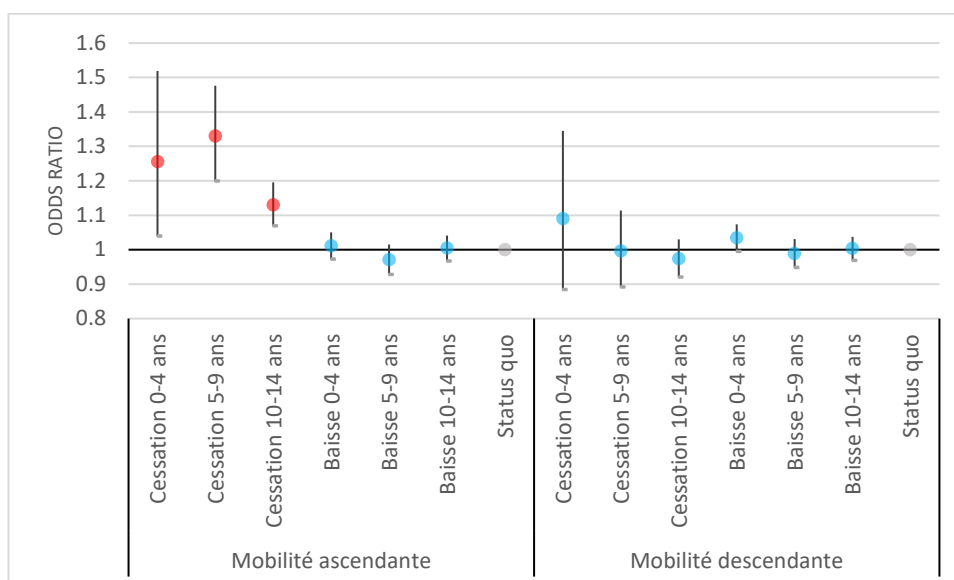
5.3.8 Les ruptures professionnelles des mères influencent-elles la mobilité ?

Nous pouvons par ailleurs nous intéresser à l'impact éventuel d'une rupture professionnelle, liée à la naissance d'un enfant, sur la mobilité observée entre 2012 et 2015. Rappelons que les premières naissances identifiées entre 1990 et 1999 ont été prises en compte et que, pour chacune de ces naissances, l'activité de la mère a été analysée pour les trois périodes quinquennales qui ont suivi la naissance (voir section 2.2.4). Nous avons vu précédemment (section 4.2.5) que, comparativement à celles n'ayant pas observé de changement dans les revenus professionnels suite à la naissance, les femmes ayant vécu une rupture professionnelle présentent un risque accru de (très) faibles ressources financières, principalement lorsqu'elles vivent à la tête d'un ménage monoparental. Dans cette section la mobilité étant analysée entre 2012 et 2015, les enfants de ces femmes sont désormais âgés entre 13 et 22 ans en début de période d'observation. Ainsi, la mobilité financière est analysée à une période où les enfants acquièrent une autonomie.

Par rapport aux mères ayant conservé une activité professionnelle correspondant à celle qui avait été enregistrée avant la naissance, celles ayant cessé une activité pour une courte, moyenne ou

longue période présentent une probabilité accrue de mobilité ascendante (Figure 59). Cette situation s'explique par le fait que ces mères ont désormais achevé les tâches éducationnelles et peuvent retourner sur le marché du travail. Le résultat n'est donc pas surprenant puisque ces femmes ont repris une activité professionnelle entre la naissance de l'enfant est la période observée. Dans certains cas, il est probable que cette reprise peut être progressive, avec un accroissement du taux d'activité à mesure où l'enfant grandit.¹²⁹ Un tel résultat n'est pas observé pour les mères restées actives après avoir adapté à la baisse leur activité, qui présentent des niveaux similaires à ceux de la modalité de référence. Pour cette catégorie de mères, la situation sur le marché du travail semble plus stable et les revenus professionnels restent relativement identiques en 2015 comparativement à 2012, ce qui explique un niveau de mobilité comparable à celui de la catégorie de référence. Par ailleurs, ainsi qu'escompté, le schéma professionnel qui suit la naissance n'influence pas la probabilité d'une mobilité descendante.

Figure 59 : Probabilité (Odds Ratios et intervalles de confiance à 95%) de quitter une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015 (mobilité ascendante) ou de la rejoindre (mobilité descendante), en fonction du comportement de la mère sur le marché du travail après la naissance du premier enfant. Modèle 8



Source : WiSiER (2012 et 2015). N=7213 et 50 066 respectivement. Exemple de lecture : Comparativement à une mère ayant conservé son activité professionnelle après la naissance de son premier enfant – catégorie de référence –, une mère ayant cessé pour 0 à 4 ans son activité présente une probabilité augmentée (O.R. 1.26, I.C. 1.04-1.52) de quitter une situation de faibles ressources financières entre 2012 et 2015. Les odds ratios significativement différents de la valeur de référence sont présentés sous la forme d'un point rouge, ceux non significativement différents sous la forme d'un point bleu. Les dimensions suivantes sont contrôlées : type de ménage, âge du membre du ménage le plus âgé, nationalité, niveau de formation, statut professionnel (indépendant, salarié, mixte).

D'une manière générale, les données utilisées pour analyser la situation professionnelle des mères (données des comptes individuels) peinent à traduire dans leur complexité les conséquences de la naissance d'un enfant sur la situation financière de la mère, et plus encore sur celle du ménage auquel elle appartient. La situation financière du partenaire rend difficile l'établissement d'une relation claire entre le mode de participation professionnelle de la mère et la mobilité financière près

¹²⁹ Les données utilisées ne fournissant pas d'information sur le nombre d'heures d'activité, cette hypothèse ne peut pas être vérifiée.

de 2 décennies après la naissance. Pour cette raison, les résultats présentés dans cette section sont difficiles à interpréter.

En résumé, les questions formulées dans cette section et les hypothèses sous-jacentes sont généralement confirmées par les modèles de régression, qui montrent le plus souvent des résultats cohérents avec ceux observés par une approche descriptive, même après contrôle de différents facteurs de confusion. Le seul résultat surprenant fait référence à l'écart entre hommes et femmes dans les ménages individuels et monoparentaux. Contrairement à ce qui était anticipé, il n'y a pas d'écart dans la mobilité descendante en fonction du sexe.

D'une manière générale, la mobilité financière entre 2012 et 2015 ne dépend pas seulement du type de ménages et d'éventuels changements dans sa structure, mais aussi d'autres facteurs, notamment l'âge, le sexe et l'origine nationale. Le rôle de l'âge sur la mobilité reflète probablement la trajectoire de vie, et traduit toute une série de dimensions que les données disponibles ne permettent pas toujours de saisir avec précision.

Généralement, une association s'observe entre mobilité ascendante et descendante, dans le sens où les facteurs intervenant positivement sur un aspect interviennent négativement sur l'autre. Cependant, ce n'est pas systématiquement le cas, notamment lorsque l'on considère les écarts entre hommes et femmes ou en ce qui concerne le lieu de naissance et la durée de résidence en Suisse. Il semble que ces deux dernières variables permettent d'identifier des populations mobiles, d'un point de vue financier : des personnes nées à l'étranger, et arrivées en Suisse au cours de la première décennie du siècle, ayant des probabilités élevées d'augmenter ou de diminuer leurs ressources entre 2012 et 2015.

Afin de mieux apprécier les facteurs intervenant directement sur la sortie d'une situation de faibles ressources, la section suivante analyse plus précisément la composition du revenu des personnes ayant vécu cette transition.

5.4 Les déterminants financiers de la mobilité financière

Nous discutons ici quelles sont les différentes sources de revenus en cas d'une amélioration ou d'une détérioration de la situation financière. Dans une première étape, nous analysons l'impact de l'obtention d'une rente de 1^{er} pilier, de prestations complémentaires, et du comportement sur le marché du travail, en termes de mobilité financière. Ensuite, nous nous focalisons sur la transition à la retraite et ses conséquences sur la mobilité. Puis, nous présentons le niveau et la composition des revenus des personnes ayant vécu une mobilité.

Afin de pouvoir disposer d'informations interprétables, l'analyse porte uniquement sur les individus vivant dans un même type de ménages en 2012 et 2015, avec le même nombre de personnes au sein du ménage. De ces individus, nous extrayons les cas de mobilité ascendante (n=62 811). A titre comparatif, un groupe témoin est constitué, incluant les personnes répondant aux mêmes critères (même type de ménages et nombre identique de personnes dans le ménage), mais qui ne sont pas sorties d'une situation de faibles ressources financières (n=195 296). Parallèlement, nous nous sommes intéressés à la mobilité descendante, qui concerne un groupe de 56 232 personnes, comparées à 1 178 333 personnes n'ayant pas observé une telle mobilité entre 2012 et 2015.

5.4.1 Évènements de la vie professionnelle et conséquences sur la mobilité

Certains évènements de nature professionnelle ont été enregistrés entre 2012 à 2015, tels que l'entrée ou le retour dans la vie professionnelle, un accroissement significatif (supérieur à 20%) ou une diminution du revenu professionnel, la sortie de la vie active, le passage d'un statut de salarié à un statut d'indépendant, ou l'accès à une rente du 1^{er} pilier (Tableau 35). Ces différentes transitions peuvent conduire à une amélioration de la situation financière pour les personnes situées sous le seuil de 60% en 2012, ou à une détérioration pour celles situées au-dessus de ce seuil.

En premier lieu, l'entrée dans la vie professionnelle¹³⁰ pour les hommes et femmes est un évènement qui améliore significativement (41%) la situation financière de leur ménage. Cette amélioration est surtout observée pour les personnes vivant dans des ménages individuels (45,5% pour les hommes, 47% pour les femmes) et d'une manière moins marquée pour celles vivant dans un ménage monoparental. On notera que dans près d'un quart des cas, l'entrée dans la vie professionnelle peut être suivie d'une détérioration de la situation financière. Ces cas¹³¹ représentent des situations marginales où des contributions d'entretiens ou des rentes sont supprimées suite à l'entrée dans le marché du travail.

Un accroissement du revenu professionnel d'au moins 20% pour les personnes actives à la fois en 2012 et 2015 permet, dans près de deux-tiers des cas (63%), de sortir d'une situation de (très) faibles ressources financières. Ce sont surtout les personnes vivant en couple sans enfant (75,5%) qui profitent le plus de cet accroissement du revenu. Pour celles vivant en ménage monoparental, seules 51% quittent cette situation suite à une hausse du revenu professionnel. L'accroissement du revenu conduit par ailleurs peu fréquemment (1%) à une détérioration de la situation financière. Celle-ci peut cependant se produire légèrement plus souvent pour les ménages monoparentaux (4%) en lien avec des changements dans les contributions d'entretien reçue de l'ex-conjoint.

Une baisse du revenu professionnel, de l'ordre de 20%, s'accompagne pour sa part d'un risque de détérioration de la situation financière pour 20,5% des personnes actives à la fois en 2012 et 2015. Les personnes à la tête d'un ménage monoparental sont les plus sensibles à une telle baisse. Cette dernière ne s'accompagne que rarement (11% des cas) d'une amélioration de la situation financière, celle-ci étant généralement consécutive soit à un changement du niveau de revenu du conjoint, soit à l'obtention d'une rente.

Le passage d'une situation de salarié à une situation d'indépendant permet, dans plus d'un quart des cas (26%), de sortir d'une situation de (très) faibles ressources financières. Ce sont surtout les couples sans enfant qui bénéficient de cette transition (36%). Ce passage représente également un risque de détérioration de la situation financière pour les personnes au-dessus du seuil de 60% en 2012. En effet, pour 28% d'entre elles, le passage à un statut d'indépendant conduit à une détérioration de la situation financière. Les hommes et femmes vivant seuls (36% et 35% respectivement) sont les plus exposés à cette détérioration.

Pour les personnes en fin de vie active (55-59 ans), la fin – légèrement prématurée – de l'activité professionnelle conduit majoritairement à une détérioration de la situation financière (44%) notamment en présence d'enfant dans le ménage (ménages monoparentaux 49%, couples avec

¹³⁰ Définie comme le fait de ne pas déclarer de revenu professionnel (d'une activité salariée ou indépendante) en 2012, mais d'en déclarer en 2015. Rappelons que seules les personnes de 25 ans et plus sont prises en considération.

¹³¹ Au nombre de 78 dans l'ensemble de l'échantillon.

enfants 61%). Cependant, 15% des personnes en situation de (très) faibles ressources financières voient leur situation s'améliorer après la cessation de l'activité. Cette amélioration est principalement due à l'obtention de rentes. D'ailleurs, le fait d'accéder à une rente du 1^{er} pilier (à ces âges, il s'agit principalement de rente AI) pour les personnes en dernière partie de vie active conduit, pour 51% de celles au-dessous du seuil des 60%, à une amélioration de leur situation financière. Par contre, pour 29% de celles au-dessus de ce seuil, une détérioration est constatée. Cette forte mobilité s'explique par le fait que les rentiers se retrouvent souvent dans une zone de revenus proche de 60% du revenu équivalent médian (voir chapitres 3 et 4), ce qui conduit à de fréquents basculements d'un côté à l'autre de ce seuil au moment de l'obtention de la rente.

Tableau 35: Conséquences sur les niveaux de ressources financières de différents changements professionnels observés entre 2012 et 2015, selon le type de ménages en 2012. Personnes âgées de 25 à 59 ans en 2012

	Situation 2012					
	<60%			>=60%		
	Situation 2015					
	Status quo (%)	Amélioration (%)	Effectif	Status quo (%)	Détérioration (%)	Effectif
Entrée vie professionnelle (25-34 ans)¹						
Ménage individuel masculin	54.5	45.5	435	76.2	23.8	164
Ménage individuel féminin	53.2	46.8	216
Ménage monoparental	77.9	22.1	289
Couple avec enfant(s)	62.9	37.1	224
Ensemble	59.4	40.6	1255	76.8	23.2	336
Accroissement revenu professionnel²						
Ménage individuel masculin	37.5	62.5	4174	98.6	1.4	10663
Ménage individuel féminin	37.9	62.1	4026	97.9	2.1	8034
Couple sans enfant	24.5	75.5	4681	99.4	0.6	24321
Ménage monoparental	48.7	51.3	7112	96.0	4.0	10117
Couple avec enfant(s)	35.3	64.7	28193	99.3	0.7	82971
Ensemble	36.6	63.4	48186	98.9	1.1	136106
Baisse revenu professionnel²						
Ménage individuel masculin	91.1	8.9	1559	73.3	26.7	9694
Ménage individuel féminin	89.3	10.7	1541	72.5	27.5	7467
Couple sans enfant	86.0	14.0	1103	88.1	11.9	22844
Ménage monoparental	87.2	12.8	1170	68.8	31.2	2887
Couple avec enfant(s)	90.2	9.8	4294	77.4	22.6	25221
Ensemble	89.4	10.6	9667	79.5	20.5	68113
Passage de salarié à indépendant³						
Ménage individuel masculin	75.2	24.8	133	63.7	36.3	471
Ménage individuel féminin	70.8	29.2	89	64.6	35.4	243
Couple sans enfant	64.3	35.7	56	86.2	13.8	428
Ménage monoparental	82.1	17.9	78	70.3	29.7	101
Couple avec enfant(s)	73.2	26.8	164	72.7	27.3	253
Ensemble	73.7	26.3	520	72.3	27.7	1496
Sortie vie professionnelle (55-59 ans)						
Ménage individuel masculin	88.7	11.3	311	52.6	47.4	3207
Ménage individuel féminin	84.8	15.2	349	60.9	39.1	2372
Couple sans enfant	81.1	18.9	222	65.6	34.4	1767
Ménage monoparental	76.8	23.2	69	51.1	48.9	622
Couple avec enfant(s)	92.5	7.5	106	38.7	61.3	1076
Ensemble	85.4	14.6	1057	55.6	44.4	9044
Obtention d'une rente 1er pilier (55-59 ans)						
Ménage individuel masculin	62.5	37.5	184	69.4	30.6	959
Ménage individuel féminin	56.8	43.2	354	74.0	26.0	1043
Couple sans enfant	54.8	45.2	221	73.5	26.5	1221
Ménage monoparental	47.2	52.8	89	60.0	40.0	130
Couple avec enfant(s)	35.0	65.0	237	57.4	42.6	204
Ensemble	51.8	48.2	1085	71.2	28.8	3557

Source : WiSiER (2012 et 2015). ¹ Les situations avec moins de 100 cas ne sont pas indiquées dans le tableau ² Parmi les personnes actives en 2012 et 2015, augmentation/diminution d'au moins 20% du revenu professionnel total. ³ Défini par la disponibilité au sein du ménage d'un revenu du travail salarié en 2012, et par celle d'un revenu du travail indépendant uniquement en 2015.

5.4.2 La transition à la retraite

A ce stade de l'analyse, nous n'avons pas traité les personnes en âge de transiter d'un statut d'actif à un statut de retraité. Cependant, cette transition a aussi des conséquences pouvant être décrites à l'aide des données disponibles. L'analyse porte sur les personnes de 60 à 64 ans, classées selon le

type de ménages en 2012, et ayant vécu entre 2012 et 2015 un changement dans la composition du revenu allant dans le sens de l'obtention d'une rente du 1^{er} pilier et de la réduction significative du revenu professionnel.

Parmi les préretraités en situation de (très) faibles ressources, une amélioration s'observe pour 36% d'entre eux. Cette proportion atteint 49% des personnes vivant en couple avec enfant(s) et 44% pour celles vivant en couple sans enfant. Elle est inférieure à 30% pour les ménages individuels. La mobilité ascendante fréquente pour les couples peut être liée à deux facteurs : d'une part, il est possible que la perception d'avoirs de retraite améliore la situation financière pour des personnes qui, en pré-retraite, avaient une situation précarisée (par exemple en raison du chômage ou d'une baisse volontaire du taux d'activité). D'autre part, certains des rentiers en situation de faibles ressources financières ont poursuivi une activité professionnelle accessoire après l'âge de la retraite, ce qui leur permet d'améliorer la situation de vie. D'autres facteurs, déjà mentionnés dans cette étude, peuvent intervenir : notamment la perception d'un héritage ou la diminution de la taille du ménage pour les ménages avec enfant(s), suite au départ de ceux-ci.

Tableau 36 : Comparaison de la situation financière en 2012 et 2015 pour les personnes âgées de 60 à 64 ans ayant transité à la retraite, selon le type de ménages en 2012

Actif en 2012, rentier en 2015	Situation en 2012					
	< 60%			≥ 60%		
	Situation en 2015					
	Statu quo (%)	Amélioration (%)	Effectif	Statu quo (%)	Détérioration (%)	Effectif
Ménage individuel masculin	72.8	27.2	592	82.4	17.6	2801
Ménage individuel féminin	71.7	28.3	861	81.6	18.4	3941
Couple sans enfant	55.7	44.3	1078	91.9	8.1	14250
Ménage monoparental	64.3	35.7	140	79.2	20.8	544
Couple avec enfant(s)	51.0	49.0	312	88.1	11.9	2730
Ensemble	63.6	36.4	2983	88.4	11.6	24266

Source : WiSiER (2012 et 2015), personnes présentes en 2012 et 2015 âgées de 60 à 64 ans, bénéficiant en 2012 d'un revenu de l'activité et d'aucune rente du 1^{er} pilier, et en 2015 d'une rente du 1^{er} pilier et éventuellement d'un revenu accessoire de l'activité.

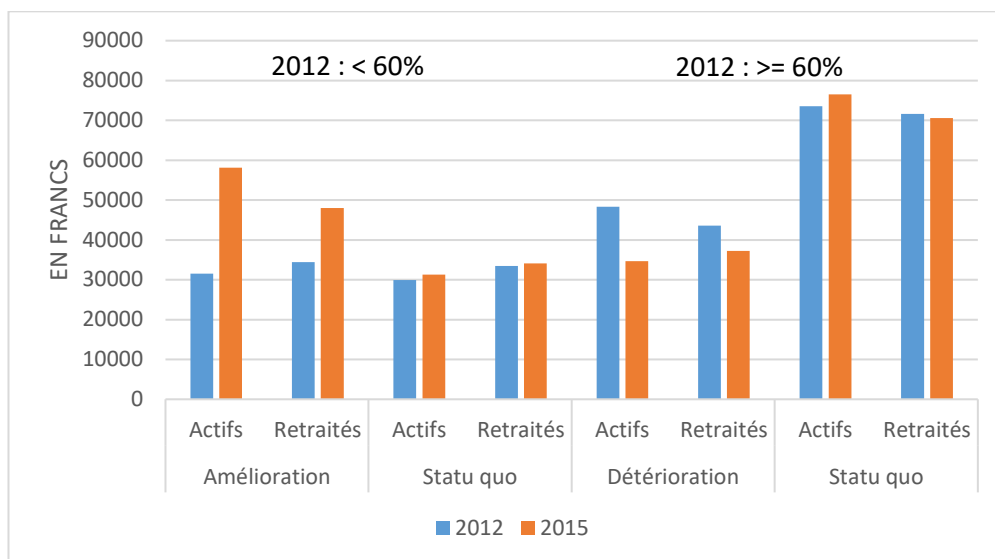
Une détérioration de la situation financière s'observe pour sa part pour 12% des personnes. Ce taux atteint 21% pour celles vivant en ménage monoparental et 18% pour celles vivant seules. Ces proportions indiquent que si le passage à la retraite n'est pas toujours synonyme d'entrée dans une situation de précarité, pour une part minoritaire des ménages, elle peut le devenir.

5.4.3 Composition des revenus des personnes mobiles

Dans le groupe des personnes ayant quitté une situation (très) de faibles ressources financières, le revenu équivalent médian a augmenté de 84% chez les actifs et de 39% chez les retraités (Figure 60). Dans le groupe témoin, l'augmentation du revenu n'a été que de 3% (actifs 4%, retraités 2%). Parmi les personnes au-dessus du seuil de 60% en 2012, le revenu équivalent médian a augmenté (+4%) pour les actifs, alors qu'il a reculé pour les personnes en âge de retraite (-1%). Parmi celles observant une détérioration de la situation financière, la baisse est de 28% pour les actifs et de 15% pour les retraités. Ces personnes présentaient en 2012 un revenu équivalent plus faible que celui du groupe présentant un statu quo : pour les actifs, ce revenu était de 48 300 francs (contre 73 500 francs pour

ceux étant restés au-dessus du seuil) ; pour les retraités, les chiffres sont de 43 500 et 71 600 francs respectivement. En d'autres termes, ce sont des personnes dotées de relativement faibles revenus en 2012, proches du seuil de 60%, qui présentent le risque le plus élevé de passer au-dessous du seuil.

Figure 60: Evolution du revenu équivalent médian entre 2012 et 2015, selon la catégorie d'âge et l'évolution vis-à-vis du seuil de 60% (en francs)



Source : WiSiER (2012 et 2015). « Amélioration » = ayant dépassé le seuil du 60% du revenu équivalent médian entre 2012 et 2015. « Statu quo » : étant restés sous le seuil de 60% du revenu équivalent médian.

La Figure 61 présente la contribution, en pourcents, des différentes sources de revenus des personnes classées selon la catégorie d'âge et l'évolution de leur situation.¹³² Le graphique à gauche oppose, parmi les personnes qui présentaient un niveau de revenu inférieur à 60% du revenu médian, celles qui ont vécu une amélioration de leur situation et celles qui ont connu un statu quo. Comparativement à 2012, les personnes restées dans une situation financière défavorable ont observé peu d'évolution dans les différentes sources financières. En revanche, dans le groupe de celles qui sont sorties d'une situation de faibles ressources financières, l'évolution a été plus marquée, quelle que soit la source de revenus. Pour les actifs améliorant leur situation, comme il a déjà été dit, le revenu professionnel prédomine, et sa contribution moyenne par ménage a augmenté en termes absolus (passant de 47 000 à 78 000 francs), mais pas en termes relatifs. En effet, les autres sources de revenus – excepté l'aide sociale – ont observé un taux de croissance encore plus important. L'accès à une rente (AI principalement) et l'accroissement des autres revenus (notamment les contributions d'entretien) sont des facteurs pouvant intervenir positivement sur la situation financière, et permettant de sortir d'une situation de (très) faibles ressources financières. Parmi les retraités, l'évolution est moins marquée, mais on observe cependant une augmentation relative du revenu professionnel (même s'il reste marginal pour les retraités), des rentes des 2^e/3^e piliers, ainsi que des prestations complémentaires. Ces résultats s'expliquent par le fait qu'en 2012,

¹³² Les valeurs moyennes sont indiquées, les valeurs médianes n'ayant aucun sens pour des rubriques qui ne concernent parfois qu'une faible partie de la population.

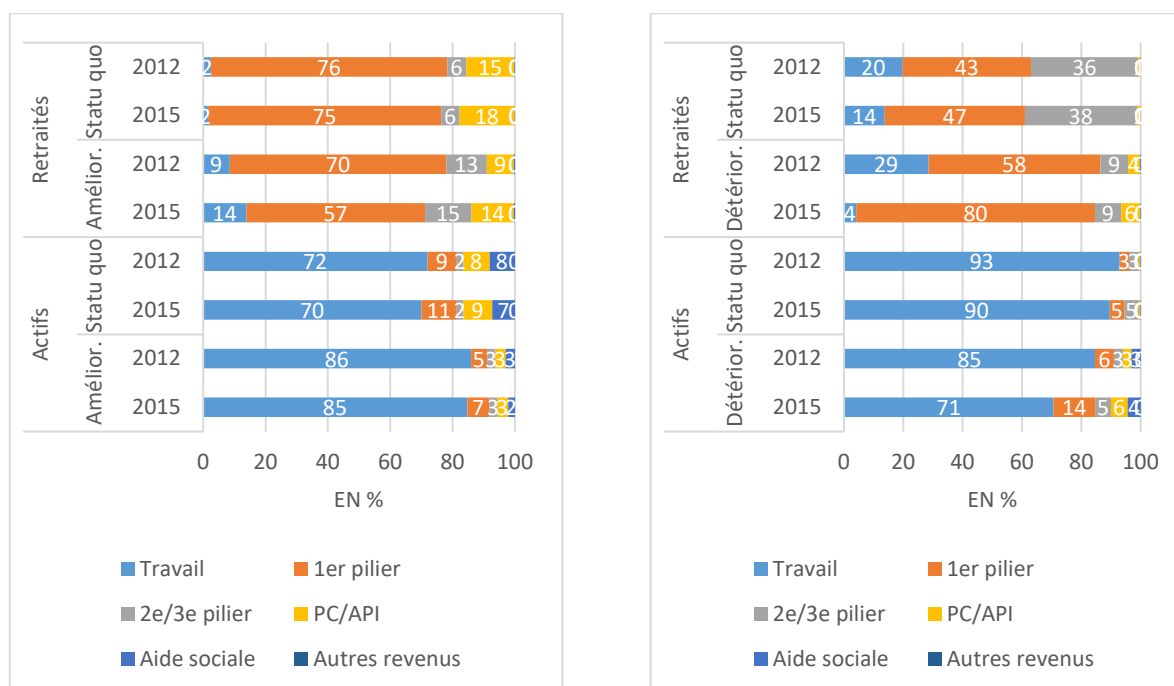
la population retraitée figurant sous le seuil des 60% n'est en règle générale pas très éloignée de ce seuil (voir chapitres 3 et 4). Une légère augmentation du revenu suffit parfois à atteindre ce seuil.

Les revenus de la fortune immobilière, un autre élément, non introduit dans le graphique,¹³³ peut conduire à l'amélioration de la situation financière des retraités. Elle augmente parfois très rapidement dans cette catégorie, ce qui est probablement à mettre en relation avec des héritages.

Figure 61: Apport des différentes sources de revenus au revenu annuel moyen des actifs et des retraités, selon l'évolution de la situation financière entre 2012 et 2015 (en milliers de francs)

Quitter une situation de (très) faibles ressources (vs statu quo)

Rejoindre une situation de (très) faibles ressources (vs statu quo)



Source: WiSiER (2012 et 2015). Amélioration = ayant dépassé le seuil de 60% du revenu équivalent médian entre 2012 et 2015. Détérioration : ayant passé en-dessous du seuil de 60% du revenu équivalent médian entre 2012 et 2015.

Parmi les personnes situées au-dessus des 60% du revenu médian en 2012, nous distinguons ceux qui ont vécu une détérioration de leur situation financière, et ceux qui ont observé un statu quo. Pour les actifs, peu de changement caractérise la distribution du revenu, majoritairement professionnel, du deuxième groupe (statu quo). Le premier groupe (actifs vivant une détérioration) montre par contre une baisse relative, mais aussi absolue (passage de 68 000 à 32 000 francs en valeurs moyennes) du revenu professionnel. Celui-ci reste cependant l'apport majoritaire. En même temps, la contribution moyenne du 1^{er} pilier augmente, indiquant que la perte d'un emploi (ou la diminution du taux d'activité) et le passage au statut de rentier constitue pour les actifs une situation à risque. Quant aux retraités, une éventuelle détérioration de leur situation économique concerne principalement ceux qui ne disposent pas d'une rente du 2^e ou 3^e pilier, et s'explique par une

¹³³ Un faible nombre de personnes retraitées se caractérisent par une très forte augmentation des revenus de la fortune immobilière. Représenter celle-ci dans le graphique, qui présente des revenus moyens conduirait à une représentation difficilement interprétable. Pour cette raison, nous avons choisi d'écarter la contribution des revenus de la fortune immobilière des deux graphiques.

diminution très forte du revenu professionnel, liée au fait qu'un certain nombre d'entre eux parvient au seuil de 60% par le recours à une activité rémunérée. Un retrait sur le marché du travail conduit alors à une situation de (très) faibles ressources financières.

5.5 Synthèse

Au terme de ce chapitre, l'existence d'une mobilité financière, c'est-à-dire le passage d'une situation de (très) faibles ressources à une situation de ressources médianes ou élevées, ou vice-versa, est attestée. En termes de pourcentages, la part des personnes concernées par une mobilité ascendante (au total 22% des personnes en situation de très faibles ressources et 34% de celles en situation de faibles ressources observent une telle mobilité) est plus élevée que celles concernées par une mobilité descendante (11% des personnes en situation médiane inférieure passent au-dessous du seuil de faibles ressources). Cependant, en termes d'effectifs, les mouvements ascendants et descendants s'équilibrent. Cette mobilité atteste de changements dans la situation financière des ménages, expliquée par des phénomènes familiaux, professionnels ou d'autre nature. Ainsi, la situation en 2012 ne présuppose pas toujours la situation trois ans plus tard, il existe une incertitude – du point de vue des données statistiques, et peut-être aussi à l'échelle des individus – dans l'évolution financière liée à des événements voulus et parfois maîtrisables (par exemple, la reprise d'une activité professionnelle) ou non (par exemple, une incapacité professionnelle).

En fonction du type de ménages dans lequel les personnes vivent, la mobilité ascendante peut être plus ou moins forte. Si l'on considère les personnes au-dessous du seuil de 50% en 2012, celles les plus fréquemment susceptibles d'atteindre ou de dépasser le seuil de 60% en 2015 sont celles vivant en couple sans enfant (33%) et en ménage monoparental dirigé par un homme (32%). Cet indicateur de la mobilité est plus faible d'environ 10 points chez les ménages individuels, et plus encore parmi les ménages retraités. Les résultats inverses s'observent concernant la mobilité descendante, légèrement plus rare (<10%) pour les personnes vivant en couples sans enfant ou étant à la tête d'un ménage monoparental dirigé par un homme que parmi les personnes en âge d'activité vivant dans d'autres configurations familiales. Concrètement, la situation familiale est un facteur important en lien avec la mobilité financière.

Parmi les différents éléments qui interviennent sur la mobilité financière figure en effet l'âge de l'individu, avec une mobilité financière ascendante généralement plus importante aux jeunes âges adultes et de faibles possibilités de mobilité pour les personnes âgées. Cependant, ce résultat n'est pas observé d'une manière systématique, notamment dans les ménages avec enfant(s), dans lesquels le nombre d'enfants et leur rôle interfère avec l'âge des parents. Ainsi, l'arrivée d'un ou plusieurs enfants diminue la probabilité de quitter une situation de faibles ressources financières. Plus tard, la décohabitation des enfants peut influencer favorablement la situation économique des ménages en deuxième moitié de vie adulte.

De nombreux autres facteurs interviennent sur la mobilité financière, et sont confirmés par des régressions logistiques. Pour les ménages individuels ou monoparentaux, le sexe de la personne à la tête du ménage influence cette mobilité. Les femmes vivant à la tête d'un ménage monoparental sont ainsi moins susceptibles de quitter une situation financière défavorable. Cependant, les différences entre genres ne sont pas significatives pour les personnes vivant en ménage individuel. Une interprétation apparaît en toile de fond de nombreuses analyses, selon laquelle la carrière professionnelle des femmes est moins rémunératrice que celle des hommes, probablement pour toute une série de motifs en lien avec les discriminations sur le marché de l'emploi mais aussi la conciliation des rôles familiaux et professionnels. A ce propos, une tentative de modéliser les

comportements professionnels après la naissance du 1^{er} enfant et son impact sur la mobilité, deux décennies plus tard, ne permet pas de faire apparaître des résultats significatifs, si l'on excepte le fait qu'une cessation de l'activité professionnelle après la naissance est susceptible de freiner la mobilité ascendante. La quasi-absence de résultats significatifs s'explique probablement par notre incapacité à saisir, à l'aide de données quantitatives et de modèles statistiques, la complexité des parcours professionnels féminins et leurs impacts à long terme, c'est-à-dire lorsque les enfants sont déjà aux âges de l'adolescence ou entrent aux âges adultes. La mise en commun des résultats obtenus dans ce chapitre et ceux du chapitre 4 suggère cependant que les ruptures professionnelles ont un impact négatif sur la situation financière, notamment pour les mères vivant à la tête d'un ménage monoparental, qui n'est pas compensée par une mobilité ascendante accrue lorsque les enfants atteignent l'adolescence.

Parmi les autres résultats observés dans ce chapitre figure l'importance du revenu professionnel des personnes d'âge actif dans la mobilité financière. Sortir d'une situation précaire nécessite généralement un revenu professionnel en augmentation : d'ailleurs, dans 63% des cas, une hausse de 20% du revenu professionnel permet de sortir d'une situation de (très) faibles ressources financières, alors que dans près de 80% des cas, une baisse équivalente en proportion conduit à une détérioration de la situation financière. Pour les personnes en âge de la retraite, une augmentation du revenu de la fortune explique une mobilité ascendante, alors qu'une baisse de l'activité professionnelle – souvent accessoire – s'observe parmi les personnes ayant observé une mobilité descendante.

Un dernier élément fait référence au parcours migratoire, qui est générateur d'inégalités sur le marché du travail et en termes de situation financière et de mobilité. Les résultats obtenus vont dans le sens d'un risque accru de précarité pour certains groupes, notamment les migrants arrivés dans la première décennie du 21^e siècle. L'intégration professionnelle semble relativement fragile pour ces personnes, avec un risque accru de mobilité descendante. Comme corollaire, conformément aux théories de l'intégration structurelle, le risque de mobilité ascendante est aussi plus élevé parmi les migrants comparativement aux Suisses, qui accepteraient au début de leur installation une position professionnelle peu rémunératrice, tout en escomptant progresser par la suite sur le marché du travail (Rubb, 2006).

Finalement, il importe de noter que les personnes analysées dans ce chapitre ont été suivies sur une période de 3 ans, une durée limitée par rapport à la vie adulte, qui restreint les interprétations possibles. Sur une période plus longue, les niveaux de mobilité auraient certainement été plus élevés encore. L'impossibilité des données à couvrir une période d'observation plus importante n'empêche pas de tirer quelques conclusions intéressantes. Notamment, les résultats obtenus peuvent être reliés à la théorie du parcours de vie (Elder, 2003). Selon celle-ci, les événements marquants de la vie ne sont pas vécus de la même façon, et n'ont pas les mêmes conséquences individuelles, suivant l'âge de la personne et la période dans laquelle ces événements surviennent. Les conséquences des changements qui ont été analysés, qu'ils soient familiaux ou professionnels, impactent différemment les personnes en fonction du contexte dans lequel ces dernières vivent. Or, ce contexte est difficile à saisir dans sa globalité faute de données plus précises. On suppose cependant qu'au-delà des variables identifiées dans ce chapitre, d'autres dimensions familiales, professionnelles ou liées à d'autres domaines de la vie interviennent pour freiner ou au contraire accélérer la mobilité.

6. Conclusions

Cette étude mobilise les données WiSiER, lesquelles couvrent un nombre important de cantons et d'individus, ce qui permet d'avoir des résultats robustes et représentatifs de l'ensemble de la population suisse. Les trois parties analytiques de ce rapport adoptent différents angles d'étude de la situation économique de la population en âge d'activité et de retraite en Suisse. La première partie vise à comparer la situation financière des contribuables en 2015 avec des résultats de 2003, fournissant une comparaison sur 12 années. La deuxième partie se concentre sur l'année 2015 et aborde la question de recherche sous l'angle du ménage. La dernière partie analyse la mobilité financière, ou en d'autres termes, la probabilité de sortir d'une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015, ou d'y rentrer. Cette dernière partie adopte une approche longitudinale, analysant les mêmes individus à deux dates différentes, espacées de trois ans.

La comparaison des années 2003 et 2015 laisse apparaître relativement peu de changements en 12 ans d'intervalle. Certaines évolutions sont néanmoins observées, comme une augmentation générale du revenu des contribuables, qui est plus marquée chez les contribuables mariés et les femmes retraitées. L'inflation ne suffit pas à expliquer cette augmentation, qui doit être mise aussi en relation avec la participation accrue des femmes au marché du travail, la tertiarisation de l'économie et la meilleure couverture des femmes en termes de prévoyance professionnelle. Consécutivement, les revenus équivalents médians augmentent et les seuils de (très) faibles ressources financières augmentent également. La part des contribuables sous les seuils s'accroît légèrement dans la population, indiquant une répartition plus inégale des revenus en 2015, comparativement à 2003. Un risque accru de devoir faire face à de faibles ressources financières apparaît chez les jeunes retraités de sexe masculin non mariés, qui désormais présentent des caractéristiques s'approchant de celles des femmes du même statut. Une hypothèse est que le changement de 2000 concernant la répartition des avoirs du 2^e pilier entre hommes et femmes au moment du divorce ont préterité la situation financière des hommes divorcés, au profit de celle des femmes. Cette hypothèse devrait cependant être validée par des analyses plus poussées.

L'analyse détaillée de la situation des ménages en 2015 confirme partiellement les tendances observées au chapitre 3. Bien que l'approche adoptée soit différente, les deux chapitres mettent ensemble en évidence un profil identique, allant dans le sens d'une situation favorable parmi les couples mariés, et au contraire préoccupante pour les contribuables ou ménages composés d'un seul adulte, surtout lorsqu'il est de type monoparental dirigé par une femme. Quelques contradictions apparaissent également entre l'analyse des contribuables et celle des ménages. Principalement, la lecture de la situation des femmes retraitées vivant seules change suivant l'angle adopté : il semble que la situation s'améliore pour les contribuables individuels de sexe féminin âgées de plus de 80 ans, comparativement à celles de 70-79 ans, alors que l'analyse du ménage ne montre pas de différences entre les deux groupes. De même, les proportions d'hommes vivant dans un ménage individuel présentant des faibles ressources financières sont beaucoup plus élevées si l'on utilise le concept du ménage comparativement à l'utilisation du concept de contribuables. Les seuils de 60% du revenu médian utilisés aux chapitres 3 et 4 sont différents et la position relative de ces populations, qui présentent un revenu souvent proche de cette limite, est fortement influencée par ces différences méthodologiques. En effet, une analyse comparative met en évidence que le fait d'être un contribuable non marié n'indique pas que l'on vive seul. Au contraire quelque 29% des hommes et 22% des femmes contribuables non mariés sans enfant vivent en couple. Ces proportions atteignent 25% et 75% respectivement pour les hommes et les femmes contribuables non mariés avec enfants. Pour cette raison, l'appréciation de la situation financière des contribuables est péjorée

par l'absence d'information sur les membres de leurs ménages. La comparaison des approches indique clairement que l'utilisation du concept de ménage est à privilégier.

Comme le montre le chapitre 4, les données sur la structure des ménages permettent surtout d'aller plus loin dans l'identification des groupes à risques : ce sont plus particulièrement les femmes à la tête d'un ménage monoparental qui sont le plus souvent dans une situation de précarité financière, et ceci surtout lorsque les enfants sont en bas âge. D'autres groupes à risques sont identifiés, notamment les ménages issus de la migration, ceux composés de travailleurs indépendants et les travailleurs du secteur de l'agriculture (incluant les propriétaires agricoles et leurs main-d'œuvre).¹³⁴ Cependant, dans ces trois derniers cas, une très forte disparité de situations s'observe, avec des ménages à faibles revenus qui côtoient d'autres extrêmement bien rémunérés.

Le chapitre 5 analyse dans le détail les facteurs permettant de sortir d'une situation de (très) faibles ressources financières entre 2012 et 2015. La mobilité financière ascendante, c'est-à-dire le passage à un revenu qualifié de médian pour des personnes à faibles revenus en 2012, n'est pas un évènement rare. Il peut concerner tous les types de ménages, mais est cependant plus fréquent aux jeunes âges qu'aux âges de la retraite. La mobilité descendante survient pour sa part plus rarement, mais représente un phénomène assez important dans certaines catégories d'âges ou groupes nationaux. Une multitude de facteurs interviennent dans la mobilité descendante, tels que la modification de la structure d'un ménage (naissances, décohabitation parentale, mise en couple, séparation) et diverses caractéristiques sociodémographiques tels que le sexe, la nationalité, le lieu de naissance et le niveau de formation. Parmi les principaux enseignements de ce chapitre figure le fait que les femmes à la tête d'un ménage monoparental sont moins susceptibles de voir leur situation financière améliorée que les hommes dans la même configuration familiale. En outre, les enfants sont un frein à une mobilité ascendante, notamment pour les familles monoparentales. Les analyses longitudinales mettent aussi en évidence le fait que certains changements professionnels, par exemple la sortie de la vie active ou le passage d'un statut de salarié à un statut d'indépendant, sont des évènements risqués d'un point de vue de la situation financière.

Génération et sexe : des facteurs essentiels

A travers les différents chapitres, des différences selon les âges s'observent, qui font aussi référence à des spécificités générationnelles, c'est-à-dire liées au cycle de vie. Les générations nées dans les années entre 1946 et 1950, nouvellement retraitées, ont en règle générale bénéficié de bonnes conditions économiques. Non seulement elles ont profité d'une entrée facilitée dans le marché du travail, mais elles ont bénéficié en cours de carrière de l'entrée en vigueur de la loi sur la prévoyance professionnelle. Les femmes de cette génération ont aussi profité d'un mode de distribution plus équitable des avoirs de la prévoyance vieillesse en cas de divorce. Cette génération est probablement, pour ces raisons mieux positionnée au moment de débiter la retraite que les générations plus âgées et, peut-être, que les générations plus jeunes, lesquelles montrent actuellement de faibles niveaux de fortune et un relativement faible accès à la propriété.

L'analyse montre cependant une forte diversité de situations individuelles au sein de chaque génération ou groupe d'âge, et les nouveaux retraités n'échappent pas à cette diversité. Les retraités les plus jeunes, notamment ceux non mariés de sexe masculin, se caractérisent par des proportions

¹³⁴ A noter que la situation économique des personnes du domaine de l'agriculture a déjà fait l'objet d'une étude spécifique (Fluder et al, 2009), qui mériterait certainement d'être mise à jour.

élevées de (très) faibles ressources financières comparativement à 2003, un résultat qui suggère que de fortes inégalités intragénérationnelles existent, même au sein des générations qui ont vécu leur vie professionnelle dans un contexte économique favorable. Ces inégalités devraient cependant être confirmées par d'autres analyses plus poussées, ceci afin de mieux comprendre leurs causes.

Au sein des couples, un effet de génération semble aussi apparaître en ce qui concerne l'apport du revenu de la femme au ménage. Les jeunes générations sont davantage dans un modèle conduisant à un revenu professionnel se rapprochant de l'équité entre conjoints, tandis que les générations plus âgées présentent un modèle plus traditionnel, probablement favorisé par la prise en charge de l'éducation des enfants par les mères. Les nouvelles générations d'adultes vivant seuls tendent vers une parité en termes de revenus professionnels. Ceci peut être probablement expliqué par l'augmentation de la proportion des femmes actives sur le marché du travail et par les niveaux de formation qui deviennent désormais plus élevés chez les femmes comparativement aux hommes. Cependant, quelle que soit la classe d'âge, les ménages individuels tenus par des hommes ont encore un revenu équivalent médian supérieur à celui des femmes dans la même configuration familiale. Des raisons qu'il serait intéressant d'analyser plus en détail, liées au marché du travail (inégalités salariales, plafond de verre, surreprésentation dans les professions les moins bien rémunérées, etc.) et aux trajectoires de vie influençant significativement l'écart de revenu entre hommes et femmes.

Les enfants sont un risque de précarité

Les différences observées en termes de genre se creusent drastiquement en cas de présence d'enfants dans le ménage. La situation des ménages monoparentaux dirigés par une femme est particulièrement précaire. Plus d'une femme sur trois présente de (très) faibles ressources financières, contre 16% pour les hommes dans la même configuration familiale. Il est possible que les hommes arrivent mieux à privilégier leur carrière lorsqu'ils sont à la tête d'un ménage monoparental, peut-être parce que les enfants dans les ménages monoparentaux dirigés par des hommes sont plus âgés. Cette hypothèse n'est pas vérifiable ni par nos données, ni par la littérature. Quoiqu'il en soit, la présence d'enfants dans le ménage, notamment ceux en bas âge, semble particulièrement péjorer la situation financière des femmes.

L'analyse longitudinale montre aussi que les enfants, notamment lorsqu'ils sont plusieurs et qu'ils n'ont pas dépassé l'âge de 14 ans, sont un frein à la mobilité financière ascendante, quel que soit le type de ménage. Pour les ménages monoparentaux dirigés par les femmes, les possibilités de quitter une situation de (très) faibles ressources financières sont limitées en présence d'enfants. Ces femmes souffrent alors de différents handicaps par rapport aux hommes : d'une part, la naissance et l'éducation des enfants freinent leur carrière ; d'autre part, en cas de divorce, les enfants limitent le retour sur le marché du travail, ce qui péjore la situation financière. En outre, indépendamment de leur vie familiale, elles subissent les conséquences de la discrimination sur le marché du travail. Cependant, le départ des enfants du ménage monoparental permet à 45% des femmes qui étaient dans une situation de (très) faibles ressources financières de sortir de cette situation.

Les jeunes adultes : une situation difficile à appréhender

La situation des jeunes lorsqu'ils quittent le foyer parental est difficile à décrire en raison des éventuels transferts financiers informels entre générations et de la complexité des modes de départ du foyer parental et d'insertion professionnelle. Cependant, la période comprise entre 20 et 30 ans semble souvent accompagnée de difficultés financières, et surtout d'une faible capacité d'épargne.

Des inégalités dans la situation financière des rentiers

Avec l'arrivée aux âges de la retraite des générations du baby-boom et le décès des générations les plus anciennes, la population des retraités voit, dans son ensemble, sa situation économique s'améliorer. La comparaison entre 2003 et 2015 l'atteste. Certaines conclusions observées à partir de l'analyse des données 2003, notamment les écarts entre les jeunes retraités, en moyenne financièrement aisés, et les anciennes générations, plutôt précarisés, ne sont plus aussi apparents. Les taux de (très) faibles ressources financières augmentent légèrement avec l'âge pour les couples retraités mariés, mais pas pour les contribuables non mariés. Les générations les plus anciennes observées en 2003, qui étaient dans une situation plutôt défavorable, se sont éteintes et les taux de très faibles ressources financières restent désormais stables après 80 ans.

Des mécanismes tels que l'introduction du partage des avoirs LPP en cas de divorce en 2000, mais aussi l'insertion progressive des femmes dans le marché du travail, ont pu contribuer à une évolution favorable de la situation économique des retraitées de sexe féminin. Une hypothèse restant à vérifier est que le partage des avoirs LPP ait conduit à une situation plus défavorable pour les hommes divorcés ayant dépassé l'âge de la retraite.

Une évaluation de la situation financière à partir d'indicateurs médians éclipe toujours des situations extrêmes, lesquelles ne sont pas toujours positives. Les personnes vivant seules, un groupe qui couvre différentes réalités et différentes trajectoires de vie parfois complexes, sont souvent concernées par une précarité de vie. Il convient de rappeler à ce propos les résultats financiers plutôt mitigés des indépendants, qui représentent un groupe à risque au moment de passer à la retraite en raison d'une prévoyance professionnelle pouvant être lacunaire.

La situation financière des rentiers AI est pour sa part caractérisée par l'évitement d'une situation de très faibles ressources financières. Cependant, une part relativement importante des ménages se situent encore dans une situation de faibles ressources (50-60% du revenu équivalent médian : une situation qui concerne par exemple 27% des ménages individuels, contre 9% au-dessous du seuil de 50%). Ce constat est également observé dans un rapport spécifique sur la situation financière des personnes rentières de l'AI (cf. Guggisberg et al. 2020), qui obtiennent cependant des taux moins élevés de (très) faibles ressources (pour les ménages individuels, 26% contre 36% dans notre cas).¹³⁵

Quels enseignements pour les assurances sociales ?

L'analyse de la situation financière des actifs et des retraités a pour but de mettre en évidence des situations à risques, sur lesquels l'état social doit agir. Les assurances sociales, ainsi que les mesures de lutte contre la pauvreté existant en Suisse, jouent déjà un rôle important pour réduire la précarité de certains groupes et représentent une source de revenu importante pour les ménages. Selon nos données, les rentes et prestations complémentaires du 1^{er} pilier représentent 12% des revenus des ménages suisses, les rentes des 2^e/3^e piliers 8%, et l'aide sociale 1%. Ainsi, sur 100 francs reçus par les ménages, 21 au total proviennent de ces sources.¹³⁶ A titre de comparaison, les revenus

¹³⁵ Les différences peuvent s'expliquer par le fait que l'étude mentionnée n'a retenu que les personnes en âge d'activité et par des niveaux différents des seuils, qui peuvent avoir des impacts assez importants compte tenu du fait que le revenu des rentiers AI est relativement compact autour de ces seuils.

¹³⁶ Les prestations du 2^e/3^e pilier perçues sous la forme de capital ne sont pas incluses dans ce calcul.

professionnels représentent 67% des revenus des ménages. L'importance du 1^{er} pilier augmentera cependant en lien avec le vieillissement de la population et l'augmentation conséquente du nombre de futurs rentiers. Selon l'OFS, la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population passera de 18,9% en 2020 à 24,4% en 2040¹³⁷. Ce constat rappelle la nécessité d'analyser la situation économique de cette population, en vue de pouvoir répondre à d'éventuels besoins par des politiques appropriées.

Un deuxième élément qui ressort au fil des analyses est la variété des situations individuelles et des ménages quant à leur situation financière. Cette variété traduit une diversité de trajectoires éducatives, familiales et professionnelles. Quelle que soit la catégorie de ménages prise en considération, les niveaux de revenus et sa répartition entre les différentes sources varient en fonction de facteurs tels que le niveau de formation, l'origine appréhendée par le lieu de naissance, le secteur d'activité et la profession, l'âge et le sexe, ainsi les caractéristiques des enfants. D'autres variations s'observent d'un ménage à l'autre, liées aux changements dans la vie familiale (arrivée ou départ d'enfants, séparation, etc.). Ces éléments conduisent à une société où des ménages se côtoient, certains présentant des ressources élevées, d'autres des ressources insuffisantes. Cette diversité de situations représente un élément à prendre en compte pour une appréciation correcte de la situation économique des ménages suisses.

Un troisième aspect en lien avec les politiques sociales fait référence à la monoparentalité, souvent considérée à raison comme un facteur de précarité financière. Les analyses obtenues dans cette étude permettent d'aller un peu plus loin que ce propre constat. D'une part, nous avons pu démontrer qu'une partie des ménages monoparentaux dirigés par les femmes observent des variations de leur situation financière entre 2012 et 2015, leur permettant (pour un quart de celles présentant de très faibles ressources financières et près de la moitié de celles présentant de faibles ressources) de dépasser le seuil de 60% des revenus médians. Cette mobilité ascendante est attribuée à une participation accrue au marché du travail à mesure où les enfants gagnent de l'autonomie. D'autre part, des régressions logistiques démontrent précisément que la présence de jeunes enfants dans le ménage freine l'intégration professionnelle et le revenu des femmes.

Par extension, les données disponibles soulignent que la naissance de l'enfant conduit au sein du couple à une diminution de l'activité professionnelle des femmes et de sa participation au revenu du ménage. Pour différentes raisons liées au marché de l'emploi, le retour sur le marché du travail, une fois que les enfants ont grandi, s'accompagne d'un handicap salarial. Les freins dans la conciliation des rôles professionnels et familiaux sont bien documentés en Europe et il n'est pas étonnant d'observer une forte inégalité entre hommes et femmes, non seulement pendant la durée d'éducation des enfants, mais aussi après leur départ ou après la séparation du couple. Favoriser le parcours professionnel de la mère passe par des politiques de genre audacieuses, amorcées par exemple avec le congé parental. L'introduction de ces politiques a un coût, mais aussi de nombreux retours sur investissement et une balance positive dans certains cas déjà après une dizaine d'années (Jacobs Foundation, 2020). Elle permettrait d'éviter des situations où une famille monoparentale sur cinq est soutenue par l'aide sociale. Rappelons en outre que l'on observe encore aujourd'hui des inégalités salariales importantes en fonction du sexe (OFS, 2021), qui si elles étaient combattues réduiraient la précarité financière des ménages féminins.

¹³⁷ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/evolution-future.html>. (Consulté le 26.02.2021).

Sur un autre plan, le maintien dans l'activité des jeunes retraités reste encore marginal, même si les taux d'activité augmentent depuis 2003. Ces personnes exercent une activité partielle, dont la rémunération ne dépasse rarement les 20 000 francs. Mais cet argent représente un soutien non négligeable pour une partie des retraités à faibles ressources. Favoriser l'emploi flexible des seniors pourrait être un mécanisme permettant de diminuer le taux de faibles ressources financières. On conçoit cependant que cette proposition est non seulement difficile à mettre en pratique, mais présente également des limites dans un contexte où les ménages à faibles revenus, qui auraient le plus besoin d'une activité rémunératrice en post-retraite, se recrutent certainement parmi ceux qui ont eu des activités professionnelles pénibles et ne sont plus en état de travailler.¹³⁸

L'objectif de cette étude n'est pas de formuler des recommandations pour la prévoyance vieillesse et professionnelle, mais de décrire la situation financière des ménages. Cependant, les résultats indiquent clairement que d'un point de vue des mécanismes de prévoyance, la rente de veuve remplit ses objectifs de lutte contre la pauvreté. Dans une société marquée par une participation accrue des femmes au marché du travail et par la généralisation du 2^e pilier, les bénéficiaires d'une rente de veuve présentent une situation financière favorable. L'assurance invalidité est aussi un mécanisme propre à réduire les taux de précarité. Selon Guggisberg et al. (2020), l'octroi d'une rente AI améliore la situation financière d'une part importante des bénéficiaires, permettant de sortir d'une situation de (très) faibles ressources financières non seulement grâce à ces rentes, mais parfois aussi par des prestations complémentaires. Malgré ces rentes, certains ménages concernés présentent de faibles ressources financières, et nos résultats suggèrent à mieux prendre en compte les groupes les plus précarisés.

De même, les bénéficiaires de l'aide sociale et de prestations complémentaires (ménages retraités) sont souvent sujets à une situation de (très) faibles ressources financières. Cette situation peut s'expliquer par le fait que ces instruments ont des objectifs différents des rentes du 1^{er} pilier.¹³⁹ Les marges de manœuvre pour changer cette situation sont donc relativement faibles.

Pistes pour de nouvelles recherches

Quelques pistes de recherches sont ouvertes par cette étude, principalement car celle-ci dresse un tableau général de la situation financière des ménages ou des contribuables, sans entrer dans les détails de différents groupes méritant un intérêt particulier. L'OFAS a d'ailleurs initié d'autres études sectorielles reposant sur les mêmes données, portant notamment sur les rentiers AI, sur les veuves, veufs et orphelins, ainsi que sur la transition vers la retraite. La situation précaire des ménages monoparentaux dirigés par une femme est bien documentée, mais devrait être mieux explicitée en tenant compte du parcours professionnel après la naissance des enfants. A ce propos, nous avons montré que les femmes vivant dans cette configuration familiale présentent en 2015 une situation financière qui dépend de leur activité professionnelle durant la période d'éducation des enfants. Par ailleurs, le groupe des personnes vivant seules arrivant aux âges de la retraite devrait être investigué plus en détail, en lien avec le fait que ce groupe augmente en taille relative suite à la divortialité

¹³⁸ Les données d'ESPA indiquent que l'âge moyen au départ du marché du travail est le plus élevé pour les salariés travaillant dans la branche de l'agriculture et sylviculture, ainsi que dans le groupe des arts, loisirs, ménages privés, autres, qui comprend notamment les activités de service <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/2151-2000>. (Consulté le 4 juillet 2021).

¹³⁹ Rappelons que les critères qui déterminent les prestations versées ne font pas référence aux seuils utilisés dans cette étude.

croissante, et montre des indicateurs de faibles ressources financières pas toujours favorables. Des recherches plus élaborées et/ou longitudinales devraient comprendre les causes de ces faibles ressources, en vérifiant notamment le rôle de la prévoyance professionnelle. Bien qu'il existe déjà quelques analyses de leur situation financière, de nouvelles recherches reposant sur les données WiSiER permettraient de mieux comprendre les facteurs à l'origine d'une situation défavorable pour certains groupes, tels que certains indépendants, des travailleurs du domaine de l'agriculture ou de la sylviculture, ainsi que certaines collectivités migrantes.

D'une manière plutôt méthodologique, un autre axe d'analyses qui a été effleuré dans cette étude fait référence au parcours de vie et à l'impact de certains événements survenant dans la vie (divorce, veuvage, perte d'un emploi, migration internationale, etc.) sur la situation financière des personnes et des ménages concernés. Les données disponibles couvrent une période variable : 35 années pour les données des comptes individuels, 4 ans pour la composition des revenus et le type de ménages. Certaines données permettent d'identifier des événements de la vie familiale (par exemple les données BEVNAT) ou concernant la mobilité (statistique STATPOP) survenus rétrospectivement. Certaines analyses longitudinales devraient autoriser une meilleure compréhension des conséquences de ces événements sur la situation économique dans un court ou moyen terme.

La pertinence de nouvelles données et d'un monitoring

L'avantage des données utilisées ici se réfère aussi à la quantité des informations disponibles, notamment par l'accès aux différents types de revenus et aux prestations sociales de chaque individu d'un ménage. La mise en relation de différents registres et statistiques ne permet pas seulement d'analyser les ménages plutôt que les contribuables, ce qui représente un atout pour l'appréhension correcte de la situation financière ; elle permet également de disposer d'informations plus complètes sur les sources de revenus et sur les caractéristiques sociodémographiques du ménage. Cependant, les limites des données WiSiER sont nombreuses également. Elles font notamment référence au fait que certains types de ménages (ceux ne disposant d'aucun revenu ou les personnes de nationalité étrangère ayant une imposition à la source) ne sont pas inclus. D'autres situations marginales ont été écartées, telles que les personnes qui disposent d'une imposition à la dépense. Une autre limite réside dans le fait que certaines prestations cantonales ne sont pas incluses dans les revenus, telles que les subsides de l'assurance maladie. L'un dans l'autre, on peut cependant penser que la situation décrite représente donc une vision plutôt correcte de la situation financière des ménages résidant en Suisse.

En outre, les données ne couvrent qu'une période de quatre ans, ce qui ne permet pas de comprendre précisément les mécanismes intervenant progressivement sur la constitution du revenu. Enfin, l'interprétation des résultats est parfois limitée par l'absence d'informations sur des déterminants qui agissent sur les sources du revenu, par exemple l'état de santé, les charges éducationnelles ou les opportunités professionnelles. Finalement, l'utilisation de seuils relatifs, calculés à partir des revenus médians, est une option méthodologique ayant des conséquences sur l'interprétation des résultats : d'une part, ces seuils ne fournissent pas une indication exacte de la capacité des contribuables à faire face aux besoins vitaux, qui peuvent varier en fonction d'éléments non pris en compte (différentiels dans les loyers, par exemple). D'autre part, le calcul des seuils dépend de la distribution des revenus équivalents, or cette distribution est différente lorsque l'on considère le contribuable ou le ménage. Ainsi, les seuils calculés varient en fonction des chapitres et ces variations, même modestes, peuvent compliquer l'interprétation des résultats.

Malgré ces limites, les données de cette étude autorisent une documentation précise de la situation financière des ménages en 2015, avec une analyse comparative 2003-2015 et une analyse longitudinale 2012-2015. Bien que les comparaisons temporelles aient montré des résultats relativement cohérents, des évolutions s'observent entre les différentes années et la mobilité financière, c'est-à-dire le fait de quitter une situation de faibles ressources, ou d'y entrer, peut survenir en fonction de différents événements de la vie privée ou professionnelle.

En outre, le contexte économique et social se modifie. L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire d'une ampleur sans précédent. Celle-ci a grandement impacté le secteur économique, que ce soit au niveau suisse et international. Son effet aura sans aucun doute des implications à long terme. Dans ce rapport, la notion de vulnérabilité a été utilisée afin de mesurer la population se situant à la limite de la précarité financière, ou en d'autres termes, les ménages qui ont un risque de basculer dans une situation de (très) faibles ressources financières en cas de perte de revenu de l'activité de 20%. En 2020, certains de ces ménages ont probablement pu éviter cette bascule, mais d'autres ont été concernés par une réduction des revenus, conduisant à une situation économique défavorable. Deux récents rapports l'un de la KOF¹⁴⁰, l'autre de l'OFAS (Tillmann et al., 2021) ont d'ailleurs décrit l'impact économique du COVID-19, impact qui concerne en premier lieu les ménages à faibles revenus. La situation économique des ménages définis par différents critères, tels que la composition familiale, le sexe, l'âge, le statut matrimonial, le statut professionnel, le secteur professionnel et le type d'activité pratiquée, les caractéristiques des enfants, la nationalité ou le parcours migratoire, ou encore le niveau de formation est susceptible de changer suite à des périodes de crise, mais aussi en raison de transformations plus lentes du marché du travail ou de la société.

Compte tenu de la disponibilité des données, l'ultime recommandation en lien avec ce rapport serait donc de disposer d'un système de monitoring plus dynamique permettant de mesurer dans ses grandes lignes, régulièrement, la situation économique des ménages formant la société. Une description annuelle de l'évolution de la situation économique des groupes mentionnés ci-dessus permettrait en effet de réagir plus rapidement face à des situations complexes qui émergent en règle générale lentement mais qui, s'ils ne sont pas pris en compte par des mesures rapides, finissent par générer des situations précaires à long terme.

¹⁴⁰ <https://kof.ethz.ch/en/news-and-events/media/press-releases/2021/02/Coronavirus-crisis-is-exacerbating-inequality-in-Switzerland.html>. Consulté le 26.02.2021.

Références

Beyeler, Michelle ; Salzgeber, Renate ; Schuwey, Claudia (2016). Comparaison des indicateurs de l'aide sociale de villes Suisses.

https://staedteinitiative.ch/cmsfiles/fr_indicateurs_aidesocial_rapport_2016.pdf (consulté le 01.10.2020).

Elder, Glen H.; Kirkpatrick Johnson, Monica; Crosnoe, Robert (2003). The emergence and development of the life course theory. In J.T. Mortimer & M.J. Shanahan (Eds.), Handbook of the life course. New York: Kluwer Academic/Plenum, p. 3-19.

Fluder, Robert; Neukomm, Sarah; Contzen, Sandra; Genoni, Marco (2009), Bauernhaushalte unter dem Existenzminimum. Berner Fachhochschule. <https://www.bfh.ch/.documents/ris/2007-790.465.868/BFHID-1047198680-1107/Schlussbericht%20Publikationsversion.pdf>

Guggisberg, Jürg; Liechti, Lena (2019). Wirtschaftliche Verhältnisse der Bezügerinnen und Bezüger einer Rente aus der 1. Säule (AHV/IV) mit Anspruch auf eine Kinderzusatzrente. Beiträge zur Sozialen Sicherheit. Forschungsbericht Nr. 5/19. Bern: Bundesamt für Sozialversicherungen BSV.

Guggisberg, Jürg; Liechti, Lena; Bischof, Severin (2020). Die wirtschaftliche Situation von IV-Rentnerinnen und IV-Rentnern. Beiträge zur Sozialen Sicherheit. Forschungsbericht Nr. 14/20. Bern: Bundesamt für Sozialversicherungen BSV.

Gilliand P. (1983), Rentiers AVS. Une autre image de la Suisse. Lausanne : Réalités sociales.

Jacobs Foundation (2020), Whitepaper sur les investissements en faveur de la petite enfance: Éclairage sur leur utilité pour l'économie nationale

https://jacobsfoundation.org/app/uploads/2020/09/JF_Whitepaper_Investition_fru%CC%88he_Kindheit_F_final.pdf

Kleven, Henrik, Camille Landais, and Jakob Egholt Sjøgaard. 2019. "Children and Gender Inequality: Evidence from Denmark." American Economic Journal: Applied Economics, 11 (4): 181-209.

OFS (2008). La population étrangère en Suisse. Neuchâtel, Office fédéral de la statistique.

<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewjVwrLt2e3sAhXOyYUKHfwkDv0QFjACegQIBhAC&url=https%3A%2F%2Fwww.bfs.admin.ch%2Fbfsstatic%2Fdam%2Fassets%2F346753%2Fmaster&usg=AOvVaw2PflVW4MQRLw5aQ7iU3VZX> (consulté le 06.11.2020).

OFS (2009). Le coût des enfants en Suisse. Neuchâtel, Office fédéral de la statistique.

<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewjYnY7P4OvsAhUIvaQKHeDhC3gQFiABegQIBxAC&url=https%3A%2F%2Fwww.bfs.admin.ch%2Fbfsstatic%2Fdam%2Fassets%2F347237%2Fmaster&usg=AOvVaw14lwJGH1qu9MrAjQRi-fM-> (consulté le 05.11.2020).

OFS (2015). Portraits de la Suisse. Résultats tirés des recensements de la population 2010-2014. Neuchâtel, Office fédéral de la statistique.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/construction-logement/logements/conditions-habitation/locataires-proprietaires.assetdetail.1021365.html> (consulté le 15.02.2021).

- OFS (2019). Le taux d'aide sociale s'est maintenu à 3,2% en Suisse en 2019. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale/beneficiaires-aide-sociale.assetdetail.15001959.html> (consulté le 26.02.2021).
- OFS (2020a). La pauvreté des personnes âgées. Actualisation 2020. Neuchâtel, Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/pauvrete-et-privations-materielles.assetdetail.14819393.html> (consulté le 06.11.2020).
- OFS (2020b). Mesurer la pauvreté en tenant compte de la fortune. Neuchâtel. Office fédéral de la statistique. <https://www.experimental.bfs.admin.ch/expstat/fr/home/methodes-innovation/assetpov.assetdetail.12787623.html> (consulté le 16.01.2021).
- OFS (2021). Les inégalités salariales ont persisté entre les sexes en 2018. Communiqué de presse. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique OFS, 22 février 2021.
- Peters, Ruedi (2019), Comment la richesse a-t-elle évolué en Suisse. La Vie économique, 10-2019, 65-67
- Ravazzini, Laura; Kuhn, Ursina; Suter, Christian (2019). Les opposés ne s'attirent pas – le rôle de la formation et du revenu dans la mise en couple en Suisse. Social Change in Switzerland, N° 17. doi:10.22019/SC-2019-00001
- Rubb, S. (2006). Educational Mismatches and Earnings: Extensions of Occupational Mobility Theory and Evidence of Human Capital Depreciation. Education Economics, 14 (2), 135–154.
- Rudin, Melania; Stutz, Heidi; Liesch, Roman; Guggisberg, Jürg (2019). Anreize sowie wirtschaftliche und gesellschaftliche Auswirkungen von Überbrückungsleistungen für ältere Arbeitslose (gemäss Vorentwurf für ein Bundesgesetz). Beiträge zur Sozialen Sicherheit. Forschungsbericht Nr. 6/19. Bern: Bundesamt für Sozialversicherungen BSV.
- SKOS CSIAS COASAS (2020). Pauvreté et seuils de pauvreté. Berne. https://skos.ch/fileadmin/user_upload/skos_main/public/pdf/grundlagen_und_positionen/grundlagen_und_studien/2020_Grundlagendokument_Armutsgrenze_SKOS_f.pdf
- Strub, Silvia ; Bannwart, Livia (2017), Analyse der Löhne von Frauen und Männern anhand der Lohnstrukturerhebung 2014. Berne: BASS https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/de/dokumente/lohngleichheit/berichte_studien_gutachten/bass_lohnstrukturanalyse_2014.pdf.download.pdf/bass_lohnstrukturanalyse_2014.pdf
- Stutz, Heidi et al. (2008). Les familles en Suisse. Rapport statistique 2008. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Stutz, Heidi; Bauer, Tobias; Schmutz, Susanne (2006). Erben in der Schweiz. Peut être consulté sur https://www.ius.uzh.ch/dam/jcr:5e1f2606-8350-48ea-8504-87721d6d86c5/Erben_in_der_Schweiz_Zusammenfassung_de.pdf (consulté le 15.01.2021).
- Tillmann, Robin; Kuhn, Ursina; Kühr, Judith; Thievent, Romaric; Tabin, Jean-Pierre (2021), Effets de la pandémie de coronavirus et du semi-confinement sur les conditions de vie : une analyse de l'enquête « COVID-19 » du Panel suisse de ménages selon les catégories de revenu. Rapport final. Berne : OFAS.
- Wanner, Philippe; Gabadinho, Alexis (2008). La situation économique des actifs et des retraités. Rapport de recherche no 1/08. Berne : Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Wanner, Philippe (2012). La situation économique des ménages monoparentaux et des personnes vivant seules dans le canton de Berne. Bern Rapport de recherche – « aspects de la sécurité sociale » no 1/12. e : Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Wanner, Philippe; Steiner, Ilka (2018). Une augmentation spectaculaire de la migration hautement qualifiée en Suisse. Social Change in Switzerland, N° 16. doi:10.22019/SC-2018-00007.

Wanner, Philippe. (2019). Préparation d'une base de données sur la situation économique des personnes en âge d'activité et à l'âge de la retraite (WiSiER) 4/19, Berne : Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Wernli, Boris ; Henchoz, Caroline (2018). Les effets de genre de la séparation sur l'endettement des hommes et des femmes en Suisse : une analyse longitudinale. Recherches familiales, 15(1), 75-94.

Annexe 1 : Résultats de différentes analyses pour 4 cantons (Chapitre3)

Tableau 37: Revenu annuel médian, 1er et 3e quartile, 2003 et 2015 (et évolution), selon le type de contribuables et la catégorie d'âge

4 cantons	2003				2015							
	Hommes seuls	Femmes seules	Couples	En-semble	Hommes seuls	Femmes seules	Couples	En-semble	Hommes seuls	Femmes seules	Couples	En-semble
En-semble												
Median	61700	47550	95700	70450	62575	51248	104713	71856	+1.4	+7.8	+9.4	+2.0
1. quartile	43500	32300	69550	47250	43514	35759	76706	48837	+0.0	+10.7	+10.3	+3.4
3. quartile	85250	64950	128650	104450	81937	69006	139123	107200	-3.9	+6.2	+8.1	+2.6
Actifs												
Median	63650	53300	102650	77200	64441	56081	113684	77361	+1.2	+5.2	+10.7	+0.2
1. quartile	47050	38150	77700	53300	48006	40228	88446	54226	+2.0	+5.4	+13.8	+1.7
3. quartile	86950	69950	135650	111350	83478	72890	147057	113554	-4.0	+4.2	+8.4	+2.0
Retraités												
Median	46250	37600	71300	52100	47555	40869	79626	58035	+2.8	+8.7	+11.7	+11.4
1. quartile	30550	28750	52200	34550	32398	32107	57044	38741	+6.0	+11.7	+9.3	+12.1
3. quartile	70600	53200	97250	77750	71408	59012	111105	86854	+1.1	+10.9	+14.2	+11.7

Source : WiSiER et Wanner et Gabadinho, 2008

Tableau 38 : Proportion de contribuables présentant des ressources financières élevées, selon le type de contribuables et la catégorie d'âge, 2003 et 2015 (en %)

4 cantons	Hommes non mariés*	Femmes non mariées*	Couples	Total
2003				
Ensemble des contribuables	22.8	11.3	17.5	17.0
Par catégorie d'âge				
Actifs	22.7	11.0	17.5	17.4
Retraités	23.4	11.9	17.7	16.0
2015				
Ensemble des contribuables	14.2	7.9	15.7	12.9
Par catégorie d'âge				
Actifs	13.7	6.9	14.5	12.1
Retraités	17.1	9.9	18.6	15.0
Evolution 2003-2015				
Ensemble des contribuables	-8.6	-3.4	-1.8	-4.1
Par catégorie d'âge				
Actifs	-9.0	-4.1	-3.0	-5.3
Retraités	-6.3	-2.0	+0.9	-1.0

Source : WiSiER et Wanner et Gabadinho, 2008

Tableau 39 : Fortune brute et nette médiane, 1er et 3e quartile, selon le type de contribuables et la catégorie d'âge, 2003 et 2015 (en francs)

4 cantons	Hommes seuls		Femmes seules		Couples		Ensemble	
	Brute	Nette	Brute	Nette	Brute	Nette	Brute	Nette
Ensemble								
Médiane	48100	22500	60900	34500	443400	103700	172900	46800
1 ^{er} quartile	5700	100	8000	2700	102600	1500	15400	1400
3 ^e quartile	285800	123900	305100	166200	752900	399200	532000	246300
Actifs								
Médiane	34700	15400	31400	16000	397800	41800	91100	21400
1 ^{er} quartile	4500	0	4600	200	50100	-6100	9500	0
3 ^e quartile	214800	82100	184600	73900	670600	225200	451500	124900
Retraités								
Médiane	261100	168800	214100	148000	563500	373200	384100	246200
1 ^{er} quartile	39400	24000	37900	28600	287100	133000	97100	55600
3 ^e quartile	606900	471400	511100	412400	983600	763500	756100	586500

Source : WiSiER

Annexe 2 : Modèles de régression du chapitre 4

Modèle 1 : Probabilité (odds ratio) d'être au-dessous du seuil de 60% selon différentes variables, en 2015. Ensemble des ménages.

	Modèle 1 : ensemble des actifs		
	O.R.	IC (95%)	P
Type de ménage			
Individuel masculin	3.68	{3.56 - 3.80}	***
Individuel féminin	4.06	{3.93 - 4.21}	***
Couple marié sans enfant	1.00		
Couple non marié sans enfant	1.61	{1.55 - 1.67}	***
Partenariat enregistré sans enfant	0.85	{0.63 - 1.13}	
Ménage monoparental masculin	3.49	{3.27 - 3.72}	***
Ménage monoparental féminin	8.56	{8.26 - 8.86}	***
Couple marié avec enfant(s) - référence	1.95	{1.90 - 2.01}	***
Couple non marié avec enfant(s)	2.21	{2.11 - 2.32}	***
Famille recomposée	3.08	{2.95 - 3.22}	***
Age			
25-29	1.40	{1.36 - 1.44}	***
30-34	1.09	{1.06 - 1.11}	***
35-39 - référence	1.00		
40-44	1.07	{1.05 - 1.10}	***
45-49	1.22	{1.19 - 1.25}	***
50-54	1.30	{1.27 - 1.34}	***
55-59	1.43	{1.39 - 1.48}	***
60+	1.82	{1.77 - 1.88}	***
Age du plus jeune enfant			
0-4	1.84	{1.80 - 1.88}	***
5-9	1.59	{1.56 - 1.63}	***
10+ - référence	1.00		
Lieu de naissance			
Suisse - référence	1.00		
Etranger	2.04	{2.01 - 2.08}	***
Mixte	1.80	{1.76 - 1.83}	***
Statut marital			
Célibataire	0.92	{0.90 - 0.94}	***
Marié - référence	1.00		
Veuf	0.62	{0.59 - 0.65}	***
Divorcé	1.05	{1.02 - 1.07}	***
Autre statut	0.97	{0.79 - 1.18}	
Durée de cotisation	0.98	{0.98 - 0.99}	***
Effectif	993431		
Wald	51161.69	25	<.0001
Somers' D	0.36		
Gamma	0.36		
Tau-a	0.09		
c	0.68		

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSier

**Modèle 2 : Probabilité (odds ratio) d'être au-dessous du seuil de 60% selon différentes variables, en 2015.
Ménages monoparentaux**

	Modèle 2: ménages monoparentaux		
	O.R.	IC (95%)	P
Sexe			
Masculin - référence	1.00		
Féminin	2.02	{1.90 - 2.15}	***
Age			
25-29	1.27	{1.15 - 1.40}	***
30-34	1.17	{1.09 - 1.26}	***
35-39 - référence	1.00		
40-44	0.92	{0.86 - 0.98}	**
45-49	0.82	{0.77 - 0.88}	***
50-54	0.71	{0.65 - 0.77}	***
55-59	0.68	{0.62 - 0.75}	***
60-+	0.70	{0.61 - 0.79}	***
Age du plus jeune enfant			
0-4	1.16	{1.09 - 1.23}	***
5-9	1.02	{0.98 - 1.08}	
10+ - référence	1.00		
Lieu de naissance			
Suisse - référence	1.00		
Etranger	1.38	{1.32 - 1.44}	***
Mixte	1.32	{1.18 - 1.49}	***
Statut marital			
Célibataire	0.87	{0.83 - 0.92}	***
Marié - référence	1.00		
Veuf	0.39	{0.36 - 0.42}	***
Divorcé	0.77	{0.74 - 0.81}	***
Autre statut	0.62	{0.34 - 1.13}	
Durée de cotisation	0.96	{0.96 - 0.97}	***
Effectif	73728		
Wald	6104.85	17	<.0001
Somers' D	0.37		
Gamma	0.37		
Tau-a	0.16		
c	0.69		

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSier

**Modèle 3 : Probabilité (odds ratio) d'être au-dessous du seuil de 60% selon différentes variables, en 2015.
Ménages individuels**

	Modèle 3: Ménages individuels		
	O.R.	IC (95%)	P
Sexe			
Masculin - référence	1.00		
Féminin	1.06	{1.04 - 1.08}	***
Age			
25-29	1.49	{1.43 - 1.56}	***
30-34	1.04	{1.00 - 1.08}	
35-39 - référence	1.00		
40-44	1.12	{1.07 - 1.17}	***
45-49	1.20	{1.15 - 1.25}	***
50-54	1.38	{1.32 - 1.45}	***
55-59	1.55	{1.48 - 1.62}	***
60+	1.83	{1.75 - 1.92}	***
Lieu de naissance			
Suisse - référence	1.00		
Etranger	1.65	{1.61 - 1.69}	***
Statut marital			
Célibataire	1.13	{1.09 - 1.17}	***
Marié - référence	1.00		
Veuf	0.87	{0.82 - 0.92}	***
Divorcé	1.28	{1.24 - 1.33}	***
Autre statut	1.17	{0.93 - 1.46}	
Durée de cotisation	1.00	{1.00 - 1.00}	
Effectif	354329		
Wald	4830.16	14	<.0001
Somers' D	0.17		
Gamma	0.18		
Tau-a	0.05		
c	0.59		

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSier

**Modèle 4 : Probabilité (odds ratio) d'être au-dessous du seuil de 60% selon différentes variables, en 2015.
Couples avec ou sans enfant(s)**

	Modèle 4 : couples		
	O.R.	IC (95%)	P
Sexe			
Sans enfant - référence	1.00		
Un enfant	1.73	{1.68 - 1.78}	***
Deux enfants	2.65	{2.58 - 2.72}	***
Trois enfants et +	6.58	{6.39 - 6.78}	***
Age			
25-29	1.52	{1.46 - 1.59}	***
30-34	1.19	{1.15 - 1.23}	***
35-39 - référence	1.00		
40-44	1.02	{0.98 - 1.05}	
45-49	1.22	{1.18 - 1.27}	***
50-54	1.34	{1.28 - 1.40}	***
55-59	1.48	{1.41 - 1.55}	***
60-+	2.10	{1.99 - 2.20}	***
Lieu de naissance			
Suisse - référence	1.00		
Etranger	2.33	{2.29 - 2.38}	***
Mixte	3.62	{3.48 - 3.77}	***
Statut marital			
Célibataire	1.13	{1.10 - 1.17}	***
Marié - référence	1.00		
Veuf	0.81	{0.70 - 0.95}	**
Divorcé	1.43	{1.37 - 1.49}	***
Autre statut	0.78	{0.64 - 0.96}	*
Durée de cotisation	0.95	{0.95 - 0.96}	***
Effectif	565374		
Wald	35867.70	17	<.0001
Somers' D	0.44		
Gamma	0.45		
Tau-a	0.09		
c	0.72		

* p<0.05 ** p<0.01 *** p<0.001. Données WiSier

**Modèle 5. Probabilité (odds ratio) d'être au-dessous du seuil de 60% selon différentes variables, en 2015.
Personnes ayant répondu au relevé structurel**

	Modèle 5 : ensemble des actifs		
	O.R.	IC (95%)	P
Niveau de formation			
Secondaire I	1.79	{1.72 - 1.87}	***
Secondaire II (référence)	1.00		
Tertiaire	0.60	{0.58 - 0.63}	***
Secteur d'activité			
Agriculture	3.22	{2.92 - 3.54}	***
Industrie	0.80	{0.75 - 0.85}	***
Construction	1.14	{1.06 - 1.23}	***
Commerce	1.46	{1.40 - 1.53}	***
Information et communication	0.87	{0.78 - 0.98}	*
Finance et assurance	0.50	{0.45 - 0.55}	***
Immobilier	1.30	{1.12 - 1.51}	***
Science et technique	1.38	{1.30 - 1.46}	***
Administration publique et santé			
Autres services	2.28	{2.13 - 2.45}	***
Type de ménage			
Individuel masculin	2.42	{2.24 - 2.62}	***
Individuel féminin	3.21	{2.98 - 3.46}	***
Couple marié sans enfant	1.00		
Couple non marié sans enfant	1.83	{1.68 - 1.98}	***
Partenariat enregistré sans enfant	0.80	{0.46 - 1.39}	
Ménage monoparental masculin	3.47	{2.89 - 4.16}	***
Ménage monoparental féminin	8.55	{7.85 - 9.31}	***
Couple marié avec enfant(s) - référence	2.43	{2.24 - 2.63}	***
Couple non marié avec enfant(s)	2.86	{2.54 - 3.21}	***
Famille recomposée	3.02	{2.68 - 3.41}	***
Age			
25-29	1.73	{1.61 - 1.85}	***
30-34	1.16	{1.09 - 1.24}	***
35-39 - référence	1.00		
40-44	0.98	{0.91 - 1.04}	
45-49	1.01	{0.94 - 1.07}	
50-54	0.94	{0.88 - 1.00}	
55-59	0.93	{0.87 - 1.00}	*
60+	1.14	{1.06 - 1.22}	***
Age du plus jeune enfant			
0-4	1.61	{1.50 - 1.71}	***
5-9	1.45	{1.35 - 1.56}	***
10+ - référence	1.00		
Lieu de naissance			
Suisse - référence	1.00		
Etranger	1.93	{1.85 - 2.02}	***
Mixte	1.90	{1.80 - 2.00}	***
Effectif	203530		
Wald	9682.93	31	<.0001
Somers' D	0.44		
Gamma	0.44		
Tau-a	0.07		
c	0.72		

* p<0.05 ** p<0.01 *** p<0.001. Données WiSier

Annexe 3 :**Revenu équivalent médian des hommes et des femmes vivant dans un ménage individuel, selon l'âge et l'état civil (Chapitre 4)**

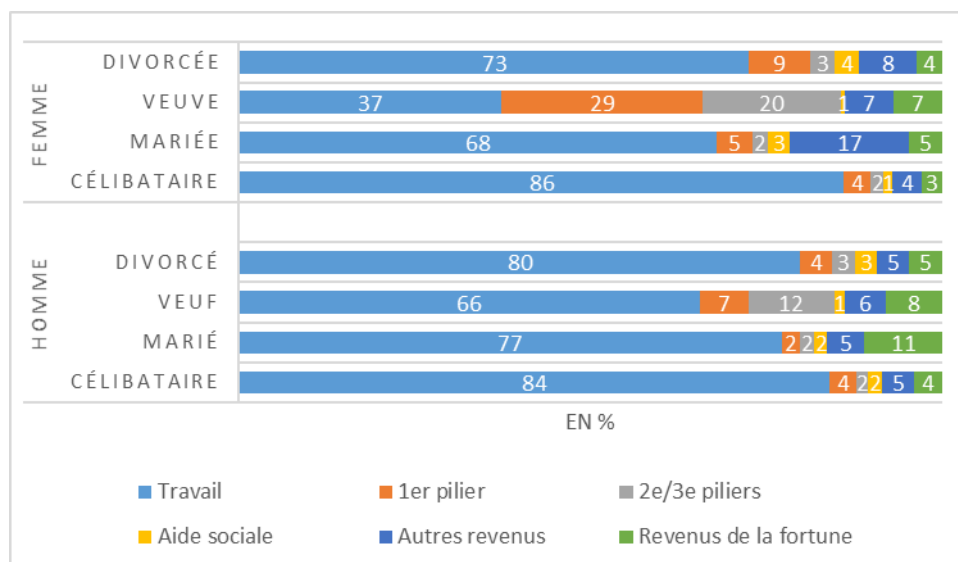
	Hommes célibataires	Hommes mariés	Hommes veufs	Hommes divorcés	Femmes célibataires	Femmes mariées	Femmes veuves	Femmes divorcées
25-29	58783	58634		56436	55484	46178	35258	50305
30-34	66341	64766		60614	63624	54410	40085	55149
35-39	69878	72963		64280	68348	57385	58346	57623
40-44	71315	79766		70000	70526	53332	48440	57010
45-49	70141	83001	61256	72430	69790	54622	62869	55091
50-54	69446	80670	75009	72891	69695	55151	66473	54219
55-59	66925	76141	73680	71787	68608	55355	69270	56135
60-64	61129	72240	75825	64992	67043	53504	65322	54396
65-69	56111	66423	68709	52050	61859	48909	55209	44976
70-74	52237	65761	65581	49807	61277	47286	52060	43021
75-79	52300	64771	64252	46051	59104	43622	49448	40199
80-84	50992	69203	61989	43613	57225	40750	48978	39474
85-89	48001	74075	64323	47559	55675	40753	49244	39220
90+	63632	83566	64711	53878	52244	38418	49755	39394

Source : WiSiER

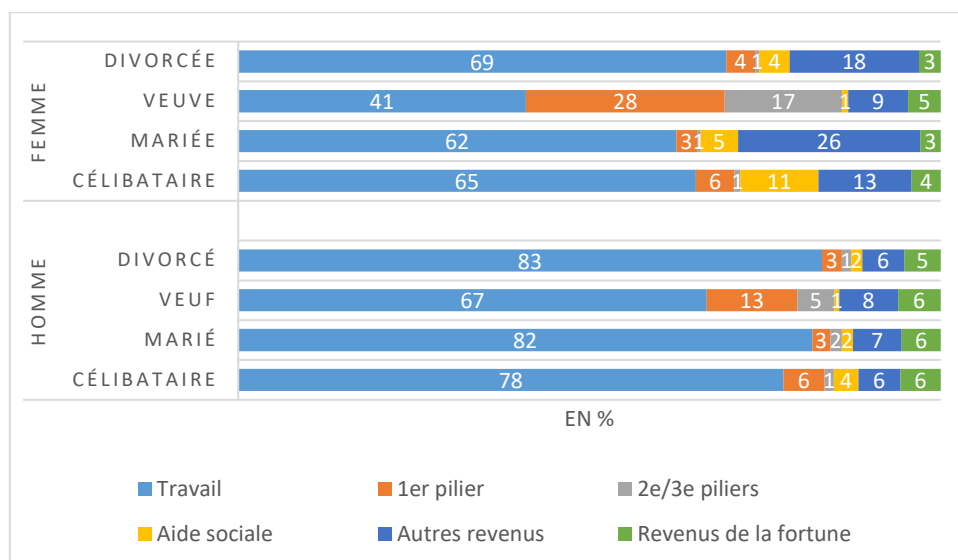
Annexe 4 :

Distribution du revenu des personnes vivant seules, selon l'état civil et le sexe. Personnes en âge d'activité (Chapitre 4)

Ménages individuels



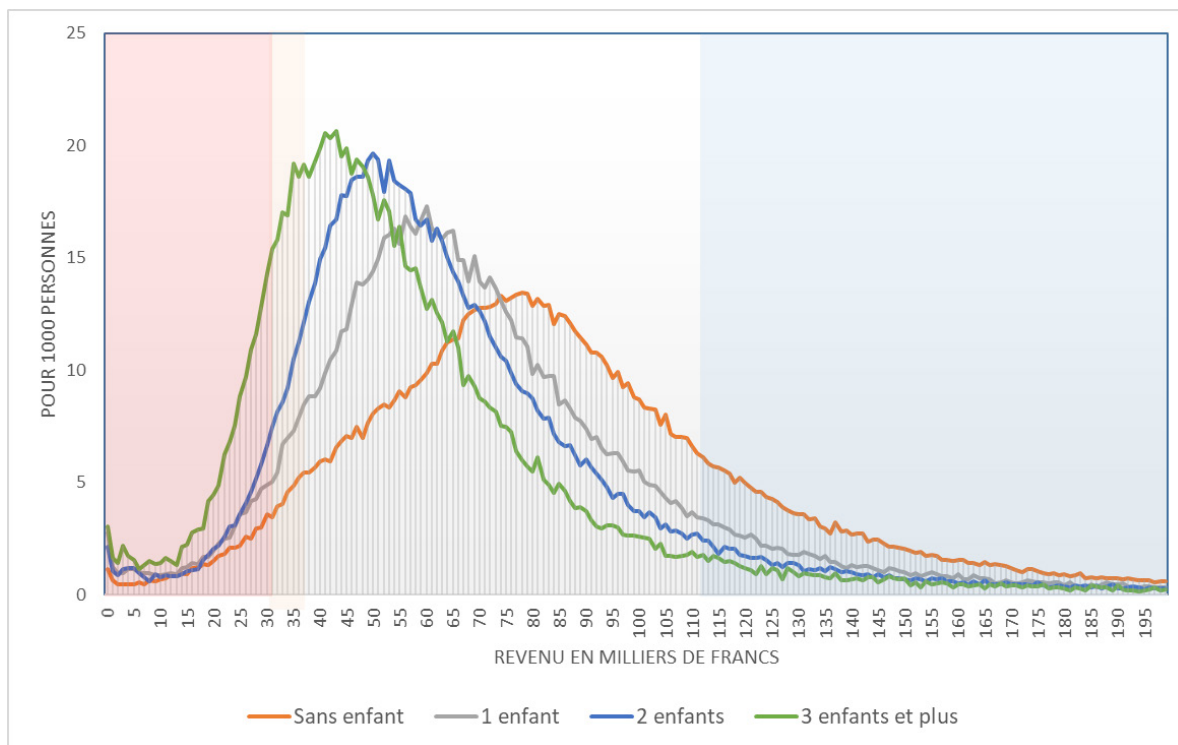
Ménages monoparentaux



Source : WiSiER (2015)

Annexe 5 :

Distribution du revenu annuel des couples avec ou sans enfant(s), selon le nombre d'enfants (Chapitre 4)

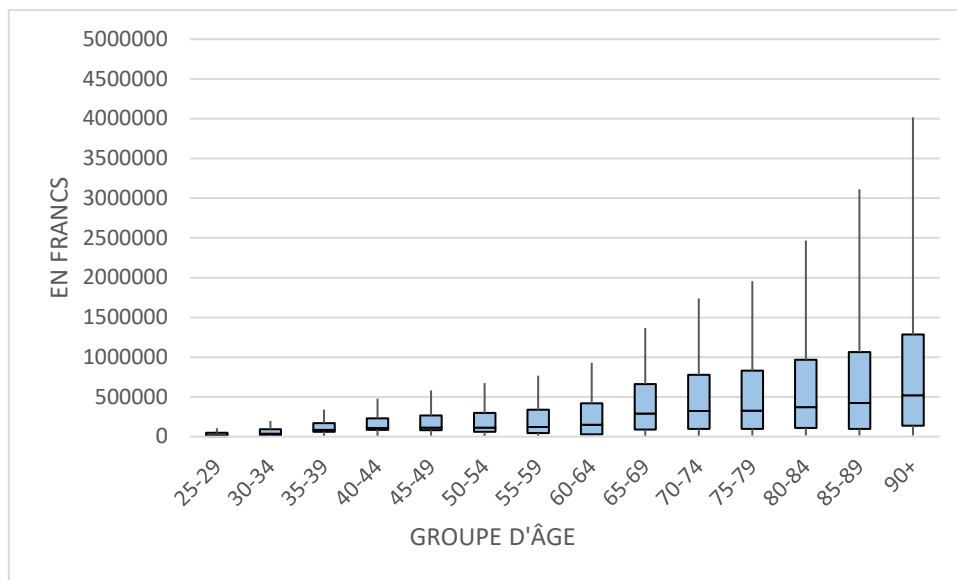


Source : WiSiER (2015). Les ménages présentant un revenu annuel supérieur à 200 000 francs ont été écartés.

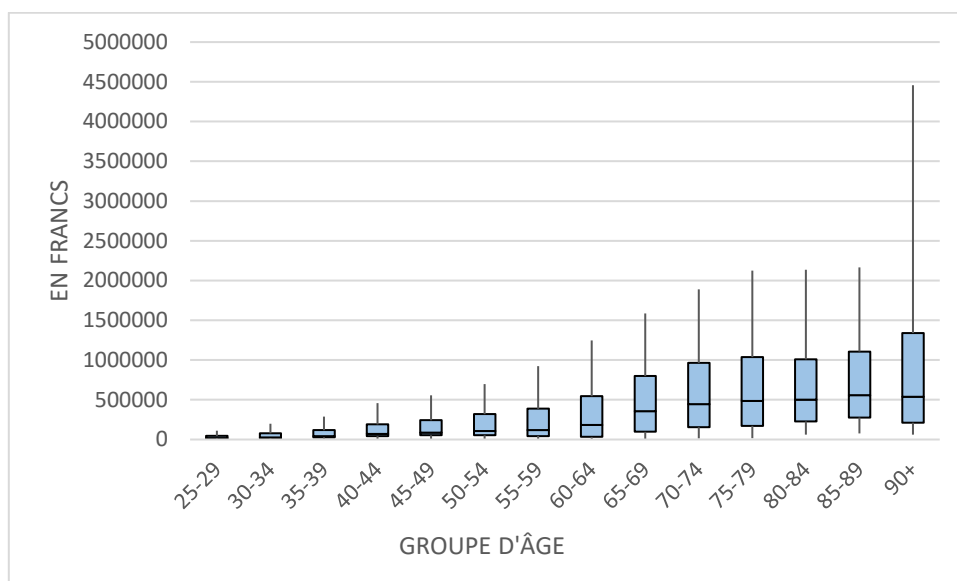
Annexe 6 : Fortune nette (Chapitre 4)

Fortune nette selon le statut professionnel et l'âge

Salariés



Indépendants



Source : WiSiER (2015)

Annexe 7 : Questions de recherche traitées à la section 5.3

Les différences observées dans la mobilité financière selon le type de ménage subsistent-elles après prise en compte des caractéristiques sociodémographiques des personnes ?

A ce stade, nous avons considéré séparément les différents types de ménages dans lequel les personnes vivent, sans tenir compte des dimensions sociodémographiques de ces personnes. Ces dernières présentent des caractéristiques pouvant être variables, que ce soit en termes d'âge, du sexe, de la nationalité, par exemple. Pour cette raison, par une régression logistique, nous tenterons d'identifier plus précisément l'association entre la structure du ménage et la mobilité financière ascendante après prise en compte de différentes dimensions sociodémographiques et économiques. **Nous posons l'hypothèse qu'après prise en compte des facteurs de confusion, les différences observées en fonction du type de ménage restent présentes.**

En outre, nous avons vu précédemment que la mobilité financière descendante concerne une plus faible proportion de ménages que la mobilité ascendante. Les données descriptives indiquent qu'elle se produit dans environ 5% à 10% des cas parmi les personnes d'âge actif, et plus de 10% pour les personnes vivant seules en âge de la retraite. **Une modélisation permettra de vérifier, après contrôle de différentes variables de confusion, quelles sont les structures des ménages les plus à risque de passer sous le seuil de 60% du revenu médian.**

Quelles différences existent entre hommes et femmes d'âge actif vivant seuls ?

La mobilité financière est relativement similaire pour les hommes et les femmes vivant seules et en âge de travailler (Tableau 23). Ce résultat s'observe alors même que les données présentées à la section 4.2.2 montrent des écarts en fonction du sexe. Dans notre échantillon, les hommes et femmes ne présentent pas les mêmes caractéristiques sociodémographiques (âge, niveau de formation, etc.), d'où la nécessité de tenir compte de ces dimensions avant de tirer des enseignements précis sur l'importance du genre sur la mobilité. Nous émettons cependant l'hypothèse que **des variations dans la mobilité financière subsistent entre hommes et femmes vivant seuls, après prise en compte de ces caractéristiques.**

Comment interpréter les écarts entre hommes et femmes à la tête d'un ménage monoparental ?

Les écarts en termes de mobilité ascendante ou descendante entre hommes et femmes vivant en ménage monoparental sont faibles, alors même que le chapitre 4 a démontré que le genre joue un rôle important sur la situation économique de ces ménages. Pour ce type de ménages aussi, les caractéristiques sociodémographiques varient en fonction du sexe (âge et niveau de formation plus élevés des hommes, notamment – cf. Tableau 5). Les caractéristiques des enfants sont également différentes suivant le sexe de la personne à la tête du ménage. Pour cette raison, il nous paraît important de vérifier dans quelle mesure ces différences dans les caractéristiques sociodémographiques agissent sur la mobilité. Nous posons l'hypothèse **qu'après contrôle de ces caractéristiques, notamment l'âge des enfants, les écarts dans la mobilité financière des hommes et des femmes vivant en ménages monoparentaux sont diminués**, tout en restant significatifs.

Quel rôle jouent le nombre et les caractéristiques des enfants sur la mobilité des personnes qui ne sont pas en couple ?

Les personnes vivant à la tête d'un ménage monoparental observent plus souvent des changements dans leur situation financière comparativement à celles qui vivent en ménage individuel. Ce constat pourrait s'expliquer par deux hypothèses qui méritent d'être testées, la première étant que **les**

enfants vivant dans un ménage monoparental jouent un rôle de frein à la mobilité financière, notamment lorsqu'ils sont jeunes, en raison des soins qu'ils requièrent. Du fait de leur vieillissement entre 2012 et 2015, la probabilité de sortir d'une situation de (très) faibles ressources augmenterait. Une autre hypothèse qui sera testée est que la **taille du ménage influence négativement la mobilité financière ascendante**.

Quel est le rôle de l'âge sur la mobilité financière ?

La mobilité financière varie en fonction de l'âge, quel que soit le type de ménage. Cependant, les analyses descriptives ne permettent pas de contrôler des facteurs de confusion. Il est important de **vérifier l'hypothèse selon laquelle l'âge joue toujours un rôle sur la mobilité financière ascendante et descendante, après prise en compte de différents autres facteurs de confusion**.

Quel est l'impact de l'arrivée et du départ des enfants pour les ménages composés d'un couple ?

Par ailleurs, les résultats obtenus laissent supposer que la variation du nombre d'enfants dans le ménage dirigé par un couple, liée notamment au départ des enfants, est un facteur important en lien avec la mobilité financière. Cette observation mérite également d'être vérifiée après prise en compte des autres facteurs sociodémographiques disponibles, lesquels peuvent être contrôlés par des régressions logistiques. **Nous testerons donc l'hypothèse selon laquelle le changement dans le nombre d'enfants au sein du ménage influence la mobilité descendante et ascendante**.

Quel est l'impact de la nationalité et du lieu de naissance sur la mobilité financière ?

Les résultats observés au chapitre 4 montrent que les ménages présentent des situations financières pouvant varier en fonction de leur origine (nationalité, lieu de naissance). Comparativement aux personnes d'origine ou de nationalité suisse, celles d'un pays non communautaire présentent globalement une situation financière plus précaire. Cependant, les structures sociodémographiques des populations d'origine étrangère sont différentes de celles des Suisses, notamment avec un âge plus jeune. Il convient alors d'analyser si les variables « nationalité » et « lieu de naissance » interviennent sur la mobilité financière après prise en compte d'autres variables de confusion. **L'hypothèse est qu'après prise en compte de ces variables, mais aussi de la durée de séjour en Suisse, le statut d'origine reste un facteur influençant la mobilité financière**.

D'éventuels épisodes de rupture professionnelle des mères après la naissance de l'enfant influencent-ils la mobilité financière ?

Les ruptures professionnelles des mères, observées après la naissance du 1^{er} enfant (Cf. section 2.2.4) semblent intervenir sur la situation financière des ménages en 2015, principalement chez les ménages monoparentaux. Nous vérifions ici si ces ruptures peuvent aussi limiter ou non la mobilité des personnes. Notre hypothèse est que l'adaptation du comportement professionnel de la mère d'un enfant né entre 1990 et 1999 peut conduire à une baisse du revenu du ménage, notamment lorsque la mère se retrouve dans un ménage monoparental, mais **qu'il influence relativement peu la mobilité entre 2012 et 2015, période où l'enfant est déjà adolescent ou adulte**. Cette hypothèse mérite cependant d'être vérifiée, ne serait-ce car la situation professionnelle de la mère après la naissance est source de nombreux questionnements en lien avec les inégalités observées.¹⁴¹

¹⁴¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes.gnpdetail.2021-0174.html> (consulté le 4.7.2021).

Annexe 8 : Modèles de régression du chapitre 5**Modèle 1 : Estimation de la probabilité de mobilité ascendante (avec nationalité)**

Amélioration	Modèle 1		
	O.R.	IC (95%)	P
Type de ménage			
Individuel masculin	0.49	{0.46 - 0.53}	***
Individuel féminin	0.52	{0.49 - 0.56}	***
Couple marié sans enfant	0.84	{0.78 - 0.90}	***
Couple non marié sans enfant	1.33	{1.21 - 1.46}	***
Partenariat enregistré sans enfant	0.55	{0.31 - 1.01}	
Ménage monoparental masculin	0.90	{0.72 - 1.13}	
Ménage monoparental féminin	0.74	{0.71 - 0.78}	***
Couple marié avec enfant(s) - référence	1.00		
Couple non marié avec enfant(s)	0.87	{0.79 - 0.96}	**
Famille recomposée	1.00	{0.92 - 1.09}	
Age			
25-29	1.89	{1.77 - 2.02}	***
30-34	1.19	{1.11 - 1.27}	***
35-39	1.00	{0.94 - 1.07}	
40-44	1.15	{1.08 - 1.22}	***
45-49	1.36	{1.28 - 1.44}	***
50-54	1.23	{1.15 - 1.31}	***
55+ - référence	1.00		
Nationalité			
Suisse - référence	1.00		
UE/AELE	0.89	{0.85 - 0.94}	***
Autre OCDE	0.54	{0.49 - 0.61}	***
Autres pays	0.59	{0.56 - 0.63}	***
Niveau de formation			
Secondaire I ou sans formation	0.83	{0.80 - 0.86}	***
Secondaire II - référence	1.00		
Tertiaire	1.02	{1.01 - 1.03}	***
Statut professionnel			
Salarié - référence	1.00		
Indépendant	0.69	{0.64 - 0.74}	***
Salarié et indépendant	0.93	{0.87 - 0.98}	*
Sans revenu professionnel	0.55	{0.54 - 0.57}	***
Effectif	88315		
Wald	3788.72	23	<.0001
Somers' D	0.25		
Gamma	0.25		
Tau-a	0.11		
c	0.62		

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSiER

Modèle 1b : Estimation de la probabilité de mobilité descendante (avec nationalité)

Détérioration	Modèle 1			P
	O.R.	IC (95%)		
Type de ménage				
Individuel masculin	1.15	{1.09	- 1.21}	***
Individuel féminin	1.26	{1.19	- 1.34}	***
Couple marié sans enfant	0.41	{0.39	- 0.44}	***
Couple non marié sans enfant	0.48	{0.45	- 0.51}	***
Partenariat enregistré sans enfant	0.33	{0.20	- 0.56}	***
Ménage monoparental masculin	0.82	{0.64	- 1.04}	
Ménage monoparental féminin	2.16	{2.04	- 2.29}	***
Couple marié avec enfant(s) - référence	1.00			
Couple non marié avec enfant(s)	1.25	{1.16	- 1.36}	***
Famille recomposée	0.88	{0.80	- 0.97}	**
Age				
25-29	2.08	{1.97	- 2.20}	***
30-34	1.74	{1.65	- 1.83}	***
35-39	1.36	{1.29	- 1.44}	***
40-44	1.22	{1.16	- 1.29}	***
45-49	0.97	{0.92	- 1.02}	
50-54	0.84	{0.79	- 0.88}	***
55+ - référence	1.00			
Nationalité				
Suisse - référence	1.00			
UE/AELE	1.16	{1.11	- 1.21}	***
Autre OCDE	2.42	{2.16	- 2.70}	***
Autres pays	2.38	{2.25	- 2.51}	***
Niveau de formation				
Secondaire I ou sans formation	1.86	{1.79	- 1.92}	***
Secondaire II - référence	1.00			
Tertiaire	0.81	{0.80	- 0.82}	***
Statut professionnel				
Salarié - référence	1.00			
Indépendant	3.62	{3.36	- 3.89}	***
Salarié et indépendant	1.83	{1.74	- 1.93}	***
Sans revenu professionnel	1.25	{1.21	- 1.28}	***
Effectif	556095			
Wald	11848.19	23	<.0001	
Somers' D	0.37			
Gamma	0.38			
Tau-a	0.03			
c	0.69			

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSiER

Modèle 1c : Estimation de la probabilité de mobilité ascendante (avec lieu de naissance)

Amélioration	Modèle 1		
	O.R.	IC (95%)	P
Type de ménage			
Individuel masculin	0.48	{0.45 - 0.51}	***
Individuel féminin	0.51	{0.48 - 0.54}	***
Couple marié sans enfant	0.83	{0.77 - 0.89}	***
Couple non marié sans enfant	1.29	{1.17 - 1.41}	***
Partenariat enregistré sans enfant	0.53	{0.29 - 0.97}	*
Ménage monoparental masculin	0.89	{0.71 - 1.11}	
Ménage monoparental féminin	0.74	{0.70 - 0.78}	***
Couple marié avec enfant(s) - référence	1.00		
Couple non marié avec enfant(s)	0.84	{0.76 - 0.92}	***
Famille recomposée	0.99	{0.91 - 1.08}	
Age			
25-29	1.79	{1.68 - 1.92}	***
30-34	1.13	{1.06 - 1.21}	***
35-39	0.97	{0.91 - 1.03}	
40-44	1.13	{1.06 - 1.20}	***
45-49	1.34	{1.27 - 1.43}	***
50-54	1.23	{1.15 - 1.31}	***
55+ - référence	1.00		
Lieu de naissance			
Suisse - référence	1.00		
UE/AELE	0.90	{0.86 - 0.94}	***
Autre OCDE	0.65	{0.60 - 0.70}	***
Autres pays	0.64	{0.62 - 0.67}	***
Niveau de formation			
Secondaire I ou sans formation	0.86	{0.83 - 0.89}	***
Secondaire II - référence	1.00		
Tertiaire	1.03	{1.01 - 1.04}	***
Statut professionnel			
Salarié - référence	1.00		
Indépendant	0.68	{0.64 - 0.74}	***
Salarié et indépendant	0.90	{0.85 - 0.96}	***
Sans revenu professionnel	0.55	{0.53 - 0.57}	***
Effectif	88315		
Wald	3880.93	23	<.0001
Somers' D	0.25		
Gamma	0.25		
Tau-a	0.12		
c	0.63		

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSIER

Modèle 1d : Estimation de la probabilité de mobilité descendante (avec lieu de naissance)

	Modèle 1		
	O.R.	IC (95%)	P
Type de ménage			
Individuel masculin	1.19	{1.12 - 1.25}	***
Individuel féminin	1.29	{1.21 - 1.36}	***
Couple marié sans enfant	0.42	{0.40 - 0.45}	***
Couple non marié sans enfant	0.49	{0.46 - 0.53}	***
Partenariat enregistré sans enfant	0.36	{0.22 - 0.60}	***
Ménage monoparental masculin	0.83	{0.65 - 1.05}	
Ménage monoparental féminin	2.13	{2.01 - 2.26}	***
Couple marié avec enfant(s) - référence	1.00		
Couple non marié avec enfant(s)	1.29	{1.20 - 1.40}	***
Famille recomposée	0.89	{0.81 - 0.98}	*
Age			
25-29	2.16	{2.05 - 2.27}	***
30-34	1.79	{1.70 - 1.89}	***
35-39	1.37	{1.30 - 1.45}	***
40-44	1.21	{1.15 - 1.28}	***
45-49	0.96	{0.91 - 1.01}	
50-54	0.83	{0.79 - 0.88}	***
55+ - référence	1.00		
Lieu de naissance			
Suisse - référence	1.00		
UE/AELE	1.16	{1.11 - 1.21}	***
Autre OCDE	2.18	{2.03 - 2.35}	***
Autres pays	2.05	{1.97 - 2.13}	***
Niveau de formation			
Secondaire I ou sans formation	1.74	{1.68 - 1.80}	***
Secondaire II - référence	1.00		
Tertiaire	0.80	{0.80 - 0.81}	***
Statut professionnel			
Salarié - référence	1.00		
Indépendant	3.65	{3.40 - 3.93}	***
Salarié et indépendant	1.87	{1.77 - 1.97}	***
Sans revenu professionnel	1.22	{1.19 - 1.26}	***
Effectif	556095		
Wald	12189.29	23	<.0001
Somers' D	0.38		
Gamma	0.39		
Tau-a	0.04		
c	0.69		

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSier

Modèle 2 : Estimation de la probabilité de mobilité ascendante (ménages individuels)

Amélioration	Modèle 2 (sans modifications familiales)		
	O.R.	IC (95%)	P
Type de ménage			
Individuel masculin - référence	1.00		
Individuel féminin	1.08	{0.99 - 1.19}	
Age			
25-29	3.37	{2.85 - 4.00}	***
30-34	2.10	{1.75 - 2.52}	***
35-39	1.72	{1.43 - 2.06}	***
40-44	1.53	{1.29 - 1.81}	***
45-49	1.12	{0.95 - 1.31}	
50-54	1.11	{0.95 - 1.30}	
55+ - référence	1.00		
Nationalité			
Suisse - référence	1.00		
UE/AELE	1.01	{0.87 - 1.16}	
Autre OCDE	1.01	{0.68 - 1.51}	
Autres pays	0.92	{0.74 - 1.15}	
Niveau de formation			
Secondaire I ou sans formation	0.73	{0.65 - 0.82}	***
Secondaire II - référence	1.00		
Tertiaire	1.15	{1.11 - 1.19}	***
Statut professionnel			
Salarié - référence	1.00		
Indépendant	0.64	{0.54 - 0.75}	***
Salarié et indépendant	0.92	{0.74 - 1.14}	
Sans revenu professionnel	0.35	{0.31 - 0.39}	***
Effectif	10757		
Wald	1048.54	15	<.0001
Somers' D	0.42		
Gamma	0.42		
Tau-a	0.16		
c	0.71		

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WISIER

Modèle 2 b : Estimation de la probabilité de mobilité descendante (ménages individuels)

Détérioration	Modèle 2 (sans modifications familiales)		
	O.R.	IC (95%)	P
Type de ménage			
Individuel masculin - référence	1.00		
Individuel féminin	0.96	{0.89 - 1.03}	
Age			
25-29	1.26	{1.11 - 1.43}	***
30-34	1.30	{1.15 - 1.46}	***
35-39	1.24	{1.09 - 1.41}	***
40-44	1.10	{0.97 - 1.24}	
45-49	1.07	{0.96 - 1.20}	
50-54	1.00	{0.89 - 1.13}	
55+ - référence	1.00		
Nationalité			
Suisse - référence	1.00		
UE/AELE	1.17	{1.07 - 1.29}	***
Autre OCDE	1.78	{1.25 - 2.54}	**
Autres pays	3.42	{2.90 - 4.03}	***
Niveau de formation			
Secondaire I ou sans formation	1.87	{1.71 - 2.04}	***
Secondaire II - référence	1.00		
Tertiaire	0.84	{0.82 - 0.87}	***
Statut professionnel			
Salarié - référence	1.00		
Indépendant	3.59	{3.16 - 4.08}	***
Salarié et indépendant	1.95	{1.65 - 2.31}	***
Sans revenu professionnel	3.88	{3.48 - 4.32}	***
Effectif	68655		
Wald	1893.38	15	<.0001
Somers' D	0.33		
Gamma	0.35		
Tau-a	0.04		
c	0.67		

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WISIER

Modèle 3 : Estimation de la probabilité de mobilité ascendante (ménages monoparentaux)

Amélioration	Modèle 3		
	O.R.	IC (95%)	P
Type de ménage			
Ménage monoparental masculin - référence	1.00		
Ménage monoparental féminin	0.49	{0.44 - 0.55}	***
Nombre de personnes dans le ménage (variable continue)	1.13	{1.07 - 1.19}	***
Age de l'enfant le plus jeune (variable continue)	1.06	{1.05 - 1.07}	***
Age			
25-29	1.50	{1.19 - 1.88}	***
30-34	1.22	{0.94 - 1.58}	
35-39	1.23	{0.99 - 1.55}	
40-44	1.19	{0.98 - 1.45}	
45-49	1.42	{1.19 - 1.71}	***
50-54	1.27	{1.06 - 1.53}	*
55+ - référence	1.00		
Nationalité			
Suisse - référence	1.00		
UE/AELE	0.93	{0.77 - 1.13}	
Autre OCDE	0.42	{0.23 - 0.79}	**
Autres pays	0.60	{0.47 - 0.75}	***
Niveau de formation			
Secondaire I ou sans formation	0.80	{0.72 - 0.89}	***
Secondaire II - référence	1.00		
Tertiaire	1.05	{1.01 - 1.09}	*
Statut professionnel			
Salarié - référence	1.00		
Indépendant	0.55	{0.45 - 0.67}	***
Salarié et indépendant	0.72	{0.57 - 0.91}	**
Sans revenu professionnel	0.42	{0.37 - 0.46}	***
Effectif	9637		
Wald	770.29	17	<.0001
Somers' D	0.36		
Gamma	0.36		
Tau-a	0.17		
c	0.68		

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSiER

Modèle 3b : Estimation de la probabilité de mobilité descendante (ménages monoparentaux)

Détérioration	Modèle 3		
	O.R.	IC (95%)	P
Type de ménage			
Ménage monoparental masculin - référence	1.00		
Ménage monoparental féminin	0.97	{0.87 - 1.07}	
Nombre de personnes dans le ménage (variable continue)	1.05	{0.98 - 1.12}	
Age de l'enfant le plus jeune (variable continue)	0.97	{0.96 - 0.98}	***
Age			
25-29	1.50	{1.19 - 1.88}	***
30-34	1.50	{1.24 - 1.81}	***
35-39	1.76	{1.38 - 2.24}	***
40-44	1.61	{1.28 - 2.03}	***
45-49	1.51	{1.25 - 1.82}	***
50-54	1.25	{1.06 - 1.47}	**
55+ - référence	0.89	{0.75 - 1.05}	
Nationalité			
Suisse - référence	1.00		
UE/AELE	1.27	{1.04 - 1.56}	*
Autre OCDE	1.28	{0.67 - 2.42}	
Autres pays	1.77	{1.32 - 2.38}	***
Niveau de formation			
Secondaire I ou sans formation	1.87	{1.67 - 2.11}	***
Secondaire II - référence	1.00		
Tertiaire	0.82	{0.79 - 0.86}	***
Statut professionnel			
Salarié - référence	1.00		
Indépendant	2.46	{2.00 - 3.03}	***
Salarié et indépendant	1.74	{1.40 - 2.17}	***
Sans revenu professionnel	2.80	{2.45 - 3.19}	***
Effectif	23558		
Wald	858.16	17	<.0001
Somers' D	0.36		
Gamma	0.37		
Tau-a	0.06		
c	0.68		

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSIER

Modèle 4 : Estimation de la probabilité de mobilité ascendante (ménages individuels ou monoparentaux)

Amélioration	Modèle 4		
	O.R.	IC (95%)	P
Enfant x âge			
Aucun enfant - référence	1.00		
1 enfant < 5 ans	0.65	{0.53 - 0.81}	***
1 enfant 5-9 ans	0.67	{0.55 - 0.81}	***
1 enfant 10-14 ans	0.50	{0.41 - 0.61}	***
1 enfant 15-19 ans	1.80	{1.58 - 2.06}	***
1 enfant 20 ans et +	2.33	{2.04 - 2.67}	***
2 enfants < 5 ans	0.60	{0.47 - 0.77}	***
2 enfants 5-9 ans	0.63	{0.52 - 0.76}	***
2 enfants 10-14 ans	0.90	{0.79 - 1.03}	
2 enfants 15-19 ans	2.34	{2.06 - 2.66}	***
2 enfants 20 ans et +	2.21	{1.80 - 2.72}	***
3+enfants < 5 ans	0.47	{0.34 - 0.67}	***
3+enfants 5-9 ans	0.58	{0.45 - 0.75}	***
3+enfants 10-14 ans	1.28	{1.06 - 1.54}	*
3+enfants 15-19 ans	2.57	{2.06 - 3.21}	***
3+enfants 20 ans et +	3.99	{2.05 - 7.77}	***
Sexe du parent			
Masculin - référence	1.00		
Féminin	1.09	{1.01 - 1.18}	*
Age			
25-29	3.26	{2.89 - 3.68}	***
30-34	2.22	{1.95 - 2.53}	***
35-39	1.71	{1.51 - 1.95}	***
40-44	1.44	{1.28 - 1.62}	***
45-49	1.35	{1.21 - 1.51}	***
50-54	1.18	{1.05 - 1.31}	**
55+ - référence	1.00		
Nationalité			
Suisse - référence	1.00		
UE/AELE	0.92	{0.83 - 1.02}	
Autre OCDE	0.70	{0.52 - 0.96}	*
Autres pays	0.69	{0.60 - 0.81}	***
Niveau de formation			
Secondaire I ou sans formation	0.74	{0.69 - 0.80}	***
Secondaire II - référence	1.00		
Tertiaire	1.11	{1.09 - 1.14}	***
Statut professionnel			
Salarié - référence	1.00		
Indépendant	0.67	{0.60 - 0.75}	***
Salarié et indépendant	0.87	{0.75 - 1.01}	
Sans revenu professionnel	0.37	{0.35 - 0.40}	***
Effectif	22583		
Wald	2445.61	30	<.0001
Somers' D	0.42		
Gamma	0.42		
Tau-a	0.19		
c	0.71		

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSiER

Modèle 4b : Estimation de la probabilité de mobilité descendante (ménages individuels ou monoparentaux)

Détérioration	Modèle 4			
	O.R.	IC (95%)		P
Enfant x âge				
Aucun enfant - référence	1.00			
1 enfant < 5 ans	2.13	{1.64	- 2.78}	***
1 enfant 5-9 ans	1.42	{1.14	- 1.78}	**
1 enfant 10-14 ans	2.21	{1.88	- 2.60}	***
1 enfant 15-19 ans	1.19	{1.02	- 1.39}	*
1 enfant 20 ans et +	1.08	{0.97	- 1.20}	
2 enfants < 5 ans	1.63	{1.14	- 2.33}	**
2 enfants 5-9 ans	2.01	{1.60	- 2.52}	***
2 enfants 10-14 ans	2.80	{2.43	- 3.22}	***
2 enfants 15-19 ans	1.24	{1.08	- 1.44}	**
2 enfants 20 ans et +	0.94	{0.80	- 1.10}	
3+enfants < 5 ans	2.41	{1.46	- 3.98}	***
3+enfants 5-9 ans	2.27	{1.59	- 3.24}	***
3+enfants 10-14 ans	2.20	{1.72	- 2.83}	***
3+enfants 15-19 ans	1.15	{0.87	- 1.53}	
3+enfants 20 ans et +	1.07	{0.73	- 1.57}	
Sexe du parent				
Masculin - référence	1.00			
Féminin	1.14	{1.08	- 1.21}	***
Age				
25-29	1.33	{1.20	- 1.47}	***
30-34	1.36	{1.22	- 1.51}	***
35-39	1.29	{1.16	- 1.44}	***
40-44	1.16	{1.05	- 1.29}	**
45-49	1.10	{1.00	- 1.21}	*
50-54	0.96	{0.87	- 1.05}	
55+ - référence	1.00			
Nationalité				
Suisse - référence	1.00			
UE/AELE	1.22	{1.12	- 1.33}	***
Autre OCDE	1.69	{1.24	- 2.31}	**
Autres pays	2.97	{2.57	- 3.43}	***
Niveau de formation				
Secondaire I ou sans formation	1.88	{1.76	- 2.02}	***
Secondaire II - référence	1.00			
Tertiaire	0.84	{0.82	- 0.85}	***
Statut professionnel				
Salarié - référence	1.00			
Indépendant	3.27	{2.93	- 3.65}	***
Salarié et indépendant	1.88	{1.65	- 2.15}	***
Sans revenu professionnel	3.38	{3.11	- 3.67}	***
Effectif	92213			
Wald	3055.46	30	<.0001	
Somers' D	0.37			
Gamma	0.38			
Tau-a	0.05			
c	0.68			

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSiER

Modèle 5 : Estimation de la probabilité de mobilité ascendante (couples)

Amélioration	Modèle 5		
	O.R.	IC (95%)	P
Type de ménage			
Couple marié sans enfant - référence	1.00		
Couple non marié sans enfant	1.07	{0.96 - 1.18}	
Partenariat enregistré sans enfant	0.42	{0.23 - 0.76}	**
Couple marié avec enfant(s)	0.89	{0.84 - 0.95}	***
Couple non marié avec enfant(s)	0.99	{0.88 - 1.10}	
Famille recomposée	0.99	{0.89 - 1.10}	
Nombre de personnes dans le ménage (variable continue)	1.05	{1.03 - 1.07}	***
Age de l'enfant le plus jeune (variable continue)	1.02	{1.01 - 1.02}	***
Age			
25-29	2.27	{2.07 - 2.49}	***
30-34	1.63	{1.49 - 1.78}	***
35-39	1.39	{1.28 - 1.51}	***
40-44	1.56	{1.44 - 1.69}	***
45-49	1.78	{1.65 - 1.92}	***
50-54	1.44	{1.33 - 1.56}	***
55+ - référence	1.00		
Nationalité			
Suisse - référence	1.00		
UE/AELE	0.94	{0.89 - 1.00}	*
Autre OCDE	0.58	{0.51 - 0.65}	***
Autres pays	0.64	{0.60 - 0.68}	***
Niveau de formation			
Secondaire I ou sans formation	0.85	{0.81 - 0.89}	***
Secondaire II - référence	1.00		
Tertiaire	0.98	{0.97 - 1.00}	*
Statut professionnel			
Salarié - référence	1.00		
Indépendant	0.63	{0.57 - 0.69}	***
Salarié et indépendant	1.02	{0.96 - 1.09}	
Sans revenu professionnel	0.63	{0.61 - 0.66}	***
Effectif	65732		
Wald	2028.32	21	<.0001
Somers' D	0.21		
Gamma	0.21		
Tau-a	0.10		
c	0.60		

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSiER

Modèle 5b : Estimation de la probabilité de mobilité descendante (couples)

Détérioration	Modèle 5		
	O.R.	IC (95%)	P
Type de ménage			
Couple marié sans enfant - référence	1.00		
Couple non marié sans enfant	0.66	{0.61 - 0.71}	***
Partenariat enregistré sans enfant	0.55	{0.33 - 0.92}	*
Couple marié avec enfant(s)	0.39	{0.37 - 0.41}	***
Couple non marié avec enfant(s)	0.55	{0.50 - 0.60}	***
Famille recomposée	0.40	{0.36 - 0.44}	***
Nombre de personnes dans le ménage (variable continue)	1.17	{1.15 - 1.20}	***
Age de l'enfant le plus jeune (variable continue)	0.97	{0.97 - 0.97}	***
Age			
25-29	1.95	{1.82 - 2.09}	***
30-34	1.53	{1.43 - 1.64}	***
35-39	1.15	{1.07 - 1.23}	***
40-44	1.09	{1.02 - 1.16}	**
45-49	0.90	{0.85 - 0.96}	***
50-54	0.81	{0.76 - 0.87}	***
55+ - référence	1.00		
Nationalité			
Suisse - référence	1.00		
UE/AELE	1.03	{0.98 - 1.09}	
Autre OCDE	2.28	{2.02 - 2.57}	***
Autres pays	2.03	{1.91 - 2.16}	***
Niveau de formation			
Secondaire I ou sans formation	1.82	{1.75 - 1.90}	***
Secondaire II - référence	1.00		
Tertiaire	0.79	{0.78 - 0.80}	***
Statut professionnel			
Salarié - référence	1.00		
Indépendant	3.86	{3.51 - 4.25}	***
Salarié et indépendant	1.82	{1.72 - 1.92}	***
Sans revenu professionnel	1.20	{1.16 - 1.24}	***
Effectif	463882		
Wald	11282.00	21	<.0001
Somers' D	0.40		
Gamma	0.41		
Tau-a	0.03		
c	0.70		

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSIER

Modèle 6 : Estimation de la probabilité de mobilité ascendante (couples)

Amélioration	Modèle 6		
	O.R.	IC (95%)	P
Type de ménage			
Couple marié sans enfant - référence	1.00		
Couple non marié sans enfant	1.23	{1.10 - 1.36}	***
Partenariat enregistré sans enfant	0.50	{0.27 - 0.90}	*
Couple marié avec enfant(s)	0.77	{0.73 - 0.81}	***
Couple non marié avec enfant(s)	0.86	{0.77 - 0.95}	**
Famille recomposée	0.85	{0.77 - 0.94}	**
Evolution du nombre d'enfants dans le ménage			
Départ de 2+ enfants	1.48	{1.29 - 1.69}	***
Départ de 1 enfant	1.52	{1.42 - 1.63}	***
Statu quo - référence	1.00		
Arrivée d'un enfant	0.52	{0.49 - 0.56}	***
Arrivée de deux enfants	0.57	{0.49 - 0.67}	***
Age			
25-29	2.22	{2.03 - 2.43}	***
30-34	1.53	{1.41 - 1.66}	***
35-39	1.23	{1.13 - 1.33}	***
40-44	1.39	{1.29 - 1.50}	***
45-49	1.60	{1.49 - 1.73}	***
50-54	1.33	{1.23 - 1.44}	***
55+ - référence	1.00		
Nationalité			
Suisse - référence	1.00		
UE/AELE	0.92	{0.87 - 0.98}	**
Autre OCDE	0.58	{0.52 - 0.66}	***
Autres pays	0.64	{0.60 - 0.68}	***
Niveau de formation			
Secondaire I ou sans formation	0.86	{0.83 - 0.90}	***
Secondaire II - référence	1.00		
Tertiaire	0.99	{0.97 - 1.00}	*
Statut professionnel			
Salarié - référence	1.00		
Indépendant	0.67	{0.61 - 0.74}	***
Salarié et indépendant	1.06	{1.00 - 1.14}	
Sans revenu professionnel	0.67	{0.65 - 0.70}	***
Effectif	62801		
Wald	2110.24	23	<.0001
Somers' D	0.21		
Gamma	0.22		
Tau-a	0.10		
c	0.61		

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSiER

Modèle 6b : Estimation de la probabilité de mobilité descendante (couples)

Détérioration	Modèle 6		
	O.R.	IC (95%)	P
Type de ménage			
Couple marié sans enfant - référence	1.00		
Couple non marié sans enfant	1.12	{1.04 - 1.22}	**
Partenariat enregistré sans enfant	0.83	{0.50 - 1.39}	
Couple marié avec enfant(s)	1.75	{1.68 - 1.82}	***
Couple non marié avec enfant(s)	2.20	{2.02 - 2.40}	***
Famille recomposée	1.78	{1.61 - 1.96}	***
Evolution du nombre d'enfants dans le ménage			
Départ de 2+ enfants	1.95	{1.77 - 2.14}	***
Départ de 1 enfant	1.02	{0.96 - 1.08}	
Statu quo - référence	1.00		
Arrivée d'un enfant	2.65	{2.54 - 2.78}	***
Arrivée de deux enfants	6.72	{6.23 - 7.24}	***
Age			
25-29	1.74	{1.62 - 1.87}	***
30-34	1.31	{1.22 - 1.41}	***
35-39	1.19	{1.11 - 1.28}	***
40-44	1.22	{1.15 - 1.31}	***
45-49	0.97	{0.91 - 1.03}	
50-54	0.84	{0.79 - 0.90}	***
55+ - référence	1.00		
Nationalité			
Suisse - référence	1.00		
UE/AELE	1.07	{1.01 - 1.13}	*
Autre OCDE	2.55	{2.25 - 2.90}	***
Autres pays	2.26	{2.12 - 2.42}	***
Niveau de formation			
Secondaire I ou sans formation	1.85	{1.77 - 1.93}	***
Secondaire II - référence	1.00		
Tertiaire	0.78	{0.77 - 0.79}	***
Statut professionnel			
Salarié - référence	1.00		
Indépendant	3.628	3.273 4.023	***
Salarié et indépendant	1.859	1.752 1.972	***
Sans revenu professionnel	1.034	0.999 1.07	
Effectif	444701		
Wald	11579.73	23	<.0001
Somers' D	0.40		
Gamma	0.42		
Tau-a	0.03		
c	0.70		

* p<0.05 ** p<0.01 *** p<0.001. Données WiSIER

Modèle 7 : Estimation de la probabilité de mobilité ascendante (personnes nées à l'étranger)

Amélioration	Modèle 7		
	O.R.	IC (95%)	P
Type de ménage			
Individuel masculin	0.66	{0.58 - 0.75}	***
Individuel féminin	0.59	{0.52 - 0.67}	***
Couple marié sans enfant	1.21	{1.08 - 1.37}	**
Couple non marié sans enfant	2.08	{1.70 - 2.54}	***
Partenariat enregistré sans enfant	1.21	{0.44 - 3.35}	
Ménage monoparental masculin	1.20	{0.78 - 1.84}	
Ménage monoparental féminin	0.80	{0.73 - 0.89}	***
Couple marié avec enfant(s) - référence	1.00		
Couple non marié avec enfant(s)	1.29	{1.20 - 1.40}	***
Famille recomposée	0.89	{0.81 - 0.98}	*
Age			
25-29	1.43	{1.25 - 1.63}	***
30-34	1.14	{1.01 - 1.28}	*
35-39	1.00	{0.89 - 1.12}	
40-44	1.04	{0.93 - 1.16}	
45-49	1.13	{1.01 - 1.26}	*
50-54	1.08	{0.96 - 1.21}	
55+ - référence	1.00		
Lieu de naissance			
UE/AELE - référence	1.00		
Autre OCDE	0.61	{0.54 - 0.68}	***
Autres pays	0.66	{0.62 - 0.71}	***
Arrivée en Suisse			
2001 et avant	1.00		
2002-2007	1.20	{1.11 - 1.29}	***
2008-2011	1.30	{1.18 - 1.42}	***
2012-2015	0.90	{0.80 - 1.01}	
Niveau de formation			
Secondaire I ou sans formation	0.89	{0.84 - 0.94}	***
Secondaire II - référence	1.00		
Tertiaire	1.03	{1.01 - 1.06}	**
Statut professionnel			
Salarié - référence	1.00		
Indépendant	0.63	{0.54 - 0.73}	***
Salarié et indépendant	0.95	{0.83 - 1.09}	
Sans revenu professionnel	0.68	{0.64 - 0.72}	***
Effectif	30059		
Wald	841.95	25	<.0001
Somers' D	0.20		
Gamma	0.20		
Tau-a	0.09		
c	0.60		

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSiER

Modèle 7b : Estimation de la probabilité de mobilité descendante (personnes nées à l'étranger)

Détérioration	Modèle 7			
	O.R.	IC (95%)		P
Type de ménage				
Individuel masculin	1.19	{1.08	- 1.33}	***
Individuel féminin	1.36	{1.22	- 1.53}	***
Couple marié sans enfant	0.40	{0.36	- 0.44}	***
Couple non marié sans enfant	0.47	{0.40	- 0.57}	***
Partenariat enregistré sans enfant	0.34	{0.16	- 0.73}	**
Ménage monoparental masculin	0.70	{0.40	- 1.24}	
Ménage monoparental féminin	1.94	{1.74	- 2.18}	***
Couple marié avec enfant(s) - référence	0.75	{0.64	- 0.89}	***
Couple non marié avec enfant(s)	0.72	{0.61	- 0.84}	***
Famille recomposée	0.89	{0.81	- 0.98}	*
Age				
25-29	1.49	{1.32	- 1.67}	***
30-34	1.34	{1.21	- 1.49}	***
35-39	1.11	{1.00	- 1.23}	*
40-44	1.06	{0.96	- 1.17}	
45-49	0.92	{0.83	- 1.01}	
50-54	0.89	{0.80	- 0.98}	*
55+ - référence	1.00			
Lieu de naissance				
UE/AELE - référence	1.00			
Autre OCDE	0.84	{0.79	- 0.89}	***
Autres pays	1.80	{1.59	- 2.03}	***
Arrivée en Suisse				
2001 et avant	1.00			
2002-2007	1.17	{1.09	- 1.26}	***
2008-2011	1.24	{1.13	- 1.35}	***
2012-2015	1.05	{0.93	- 1.20}	
Niveau de formation				
Secondaire I ou sans formation	1.57	{1.49	- 1.65}	***
Secondaire II - référence	1.00			
Tertiaire	0.80	{0.78	- 0.81}	***
Statut professionnel				
Salarié - référence	1.00			
Indépendant	3.38	{2.91	- 3.93}	***
Salarié et indépendant	1.69	{1.50	- 1.90}	***
Sans revenu professionnel	1.14	{1.09	- 1.20}	***
Effectif	107663			
Wald	3250.95	26	<.0001	
Somers' D	0.37			
Gamma	0.38			
Tau-a	0.05			
c	0.69			

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSiER

Modèle 8 : Estimation de la probabilité de mobilité ascendante (femmes ayant donné naissance à un enfant)

Amélioration	Modèle 8			P
	O.R.	IC (95%)		
Type de ménage				
Individuel féminin	0.22	{0.14	- 0.34}	***
Couple marié sans enfant	0.78	{0.36	- 1.70}	
Couple non marié sans enfant	0.52	{0.24	- 1.11}	
Ménage monoparental féminin	0.46	{0.39	- 0.54}	***
Couple marié avec enfant(s) - référence	1.00			
Couple non marié avec enfant(s)	0.55	{0.30	- 1.00}	*
Famille recomposée	1.20	{0.81	- 1.77}	
Age				
30-34	0.27	{0.03	- 2.22}	
35-39	1.55	{1.12	- 2.15}	**
40-44	1.86	{1.50	- 2.31}	***
45-49	1.70	{1.38	- 2.08}	***
50-54	1.18	{0.95	- 1.46}	
55+ - référence	1.00			
Nationalité				
Suisse	1.00			
UE/AELE	0.90	{0.68	- 1.21}	
Autre OCDE	0.46	{0.17	- 1.22}	
Autres pays	0.43	{0.21	- 0.88}	*
Parcours professionnel				
Rupture de 0-4 ans	1.26	{1.04	- 1.52}	*
Rupture de 5-9 ans	1.33	{1.20	- 1.48}	***
Rupture de 10-14 ans	1.13	{1.07	- 1.20}	***
Diminution du taux pendant 0-4 ans	1.01	{0.97	- 1.05}	
Diminution du taux pendant 5-9 ans	0.97	{0.93	- 1.02}	
Diminution du taux pendant 10-14 ans	1.00	{0.97	- 1.04}	
Sans changement - référence	1.00			
Niveau de formation				
Secondaire I ou sans formation	0.92	{0.81	- 1.05}	
Secondaire II - référence	1.00			
Tertiaire	0.90	{0.86	- 0.94}	***
Statut professionnel				
Salarié - référence	1.00			
Indépendant	0.47	{0.33	- 0.65}	***
Salarié et indépendant	0.80	{0.55	- 1.16}	***
Sans revenu professionnel	0.42	{0.36	- 0.50}	***
Effectif	7213			
Wald	371.23	25	<.0001	
Somers' D	0.27			
Gamma	0.28			
Tau-a	0.14			
c	0.64			

* p<0.05 ** p<0.01 *** p<0.001. Données WiSiER

Modèle 8b : Estimation de la probabilité de mobilité descendante (femmes ayant donné naissance à un enfant)

Amélioration	Modèle 8			P
	O.R.	IC (95%)		
Type de ménage				
Individuel féminin	2.57	{1.79	- 3.69}	***
Couple marié sans enfant	0.72	{0.42	- 1.22}	
Couple non marié sans enfant	1.04	{0.60	- 1.80}	
Ménage monoparental féminin	2.13	{1.69	- 2.68}	***
Couple marié avec enfant(s) - référence	1.00			
Couple non marié avec enfant(s)	1.11	{0.66	- 1.88}	
Famille recomposée	0.92	{0.62	- 1.38}	
Age				
30-34	1.64	{0.19	- 14.02}	
35-39	2.06	{1.46	- 2.91}	***
40-44	1.32	{1.07	- 1.63}	**
45-49	1.00	{0.83	- 1.21}	
50-54	0.93	{0.76	- 1.13}	
55+ - référence	1.00			
Nationalité				
Suisse	1.00			
UE/AELE	1.38	{1.03	- 1.85}	*
Autre OCDE	1.52	{0.53	- 4.37}	
Autres pays	2.00	{1.05	- 3.81}	*
Parcours professionnel				
Rupture de 0-4 ans	1.09	{0.88	- 1.35}	
Rupture de 5-9 ans	1.00	{0.89	- 1.11}	
Rupture de 10-14 ans	0.97	{0.92	- 1.03}	
Diminution du taux pendant 0-4 ans	1.03	{1.00	- 1.07}	
Diminution du taux pendant 5-9 ans	0.99	{0.95	- 1.03}	
Diminution du taux pendant 10-14 ans	1.00	{0.97	- 1.04}	
Sans changement - référence	1.00			
Niveau de formation				
Secondaire I ou sans formation	2.08	{1.83	- 2.37}	***
Secondaire II - référence	1.00			
Tertiaire	0.93	{0.89	- 0.97}	**
Statut professionnel				
Salarié - référence	1.00			
Indépendant	2.30	{1.58	- 3.35}	***
Salarié et indépendant	1.86	{1.31	- 2.64}	***
Sans revenu professionnel	0.73	{0.58	- 0.91}	***
Effectif	50066			
Wald	676.69	26	<.0001	
Somers' D	0.31			
Gamma	0.33			
Tau-a	0.02			
c	0.66			

* p<0.05 ** p< 0.01 *** p<0.001. Données WiSiER

**Weitere Forschungs- und Expertenberichte aus der Reihe
«Beiträge zur Sozialen Sicherheit»**

**Autres rapports de recherche et expertises de la série
«Aspects de la sécurité sociale»**

**Altri rapporti di ricerca e perizie della collana «Aspetti
della sicurezza sociale»**

**Further research reports and expertises in the series
«Beiträge zur Sozialen Sicherheit»**